

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CANTON DE VILLE

14. JUIN 2016

COMMUNE DE BREITENBACH
(67220)

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Sur la période du 22 février 2016 au 24 mars 2016 inclus

Relative à la

**DECLARATION DE PROJET
« ESPACE NATURE »**

Emportant les mises en compatibilité
du

SCoT de SELESTAT et sa Région

et du

PLU approuvé de la Commune de BREITENBACH.

Désignation des commissaires enquêteurs titulaire et suppléant par décision
du Président du Tribunal Administratif pris en date du 18 décembre 2015, dossier n° E15000270/67

Procédure et modalités de son déroulement prescrites par arrêté communautaire pris par Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé en date du 19 janvier 2016.

RAPPORT ET CONCLUSIONS
Du
COMMISSAIRE ENQUETEUR

1ère partie

**RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR
ET
DOCUMENTS ANNEXES**

2ème partie

**CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS DU
COMMISSAIRE ENQUETEUR
ET
DOCUMENTS ANNEXES**

1ère partie

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

ET

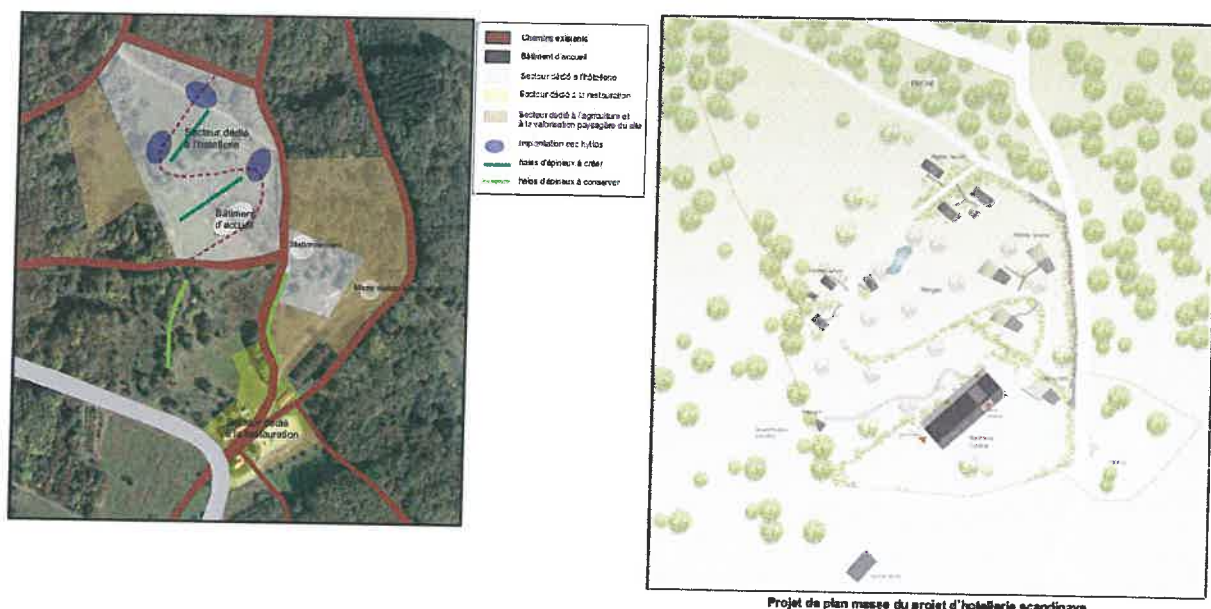
DOCUMENTS ANNEXES

1.1 - L'OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE :

Le dossier présenté à l'enquête publique unique porte sur la DÉCLARATION DE PROJET « Espace Nature » emportant mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Sélestat et sa Région, et, du Plan Local d'urbanisme (P.L.U.) de la Commune de BREITENBACH.

Le site « Espace Nature » est implanté sur le ban communal de Breitenbach dans le département du Bas-Rhin (67220), en la partie Nord surplombant le village, et est accessible à partir de la plateforme sur-bâtie par 3 constructions qui a accueillie anciennement la Fête annuelle de la Cerise et du Kirsch et qui prend accès sur la RD 425 reliant la Vallée de Villé au Mont Sainte-Odile.

Le projet retenu pour l'aménagement du site, placé sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de BREITENBACH, est un projet innovant alliant hôtellerie insolite par la création de « hyttes » scandinaves, restauration bio en produits locaux et agriculture de petits fruits et fruits en Bio.



Grass Cabin

Ivy Cabin

Trees Cabin

Modèles de hyttes projetées à l'Espace-Nature



Les trois documents ci-dessus sont extraits du dossier de l'enquête publique, respectivement des pièces intitulées « Orientations d'Aménagement » et « Notice de présentation du projet ».

1.1.1 - LA LEGISLATION APPLICABLE :

Les textes régissant la présente procédure sont listés et mentionnés dans une Note spécifique jointe au dossier de l'enquête publique. Les références sont reprises d'une manière générale à l'arrêté d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique unique, signé par Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé en date du 19 janvier 2016.

Sont ainsi visés :

- Le Code de l'Urbanisme en ses articles L.143-4 et suivants, L.153-54 (anciennement L.123-14) et L.300-6 ;
- Le Code de l'Environnement en ses articles L.123-1 à L.123-19, R.123-1 à R.123-27.

1.1.2 – LES AUTRES DOCUMENTS DE REFERENCE APPLICABLES :

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Sélestat et sa Région, approuvé le 17 décembre 2013 ;
- Le Plan Local d'Urbanisme de Breitenbach approuvé le 15 septembre 2006 et modifié le 18 octobre 2007 ;
- L'arrêté préfectoral du 22 septembre 2015 portant actualisation des compétences et modifications des statuts de la communauté de communes du Canton de Villé ;
- La délibération du Conseil Municipal de la Commune de Breitenbach en date du 20 novembre 2015 donnant son accord pour l'achèvement, par la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, de la procédure de déclaration de projet « Espace Nature » et de mise en compatibilité du PLU de Breitenbach et du SCoT de Sélestat et sa Région ;
- La délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé en date du 11 décembre 2015 décidant de poursuivre la procédure de déclaration de projet « Espace Nature » et de mise en compatibilité du PLU de Breitenbach et du SCoT de Sélestat et sa Région ;
- La décision en date du 14 décembre 2015 par laquelle le Président du Syndicat mixte du SCoT de Sélestat et sa Région et le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé ont décidé que l'enquête publique unique relative à la déclaration de projet « Espace Nature » et à la mise en compatibilité du SCoT de Sélestat et sa Région et du PLU de Breitenbach sera ouverte et organisée par le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

1.2 - LES ACTES ADMINISTRATIFS :

1.2.1 – LA DESIGNATION DES COMMISSAIRES ENQUETEURS :

Suite à la réception de la lettre enregistrée le 16 décembre 2015 au greffe du Tribunal Administratif de Strasbourg, par laquelle M. Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé a demandé la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet la DECLARATION DE PROJET « ESPACE NATURE » sur la Commune de BREITENBACH emportant mise en compatibilité du SCOT de SÉLESTAT et sa région et mise en compatibilité du PLU approuvé de la Commune de BREITENBACH,

Le Président du Tribunal Administratif par décision n° E15000270/67 du 18 décembre 2015 a désigné Mme Adèle VINCENT en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour conduire l'enquête publique mentionnée, et M. Clément AUBRY en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

1.2.2 – L'ARRETE PRESCRIVANT ET ORGANISANT LA PROCEDURE :

Les premiers contacts ont été pris le lundi 4 janvier 2016 avec les Services de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

Le même jour, le Service Mission Habitat, Aménagement et Développement Durable du Secteur Habitat et Stratégie d'Aménagement au Conseil Départemental du Bas-Rhin a également pris contact avec moi en la personne de Mme Lavanya SENBAGARAJ Chargée de procédures urbanisme pour m'annoncer la période prévisionnelle de l'enquête publique, vérifier ma disponibilité, déterminer le nombre total de permanences ainsi que les lieux d'accueil du public.

Sur cette prescription du Conseil Départemental du Bas-Rhin, et en date du jeudi 7 janvier 2016, le calendrier de l'enquête publique définissant les lieux, les jours et heures de mes permanences a été fixé en concertation avec M. Thierry FROELICHER, Agent de Développement, Responsable du Pôle Aménagement du Territoire à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, lors d'un déplacement au siège de Communauté de Communes de la Vallée de Villé, et communiqué à Mme SENBAGARAJ en vue de la production de l'arrêté régissant la procédure.

Voir l'annexe n° 1, ci-après.

Suite à ces préliminaires, l'arrêté communautaire prescrivant et régissant le déroulement de l'enquête publique relative à la DECLARATION DE PROJET « ESPACE NATURE » sur la Commune de BREITENBACH emportant mise en compatibilité du SCoT de SÉLESTAT et sa région et mise en compatibilité du PLU de la Commune de BREITENBACH, sur la période du lundi 22 février 2016 au jeudi 24 mars 2016 inclus, soit sur une durée de 32 jours consécutifs, a été pris par Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé en date du 19 janvier 2016.

Ce document a été annexé au dossier de l'enquête publique.

Voir l'annexe n° 2, ci-après.

CdC de la Vallée de Villé - DP espace Nature et révision du PLU de Breitenbach

10 messages

1/4

SENBAGARAJ Lavanya <lavanya.senbagaraj@bas-rhin.fr>

4 janvier 2016 à 16:13

À : "adele.vincent.architecte@gmail.com" <adele.vincent.architecte@gmail.com>

Cc : GERARDIN David <david.gerardin@bas-rhin.fr>, ETLING Séverine <severine.etling@bas-rhin.fr>

Bonjour Mme Vincent,

Je me permets de vous faire ce mail, n'étant pas arrivée à vous joindre par téléphone.

Vous avez été désignée par le Président du Tribunal Administratif pour siéger en tant que commissaire enquêteur pour l'enquête publique relative à la révision du PLU de Breitenbach (67), et l'enquête publique unique relative à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Breitenbach et du SCOT de Sélestat et sa région.

C'est la communauté de communes de la Vallée de Villé (compétente en urbanisme) qui est chargée de l'organisation de ces enquêtes.

En accord avec celle-ci, les enquêtes publiques **pourraient** se dérouler de manière concomitante : **du lundi 22 février 2016 au jeudi 24 mars 2016 inclus = 32 J**

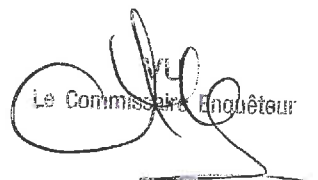
Je vous remercie de bien vouloir m'indiquer si ces dates d'enquêtes pourraient vous convenir et de me proposer des dates pour vos permanences. Au vu des dossiers, il serait judicieux de prévoir 7 permanences : 1 au siège de la communauté de communes, 1 au syndicat mixte du SCOT de Sélestat et 5 à la mairie de Breitenbach, (avec possibilité d'ouvrir la mairie exceptionnellement un samedi matin)

Les horaires d'ouverture au public de la Communauté de communes sont :

- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Les horaires d'ouverture au public de la Mairie de Breitenbach sont :

- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30



Le Commissaire Enquêteur

Les horaires d'ouverture au public du syndicat mixte du SCOT sont :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

Pour information : le chef de projet qui gère ce dossier est **M. David GERARDIN**, il pourra vous donner toutes les informations nécessaires concernant le dossier. Il est joignable au 03 68 33 85 84 ou à l'adresse suivante : david.gerardin@bas-rhin.fr

M. GERARDIN et moi-même sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous remercie pour votre collaboration dans cette affaire.

Bien cordialement,

→ Lavanya SENBAGARAJ

Chargée de procédures urbanisme

Mission Habitat, Aménagement et Développement
Durable

Secteur Habitat et Stratégie d'Aménagement

Conseil Départemental du Bas-Rhin



www.bas-rhin.fr

Hôtel du Département

1 place du Quartier Blanc / 67964 Strasbourg Cedex 9

Tél : 03 88 76 68 95 – mobile :

Email : lavanya.senbagaraj@bas-rhin.fr

2/4

Adèle Vincent <adele.vincent.architecte@gmail.com>
À : SENBAGARAJ Lavanya <lavanya.senbagaraj@bas-rhin.fr>

4 janvier 2016 à 19:18

Bonjour Madame SENBAGARAJ,

Je vous remercie pour votre message et vous informe que j'ai d'ores et déjà pris contact avec M. Thierry FROELICHER chargé du suivi du dossier à la Communauté de Communes du Canton de Villé.

Une réunion préalable à l'élaboration du calendrier de l'enquête publique pour fixer les dates et heures de mes permanences + présentation du projet et du dossier + visite sur site, doit être organisée par les Représentants de la Communauté de Communes pour réunir les principaux acteurs au courant de la semaine 3 (les 19/20 en prévisionnel) en fonction des disponibilités de chacun.

Je transmets votre message pour information à M. FROELICHER.

Cordialement, VINCENT Adèle, commissaire enquêteur.



Cet e-mail a été envoyé depuis un ordinateur protégé par Avast.
www.avast.com

[Texte des messages précédents masqué]

Adèle Vincent <adele.vincent.architecte@gmail.com>
À : thierry.f@cc-cantondeville.fr

4 janvier 2016 à 19:19

----- Message transféré -----

De : Adèle Vincent <adele.vincent.architecte@gmail.com>
Date : 4 janvier 2016 à 19:18
Objet : Re: CdC de la Vallée de Villé - DP espace Nature et révision du PLU de Breitenbach
À : SENBAGARAJ Lavanya <lavanya.senbagaraj@bas-rhin.fr>
[Texte des messages précédents masqué]

Adèle Vincent <adele.vincent.architecte@gmail.com>
À : thierry.f@cc-cantondeville.fr

4 janvier 2016 à 19:20

----- Message transféré -----

De : SENBAGARAJ Lavanya <lavanya.senbagaraj@bas-rhin.fr>
Date : 4 janvier 2016 à 16:13
Objet : CdC de la Vallée de Villé - DP espace Nature et révision du PLU de Breitenbach
À : "adele.vincent.architecte@gmail.com" <adele.vincent.architecte@gmail.com>
Cc : GERARDIN David <david.gerardin@bas-rhin.fr>, ETLING Séverine <severine.etling@bas-rhin.fr>
[Texte des messages précédents masqué]

[Texte des messages précédents masqué]

SENBAGARAJ Lavanya <lavanya.senbagaraj@bas-rhin.fr>
À : Adèle Vincent <adele.vincent.architecte@gmail.com>
Cc : GERARDIN David <david.gerardin@bas-rhin.fr>, "thierry.f@cc-cantondeville.fr" <thierry.f@cc-cantondeville.fr>

5 janvier 2016 à 14:30

Bonjour Mme Vincent,

Merci pour votre retour.

En complément de mon mail précédent, vous trouverez, ci-joints, des liens afin prendre connaissance des dossiers (sachant que les dossiers papiers vous seront envoyés avant le démarrage des enquêtes) :

- Déclaration de Projet « Espace Nature » : <https://datashare.cg67.fr/easyshare/fwd/link=GqCL3KYyDIEV4Fe427GnwD>
- Révision du PLU de Breitenbach : <https://datashare.cg67.fr/easyshare/fwd/link=f8hrALaaGM585YwVdvojVD>

L'idéal serait de discuter des dates et des jours de permanences avec M. FROELICHER avant votre réunion en CdC (dans la mesure du possible), ce qui me permettrait d'avancer sur la rédaction des arrêtés d'ouvertures des enquêtes publiques ; sachant que si la date du 22 février pour le démarrage était validée, la commande à la presse devra se faire le 29 janvier, pour une 1^{ère} parution le 5 février.

Je reste à votre disposition si nécessaire.

Bien cordialement,

→ **Lavanya SENBAGARAJ**

Chargée de procédures urbanisme

Territoire Nord

Agence Territoriale d'Ingénierie Publique



Hôtel du Département
1 place du Quartier Blanc / 67064 Strasbourg Cedex 9
Tél : 03 88 76 88 95
Email : lavanya.senbagaraj@bas-rhin.fr

www.bas-rhin.fr

De : Adèle Vincent [mailto:adele.vincent.architecte@gmail.com]

Envoyé : lundi 4 janvier 2016 19:18

À : SENBAGARAJ Lavanya

Objet : Re: CdC de la Vallée de Villé - DP espace Nature et révision du PLU de Breitenbach

[Texte des messages précédents masqué]

Thierry FROELICHER <thierry.f@cc-cantondeville.fr>

7 janvier 2016 à 10:20

À : SENBAGARAJ Lavanya <lavanya.senbagaraj@bas-rhin.fr>

Cc : mairie 67 breitenbach <mairie.67.breitenbach@wanadoo.fr>, "adele.vincent.architecte@gmail.com" <adele.vincent.architecte@gmail.com>, Jean-Philippe STREBLER <jean-philippe.strebler@ville-selestat.fr>, GERARDIN David <david.gerardin@bas-rhin.fr>, Jean-Marc RIEBEL <jm.riebel@cc-cantondeville.fr>, "Jean-Pierre PIELA" <jppiela@wanadoo.fr> <jppiela@wanadoo.fr>

Bonjour Madame SENBAGARAJ

Ci-joint, suite à une programmation avec Madame Adèle VINCENT ce jour, les dates de présence du commissaire enquêteur pour l'enquête publique Breitenbach :

- Mercredi 24 Février 2016 de 9h00 à 11h 00 à la Mairie de Breitenbach
- Mardi 1^{er} Mars 2016 de 14h00 à 16h 00 à la Mairie de Breitenbach
- Vendredi 11 Mars 2016 de 9h00 à 11h 00 à la Mairie de Breitenbach
- Samedi 19 Mars 2016 de 9h00 à 12h 00 à la Mairie de Breitenbach
- Jeudi 24 Mars 2016 de 14h00 à 17h 00 à la Mairie de Breitenbach
- Mardi 8 Mars 2016 de 14h00 à 17h00 à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé
- Mercredi 16 Mars 2016 de 9h00 à 12h00 au SCOT à Sélestat

Vous en souhaitant bonne réception,

Bien cordialement

314

9



Mr Thierry FROELICHER

Agent de Développement

Responsable du Pôle Aménagement du Territoire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE VILLÉ

1 rue Principale – 67220 BASSEMBERG

Tél. : 03 88 58 91 67

Fax : 03 88 57 17 46

E-mail : thierry.f@cc-cantondeville.fr

<http://www.cc-cantondeville.fr>

le 14

Pensez à l'environnement : n'imprimez ce message qu'en cas de nécessité.

De : SENBAGARAJ Lavanya
[mailto:lavanya.senbagaraj@bas-rhin.fr]

bas-rhin.fr

Envoyé : mardi 5 janvier 2016 14:31

À : Adèle Vincent

Cc : GERARDIN David; Thierry FROELICHER

Objet : RE: CdC de la Vallée de Villé - DP espace Nature et révision du PLU de Breitenbach

Importance : Haute

[Texte des messages précédents masqué]

SENBAGARAJ Lavanya <lavanya.senbagaraj@bas-rhin.fr>

7 janvier 2016 à 14:42

À : "adele.vincent.architecte@gmail.com" <adele.vincent.architecte@gmail.com>

Cc : GERARDIN David <david.gerardin@bas-rhin.fr>, ETLING Séverine <severine.etling@bas-rhin.fr>, "thierry.f@cc-cantondeville.fr" <thierry.f@cc-cantondeville.fr>

Bonjour,

M. FROELICHER m'a communiqué les jours de vos permanences pour l'enquête publique. Je vous en remercie.

Seulement, au vu du dossier, nous pensons qu'il serait opportun de décaler l'une de vos permanences en mairie plus tard dans la soirée soit de 16h00 à 19h00 ou de 17h00 à 20h00 afin de mobiliser un plus grand nombre de personne.

Est-ce envisageable pour vous ? A savoir que cela ne pose aucun problème à la commune, ni à la CdC.

Merci pour votre réponse.

Bien cordialement,

→ Lavanya SENBAGARAJ

Chargée de procédure urbanisme

Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

Service Support Opérationnel

Conseil Départemental du Bas-Rhin



www.bas-rhin.fr

Hôtel du Département
1 place du Quartier Blanc 67964 Strasbourg Cedex 9
Tél : 03 88 76 68 95
Email : lavanya.senbagaraj@bas-rhin.fr

www.bas-rhin.fr

De : Thierry FROELICHER [mailto:thierry.f@cc-cantondeville.fr]

Envoyé : jeudi 7 janvier 2016 10:21

À : SENBAGARAJ Lavanya

Cc : 'mairie 67 breitenbach'; 'adele.vincent.architecte@gmail.com'; Jean-Philippe STREBLER; GERARDIN David; Jean-Marc RIEBEL; Jean-Pierre PIELA (jppiela@wanadoo.fr)

[Texte des messages précédents masqué]



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ANNEXE n° 2

Le Perreillets

44

le 16.02.2016.

Le Commissaire Enquêteur

ARRETÉ

d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique unique relative à la déclaration de projet « Espace Nature » et à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Breitenbach et du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Sélestat et sa Région

Le Président,

- Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L. 143-4 et suivants, et L. 153-1 et suivants ;
- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R.123-1 et suivants ;
- Vu le schéma de cohérence territoriale de Sélestat et sa région, approuvé le 17 décembre 2013 ;
- Vu le plan local d'urbanisme de Breitenbach approuvé le 15 septembre 2006 et modifié le 18 octobre 2007 ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2015 portant actualisation des compétences et modifications des statuts de la communauté de communes du Canton de Villé ;
- Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Breitenbach en date du 20 novembre 2015 donnant son accord pour l'achèvement, par la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, de la procédure de déclaration de projet « Espace Nature » et de mise en compatibilité du PLU de Breitenbach et du SCoT de Sélestat et sa région ;
- Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Canton de Villé en date du 11 décembre 2015 décidant de poursuivre la procédure de déclaration de projet « Espace nature » et de mise en compatibilité du PLU de Breitenbach et du SCoT de Sélestat et sa région ;
- Vu la décision en date du 14 décembre 2015 par laquelle le président du syndicat mixte du SCoT de Sélestat et sa région et le président de la communauté de communes de la Vallée de Villé ont décidé que l'enquête publique unique relative à la déclaration de projet « Espace Nature » et à la mise en compatibilité du SCoT de Sélestat et sa région et du PLU de Breitenbach sera ouverte et organisée par le président de la communauté de communes de la Vallée de Villé ;
- Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique unique ;
- Vu les compte-rendu des réunions d'examen conjoint relatives à la déclaration de projet en date du 23 avril et du 6 octobre 2015 ;
- Vu l'ordonnance du président du tribunal administratif de Strasbourg en date du 18 décembre 2015 désignant le commissaire enquêteur titulaire et le commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique unique relative à la déclaration de projet « Espace Nature » et à la mise en compatibilité du SCoT de Sélestat et sa région et du PLU de Breitenbach ;

Communauté de Communes du Canton de Villé

Centre administratif - Route de Villé - 67220 BASSEMBERG

Tél. 0 (en local) ou préfixe +3 88 58 91 65 - Fax 0 (en local) ou préfixe +3 88 57 17 46

e-mail : courrier@cc-cantondeville.fr - Internet : www.cc-cantondeville.fr

A R R E T E :

ARTICLE 1 : Il est procédé à une enquête publique unique portant sur l'intérêt général de l'opération « Espace Nature » et la mise en compatibilité du SCoT de Sélestat et sa région et du PLU de Breitenbach.

Les caractéristiques principales de ce projet sont :

- la réalisation d'un projet innovant sur le site « Espace Nature », comportant des hébergements insolites de type « huttes scandinaves », une restauration locale et la valorisation agricole, en faisant évoluer les orientations du SCoT de Sélestat et sa région et les dispositions réglementaires du PLU de Breitenbach ;
- la recherche d'une bonne insertion du projet dans son environnement naturel en préservant et en valorisant au mieux la qualité écologique du site ;
- l'intégration paysagère du projet par des modes de construction et d'implantation adaptés.

Cette enquête publique se déroulera **du lundi 22 février 2016 au jeudi 24 mars 2016 inclus**, pour une durée de **32 jours** consécutifs.

ARTICLE 2 : Au terme de l'enquête, et après modification éventuelle pour tenir compte de l'avis joint au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur,

- la mise en compatibilité du SCoT de Sélestat et de sa région fera l'objet d'une délibération du comité syndical du syndicat mixte du SCoT de Sélestat et sa région, ou, à défaut, d'un arrêté du préfet du Bas-Rhin ;
- la mise en compatibilité du PLU de Breitenbach et la déclaration de projet « Espace Nature » feront l'objet d'une délibération du conseil communautaire de la communauté de communes de la Vallée de Villé.

ARTICLE 3 : Madame Adèle VINCENT, architecte DPLG, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Clément AUBRY, colonel honoraire de la gendarmerie a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le président du tribunal administratif de Strasbourg.

ARTICLE 4 : Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sont déposés au siège de la communauté de communes de la Vallée de Villé, à la mairie de Breitenbach et au siège du syndicat mixte du SCoT de Sélestat et sa région pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture à savoir :

Communauté de communes de la Vallée de Villé :

- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Mairie de Breitenbach :

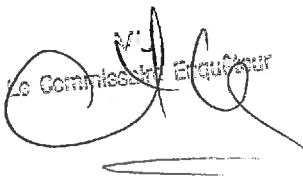
- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30

La mairie de Breitenbach sera également ouverte exceptionnellement pour l'enquête publique unique le mardi 1^{er} mars 2016 de 14h00 à 16h00, le samedi 19 mars 2016 de 9h00 à 12h00 et le jeudi 24 mars 2016 de 14h00 à 17h00.

Syndicat mixte du SCoT de Sélestat et sa région :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 (sauf le mercredi après-midi)

Le Commissaire Enquêteur



Chacun peut prendre connaissance du dossier d'enquête publique unique et éventuellement consigner ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par courrier à l'attention de :

Madame le commissaire enquêteur
Communauté de Communes de la Vallée de Villé
Centre Administratif
1 rue Principale
67220 BASSEMBERG

Les observations du public peuvent également être formulées par voie électronique à l'adresse suivante : courrier@cc-cantondeville.fr
 L'objet du message devra comporter la mention « **Déclaration de Projet - Enquête publique unique relative au projet « Espace Nature » à Breitenbach : observations à l'attention du commissaire enquêteur** »

ARTICLE 5 : Le commissaire enquêteur recevra le public :

Au siège de la communauté de communes de la Vallée de Villé :
 - le mardi 8 mars 2016 de 14h00 à 17h00

A la mairie de Breitenbach :

- le mercredi 24 février 2016 de 9h00 à 11h00
- le mardi 1^{er} mars 2016 de 14h00 à 16h00
- le vendredi 11 mars 2016 de 9h00 à 11h00
- le samedi 19 mars 2016 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 24 mars 2016 de 14h00 à 17h00

Au siège du syndicat mixte du SCoT de Sélestat et sa région :
 - le mercredi 16 mars 2016 de 9h00 à 12h00

ARTICLE 6 : Les informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur les sites internet suivants :

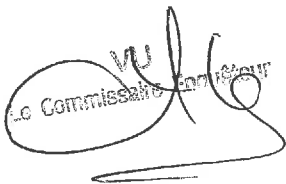
- communauté de communes de la Vallée de Villé : www.cc-cantondeville.fr
- commune de Breitenbach : www.breitenbach.fr
- syndicat mixte du SCoT de Sélestat et sa région : www.scot-selestat.fr

Les pièces du dossier sont également consultables sur ces trois sites internet.

ARTICLE 7 : Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture du Bas-Rhin, au siège de la communauté de communes de la Vallée de Villé, à la mairie de Breitenbach et au siège du syndicat mixte du SCoT de Sélestat et sa région pendant un an après la fin de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ils seront également publiés sur les trois sites internet mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 8 : Le dossier de déclaration de projet comporte, dans le rapport de présentation, une évaluation environnementale du projet « Espace Nature » et l'avis du Préfet du Bas-Rhin, autorité environnementale compétente en matière d'environnement, est joint au dossier d'enquête publique unique.

ARTICLE 9 : L'autorité responsable de la déclaration de projet est la communauté de communes de la Vallée de Villé, représentée par son président Jean-Marc RIEBEL et dont le siège administratif est situé 1 rue Principale à



Le Commissaire Enquêteur

4/4

67220 BASSEMBERG. Des informations peuvent être demandées auprès de cette autorité.

ARTICLE 10 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans les deux journaux ci-après désignés :

- Les Dernières Nouvelles d'Alsace
- L'Est Agricole et Viticole

Cet avis sera affiché dans les lieux officiels d'affichage de la Communauté de Communes, de la commune de Breitenbach et du Syndicat Mixte du SCoT de Sélestat et sa Région, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci et publié sur le site internet de ces derniers, dans les mêmes conditions de délai.

Copie du présent arrêté sera notifiée à :

Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Sélestat-Erstein,
Monsieur le Président du Tribunal Administratif,
Madame Adèle VINCENT, commissaire enquêteur titulaire,
Monsieur Clément AUBRY, commissaire enquêteur suppléant,
Monsieur le Maire de la commune de Breitenbach,
Monsieur le Président du Syndicat Mixte du SCoT de Sélestat et sa Région.

Fait à BASSEMBERG, le 19 janvier 2016

Le Président,

Jean-Marc RIBER



le 16.02.2016.

Le Commissaire Enquêteur

1.2.3 – LES INFORMATIONS, ET LA PUBLICITE RELATIVES A L'ENQUETE PUBLIQUE :

1.2.3.1 – LES INFORMATIONS SUR LES SITES INTERNET :

Conformément aux dispositions de l'article 6 de l'arrêté prescrivant la présente enquête publique, les informations relatives à l'enquête ainsi que les pièces du dossier pouvaient être consultées sur les sites internet suivants :

- Communauté de Communes de la Vallée de Villé : www.cc-cantondeville.fr
- Commune de Breitenbach : www.breitenbach.fr
- Syndicat mixte du SCoT de Sélestat et sa Région : www.scot-selestat.fr

J'ai personnellement vérifié et contrôlé avant et pendant toute la durée de l'enquête publique la mise à la disponibilité du public desdits éléments d'informations sur les deux sites susvisés, et enregistré à titre conservatoire les pages concernées.

Voir les annexes n° 3 à 7, ci-après.

1.2.3.2 – LES AVIS AU PUBLIC :

a) – Les insertions dans la presse :

En application des dispositions de l'article 10 de l'arrêté prescrivant la présente enquête publique, un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête a été publié quinze au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans les deux journaux ci-après désignés :

- Les Dernières Nouvelles d'Alsace, en date des vendredis 5 février 2016 et 26 février 2016.
- L'Est Agricole et Viticole, en date des vendredis 5 février 2016 et 26 février 2016.

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin m'a adressé un exemplaire de ces avis – 1ère et 2ème parution, que j'ai visés et joints à titre d'information aux dossiers de l'enquête publique tenus respectivement au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, à la Mairie de BREITENBACH, et au Syndicat mixte du SCoT de Sélestat et sa Région.

Voir les annexes n° 8 à 13, ci-après.

b) – L'affichage sur les panneaux officiels :

En application des dispositions de ce même article 10, l'avis a été affiché dans les lieux officiels d'affichage de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, de la Commune de BREITENBACH et du Syndicat mixte du SCoT de Sélestat et sa Région, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci et publié sur le site internet de ces derniers dans les mêmes conditions de délai.

J'ai contrôlé l'affichage sur les trois lieux lors de la légalisation des documents le 16 février 2016 et vérifié son maintien en place lors de chacune de mes permanences.

A la clôture de l'enquête publique, un exemplaire des certificats d'affichage produits respectivement par le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, par le Maire de la Commune de BREITENBACH, et par le Président du Syndicat mixte du SCoT de Sélestat et sa Région m'a été remis pour être annexé au rapport.

Voir les annexes n° 14 et 16 ci-après.

1.2.3.3 – L'INFORMATION EXTRA-LEGALE :

A ma demande, M. Le Maire de la Commune de BREITENBACH a complété l'information légale par un tract daté du 12 février 2016 distribué dans les boîtes aux lettres de tous ses Administrés :

- rappelant le déroulement de l'enquête, la période, les lieux de consultations des documents,
- donnant la copie de l'avis inséré à la rubrique des annonces légales, et
- invitant la population à faire part de ses remarques au commissaire enquêteur.

Et par la pose sur le site de l'opération projetée, visible depuis la voie publique, d'une affiche au format A2 sur fond jaune produite par l'ATIP.

Voir les annexes n° 17 à 19 ci-après.

A noter qu'en complément des dispositions prises et relatées au paragraphe 1.2.3.1 ci-dessus, d'autres sites internet ont également pris le relais pour diffuser l'information relative au déroulement de la présente enquête publique.

C'est le cas notamment du site :

- Eurolégales, à l'adresse suivante :
<http://www.eurolégales.com/Annonce/Information/Bas-Rhin/TRUCHTERSHEIM/Enquete-Revision-PLU-BREITENBACH.html>
Pour reprendre l'annonce faite par les DNA (n° 714117700) – 1^{er} avis

Voir l'annexe n° 20 ci-après
correspondant à une capture d'écran de la page concernée.

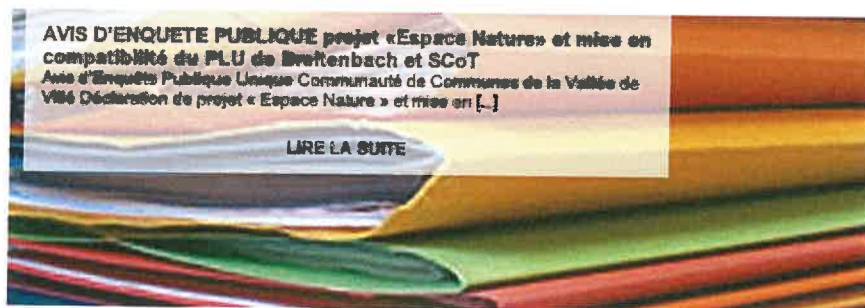
- Alsace.info, à l'adresse suivante :
<http://www.alsace.info/actualite-information-alsace/enquete-publique>

Voir l'annexe n° 21 ci-après.



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA VALLÉE DE VILLÉ**

ANNEXE n° 3



La ComCom Services aux habitants Economie & Tourisme Environnement & Patrimoine
Une Vallée 100% Nature Camping Le Giessen

ACCUEIL



L'AGENDA

DE LA VALLÉE DE VILLÉ

DERNIÈRES RÉACTIONS...

Le 13/07/2015, à propos de ...
DDémarche

Actuellement la Comcom travail
sur les défis 2014/

Le 19/06/2015, à propos de ...
DDémarche

Je suis étonné de la débauche
faite en matière de

Le 21/05/2014, à propos de ...
DDémarche

Bonjour, A propos de
développement durable, qu'

Le 06/12/2013, à propos de ...
DDémarche

J'avais promis d'écrire ! Alors Je
pense qu'il man

Le 13/07/2012, à propos de ...
7ème Chemin du Patrimoine

Super sentier à faire en famille

ACTUALITÉ...



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE Révision n°1
du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de
Breitenbach**
Publié le 4 février 2016

[Lire cet article](#)



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE projet
«Espace Nature» et mise en compatibilité
du PLU de Breitenbach et SCOT**
Publié le

[Lire cet article](#)



**Enquête publique Travaux de restauration
du Giessen**
Publié le 14 janvier 2016

[Lire cet article](#)



**FOURNITURE D'ELECTRICITE POUR
BATIMENTS INTERCOMMUNAUX**
Publié le 27 octobre 2015

[Lire cet article](#)

**la Médiathèque En novembre des
animations pour tous les publics !**
Publié le 21 octobre 2015

[Lire cet article](#)

**ECLAIRAGE PUBLIC - PROGRAMME DE
REMPLACEMENT DE LUMINAIRES EN
VUE D'ECONOMIE D'ENERGIE ET DE
REDUCTION DE POLLUTION LUMINEUSE**
Publié le 1 octobre 2015

[Lire cet article](#)



La médiathèque de la Vallée de Villé
Publié le 17 juin 2015

[Lire cet article](#)

SÉANCE PLÉNIÈRE...

Séance plénière du 11/12/2015
Publié le 23 décembre 2015

[Lire le compte rendu de cette Séance plénière](#)

PUBLICATIONS PAPIER...

Trimestriel Intercommunal N° 22-Décembre 2015
Publié le

[lire le magazine](#)

Trimestriel Intercommunal N° 21-Octobre 2015
Publié le 7 octobre 2015

[lire le magazine](#)



111.



**Site Internet
Office de Tourisme**



**Horaires & Tarifs
Aquavallées**



**Site Internet
MJC Le Vivarium**



**Musée d'arts et
traditions populaires**



**Union des Artisans
& Commerçants**



**Site Internet
SMICTOM**



**Votre service
de Covoiturage**



**L'observatoire
de la nappe
d'Alsace**

Sites Internet des Communes

REPORTAGES ET VIDÉOS.



**Rallye des Poussettes
2013**

Publié le 2 juillet 2013

[Voir cette vidéo](#)



**Centre Nautique
Aquavallées**

Publié le 28 décembre
2012

[Voir cette vidéo](#)



Noël Lalaye-Charbes

Publié le 21 décembre
2012

[Voir cette vidéo](#)



**Reportage sur l'atelier
Juval**

Publié le 23 octobre 2012

[Voir cette vidéo](#)

[Voir toutes les vidéos...](#)

» Accueil

» Séance plénière



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA VALLÉE DE VILLÉ**

Rechercher

ANNEXE n° 4
2 feuilles -



2/2



La ComCom Services aux habitants Economie & Tourisme Environnement & Patrimoine

Une Vallée 100% Nature Camping Le Giessen

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE projet «Espace Nature» et mise en compatibilité du PLU de Breitenbach et SCoT

J'aime

Publié le 4 février 2016

Avis d'Enquête Publique Unique

Communauté de Communes de la Vallée de Villé

Déclaration de projet « Espace Nature » et mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Breitenbach et du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Sélestat et sa Région

Par arrêté communautaire du 19/01/2016, il sera procédé à une enquête publique unique portant sur l'intérêt général de l'opération « Espace Nature » et la mise en compatibilité du SCoT de Sélestat et sa région et du PLU de Breitenbach pour une durée de 32 jours consécutifs, du lundi 22 février 2016 au jeudi 24 mars 2016 inclus.

Les caractéristiques principales de ce projet sont :

- la réalisation d'un projet innovant sur le site « Espace Nature », comportant des hébergements insolites de type « huttes scandinaves », une restauration locale et la valorisation agricole, en faisant évoluer les orientations du SCoT de Sélestat et sa région et les dispositions réglementaires du PLU de Breitenbach ;
- la recherche d'une bonne insertion du projet dans son environnement naturel en préservant et en valorisant au mieux la qualité écologique du site ;
- l'intégration paysagère du projet par des modes de construction et d'implantation adaptés.

Au terme de l'enquête, et après modification éventuelle pour tenir compte de l'avis joint au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur,

- la mise en compatibilité du SCoT de Sélestat et de sa région fera l'objet d'une délibération du comité syndical du syndicat mixte du SCoT de Sélestat et sa région, ou, à défaut, d'un arrêté du préfet du Bas-Rhin ;
- la mise en compatibilité du PLU de Breitenbach et la déclaration de projet « Espace Nature » feront l'objet d'une délibération du conseil communautaire de la communauté de communes de la Vallée de Villé.

Madame Adèle VINCENT, Architecte DPLG, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Clément AUBRY, Colonel honoraire de la Gendarmerie, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sont déposés au siège de la communauté de communes de la Vallée de Villé, à la mairie de Breitenbach et au siège du syndicat mixte du SCoT de Sélestat et sa région pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture à savoir :

Communauté de communes de la Vallée de Villé :

- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Mairie de Breitenbach :

- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30

La mairie de Breitenbach sera également ouverte exceptionnellement pour l'enquête publique unique le mardi 1^{er} mars 2016 de 14h00 à 16h00, le samedi 19 mars 2016 de 9h00 à 12h00 et le jeudi 24 mars 2016 de 14h00 à 17h00.

Syndicat mixte du SCoT de Sélestat et sa région :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 (sauf le mercredi après-midi)

Le Commissaire Enquêteur



Sites Internet des Communes

REPORTAGES ET VIDÉOS.

Rallye des Poussettes 2013

Publié le 2 juillet 2013

Voir cette vidéo



Centre Nautique Aquavallées

Publié le 28 décembre 2012

Voir cette vidéo



Noël Lalaye-Charbes

Publié le 21 décembre 2012

Voir cette vidéo



Reportage sur l'atelier Juval

Publié le 23 octobre 2012

Voir cette vidéo

Voir toutes les vidéos...

Accueil

Séance plénière

Chacun peut prendre connaissance du dossier d'enquête publique unique et éventuellement consigner ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par courrier à l'attention de : Madame le commissaire enquêteur – Communauté de Communes de la Vallée de Villé – Centre Administratif – 1 rue Principale – 67220 BASSEMBERG.

Les observations du public peuvent également être formulées par voie électronique à l'adresse suivante : courrier@cc-cantondville.fr

L'objet du message devra comporter la mention « **Déclaration de Projet – Enquête publique unique relative au projet « Espace Nature » à Breitenbach : observations à l'attention du commissaire enquêteur** »

Le commissaire enquêteur recevra le public :

Au siège de la Communauté de Communes :

- le mardi 8 mars 2016 de 14h00 à 17h00

A la mairie de Breitenbach :

- le mercredi 24 février 2016 de 9h00 à 11h00

- le mardi 1^{er} mars 2016 de 14h00 à 16h00

- le vendredi 11 mars 2016 de 9h00 à 11h00

- le samedi 19 mars 2016 de 9h00 à 12h00

- le jeudi 24 mars 2016 de 14h00 à 17h00

Au Syndicat Mixte du SCoT de Sélestat et sa Région :

- le mercredi 16 mars 2016 de 9h00 à 12h00


Le Commissaire Enquêteur

Les informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur les sites internet suivants :

- communauté de communes de la Vallée de Villé : www.cc-cantondville.fr
- commune de Breitenbach : www.breitenbach.fr
- syndicat mixte du SCoT de Sélestat et sa région : www.scot-selestat.fr

Les pièces du dossier sont également consultables sur ces trois sites internet.

Télécharger le dossier d'enquête publique de déclaration de projet du site espace nature pour la mise en compatibilité avec SCoT

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture du Bas-Rhin, au siège de la communauté de communes de la Vallée de Villé, à la mairie de Breitenbach et au siège du syndicat mixte du SCoT de Sélestat et sa région pendant un an après la fin de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ils seront également publiés sur les trois sites internet mentionnés ci-dessus.

Le dossier de déclaration de projet comporte, dans le rapport de présentation, une évaluation environnementale du projet « Espace Nature » et l'avis du Préfet du Bas-Rhin, autorité environnementale compétente en matière d'environnement, est joint au dossier d'enquête publique unique.

L'autorité responsable de la déclaration de projet est la communauté de communes de la Vallée de Villé, représentée par son président Jean-Marc RIEBEL et dont le siège administratif est situé 1 rue Principale à 67220 BASSEMBERG. Des informations peuvent être demandées auprès de cette autorité.

Le Président, Jean-Marc RIEBEL

Télécharger le dossier d'enquête publique de déclaration de projet du site espace nature pour la mise en compatibilité avec SCoT

Actualités

conseil général du bas rhin breitenbach maisons traditionnelles **village bas rhin** albe communes Neubois regroupement champ du feu Intercommunal patrimoine
démarche administrative groupe montagne camping **CANTON** petit village breitenau habitants territoire petite enfance association Comte maisonsgoutte SIVOM
jeunesse **67220** Communautaire Dieffenbach-au-Val altitude courts de tennis **Info** occupants Villé **communauté de communes**
zone industrielle viticulture **Alsace** arts et traditions populaires conseil ateliers SENIORSCOPIE **comcom Giessen**

Communauté de Communes de la Vallée de Villé
1 rue principale - 67220 BASSEMBERG
Tél : 03 88 56 91 05 - Fax : 03 88 57 17 46

Le Commissaire Enquêteur

1/1.



Breitenbach
nature vive !

Alsace - Bas-Rhin (67) - Vallée de Villé

Accueil

Actualité récente

Vie communale

Mairie

Informations utiles

Publications

Projets & réalisations

Forêt

Nouveau PLU

Web cimetière

Environnement

Patrimoine

Tourisme

Venir à Breitenbach

Hébergement

Restauration

Loisirs

Agenda

Galerie photo

Les balades de Christian

Acteurs

Producteurs locaux

Commerces & entreprises

Ecole

Paroisse

Du côté des aînés

Du côté des jeunes

Associations

Passions locales

La vie est belle !

Webcam

Liens utiles

Services à la personne

Contact

Recherche

Go

Suivez le site...



RSS



Email



Facebook

Enquêtes publiques pour le PLU et le projet « Espace Nature »

Nous vous avons tenus régulièrement informés des étapes de la révision générale de notre Plan Local d'Urbanisme. Nous sommes aujourd'hui arrivés à une phase importante, celle des enquêtes publiques. En effet, deux enquêtes auront lieu conjointement du lundi 22 février au jeudi 24 mars 2016 inclus :

- une enquête publique spécifique à la révision générale du PLU
- une enquête publique propre à la déclaration de projet « Espace Nature » emportant mise en compatibilité du SCoT et du PLU de Breitenbach

En septembre 2015, la compétence urbanisme a été transférée des dix-huit Communes de la vallée à la Communauté des Communes. De ce fait, les enquêtes publiques sont du ressort de cette dernière.

Les documents sont tous consultables en mairie, à la Communauté des Communes et au siège du SCoT à Selestat et sur le site de la Communauté de Communes (via les liens ci-dessus).

N'hésitez pas à les consulter et le cas échéant à faire part de vos remarques.

Cet article a été publié vendredi, 12 février 2016

☐ Laisser un commentaire

Derniers articles publiés



A savoir
Circulation perturbée rue des Vosges semaine 22



A savoir
Fermeture de la mairie jeudi 2 juin de 9h à 12h30



A savoir
Informations
Contrôle des poteaux d'incendie les 1er et 2 Juin



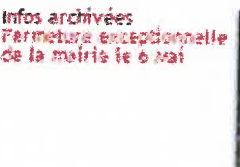
Vie communale
Visite du Député Antoine HERTH



Ski Club
Bilan de la saison de Ski



Association foncière
Journée chemin pour l'Association Foncière



Infos archivées
Permeture exceptionnelle de la mairie le 6 mai



Vie communale
Conférence



Vie communale
Visite de Bavarois

Nouveau PLU



Enquêtes publiques pour le PLU et le projet « Espace Nature »

12 février 2016

Le PLU a été arrêté

4 juillet 2015



PLU : 1^{ère} réunion publique

18 juillet 2014



Arrêt du PLU (document de travail)

28 janvier 2014



PLU : 2^{ème} réunion publique

5 octobre 2013



Réunion publique sur le PLU

27 mai 2012



Révision du PLU

22 mai 2012



Breitenbach
nature vive !

VU
Le Commissaire Enquêteur

2/1.

Enquêtes publiques pour le PLU et le projet « Espace Nature »

Nous vous avons tenus régulièrement informés des étapes de la révision générale de notre Plan Local d'Urbanisme. Nous sommes aujourd'hui arrivés à une phase importante, celle des enquêtes publiques. En effet, deux enquêtes auront lieu conjointement du lundi 22 février au jeudi 24 mars 2016 inclus :

- une enquête publique spécifique à la révision générale du PLU
- une enquête publique propre à la déclaration de projet « Espace Nature » emportant mise en compatibilité du SCoT et du PLU de Breitenbach

En septembre 2015, la compétence urbanisme a été transférée des dix-huit Communes de la vallée à la Communauté des Communes. De ce fait, les enquêtes publiques sont du ressort de cette dernière.

Les documents sont tous consultables en mairie, à la Communauté des Communes et au siège du SCoT à Sélestat et sur le site de la Communauté de Communes (via les liens ci-dessus).

N'hésitez pas à les consulter et le cas échéant à faire part de vos remarques.

Cet article a été publié vendredi, 12 février 2016

ANNEXE n° 7

Accueil Glossaire Contact Espace réservé

Le Commissaire Enquêteur

2/2

Accueil

Bienvenue sur le site du SCoT de Sélestat et sa région

Actualités

ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à la déclaration de projet "Espace Nature" et la mise en compatibilité du SCoT de Sélestat et sa région et du PLU de Breitenbach

DU 22 FÉVRIER 2016 AU 24 MARS 2016

Dossier complet à télécharger : <http://www.cc-cantondeville.fr/avis-d%E2%80%99enquete-publi-declaration-de-projet-%C2%AB-espace-nature-%C2%BB-et-mise-en-compatibilite-du-plan-local-d%E2%80%99urbanisme-plu-de-breitenbach-et-du-schema-de-coherence-terri/>

Permanence de la commissaire enquêtrice au siège du syndicat mixte du SCoT
le mercredi 16 mars 2016 de 9 h à 12 h



Le syndicat mixte du SCoT, ce sont 51 communes regroupées en 4 communautés de communes qui ont décidé de travailler ensemble et de façon cohérente sur le devenir de leur territoire.

Le SCoT de Sélestat et sa région a été approuvé à l'unanimité le 17 décembre 2013. Il est exécutoire depuis le 24 février 2014.

Et maintenant est venu le temps de la mise en œuvre.

Marcel Bauer
Président
Syndicat mixte du SCoT
de Sélestat et sa région

Mis à jour le Lundi, 08 Février 2016 22:28

Design graphique ratatam © 2008 SCoT de Sélestat et sa région | Mentions légales

Le SCoT

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Le syndicat mixte

Le territoire

L'élaboration

Les étapes de la procédure

Les modalités de concertation

Les documents

Les délibérations et procès-verbaux

Le SCoT

Les comptes rendus de réunions

Les articles de presse

Enquête publique

SCoT Approuvé

Documentation

visiteurs 74241

le site internet de la mairie à l'adresse suivante :
www.mairie-shatenois.fr

714085300

ENQUÊTES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA VALLÉE DE VILLÉDéclaration de projet « Espace Nature » et mise en
compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de
Breitenbach et du schéma de cohérence territoriale (SCoT)
de Sélestat et sa Région

Par arrêté communautaire du 19/01/2016, il sera procédé à une enquête publique unique portant sur l'intérêt général de l'opération « Espace Nature » la mise en compatibilité du SCoT de SÉLESTAT et sa région et du PLU de BREITENBACH pour une durée de 32 jours consécutifs, du lundi 22 février 2016 au jeudi 24 mars 2016 inclus.

Les caractéristiques principales du projet sont :

- la réalisation d'un projet innovant sur le site « Espace Nature », comportant des hébergements insolites de type « huttes scandinaaves », une restauration locale et la valorisation agricole, en faisant évoluer les orientations du SCoT de SÉLESTAT et sa région et les dispositions réglementaires du PLU de Breitenbach ;
- la recherche d'une bonne insertion du projet dans son environnement naturel en préservant et en valorisant au mieux la qualité écologique du site ;
- l'insertion paysagère du projet par des modes de construction et d'implantation adaptés.

Au terme de l'enquête, et après modification éventuelle pour tenir compte de l'avis joint au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, la mise en compatibilité du SCoT de SÉLESTAT et sa région et du PLU de BREITENBACH sera approuvée par délibération du conseil communautaire.

Le commissaire enquêteur sera désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de STRASBOURG.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, à la mairie de BREITENBACH et au siège du syndicat mixte du SCoT de Sélestat et sa région pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture à savoir :

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le mardi 8 mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le mercredi 24 février 2016 de 9h00 à 11h00
Le jeudi 25 février 2016 de 9h00 à 11h00

Le vendredi 26 février 2016 de 9h00 à 11h00
Le samedi 27 février 2016 de 9h00 à 11h00
Le dimanche 28 février 2016 de 9h00 à 11h00

Le lundi 29 février 2016 de 9h00 à 11h00
Le mardi 1er mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le mercredi 2 février 2016 de 9h00 à 11h00

Le jeudi 3 février 2016 de 9h00 à 11h00
Le vendredi 4 février 2016 de 9h00 à 11h00
Le samedi 5 février 2016 de 9h00 à 11h00

Le dimanche 6 février 2016 de 9h00 à 11h00
Le lundi 7 février 2016 de 9h00 à 11h00
Le mardi 8 février 2016 de 9h00 à 11h00

Le mercredi 9 février 2016 de 9h00 à 11h00
Le jeudi 10 février 2016 de 9h00 à 11h00
Le vendredi 11 février 2016 de 9h00 à 11h00

Le samedi 12 février 2016 de 9h00 à 11h00
Le dimanche 13 février 2016 de 9h00 à 11h00
Le lundi 14 février 2016 de 9h00 à 11h00

Le mardi 15 février 2016 de 9h00 à 11h00
Le mercredi 16 février 2016 de 9h00 à 11h00
Le jeudi 17 février 2016 de 9h00 à 11h00

Le vendredi 18 février 2016 de 9h00 à 11h00
Le samedi 19 février 2016 de 9h00 à 11h00
Le dimanche 20 février 2016 de 9h00 à 11h00

Le lundi 21 février 2016 de 9h00 à 11h00
Le mardi 22 février 2016 de 9h00 à 11h00
Le mercredi 23 février 2016 de 9h00 à 11h00

Le jeudi 24 février 2016 de 9h00 à 11h00
Le vendredi 25 février 2016 de 9h00 à 11h00
Le samedi 26 février 2016 de 9h00 à 11h00

Le dimanche 27 février 2016 de 9h00 à 11h00
Le lundi 28 février 2016 de 9h00 à 11h00
Le mardi 29 février 2016 de 9h00 à 11h00

Le mercredi 1er mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le jeudi 2 mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le vendredi 3 mars 2016 de 9h00 à 11h00

Le samedi 4 mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le dimanche 5 mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le lundi 6 mars 2016 de 9h00 à 11h00

Le mardi 7 mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le mercredi 8 mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le jeudi 9 mars 2016 de 9h00 à 11h00

Le vendredi 10 mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le samedi 11 mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le dimanche 12 mars 2016 de 9h00 à 11h00

Le lundi 13 mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le mardi 14 mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le mercredi 15 mars 2016 de 9h00 à 11h00

Le jeudi 16 mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le vendredi 17 mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le samedi 18 mars 2016 de 9h00 à 11h00

Le dimanche 19 mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le lundi 20 mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le mardi 21 mars 2016 de 9h00 à 11h00

Le mercredi 22 mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le jeudi 23 mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le vendredi 24 mars 2016 de 9h00 à 11h00

Le samedi 25 mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le dimanche 26 mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le lundi 27 mars 2016 de 9h00 à 11h00

Le mardi 28 mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le mercredi 29 mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le jeudi 30 mars 2016 de 9h00 à 11h00

Le vendredi 31 mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le samedi 1er avril 2016 de 9h00 à 11h00
Le dimanche 2 avril 2016 de 9h00 à 11h00

Le lundi 3 avril 2016 de 9h00 à 11h00
Le mardi 4 avril 2016 de 9h00 à 11h00
Le mercredi 5 avril 2016 de 9h00 à 11h00

Le jeudi 6 avril 2016 de 9h00 à 11h00
Le vendredi 7 avril 2016 de 9h00 à 11h00
Le samedi 8 avril 2016 de 9h00 à 11h00

Le dimanche 9 avril 2016 de 9h00 à 11h00
Le lundi 10 avril 2016 de 9h00 à 11h00
Le mardi 11 avril 2016 de 9h00 à 11h00

Le mercredi 12 avril 2016 de 9h00 à 11h00
Le jeudi 13 avril 2016 de 9h00 à 11h00
Le vendredi 14 avril 2016 de 9h00 à 11h00

Le samedi 15 avril 2016 de 9h00 à 11h00
Le dimanche 16 avril 2016 de 9h00 à 11h00
Le lundi 17 avril 2016 de 9h00 à 11h00

Le mardi 18 avril 2016 de 9h00 à 11h00
Le mercredi 19 avril 2016 de 9h00 à 11h00
Le jeudi 20 avril 2016 de 9h00 à 11h00

Le vendredi 21 avril 2016 de 9h00 à 11h00
Le samedi 22 avril 2016 de 9h00 à 11h00
Le dimanche 23 avril 2016 de 9h00 à 11h00

Le lundi 24 avril 2016 de 9h00 à 11h00
Le mardi 25 avril 2016 de 9h00 à 11h00
Le mercredi 26 avril 2016 de 9h00 à 11h00

Le jeudi 27 avril 2016 de 9h00 à 11h00
Le vendredi 28 avril 2016 de 9h00 à 11h00
Le samedi 29 avril 2016 de 9h00 à 11h00

Le dimanche 30 avril 2016 de 9h00 à 11h00
Le lundi 1er mai 2016 de 9h00 à 11h00
Le mardi 2 mai 2016 de 9h00 à 11h00

Le mercredi 3 mai 2016 de 9h00 à 11h00
Le jeudi 4 mai 2016 de 9h00 à 11h00
Le vendredi 5 mai 2016 de 9h00 à 11h00

Le samedi 6 mai 2016 de 9h00 à 11h00
Le dimanche 7 mai 2016 de 9h00 à 11h00
Le lundi 8 mai 2016 de 9h00 à 11h00

Le mardi 9 mai 2016 de 9h00 à 11h00
Le mercredi 10 mai 2016 de 9h00 à 11h00
Le jeudi 11 mai 2016 de 9h00 à 11h00

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU VAL DE MODERDéclaration de projet et mise en compatibilité du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) du Val de Moder

Par arrêté communautaire du 01/02/2016, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de déclaration de projet et mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) du Val de Moder pour une durée de 32 jours consécutifs, du lundi 22 février 2016 au jeudi 24 mars 2016 inclus.

Les caractéristiques principales du projet sont :

- Adapter les limites entre la zone UA et la zone M pour permettre la restructuration du site de l'ancienne Point P, au cas de l'agrandissement, sur le ban de Paffenhoefen et de Niedermodern.

Au terme de l'enquête, et après modification éventuelle pour tenir compte de l'avis joint au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, la mise en compatibilité du PLUI et la déclaration de projet feront l'objet d'une délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Val de Moder.

Le commissaire enquêteur sera désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de STRASBOURG.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés au siège de la Communauté de Communes, à la Mairie de NIEDERMODERN et de PAFFENHOEFEN pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture à savoir :

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Le mardi 8 mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le mercredi 24 février 2016 de 9h00 à 11h00
Le jeudi 25 février 2016 de 9h00 à 11h00

Le vendredi 26 février 2016 de 9h00 à 11h00
Le samedi 27 février 2016 de 9h00 à 11h00
Le dimanche 28 février 2016 de 9h00 à 11h00

Le lundi 29 février 2016 de 9h00 à 11h00
Le mardi 1er mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le mercredi 2 février 2016 de 9h00 à 11h00

Le jeudi 3 février 2016 de 9h00 à 11h00
Le vendredi 4 février 2016 de 9h00 à 11h00
Le samedi 5 février 2016 de 9h00 à 11h00

Le dimanche 6 février 2016 de 9h00 à 11h00
Le lundi 7 février 2016 de 9h00 à 11h00
Le mardi 8 février 2016 de 9h00 à 11h00

Le mercredi 9 février 2016 de 9h00 à 11h00
Le jeudi 10 février 2016 de 9h00 à 11h00
Le vendredi 11 février 2016 de 9h00 à 11h00

Le samedi 12 février 2016 de 9h00 à 11h00
Le dimanche 13 février 2016 de 9h00 à 11h00
Le lundi 14 février 2016 de 9h00 à 11h00

Le mardi 15 février 2016 de 9h00 à 11h00
Le mercredi 16 février 2016 de 9h00 à 11h00
Le jeudi 17 février 2016 de 9h00 à 11h00

Le vendredi 18 février 2016 de 9h00 à 11h00
Le samedi 19 février 2016 de 9h00 à 11h00
Le dimanche 20 février 2016 de 9h00 à 11h00

Le lundi 21 février 2016 de 9h00 à 11h00
Le mardi 22 février 2016 de 9h00 à 11h00
Le mercredi 23 février 2016 de 9h00 à 11h00

Le jeudi 24 février 2016 de 9h00 à 11h00
Le vendredi 25 février 2016 de 9h00 à 11h00
Le samedi 26 février 2016 de 9h00 à 11h00

Le dimanche 27 février 2016 de 9h00 à 11h00
Le lundi 28 février 2016 de 9h00 à 11h00
Le mardi 29 février 2016 de 9h00 à 11h00

Le mercredi 1er mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le jeudi 2 mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le vendredi 3 mars 2016 de 9h00 à 11h00

Le samedi 4 mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le dimanche 5 mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le lundi 6 mars 2016 de 9h00 à 11h00

Le mardi 7 mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le mercredi 8 mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le jeudi 9 mars 2016 de 9h00 à 11h00

Le vendredi 10 mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le samedi 11 mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le dimanche 12 mars 2016 de 9h00 à 11h00

Le lundi 13 mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le mardi 14 mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le mercredi 15 mars 2016 de 9h00 à 11h00

Le jeudi 16 mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le vendredi 17 mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le samedi 18 mars 2016 de 9h00 à 11h00

Le dimanche 19 mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le lundi 20 mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le mardi 21 mars 2016 de 9h00 à 11h00

Le mercredi 22 mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le jeudi 23 mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le vendredi 24 mars 2016 de 9h00 à 11h00

Le samedi 25 mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le dimanche 26 mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le lundi 27 mars 2016 de 9h00 à 11h00

Le mardi 28 mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le mercredi 29 mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le jeudi 30 mars 2016 de 9h00 à 11h00

Le vendredi 31 mars 2016 de 9h00 à 11h00
Le samedi 1er avril 2016 de 9h00 à 11h00
Le dimanche 2 avril 2016 de 9h00 à 11h00

Le lundi 3 avril 2016 de 9h00 à 11h00
Le mardi 4 avril 2016 de 9h00 à 11h00
Le mercredi 5 avril 2016 de 9h00 à 11h00

Le jeudi 6 avril 2016 de 9h00 à 11h00
Le vendredi 7 avril 2016 de 9h00 à 11h00
Le samedi 8 avril 2016 de 9h00 à 11h00

Le dimanche 9 avril 2016 de 9h00 à 11h00
Le lundi 10 avril 2016 de 9h00 à 11h00
Le mardi 11 avril 2016 de 9h00 à 11h00

Le mercredi 12 avril 2016 de 9h00 à 11h00
Le jeudi 13 avril 2016 de 9h00 à 11h00
Le vendredi 14 avril 2016 de 9h00 à 11h00

Le samedi 15 avril 2016 de 9h00 à 11h00
Le dimanche 16 avril 2016 de 9h00 à 11h00
Le lundi 17 avril 2016 de 9h00 à 11h00

Le mardi 18 avril 2016 de 9h00 à 11h00
Le mercredi 19 avril 2016 de 9h00 à 11h00
Le jeudi 20 avril 2016 de 9h00 à 11h00

Le vendredi 21 avril 2016 de 9h00 à 11h00
Le samedi 22 avril 2016 de 9h00 à 11h00
Le dimanche 23 avril 2016 de 9h00 à 11h00

Le lundi 24 avril 2016 de 9h00 à 11h00
Le mardi 25 avril 2016 de 9h00 à 11h00
Le mercredi 26 avril 2016 de 9h00 à 11h00

Le jeudi 27 avril 2016 de 9h00 à 11h00
Le vendredi 28 avril 2016 de 9h00 à 11h00
Le samedi 29 avril 2016 de 9h00 à 11h00

Le dimanche 30 avril 2016 de 9h00 à 11h00
Le lundi 1er mai 2016 de 9h00 à 11h00
Le mardi 2 mai 2016 de 9h00 à 11h00

Le mercredi 3 mai 2016 de 9h00 à 11h00
Le jeudi 4 mai 2016 de 9h00 à 11h00
Le vendredi 5 mai 2016 de 9h00 à 11h00

Le samedi 6 mai 2016 de 9h00 à 11h00
Le dimanche 7 mai 2016 de 9h00 à 11h00
Le lundi 8 mai 2016 de 9h00 à 11h00

Le mardi 9 mai 2016 de 9h00 à 11h00
Le mercredi 10 mai 2016 de 9h00 à 11h00
Le jeudi 11 mai 2016 de 9h00 à 11h00

Le vendredi 12 mai 2016 de 9h00 à 11h00
Le samedi 13 mai 2016 de 9h00 à 11h00
Le dimanche 14 mai 2016 de 9h00 à 11h00

Le lundi 15 mai 2016 de 9h00 à 11h00
Le mardi 16 mai 2016 de 9h00 à 11h00
Le mercredi 17 mai 2016 de 9h00 à 11h00

Le jeudi 18 mai 2016 de 9h00 à 11h00
Le vendredi 19 mai 2016 de 9h00 à 11h00
Le samedi 20 mai 2016 de 9h00 à 11h00

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE CHATENOIS
Plan Local d'Urbanisme - Modification n°1

Par arrêté municipal du 10 décembre 2015, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme pour une durée de 32 jours consécutifs, du mercredi 3 février 2016 au lundi 7 mars 2016 inclus.

Les caractéristiques principales du projet sont :

- La création de secteurs de taille et de capacité d'accueil limitée Ax et Aj aux lieux-dits Isenfeld et Neuwies ;
- Le redécoupage d'une portion de zone ZAUX en UZ ;
- La suppression de portions de zones IAUH en A et UB avec modifications des OAP n°1 et n°4, ainsi que le redécoupage d'une portion de secteur UF en UA et A ;
- Plusieurs modifications portant sur les articles 6, 7 et 11 des zones urbaines ;
- La modification de l'article 12 des zones UA, UB et IAUH relative aux places de stationnement et l'ajout de normes de stationnement des bicyclettes ;
- La suppression de l'emplacement réservé AB et la modification de l'emplacement réservé A24 ;
- La suppression de l'article 14 du règlement relatif au Coefficient d'Occupation des Sols ;
- La rectification d'une erreur matérielle sur le plan de règlement et une harmonisation entre le glossaire et le règlement.

Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

M. Jean-Pierre MULLER, commissaire divisionnaire honoraire de la police nationale retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. M. Gabriel NEUSCH, directeur d'école retraité et secrétaire de mairie à WINDSTEIN a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif de STRASBOURG.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

du lundi au jeudi de 9h15 à 11h45 et de 14h15 à 17h45
le vendredi de 9h15 à 11h45 et de 14h15 à 16h45
le samedi de 9h15 à 11h45

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et éventuellement consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par courrier à l'attention du monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de 81 rue du Maréchal Foch à 67330 CHATENOIS.

Les observations du public pourront également être faites par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@chateinois.fr

L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur ».

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie les :

- Mardi 2 février 2016 de 9h15 à 11h45
- Mardi 2 février 2016 de 14h15 à 17h45
- Mardi 27 février 2016 de 9h15 à 11h45
- Mardi 27 février 2016 de 14h15 à 17h45

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Chateinois et à la Mairie d'Isenfeld pendant un an après la fin de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture. Ils seront également publiés sur le site Internet de la commune.

L'autorité responsable du projet de modification du PLU est la commune de CHATENOIS représentée par son Maire M. LUC ADONNET et dont le siège administratif est situé à 81 rue du Maréchal Foch à 67330 CHATENOIS. Des informations peuvent être demandées auprès de l'Administration communale à cette adresse.

Les informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site Internet de la mairie à l'adresse suivante : www.mairie-chateinois.fr

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA
VALLÉE DE VILLÉRévision n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
de Breitenbach

Par arrêté communautaire du 19/01/2016, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision n°1 du PLU de Breitenbach pour une durée de 32 jours consécutifs, du lundi 22 février 2016 au jeudi 24 mars 2016 inclus.

Les caractéristiques principales du projet sont :

- Compléter la morphologie urbaine du bourg-centre en repérant et en préservant au mieux les équipements publics existants ;
- Impulser une nouvelle dynamique dans le domaine des équipements publics du bourg-centre ;
- Assurer certaines dispositions réglementaires nécessaires à la réalisation de projets valorisants pour le territoire ;
- Veiller à la bonne intégration paysagère des projets dans leur ensemble.

Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil communautaire.

Mme Adèle VINCENT, Architecte D.P.L.G., a été désignée en qualité de commissaire enquêteur. M. Michel MARTIN, Colonel honoraire de la Gendarmerie, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif de STRASBOURG.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés au siège de la Communauté de Communes de la Vall

Enquête publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de BAREMBACH
Déclaration de projet et mise en compatibilité du plan
d'occupation des sols

Par arrêté municipal du 19 février 2016, il sera procédé à une enquête publique portant sur la déclaration de projet et la mise en compatibilité du plan d'occupation des sols pour une durée de 32 jours consécutifs, du mardi 15 mars 2016 au vendredi 15 avril 2016 inclus.

Les caractéristiques principales du projet sont :
- La création d'un secteur UXp où est autorisé l'aménagement de parcs de stationnement liés à une activité industrielle ou artisanale.
- La création d'un secteur NCO où sont autorisés les affouillements et exhaussements du sol nécessaires dans le cadre de travaux écologiques pour la mise en œuvre de mesures compensatoires.

Au terme de l'enquête, et après modification éventuelle pour tenir compte de l'avis joint au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, la mise en compatibilité du plan d'occupation des sols fera l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Monsieur Bernard MARTIN, Gérant de société à la retraite, demeurant 12A rue du Noyer - 67204 Achenheim, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Jean-Pierre MEULLETT, Commissaire divisionnaire honoraire de la police nationale à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 18 h
La mairie sera également ouverte exceptionnellement pour l'enquête publique le mardi 15 mars de 9 h à 12 h, le jeudi 24 mars de 15 h à 18 h, le samedi 19 mars de 9 h à 12 h, le mardi 5 avril de 15 h à 18 h et le vendredi 15 avril de 15 h à 18 h.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique et éventuellement consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie, sis 15 rue Principale - 67130 Barembach.

Les observations du public pourront également être formulées par voie électronique à l'adresse suivante : mairie.barembach@wanadoo.fr. L'objet du message devra comporter la mention : "Enquête publique".

Observations à l'attention du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie aux jours et aux horaires suivants :

- le mardi 15 mars de 9 h à 12 h
- le jeudi 24 mars de 15 h à 18 h
- le samedi 19 mars de 9 h à 12 h
- le mardi 5 avril de 15 h à 18 h
- le vendredi 15 avril de 15 h à 18 h

Les informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante : www.barembach.villedealsace.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et à la mairie pendant un an après la fin de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture. Ils seront également publiés sur le site internet de la commune.

L'autorité responsable de la déclaration de projet est la commune de Barembach, représentée par son maire Gérard DOUVIER et dont le siège administratif est situé 15 rue Principale, à Barembach (67130). Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration à cette adresse.

Le Maire, Gérard DOUVIER

730070600

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communauté de Communes du Val de Moder

Déclaration de projet et mise en compatibilité
du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)
du Val de Moder

Par arrêté communautaire du 01/02/2016, il sera procédé à une enquête publique sur la déclaration de projet et la mise en compatibilité du PLUI du Val de Moder pour une durée de 32 jours consécutifs, du lundi 22 février 2016 au jeudi 24 mars 2016 inclus.

Les caractéristiques principales du projet sont :
- Adapter les limites entre la zone UB et la zone N pour permettre la restructuration du site de l'enseigne Point P au cœur de l'agglomération, sur le ban de Pfaffenhoffen et de Niedermodern.

Au terme de l'enquête, et après modification éventuelle pour tenir compte de l'avis joint au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, la mise en compatibilité du PLUI et la déclaration de projet feront l'objet d'une délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Val de Moder. Monsieur Claude GEROUD, Ingénieur SNCF à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Georges HARTER, Cadre supérieur SNCF à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés au siège de la Communauté de Communes, à la Mairie de Niedermodern et de Pfaffenhoffen pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture à savoir :

- lundi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- mardi, jeudi de 14h00 à 18h00
Mairie de Niedermodern :
- lundi de 18h00 à 20h00
- jeudi de 14h00 à 18h00

Communauté de Communes du Val de Moder :
- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique et éventuellement consigner ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur - Communauté de Communes du Val de Moder - 9 Place du Marché - 67350 PFAFFENHOFFEN

Les observations du public pourront également être faites par voie électronique à l'adresse suivante : comcom@cc-vm.fr

L'objet du message devra comporter la mention : "Déclaration de projet - Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur".

Le commissaire enquêteur recevra le public :

- le lundi 22 février 2016 de 9h30 à 10h30

A la mairie de Niedermodern :

- le lundi 21 mars 2016 de 18h00 à 20h00

Au siège de la Communauté de Communes :

- le jeudi 24 mars 2016 de 16h00 à 18h00

Les informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site internet de la Communauté de Communes à l'adresse suivante :

www.valdemoder.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin, au siège de la Communauté de Communes, à la mairie de Niedermodern et de Pfaffenhoffen pendant un an après la fin de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture. Ils seront également publiés sur le site internet de la Communauté de Communes.

L'autorité responsable de la déclaration de projet est la Communauté de Communes du Val de Moder représentée par son Président Jean-Denis ENDERLIN, et dont le siège administratif est situé 9 Place du Marché, 67350 PFAFFENHOFFEN. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration à cette adresse.

Le Président, Jean-Denis ENDERLIN

714945000

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Communauté de Communes de la Vallée de Villé

Déclaration de projet et mise en compatibilité du plan
d'occupation des sols (POS) de Breitenbach et de la Région
du SCOT de Sélestat et sa Région

Par arrêté communautaire du 19 janvier 2016, il sera procédé à une enquête publique unique portant sur l'intérêt général de l'opération "Espace Nature" et la mise en compatibilité du SCOT de Sélestat et sa Région et du PLU de Breitenbach pour une durée de 32 jours consécutifs, du lundi 22 février 2016 au jeudi 24 mars 2016 inclus.

Les caractéristiques principales de ce projet sont :

- la réalisation d'un projet innovant sur le site "Espace Nature" comportant des hébergements insolites de type "huites scandinaves", une restauration locale et la valorisation agricole, en faisant évoluer les orientations du SCOT de Sélestat et sa Région et les dispositions réglementaires du PLU de Breitenbach ;
- la recherche d'une bonne insertion du projet dans son environnement naturel en préservant et en valorisant au mieux la qualité écologique du site ;
- l'intégration paysagère du projet par des modes de construction et d'aménagement adaptés.

Au terme de l'enquête, et après modification éventuelle pour tenir compte de l'avis joint au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur :

- la mise en compatibilité du SCOT de Sélestat et de sa Région fera l'objet d'une délibération du comité syndical du syndicat mixte du SCOT de Sélestat et sa Région, ou, à défaut, d'un arrêté du préfet du Bas-Rhin ;

- la mise en compatibilité du PLU de Breitenbach et la déclaration de projet "Espace Nature" feront l'objet d'une délibération du conseil communautaire de la communauté de communes de la Vallée de Villé.

Madame Adèle VINCENT, Architecte DPLG, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Clément AUBRY, Colonel honoraire de la Gendarmerie, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sont déposés au siège de la communauté de communes de la Vallée de Villé, à la mairie de Breitenbach et au siège du syndicat mixte du SCOT de Sélestat et sa Région pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture à savoir :

Communauté de communes de la Vallée de Villé :

- du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Mairie de Breitenbach :

- du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 30

La mairie de Breitenbach sera également ouverte exceptionnellement pour l'enquête publique unique le mardi 1^{er} mars 2016 de 14 h à 18 h, le samedi 19 mars 2016 de 9 h à 12 h et le jeudi 24 mars 2016 de 14 h à 17 h

Syndicat mixte du SCOT de Sélestat et sa Région :

- du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h 30 (sauf le mercredi après-midi)

Chacun peut prendre connaissance du dossier d'enquête publique unique et éventuellement consigner ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par courrier à l'attention de :

Madame le commissaire enquêteur - Communauté de Communes de la Vallée de Villé - Centre Administratif - 1 rue Principale - 67220 BASSEMBERG.

Les observations du public peuvent également être formulées par voie électronique à l'adresse suivante : courrier@cc-cantondville.fr

L'objet du message devra comporter la mention "Déclaration de Projet - Enquête publique unique relative au projet "Espace Nature" à Breitenbach : observations à l'attention du commissaire enquêteur".

Le commissaire enquêteur recevra le public :

Au siège de la Communauté de Communes :

- le mardi 8 mars 2016 de 14 h à 17 h

A la mairie de Breitenbach :

- le mercredi 24 février 2016 de 9 h à 11 h

- le mardi 1^{er} mars 2016 de 14 h à 18 h

- le vendredi 11 mars 2016 de 9 h à 11 h

- le samedi 19 mars 2016 de 9 h à 12 h

- le jeudi 24 mars 2016 de 14 h à 17 h

Au Syndicat Mixte du SCOT de Sélestat et sa Région :

- le mercredi 16 mars 2016 de 9 h à 12 h

Les informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur les sites internet suivants :

- communauté de communes de la Vallée de Villé : www.cc-cantondville.fr

- commune de Breitenbach : www.breitenbach.fr

- syndicat mixte du SCOT de Sélestat et sa Région : www.scot-selestat.fr

Les pièces du dossier sont également consultables sur ces trois sites internet.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture du Bas-Rhin, au siège de la communauté de communes de la Vallée de Villé, à la mairie de Breitenbach et au siège du syndicat mixte du SCOT de Sélestat et sa Région pendant un an après la fin de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ils seront également publiés sur les trois sites internet mentionnés ci-dessus.

Le dossier de déclaration de projet comporte, dans le rapport de présentation, une évaluation environnementale du projet "Espace Nature" et l'avis du Préfet du Bas-Rhin, autorité environnementale compétente en matière d'environnement, est joint au dossier d'enquête publique unique.

L'autorité responsable de la déclaration de projet est la communauté de communes de la Vallée de Villé, représentée par son président Jean-Marc RIEBEL et dont le siège administratif est situé 1 rue Principale à 67220 BASSEMBERG. Des informations peuvent être demandées auprès de cette autorité.

Le Président, Jean-Marc RIEBEL

716943000

Le Commissaire Enquêteur

716943000



Adèle Vincent <adele.vincent.architecte@gmail.com>

CdC de la Vallée de Villé - Enquêtes publiques - 1ères parutions dans les journaux

3 messages

SENBAGARAJ Lavanya <lavanya.senbagaraj@bas-rhin.fr>

10 février 2016 à 11:21

À : "adele.vincent.architecte@gmail.com" <adele.vincent.architecte@gmail.com>, "thierry.f@cc-cantondeville.fr" <thierry.f@cc-cantondeville.fr>, ETLING Séverine <severine.etling@bas-rhin.fr>

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joint, les 1ères parutions dans les journaux concernant les enquêtes publiques de Breitenbach.

Je vous en souhaite bonne réception.

Bien cordialement,

→ Lavanya SENBAGARAJ

Chargée de procédure urbanisme

Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

Hôtel du Département
1 place du Quartier Blanc 67964 Strasbourg Cedex 9
Tél : 03 88 76 68 95
Email : lavanya.senbagaraj@bas-rhin.fr
www.bas-rhin.fr

Le Commissaire Enquêteur

2 pièces jointes

 1ère parution DNA - DP.pdf
4227K

 1ère parution EAV - DP.pdf
4777K

Adèle Vincent <adele.vincent.architecte@gmail.com>

15 février 2016 à 08:07

À : SENBAGARAJ Lavanya <lavanya.senbagaraj@bas-rhin.fr>

Bonjour Madame SENBAGARAJ,

Merci pour cet envoi des premières parutions dans la presse.

Bonne journée,
Cordialement, VINCENT Adèle.
[Texte des messages précédents masqué]

Adèle Vincent <adele.vincent.architecte@gmail.com>

16 février 2016 à 08:29

À : Mairie Breitenbach <mairie@breitenbach.fr>

Message transféré

De : SENBAGARAJ Lavanya <lavanya.senbagaraj@bas-rhin.fr>

Date : 10 février 2016 à 11:21

Objet : CdC de la Vallée de Villé - Enquêtes publiques - 1ères parutions dans les journaux

À : "adele.vincent.architecte@gmail.com" <adele.vincent.architecte@gmail.com>, "thierry.f@cc-cantondeville.fr" <thierry.f@cc-cantondeville.fr>, ETLING Séverine <severine.etling@bas-rhin.fr>

[Texte des messages précédents masqué]

2 pièces jointes

 1ère parution DNA - DP.pdf
4227K



Adèle Vincent <adele.vincent.architecte@gmail.com>

SL

CdC vallée de Villé - DP - Enquête Publique - 2èmes Parutions

1 message

SENBAGARAJ Lavanya <lavanya.senbagaraj@bas-rhin.fr>

26 février 2016 à 16:52

À : "adele.vincent.architecte@gmail.com" <adele.vincent.architecte@gmail.com>, "thierry.f@cc-cantondeville.fr" <thierry.f@cc-cantondeville.fr>

Cc : ETLING Séverine <severine.etling@bas-rhin.fr>

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joint, les 2èmes parutions dans les journaux concernant l'enquête publique relative à la déclaration de projet du SCOT de Sélestat et du PLU de Breitenbach.

Je vous en souhaite bonne réception.

Bien cordialement,


Le Commissaire Enquêteur

→ **Lavanya SENBAGARAJ**

Chargée de procédure urbanisme

Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

Hôtel du Département
1 place du Quartier Blanc 67964 Strasbourg Cedex 9
Tél : 03 88 76 68 95
Email : lavanya.senbagaraj@bas-rhin.fr

www.bas-rhin.fr

2 pièces jointes

 **2ème Parution DNA.pdf**
493K

 **2ème parution EAV.pdf**
330K



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ANNEXE n° 16

Le Commissaire Enquêteur

S/S.

CERTIFICAT D'AFFICHAGE ET DE PUBLICATION

Je soussigné Jean-Marc RIEBEL, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé certifie avoir affiché l'avis d'enquête publique relative à la déclaration de projet « Espace Nature » et à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (P.L.U) de Breitenbach et du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Sélestat et sa Région pour la période du 05 Février au 28 Mars 2016 inclus sur les panneaux d'affichage et sur le site internet de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

Fait à Bassemberg,
Le 29/03/2016



Le Président :
Marc de St-Maurice

Jean-Marc RIEBEL

Communauté de Communes du Canton de Villé

Centre administratif - Route de Villé - 67220 BASSEMBERG

Tél. 0 (en local) ou préfixe +3 88 58 91 65 - Fax 0 (en local) ou préfixe +3 88 57 17 46

e-mail : courrier@cc-cantondeville.fr - Internet : www.cc-cantondeville.fr



Le Commissaire Enquêteur

ANNEXE n° 15

111

République Française

Département du Bas- Rhin

Commune de Breitenbach

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Jean- Pierre PIELA, Maire de la Commune de Breitenbach,

CERTIFIE AVOIR AFFICHE

Sur le tableau d’affichage communal et sur le site internet de la Commune,

L’AVIS D’ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

« Communauté de Communes de la Vallée de Villé - Déclaration de projet « Espace Nature » et mise en compatibilité du plan local d’urbanisme (PLU) de Breitenbach et du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Sélestat et sa Région » du 5 Février 2016 au 29 Mars 2016 inclus.

Fait à Breitenbach le 31 Mars 2016.

Le Maire,
Jean- Pierre PIELA,

Maire 4, Place de l’Eglise, 67220 Breitenbach
Tel : 03.88.58.21.10
Courriel : mairie@breitenbach.fr

Le Commissaire Enquêteur

8/8.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Marcel BAUER, Président du Syndicat Mixte du SCoT de Sélestat et sa région certifie que l’avis au public portant sur l’enquête publique unique relative à la déclaration de projet « Espace Nature » et à la mise en comptabilité du plan local d’urbanisme (PLU) de Breitenbach et du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Sélestat et sa région a été affiché du 1^{er} février au 29 mars 2016, au siège du syndicat mixte du SCoT de Sélestat et sa région, sur son panneau d’affichage officiel ainsi que sur son site internet.

Fait à Sélestat
Le 29 mars 2016

Le Président :



Marcel BAUER

Breitenbach, le 12 Février 2016

ANNEXE n° 17
& feuille -

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

1/2

Nous vous avons tenus régulièrement informés des étapes de la révision générale de notre Plan Local d'Urbanisme.

Nous sommes aujourd'hui arrivés à une phase importante, celle des enquêtes publiques.

En effet, deux enquêtes auront lieu conjointement du lundi 22 février au jeudi 24 mars 2016 inclus :

- une enquête publique spécifique à la révision générale du PLU
- une enquête publique propre à la déclaration de projet « Espace Nature » emportant mise en compatibilité du SCoT et du PLU de Breitenbach (*)

En septembre 2015, la compétence urbanisme a été transférée des dix-huit Communes de la vallée à la Communauté des Communes. De ce fait, les enquêtes publiques sont du ressort de cette dernière.

Les documents sont tous consultables en mairie, à la Communauté des Communes et au siège du SCoT à Sélestat. Vous trouverez ci-dessous l'avis paru dans la presse et affiché sur les tableaux d'affichage de la mairie, de la Communauté de Communes, du Syndicat Mixte du SCoT ainsi que sur le site même du projet « Espace Nature ».

N'hésitez pas à consulter les documents et le cas échéant à faire part de vos remarques.

Bien cordialement,

Le Maire
Jean-Pierre PIELA



(*) Ce projet avait déjà été autorisé par le Préfet du Bas Rhin (Arrêté Préfectoral en date du 12 décembre 2013, autorisant une Unité Touristique Nouvelle (UTN)). En revanche, le Schéma de Cohérence Territoriale de Sélestat et sa Région (SCoT), arrêté le 18 décembre 2012 et approuvé le 17 décembre 2013, ne prévoit pas d'UTN et donc ne permet pas explicitement la réalisation de ce projet.

Afin de rendre possible le projet d'hôtellerie insolite, la Commune a engagé cette Déclaration de Projet qui demandera effectivement de modifier le contenu du SCoT ainsi que le règlement du PLU en vigueur. Cette procédure doit, elle aussi, être soumise à enquête publique. Par souci d'économie, il a été décidé qu'elle serait menée conjointement à celle prévue pour la révision générale du PLU. A l'issue de cette enquête publique, le Comité Syndical (composé des cinquante et une Communes du territoire couvert par le SCoT de Sélestat et de sa Région) sera consulté pour avis sur la mise en compatibilité du SCoT.


Le Commissaire Enquêteur

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Communauté de Communes de la Vallée de Villé

Déclaration de projet "Espace Nature" et mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Breitenbach et du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Sélestat et sa Région.

Par arrêté communautaire du 19 janvier 2016, il sera procédé à une enquête publique unique portant sur l'intérêt général de l'opération "Espace Nature" et la mise en compatibilité du SCoT de Sélestat et sa région et du PLU de Breitenbach pour une durée de 32 jours consécutifs, du **lundi 22 février 2016 au jeudi 24 mars 2016 inclus**.

Les caractéristiques principales de ce projet sont :

- la réalisation d'un projet innovant sur le site "Espace Nature", comportant des hébergements insolites de type "huites scandinaves", une restauration locale et la valorisation agricole, en faisant évoluer les orientations du SCoT de Sélestat et sa région et les dispositions réglementaires du PLU de Breitenbach ;
- la recherche d'une bonne insertion du projet dans son environnement naturel en préservant et en valorisant au mieux la qualité écologique du site ;
- l'intégration paysagère du projet par des modes de construction et d'implantation adaptés.

Au terme de l'enquête, et après modification éventuelle pour tenir compte de l'avis joint au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur,

- la mise en compatibilité du SCoT de Sélestat et de sa région fera l'objet d'une délibération du comité syndical du syndicat mixte du SCoT de Sélestat et sa région, ou, à défaut, d'un arrêté du préfet du Bas-Rhin ;

- la mise en compatibilité du PLU de Breitenbach et la déclaration de projet "Espace Nature" feront l'objet d'une délibération du conseil communautaire de la communauté de communes de la Vallée de Villé.

Madame Adèle VINCENT, Architecte DPLG, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Clément AUBRY, Colonel honoraire de la Gendarmerie, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sont déposés au siège de la communauté de communes de la Vallée de Villé, à la mairie de Breitenbach et au siège du syndicat mixte du SCoT de Sélestat et sa région pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture à savoir :

Communauté de communes de la Vallée de Villé :

- du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Mairie de Breitenbach :

- du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30

La mairie de Breitenbach sera également ouverte exceptionnellement pour l'enquête publique unique le mardi 1^{er} mars 2016 de 14 h à 16 h, le samedi 19 mars 2016 de 9 h à 12 h et le jeudi 24 mars 2016 de 14 h à 17 h.

Syndicat mixte du SCoT de Sélestat et sa région :

- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h 30 (sauf le mercredi après-midi)

Chacun peut prendre connaissance du dossier d'enquête publique unique et éventuellement consigner ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par courrier à l'attention de : Madame le commissaire enquêteur - Communauté de Communes de la Vallée de Villé - Centre Administratif - 1 rue Principale - 67220 BASSEMBERG.

Les observations du public peuvent également être formulées par voie électronique à l'adresse suivante : courrier@cc-cantondeville.fr. L'objet du message devra comporter la mention "Déclaration de Projet - Enquête publique unique relative au projet "Espace Nature" à Breitenbach : observations à l'attention du commissaire enquêteur".

Le commissaire enquêteur recevra le public :

Au siège de la Communauté de Communes :

- le mardi 8 mars 2016 de 14 h à 17 h

A la mairie de Breitenbach :

- le mercredi 24 février 2016 de 9 h à 11 h
- le mardi 1^{er} mars 2016 de 14 h à 16 h
- le vendredi 11 mars 2016 de 9 h à 11 h
- le samedi 19 mars 2016 de 9 h à 12 h
- le jeudi 24 mars 2016 de 14 h à 17 h

Au Syndicat Mixte du SCoT de Sélestat et sa Région :

- le mercredi 16 mars 2016 de 9 h à 12 h

Les informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur les sites internet suivants :

- communauté de communes de la Vallée de Villé : www.co-cantondeville.fr
- commune de Breitenbach : www.breitenbach.fr
- syndicat mixte du SCoT de Sélestat et sa région : www.sco-t-selestat.fr

Les pièces du dossier sont également consultables sur ces trois sites internet.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture du Bas-Rhin, au siège de la communauté de communes de la Vallée de Villé, à la mairie de Breitenbach et au siège du syndicat mixte du SCoT de Sélestat et sa région pendant un an après la fin de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ils seront également publiés sur les trois sites internet mentionnés ci-dessus.

Le dossier de déclaration de projet comporte, dans le rapport de présentation, une évaluation environnementale du projet "Espace Nature" et l'avis du Préfet du Bas-Rhin, autorité environnementale compétente en matière d'environnement, est joint au dossier d'enquête publique unique.

L'autorité responsable de la déclaration de projet est la communauté de communes de la Vallée de Villé, représentée par son président Jean-Marc RIEBEL et dont le siège administratif est situé 1 rue Principale à 67220 BASSEMBERG. Des informations peuvent être demandées auprès de cette autorité.

Le Président, Jean-Marc RIEBEL
7141121500

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communauté de Communes de la Vallée de Villé

Révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de Breitenbach

Par arrêté communautaire du 19 janvier 2016, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision n°1 du P.L.U de Breitenbach pour une durée de 32 jours consécutifs, du **lundi 22 février 2016 au jeudi 24 mars 2016 inclus**.

Les caractéristiques principales du projet sont :

- Conformément au Schéma de Cohérence Territoriale de Sélestat et sa Région, poursuivre le développement harmonieux de Breitenbach en prenant en compte les dynamiques socio-économiques communales et intercommunales ;
- Compléter la morphologie urbaine du bourg-centre en repérant et en préservant au mieux les secteurs à enjeux environnementaux ;
- Impulser une nouvelle dynamique dans le domaine des équipements publics du bourg-centre ;
- Assouplir certaines dispositions réglementaires nécessaires à la réalisation de projets valorisants pour le territoire ;
- Veiller à la bonne intégration paysagère des projets dans leur ensemble.

Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil communautaire.

Madame Adèle VINCENT, Architecte D.P.L.G, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Clément AUBRY, Colonel honoraire de la Gendarmerie, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé et à la mairie de Breitenbach pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture à savoir :

Communauté de communes de la Vallée de Villé :

- du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Mairie de Breitenbach :

- du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30

Ouverture exceptionnelle de la mairie pour l'enquête publique le mardi 1^{er} mars 2016 de 14h00 à 16h00, le samedi 19 mars 2016 de 9 h à 12 h et jeudi 24 mars 2016 de 14 h à 17 h.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique et éventuellement consigner ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par courrier à l'attention de : Madame le commissaire enquêteur - Communauté de Communes de la Vallée de Villé - Centre Administratif - 1 rue Principale - 67220 BASSEMBERG.

Le commissaire enquêteur recevra le public :

Au siège de la Communauté de Communes :

- le mardi 8 mars 2016 de 14 h à 17 h

A la mairie de Breitenbach :

- le mercredi 24 février 2016 de 9 h à 11 h
- le mardi 1^{er} mars 2016 de 14 h à 16 h
- le vendredi 11 mars 2016 de 9 h à 11 h
- le samedi 19 mars 2016 de 9 h à 12 h
- le jeudi 24 mars 2016 de 14 h à 17 h

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin, au siège de la Communauté de Communes et à la mairie de Breitenbach pendant un an après la fin de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture. Ils seront également publiés sur les sites internet de la Communauté de Communes et de la mairie de Breitenbach.

Le dossier de déclaration de projet comporte une évaluation environnementale dans son rapport de présentation. L'avis du Préfet du Bas-Rhin, autorité environnementale compétente en matière d'environnement, sera joint au dossier d'enquête publique.

L'autorité responsable du projet de P.L.U est la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, représentée par son Président Jean-Marc RIEBEL et dont le siège administratif est situé 1 rue Principale, 67220 BASSEMBERG. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration à cette adresse.

Les informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur les sites internet suivants :

- Communauté de Communes : www.co-cantondeville.fr
- Mairie de Breitenbach : www.breitenbach.fr

Les pièces du dossier seront également consultables sur ces deux sites internet.

Le Président, Jean-Marc RIEBEL
714117700

ANNEXE n° 18.

4 feuillets.

8/14

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Le 16.08.2016

Le 16.08.2016

Le 16.08.2016

Le 16.08.2016

Le 16.08.2016

Le 16.08.2016

Le 16.08.2016

Le 16.08.2016

Le 16.08.2016

Le 16.08.2016

Le 16.08.2016

Le 16.08.2016

Le 16.08.2016

Le 16.08.2016

Le 16.08.2016

Le 16.08.2016

Le 16.08.2016

Le 16.08.2016

Le 16.08.2016

Le 16.08.2016

Le 16.08.2016

Le 16.08.2016

Le 16.08.2016

Le 16.08.2016

Le 16.08.2016

Le 16.08.2016

Le 16.08.2016

Le 16.08.2016

Le 16.08.2016

Le 16.08.2016

Le 16.08.2016

Le 16.08.2016

Le 16.08.2016

Le 16.08.2016

Le 16.08.2016

Le 16.08.2016

Le 16.08.2016

Le 16.08.2016

Le 16.08.2016

Le 16.08.2016

Le 16.08.2016

Le 16.08.2016

Le 16.08.2016

Le 16.08.2016

Le 16.08.2016

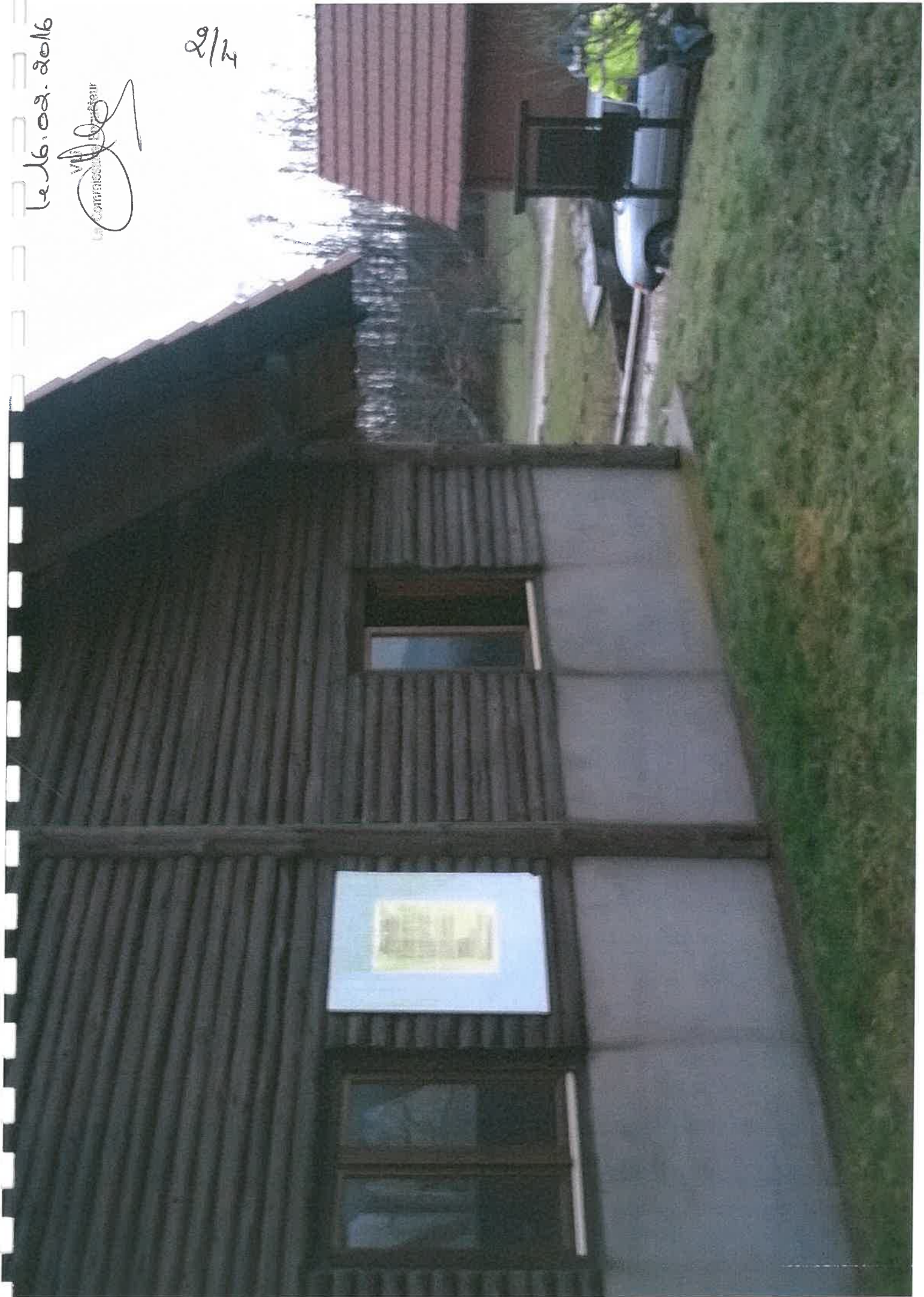
Le 16.08.2016

Le 16.08.2016

16.02.2016

LA CONFÉDÉRATION RURALISTE

2/4



le 16.02.2016

Le Centre de la
Vieillesse

3/4





AVIS D'ENQUETE
PUBLIQUE UNIQUE

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----

12/14



- [Effectuer une recherche](#)
- [Dernières parutions](#)
- [Contact](#)

[Ajouter le site Eurolegales à mes favoris](#)

ANNEXE n° 20

3 feuilletes -

Enquête publique - Information - Enquête - Projet Espace Nature - Breitenbach (alsace bas-rhin 67370)

2/3



N° d'annonce: DNA-714121500

Enquête - Projet Espace Nature - Breitenbach

Avis d'enquête publique unique

Le Commissaire Enquêteur

Communauté de Communes de la Vallée de Villé

Par arrêté communautaire du 19 janvier 2016, il sera procédé à une enquête publique unique portant sur l'intérêt général de l'opération " Espace Nature " et la mise en compatibilité du SCoT de Sélestat et sa région et du PLU de Breitenbach pour une durée de 32 jours consécutifs, **du lundi 22 février 2016 au jeudi 24 mars 2016 inclus.**

Les caractéristiques principales de ce projet sont :

- la réalisation d'un projet innovant sur le site " Espace Nature ", comportant des hébergements insolites de type " huttes scandinaves", une restauration locale et la valorisation agricole, en faisant évoluer les orientations du SCoT de Sélestat et sa région et les dispositions réglementaires du PLU de Breitenbach ;
- la recherche d'une bonne insertion du projet dans son environnement naturel en préservant et en valorisant au mieux la qualité écologique du site ;
- l'intégration paysagère du projet par des modes de construction et d'implantation adaptés.

Au terme de l'enquête, et après modification éventuelle pour tenir compte de l'avis joint au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur,

- la mise en compatibilité du SCoT de Sélestat et de sa région fera l'objet d'une délibération du comité syndical du syndicat mixte du SCoT de Sélestat et sa région, ou, à défaut, d'un arrêté du préfet du Bas-Rhin ;
- la mise en compatibilité du PLU de Breitenbach et la déclaration de projet " Espace Nature " feront l'objet d'une délibération du conseil communautaire de la communauté de communes de la Vallée de Villé.

Madame Adèle VINCENT, Architecte DPLG, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Clément AUBRY, Colonel honoraire de la Gendarmerie, a été désigné en qualité de

commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sont déposés au siège de la communauté de communes de la Vallée de Villé, à la mairie de Breitenbach et au siège du syndicat mixte du SCoT de Sélestat et sa région pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture à savoir :

Communauté de communes de la Vallée de Villé :

2/3

- du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Mairie de Breitenbach :

- du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30

La mairie de Breitenbach sera également ouverte exceptionnellement pour l'enquête publique unique le mardi 1^{er} mars 2016 de 14 h à

16 h, le samedi 19 mars 2016 de 9 h à 12 h et le jeudi 24 mars 2016 de 14 h à 17 h.

Syndicat mixte du SCoT de Sélestat et sa région :

-du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h 30 (sauf le mercredi après-midi)

Chacun peut prendre connaissance du dossier d'enquête publique unique et éventuellement consigner ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par courrier à l'attention de : Madame le commissaire enquêteur - Communauté de Communes de la Vallée de Villé - Centre Administratif - 1 rue Principale - 67220 BASSEMBERG.

Les observations du public peuvent également être formulées par voie électronique à l'adresse suivante : courrier@cc-cantondeville.fr

L'objet du message devra comporter la mention " **Déclaration de Projet - Enquête publique unique relative au projet " Espace Nature " à Breitenbach : observations à l'attention du commissaire enquêteur**"

Le commissaire enquêteur recevra le public :

Au siège de la Communauté de Communes :

- le mardi 8 mars 2016 de 14 h à 17 h

A la mairie de Breitenbach :

- le mercredi 24 février 2016 de 9 h à 11 h

- le mardi 1^{er} mars 2016 de 14 h à 16 h

- le vendredi 11 mars 2016 de 9 h à 11 h

- le samedi 19 mars 2016 de 9 h à 12 h

- le jeudi 24 mars 2016 de 14 h à 17 h

Au Syndicat Mixte du SCoT de Sélestat et sa Région :**- le mercredi 16 mars 2016 de 9 h à 12 h**

3/3

Les informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur les sites internet suivants :

- communauté de communes de la Vallée de Villé :

www.cc-cantondeville.fr

- commune de Breitenbach : www.breitenbach.fr

- syndicat mixte du SCoT de Sélestat et sa région :

www.scot-selestat.fr

Les pièces du dossier sont également consultables sur ces trois sites internet.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture du Bas-Rhin, au siège de la communauté de communes de la Vallée de Villé, à la mairie de Breitenbach et au siège du syndicat mixte du SCoT de Sélestat et sa région pendant un an après la fin de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ils seront également publiés sur les trois sites internet mentionnés ci-dessus.

Le dossier de déclaration de projet comporte, dans le rapport de présentation, une évaluation environnementale du projet " Espace Nature " et l'avis du Préfet du Bas-Rhin, autorité environnementale compétente en matière d'environnement, est joint au dossier d'enquête publique unique.

L'autorité responsable de la déclaration de projet est la communauté de communes de la Vallée de Villé, représentée par son président Jean-Marc RIEBEL et dont le siège administratif est situé 1 rue Principale à 67220 BASSEMBERG. Des informations peuvent être demandées auprès de cette autorité.

Le Président, Jean-Marc RIEBEL

Titres partenaires

**Annonces légales**

- Avis d'appels d'offres
 - [Ain 01](#)
 - [Ardèche 07](#)
 - [Drôme 26](#)
 - [Isère 38](#)
 - [Jura 39](#)

ANNEXE n° 21.

Le Commissaire Enquêteur

21.

← → ↻ www.alsace.info/actualite-information-alsace/enquete-publique-zac-des-vergers-de-saint-michel-a-reichstett

Alsace.info  **DÉVENEZ CLIENT CAT® BONUS REPRISE EXCEPTIONNEL: 550€ SUR VOTRE MINIPELLE 1T®** **BUILT FOR IT. CAT**

Obtenir La Carte
Itinéraire
Instantanément
Télécharger l'application

Enquête publique : ZAC des Vergers de Saint Michel à Reichstett

ZAC "Les Vergers de Saint-Michel" à Reichstett : enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du lundi 19 octobre 2015 au vendredi 20 novembre 2015 inclus...

Publié par : Strasbourg.eu - 08/10/2015

Partager !   

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE Révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Breitenbach

CC-BY-SA de 1981 à 2015 - Avis d'Enquête Publique Communauté de Communes de la Vallée de la Moselle Révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Breitenbach. [Cet article AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE Révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme]

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE Déclaration de projet « Espace Nature » et mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Breitenbach et du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Sélestat et sa Région

CC-BY-SA de 1981 à 2015 - Avis d'Enquête Publique Unique Communauté de Communes de la Vallée de la Moselle Déclaration de projet « Espace Nature » et mise en [Cet article AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE Déclaration de projet]

Rechercher une actualité en Alsace
Rechercher

 **Alsace.biz**
Le réseau social gratuit des professionnels alsaciens
www.alsace.biz

Le blog Alsace.info !

 **Alsace.info**
Le blog

L'agenda gratuit Alsace.info !

 **Alsace.info**
L'agenda

Ajouter gratuitement un événement dans l'agenda de Alsace.info

Articles Populaires

-  **Moselle en finale**
-  **Carnaval de Mulhouse 2015**
-  **The dancing à Sainte Marie aux Mines**
-  **Strasbourg : un patrimoine humain**
-  **608 Espoir - Accrochage sous la pont des Ternes Saint-Jean**

1.3 - L'INFORMATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :

1.3.1 – LA RECEPTION DU DOSSIER D'ENQUETE :

Le dossier de l'enquête publique, m'a été communiqué par voie électronique, et adressée le 28 janvier 2016 en version tirage papier.

Voir l'annexe n° 22 ci-après.

1.3.2 – LA REUNION PREPARATOIRE :

Une réunion préparatoire à l'ouverture de la procédure au public s'est tenue en Mairie de Breitenbach le mardi 19 janvier 2016 de 14 h à 16 h 30, afin de me présenter le projet « Espace Nature », et ses incidences sur les documents du SCOT de Sélestat et sa région et sur le PLU approuvé de la Commune de BREITENBACH pour mise en compatibilité.

Liste des participants :

- M. Jean Marc RIEBEL, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé,
- M. Thierry FROEHLICHER, Agent de Développement, Responsable du Pôle Aménagement du Territoire - Communauté de Communes de la Vallée de Villé,
- M. Jean-Pierre PIELA, Maire de la Commune de Breitenbach,
- M. Vincent KOENIG, Conseiller Municipal de la Commune de Breitenbach,
- Mme Audrey WOLFER, secrétaire de la Mairie de Breitenbach,
- M. Jean-Philippe STREBLER, Directeur du Syndicat mixte du SCoT de Sélestat et sa Région,
- M. David GERARDIN, Chef de Projets Aménagement et Urbanisme - ATIP Territoire Sud,
- Mme Séverine ETLING, Chef de Projets Aménagement et Urbanisme - ATIP Territoire Sud,
- et moi-même en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

1.3.3 – LA VISITE DU SITE « ESPACE NATURE » SUR LA COMMUNE DE BREITENBACH :

Une descente officielle sur le site « Espace Nature » s'est tenue en date du mercredi 06 avril 2016 à partir de 9 h, pour y rencontrer les porteurs du projet et visiter les lieux.

Ont participé à cette descente sur les lieux aux jour et heure préalablement fixés :

- M. Jean Marc RIEBEL, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé,
- M. Thierry FROEHLICHER, Agent de Développement, Responsable du Pôle Aménagement du Territoire - Communauté de Communes de la Vallée de Villé,
- M. Jean-Pierre PIELA, Maire de la Commune de Breitenbach,
- Messieurs Emil LEROY-JÖNSON et Christophe BONNEFOY, initiateurs du projet d'hébergement insolite et restauration, et, du projet mené en agriculture biologique
- et moi-même en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

1.3.4 – LES RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Afin d' étoffer ma connaissance du projet soumis à l'enquête publique, j'ai recueilli des informations complémentaires en vue de la production de conclusions motivées, par consultation :

- Du dossier en version papier du PLU approuvé et en vigueur sur le territoire de la Commune de BREITENBACH, et les pièces annexées,
- Du dossier du SCoT de Sélestat et sa région approuvé le 17 décembre 2013,

- Du dossier du SRCE adopté par arrêté préfectoral du 22 décembre 2014,
- Du dossier du SAGE Giessen-Lièpvrette adopté définitivement par la CLE le 28 mai 2015,
- Du site « inpn.mnhn.fr » de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel,
- De la fiche de la DIREN Alsace portant sur le Site inscrit du Secteur n° 1 du Massif des Vosges,
- Des bulletins municipaux, les articles, les délibérations du conseil municipal de la commune de BREITENBACH en lien avec le sujet de l'enquête publique, ainsi que l'étude produite en mai 2013 préalable au lancement du projet.

Voir les annexes n° 23 à 29 ci-après.

Et demandé communication d'informations plus ponctuelles et spécifiques, notamment :

- Le compte rendu de la réunion de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des sites du Bas-Rhin (CDNPS) en formation « Unités Touristiques Nouvelles » tenue le 10 décembre 2013, et concernant le projet « Espace Nature »,

Voir les annexes n° 30 et 31 ci-après.

- Le contrat de bail à ferme conclu entre la Commune de BREITENBACH et M. Christophe BONNEFOY, exploitant agricole installé sur le site « Espace Nature », mis en ligne par ce dernier sur la page facebook de sa Société « Au Fil du Vert » en date du 18 mars 2014.

Voir l'annexe n° 32 ci-après.





ANNEXE n° 22

Le Commissaire Enquêteur

28 JAN. 2016

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Président,

à Mme Adèle VINCENT
218 rue Clémenceau
68160 SAINTE-MARIE AUX MINES

OBJET : Déclaration de projet « Espace Nature » et mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Breitenbach et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Sélestat et sa Région
Enquête publique unique

P.J. : 1 Arrêté
1 dossier format papier

Madame,

Veillez trouver ci-joint, copie de mon arrêté prescrivant l'enquête publique unique relative à la déclaration de projet « Espace Nature » et à la mise en compatibilité du PLU de Breitenbach et du SCoT de Sélestat et sa Région, ainsi qu'un dossier.

Je vous confirme que l'enquête se déroulera :

du lundi 22 février 2016 au jeudi 24 mars 2016.

Vous siégerez en qualité de commissaire enquêteur :

Au siège de la Communauté de Communes :

- le mardi 8 mars 2016 de 14h00 à 17h00

A la mairie de Breitenbach :

- le mercredi 24 février 2016 de 9h00 à 11h00
- le mardi 1^{er} mars 2016 de 14h00 à 16h00
- le vendredi 11 mars 2016 de 9h00 à 11h00
- le samedi 19 mars 2016 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 24 mars 2016 de 14h00 à 17h00

Au Syndicat Mixte du SCoT de Sélestat et sa Région :

- le mercredi 16 mars 2016 de 9h00 à 12h00

L'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (A.T.I.P) Territoire SUD et moi-même restons à votre entière disposition pour toute Information complémentaire relative à ce dossier.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,
Jean-Marc RIEBEL



Communauté de Communes du Canton de Villé

Centre administratif - Route de Villé - 67220 BASSEMBERG

Tél. 0 (en local) ou préfixe +3 88 58 91 65 - Fax 0 (en local) ou préfixe +3 88 57 17 46

e-mail : courrier@cc-cantondeville.fr - Internet : www.cc-cantondeville.fr

Projet

Le Commissaire Enquêteur

ANNEXE n° 23
7 feuillets -

47

ESPACE NATURE

Le site « Espace Nature » s'inscrit dans une réserve foncière communale créée dans les années 90 sur les hauteurs de Breitenbach, dans la vallée de Villé, à l'occasion d'un important Aménagement Foncier Agricole et Forestier.

En créant cette réserve, la Commune avait la volonté de permettre le développement de jardins, d'activités économiques et pédagogiques centrés sur une haute qualité environnementale.

Il aura fallu une quinzaine d'années avant qu'un projet hôtelier insolite et une production agricole de fruits et de petits-fruits ne prenne forme sur ce site où plusieurs aménagements avaient déjà été réalisés du temps de la Fête de la Cerise... et du Kirsch. Au rang de ceux-ci, un rucher pédagogique animé par le Syndicat des apiculteurs de la vallée...

1 - UN SITE REMARQUABLE

Le site Espace Nature se caractérise par **une qualité paysagère** incontestable. Alors que l'on constate la disparition progressive des espaces ouverts autour des villages avec l'abandon des vergers, jardins, vignes, espaces agricoles au profit de massifs forestiers, le site se veut le symbole d'une dynamique engagée par la commune pour le maintien et le développement des espaces ouverts. Situé dans un écrin boisé, il offre à voir de grandes prairies ombragées par des arbres fruitiers, trois vergers, un vignoble, des haies, friches et autres formations végétales participant à la richesse et la diversité du lieu.

Si le site reste globalement à l'abri des regards depuis le village, il propose également un point de vue magnifique, notamment dans sa partie haute, sur les montagnes environnantes et la vallée de Villé.

Corollaire de ces paysages variés, le site se trouve également être **un réservoir de biodiversité** particulièrement riche qui s'inscrit notamment dans deux programmes de prévention et de développement : Natura 2000 et le SRCE (Schéma de Régional de Cohérence Ecologique).

Une étude menée en 2013 pour vérifier la compatibilité du projet avec la conservation du site Natura 2000 (voir document en annexe) a permis en particulier d'identifier — entre autres espèces remarquables — un habitat (la chênaie-charmaie) et deux espèces d'intérêt communautaire : la pie-grièche écorcheur et le grand murin. La conclusion indiquait que le projet était parfaitement compatible avec la préservation de ces enjeux.

C'est d'ailleurs tout l'esprit du projet que de montrer qu'il est possible de faire cohabiter activités économiques et respect de la nature dans un lieu particulièrement sensible. Plus encore, les porteurs veulent en faire une force, un atout en développant, à travers plusieurs activités et partenariats, un éveil à cette nature riche et fragile.



Pie-grièche écorcheur



Grand murin



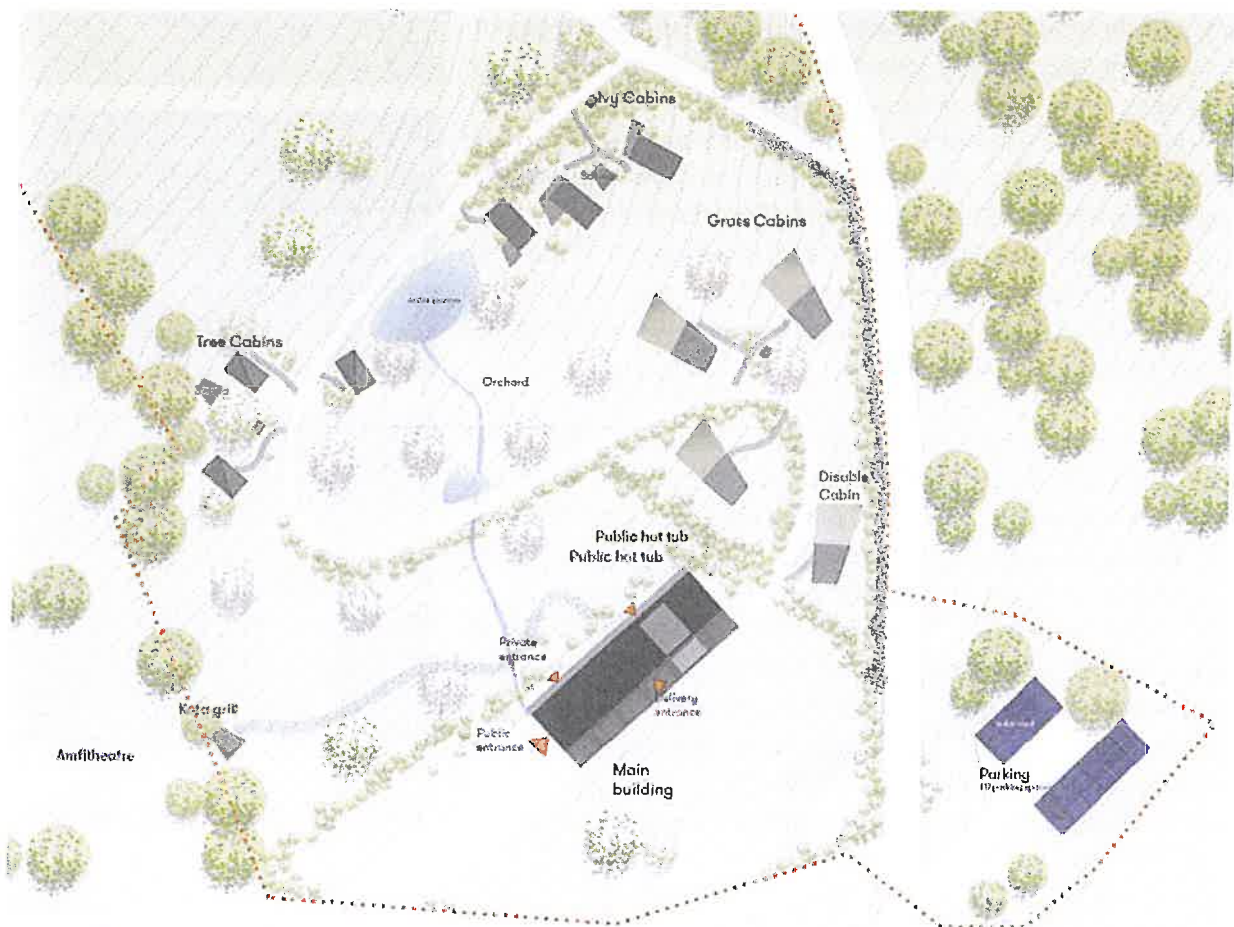
Orchidée sauvage

2 - PROJET HÔTELIER PAYSAGER À L'IMAGE DE LA HYTTE SCANDINAVE

Il s'agit d'un projet hôtel (ERP) de 10 chambres avec à terme au maximum une quinzaine de chambres. Les chambres sont éclatées sous formes de huttes (petites unités d'environ 20 m² reprenant le langage architectural de la « hytte » scandinave) autour d'un bâtiment central fédérant les fonctions communes à l'hôtel (réception, petite restauration (snacking), locaux techniques, sauna) et un logement de fonction à l'étage. Soutenu par les différentes collectivités locales (Conseil Régional et Départemental, Commune de Breitenbach), le projet est porté par un privé (Emil Leroy Jönsson), architecte paysagiste.



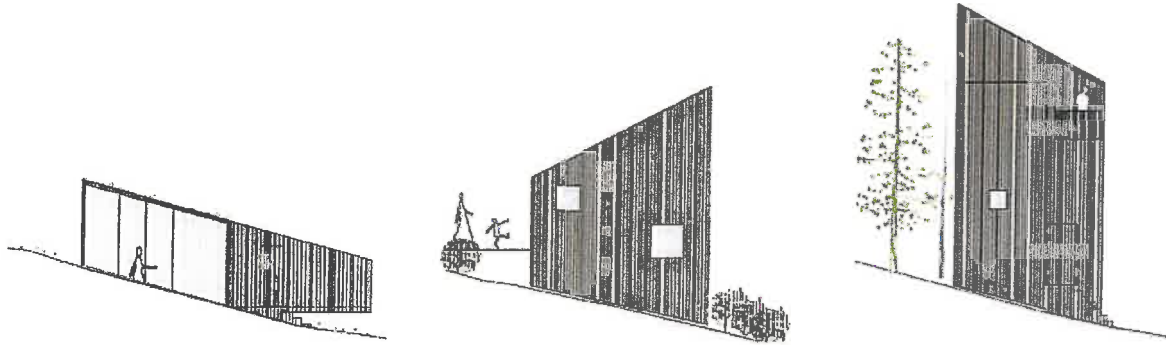
Emil Leroy Jönsson (à gauche) expliquant le projet hôtelier et son intégration qui se veut exemplaire.



Plan masse schématique du projet (sans échelle)

Le paysage est ainsi logiquement au cœur du projet, comme l'illustre le plan masse ci-dessus. Les haies existantes sont préservées et développées, aucune nouvelle voie de circulation n'est créée (stationnement déporté sur un parking périphérique), un nouveau verger haute tige extensif est prévu, ... La prise

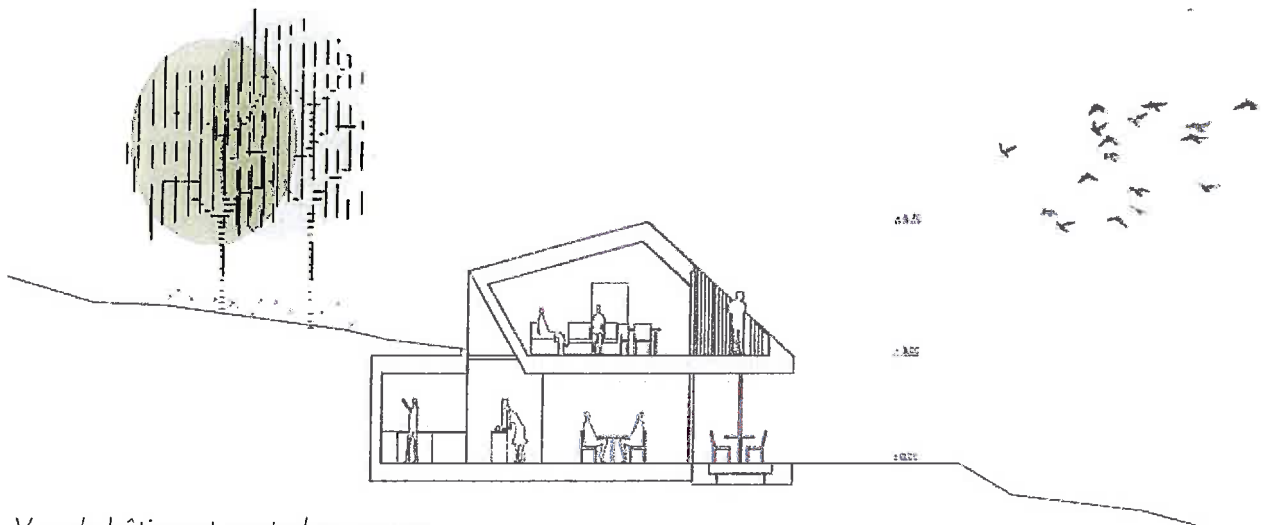
en compte du paysage rejoint aussi des enjeux naturalistes : préservation de l'effet clairière (prairie actuellement en cours d'enfrichement), préservation des haies épineuses et restauration d'un verger pour l'avifaune, ...



3 types de hyttes pour 3 unités paysagères – croquis sans échelle

Paysage et **Architecture** doivent donc composer, il ne s'agit pas de poser un objet ni au contraire de s'effacer, mais de s'intégrer au site. La forêt, la prairie et les haies constituent les trois principales unités paysagères du site, qui ont conduit l'architecte à imaginer trois types de « hyttes » : la hytte « tree », « ivy » et « grass ». Sujet d'école en Norvège, la hytte (refuge chaleureux au cœur d'une nature sauvage), a conduit au choix d'un architecte norvégien habitué à explorer des solutions spécifiques dans des zones naturelles : Reiulf Ramstad (RRA)*.

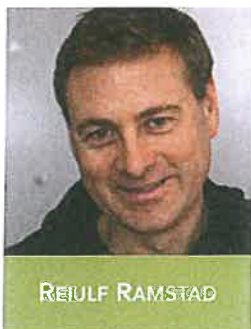
Le bâtiment central, plus imposant du fait de ses fonctions, s'insère dans la pente, alors que les hyttes sont posées sur pilotis. Il fédère les fonctions de réception, petite restauration, SPA scandinave, locaux techniques... Ses usages dépasseront le cadre hôtelier avec des expositions thématiques (artistes, exposition sur la construction durable,...), des activités saisonnières... La cuisine proposée reposera sur des produits biologiques, qui permettront de mettre en lumière la richesse des productions locales.



Vue du bâtiment central en coupe

Le développement durable structure l'ensemble des composantes du projet. Les constructions, logiquement en bois, seront réalisées avec des matériaux bio-sourcés et le bâtiment central sera passif. L'architecture et le design d'inspiration scandinave doivent composer avec le territoire et répondre à de fortes exigences écologiques. Emil LEROY a fait appel à une deuxième architecte, spécialisé dans l'écoconstruction, Antoine PAGNOUX**,

qui travaillera en partenariat avec Reiulf RAMSTAD. L'écologie dépasse le mode constructif et s'inscrit aussi dans le fonctionnement de l'hôtel : production d'électricité, plan zéro déchets, chauffage au bois, recyclage de l'eau, voiture électrique et borne, produits locaux (linge, savons, alimentaire, bois,...), gestion extensive des espaces extérieurs,...



REIULF RAMSTAD

* Reiulf Ramstad, fondateur de l'agence Reiulf Ramstad Arkitekter à Oslo, est un architecte internationalement reconnu pour une architecture simple et audacieuse avec de fortes racines scandinaves. Son agence a été distinguée par de nombreux prix internationaux (Architizer A+ Awards - Firm of the year (2015), A. C. Houens Diploma (Prix le plus prestigieux en Norvège) pour Trollstigen (2015), Nominé pour le prix Mies Van der Rohe (Eglise de Knarvik et Micro clusters cabins) (2014), Lauréat (Premier prix) du prix européen de la construction béton (2014)... www.reiulfamstadarchitects.com



ANTOINE PAGNOUX

** Antoine Pagnoux est l'un des deux associés de l'agence d'ASP Architecture à Saint Dié. Notamment avec la réalisation d'un immeuble bois-paille de 7 étages à Saint-Dié, il est devenu un spécialiste national (et maintenant aussi international) de la construction en bois et pour l'utilisation de la paille à grande échelle. Son agence a été primée de nombreux prix : Lauréat Prix National Construction bois 2014 (mention innovation catégorie logements collectifs), Lauréat Trophée Habitat & Bois 2011 (catégorie logements collectifs)...

3 - PROJET AGRICOLE DÉLICE DE PETITS FRUITS

Le site Espace Nature s'étend sur plus de 5 hectares. La volonté de la collectivité et des porteurs de projet était de penser un projet global et non un patchwork de différentes activités. Ainsi les projets sont imbriqués et participent ensemble à la qualité paysagère et environnementale du site. Les différentes franges sont traitées avec des arbres fruitiers, les haies au niveau du projet hôtelier ont à la

fois un rôle paysager, environnemental et productif (petits fruits particuliers), ...

Porté par Christophe Bonnefoy, ingénieur horticole et expert arboricole, le projet agricole repose sur l'exploitation d'une plantation de **framboisiers**. 20 ares ont été plantés en 2014 et 2015 avec un objectif de 60 ares plantés d'ici 2020. D'autres petits fruits (mûres, groseilles, cassis) compléteront la gamme sur 10 ares.



Christophe Bonnefoy, le porteur du projet agricole, au milieu de ses plantations.

La vente en circuits courts sera privilégiée pour les fruits frais et les produits transformés via des magasins de producteurs, des systèmes de paniers ou d'AMAP et des restaurateurs et hôteliers locaux.

Une vingtaine de ruches seront également intégrées au projet. Les produits de la ruche seront commercialisés en circuits courts suivant les mêmes modalités que les petits fruits.

L'implantation d'un verger **haute-tige** est également en cours, 25 arbres ont déjà été plantés. L'objectif de ce verger est d'améliorer l'intégration paysagère du projet global sur le site Espace Nature, s'ancrer dans l'identité historique et de pouvoir diversifier l'activité dans quelques années au moment des

premières récoltes. Les débouchés s'orienteront principalement vers la transformation (jus, vinaigre, alcool...).

Le projet induit des conséquences sociales sur le territoire avec en particulier un besoin en main d'œuvre saisonnière locale. Des partenariats seront également favorisés avec les acteurs économiques locaux (producteurs, restaurateurs...).

Le projet agricole s'implante sur un site à vocation naturelle. La certification d'une **agriculture biologique AB** et l'approche extensive des productions correspondent donc aux enjeux écologiques de la zone et aux convictions personnelles du porteur de projet.

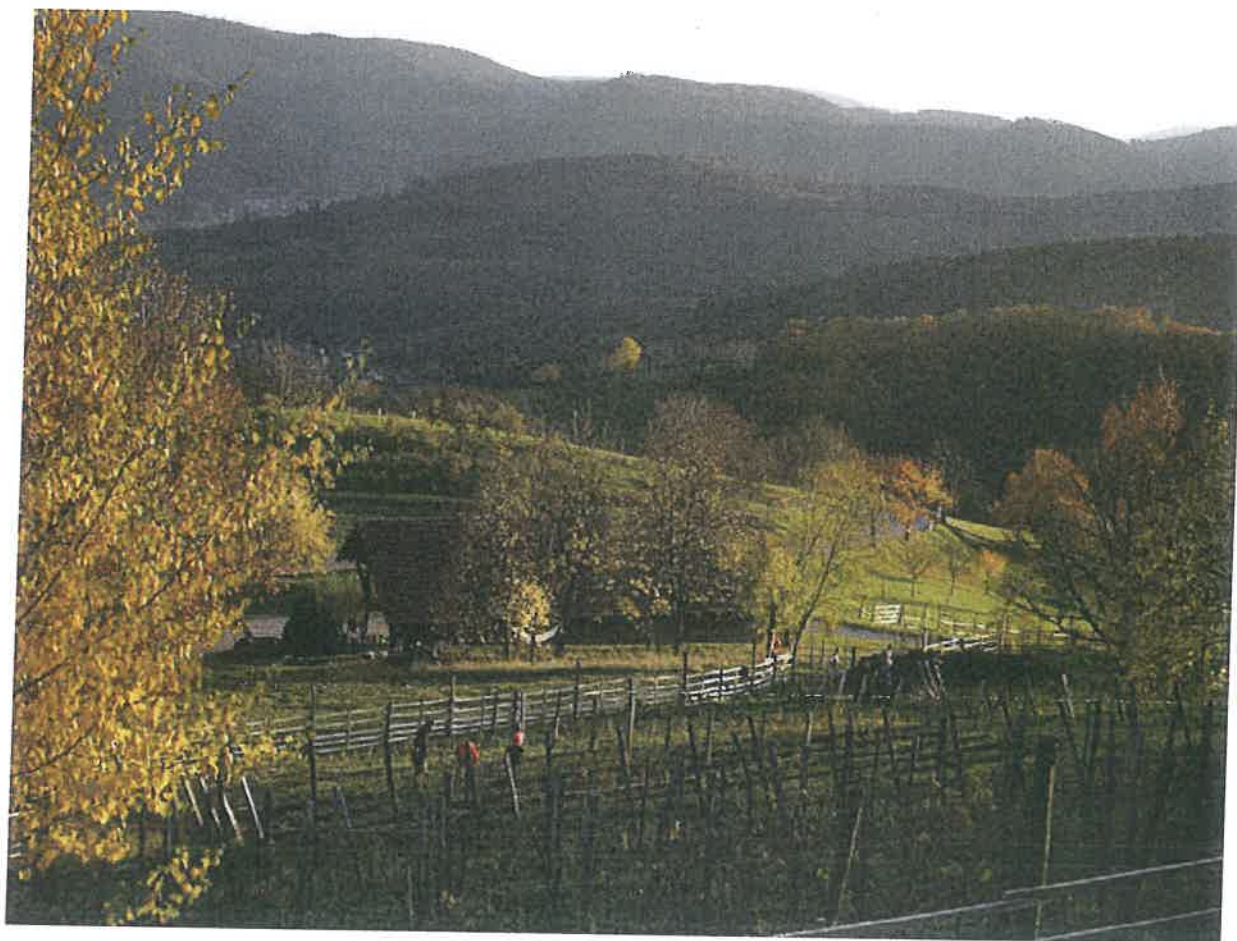
4 - PROJET D'ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES **PRENDRE CONSCIENCE**

Un volet important du projet est lié au développement d'animations pédagogiques en mobilisant les compétences de nombreux acteurs du territoire.



- la production agricole bio dans le respect des cahiers de charges de l'agriculture biologique, en particulier une agriculture limitant les intrants et le travail mécanique (permaculture)
- l'apiculture
- l'alimentation sans gaspillage issue de circuits courts et bios
- la faune et la flore
- les énergies renouvelables
- l'assainissement autonome par micro et macrophytes
- la vannerie
- etc.

La formation apiculture, déjà en place sur le site, suscite un réel engouement avec une quinzaine d'élèves environ inscrits chaque année.



5 - Planning

"Le chemin est long du projet à la chose" - Molière

La volonté d'aménagement du site Espace Nature remonte aux débuts des années 90. Différentes contraintes ont notamment empêché le développement du site qui aujourd'hui accueille des usages festifs et associatifs. Le tableau ci-dessous récapitule les principales étapes réalisées et à venir.

ÉLÉMENTS RÉALISÉS	
Fin 2013	- Autorisation de l'UTN par le préfet - Défrichage et travaux préparatoires pour les plantations
Automne 2014	- Etude faisabilité finalisé (projet hôtelier) - Accord du Conseil Général et du Conseil Départemental pour soutenir le projet hôtelier (subventions) - Premières plantations de framboises et d'arbres fruitiers
Début 2015	- Montage dossier Déclaration de projet (modification SCOT et PLU) - Reprise des esquisses architecturales en fonction des remarques des services de l'état
Fin 2015	- Premiers travaux paysagers sur le site hôtelier (haie, prairie) - Plantations de framboises et d'arbres fruitiers
ÉLÉMENTS À VENIR	
Début 2016	- Dépôt Permis de Construire du projet hôtelier
Mi 2016	- Début construction projet hôtelier
Fin 2016	- Travaux adduction eau potable pour le développement de tout le site - Plantations de framboises, arbres fruitiers et raisins de table
2017	- réalisations de l'assainissement autonome, de l'accès visiteur au site, de l'espace pédagogique - Inauguration hôtel - Mise en place activités pédagogiques sur le site / expositions
2018 - 2020	- Réalisation d'un restaurant sublimant les produits locaux - Extension progressive du projet agricole

ANNEXE n° 24

BREITENBACH PROJET D'HÔTELLERIE INSOLITE

Un mode d'hébergement à la scandinave

Quel endroit plus approprié que le site Espace Nature sur les hauteurs de Breitenbach pour un projet d'hôtellerie écologique d'envergure ? Le porteur de projet, Emil Leroy Jönsson, un Danois qui habite à Strasbourg, souhaite y implanter des sortes de huttes individuelles design tout-confort. Le concept vient de Scandinavie et est adapté au slogan de la vallée « 100 % nature ».



Le projet d'hôtellerie du Danois Emil Leroy Jönsson est un entre-deux entre une forme d'habitat insolite et le confort d'un hébergement classique. Sur le site de l'Espace Nature de Breitenbach, qui offre une vue imprenable sur la vallée et toute la verdure requise pour une immersion bucolique, il n' imagine pas de cabanes dans les arbres, non. Mais une douzaine de huttes individuelles design sans vis-à-vis d'environ 25m² avec eau, électricité et même l'internet ainsi qu'un bâtiment central réunissant des activités et une petite restauration.

« Toutes les prestations hôtelières seront incluses. Ces unités en commun existent déjà en Suède, en Espagne et dans d'autres pays », précise Emil Jönsson, qui pense à ajouter des agréments type sauna et bain suédois. Car si l'architecture des huttes n'est pas encore définie, le concept vient de Scandinavie. « La culture alsacienne et la culture scandinave sont très proches », que ce soit au niveau des mœurs qu'au niveau de l'art de vivre, estime Emil Jönsson.

Pas de tourisme de masse

Et leurs similitudes ne portent pas que sur le schnaps – « c'est le même mot qui est utilisé dans les pays du Nord », rappelle pour l'anecdote Emil Jönsson. Le porteur de projet compte attirer une clientèle formée de couples ayant principalement envie de cocooning mais aussi de tourisme vert. En synergie avec les activités natures déjà existantes sur les hauteurs breitenbachoises et au niveau du col du Kreuzweg : parcours acrobatique dans les arbres, trails, rucher pédagogique, yourte « la chaume des veaux », parapente... La proximité de la station du Champ du Feu est également un avantage non négligeable.

L'écologie est ainsi inhérente à ce projet d'hôtellerie, sans quoi celui-ci n'aurait pu obtenir l'aval de la commune de Breitenbach qui possède l'hectare de terrain sur lequel devrait être implanté l'hôtel. Jouissant d'un bail emphytéotique, le porteur du projet s'engage à construire ses huttes sur pilotis pour réduire l'impact au niveau des sols, à viser des bâtiments passifs voire positifs, à préférer des structures végétales, à mettre en place un système de récupération d'eau de pluie, etc. Cela va de soi pour Emil Jönsson, qui pense qu'il est faisable de faire « du moderne tout en étant respectueux de la nature ».

Si ce projet d'hébergement haut de gamme permettrait de pallier le manque d'offres hôtelières dans la vallée – « il n'y a que la Villa Mathis qui peut accueillir un bus », selon le maire Jean-Pierre Piela – il ne s'agirait pas de proposer un tourisme de masse. « Nous serons complémentaires avec la Villa Mathis qui reçoit plutôt des groupes », insiste Emil Jönsson. Derrière ce projet est visée une portée pédagogique à vocation locale. Peut-être les gens y glaneront des idées, notamment pour savoir comment habiter autrement...

L'autorisation préfectorale pour le projet est intervenue fin décembre. Et, selon le maire de Breitenbach, « cela n'a pas été facile comme ce projet relève ~ loi montagne oblige ~ de l'unité touristique nouvelle qui n'était pas initialement prévue dans le schéma de cohérence territoriale. Et c'est aussi une zone Natura 2000 ».

Confiant dans le fait que la commune disposera pour la fin 2016 d'un « nouvel atout tant attendu de développement économique, touristique et environnement dans l'esprit 100 % nature », le maire s'est donc investi aux côtés du porteur de projet pour obtenir le précieux sésame. En attendant, il s'agira encore de déposer le permis de construire pour une livraison des travaux espérée en vue d'une inauguration fin 2016 voire début 2017.

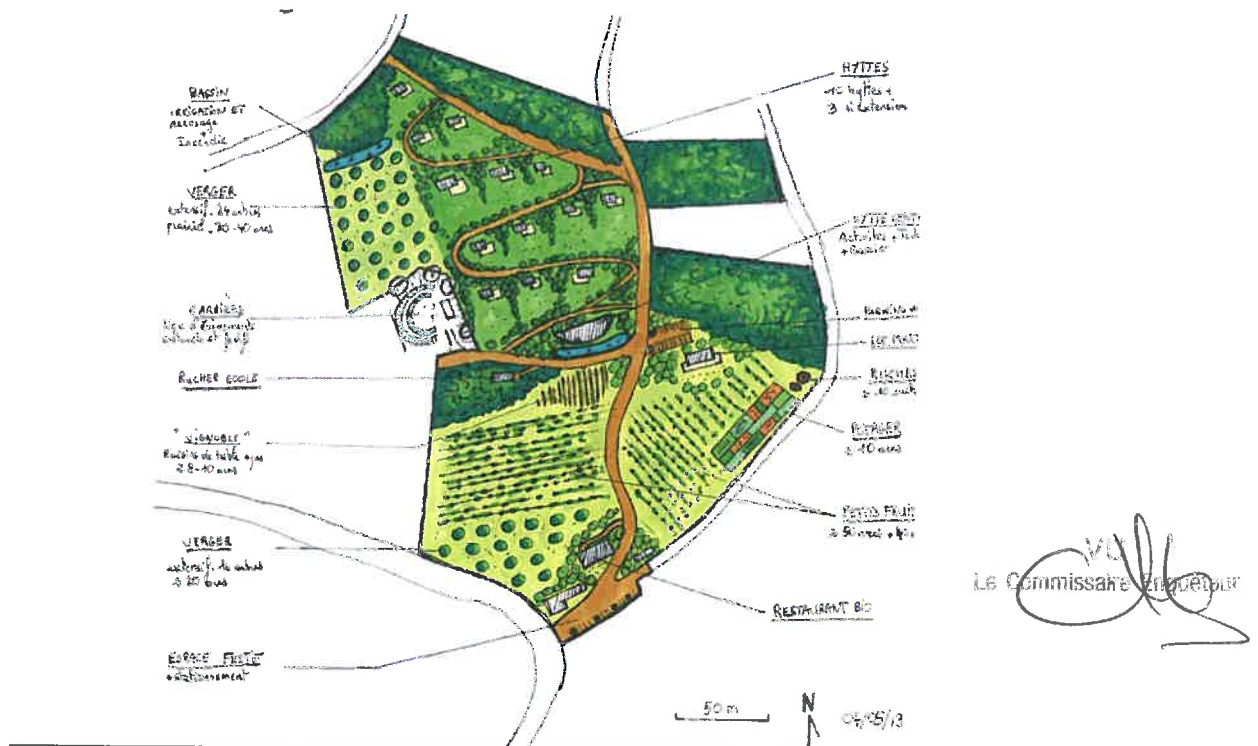
À lire aussi en page Région 12

Le Commissaire Enquêteur



Breitenbach
nature vive!

Un beau projet pour Espace Nature



Depuis bientôt 20 ans, la Commune souhaite développer sur le site Espace Nature un projet liant l'économie et l'écologie autour de l'agriculture, du tourisme et d'une démarche pédagogique. Plusieurs projets se sont succédés : initialement celui d'un rucher-école/centre de parapente, puis de jardins diversifiés (projet proposé dans le cadre d'un programme européen Interreg 3), puis le projet de jardins porté par Jacques Couturieux (qui a cette année créé son jardin « Lilavéronica » près du château de Thanvillé).

Faute notamment de financements suffisants, ces projets n'ont pas abouti.

En 2013, deux personnes prenaient contact pour un projet de hyttes (cabanes) scandinaves et de vergers hautes tiges et petits fruits.

Après des semaines d'échanges et de propositions, la Commune a donné son feu vert pour ce projet qui est remarquable sur le plan de la prise en compte de l'environnement et qui représente un investissement

conséquent.

Un long travail préalable avec les services de l'Etat et du Conseil Général, avec aussi l'appui de Mme la Sous-Préfète de Sélestat, du Bureau d'Etudes OTE qui réalise le PLU de la Commune ainsi que des services du SCoT, ont permis de contourner un redoutable obstacle : la Loi Montagne.

2/2

Le projet va faire pendant un mois (du 18 octobre au 19 novembre) l'objet d'une mise à connaissance du public en mairie. Un registre sera ouvert à ce propos.

Une réunion destinée principalement aux acteurs locaux mais ouverte à toute personne intéressée aura lieu **au caveau de la mairie le mercredi 30 octobre à 20h** en présence des porteurs du projet Emil LEROY JÖNNSON et Christophe BONNEFOY.

Aménagement
Autorité
Développement agricole
Restauration
Sensibilisation

Présentation rapide du projet
(21 pages - 2,5 Mo)



ESPACE NATURE
Proposition pour un projet partenarial

Unité Territoriale Natura 2000
PROJET ESPACE NATURE A BREITENBACH



Dossier complet réalisé dans le cadre
de la demande d'autorisation
de création d'une UTN
(78 pages - 7,9 Mo)

Le Commissaire Enquêteur



Breitenbach
nature vive !

Rencontre autour du projet à l'Espace Nature



Le projet agro-touristique sur le site d'Espace Nature progresse...

Christophe BONNEFOY a mis en place des barrières de protection et démarre cet automne les plantations de framboisiers. Il était présent avec Emil LEROY JÖNSSON le 20 octobre à une réunion en mairie en présence du président de la Communauté des Communes, de la conseillère générale et des services du développement touristique de la Région, du Conseil Général et du Massif des Vosges. L'objectif était à la fois de présenter le projet sur le terrain et de faire le point sur l'accompagnement financier des collectivités territoriales au niveau de l'investissement de l'hôtellerie insolite. David GERARDIN (SDAUH), Assistant à Maîtrise d'Ouvrage de la Commune dans la révision du PLU, présent à la réunion, assistera le Maire lors de la réunion entre la Commune et le Bureau du SCoT pour une mise en compatibilité des deux documents d'urbanisme au niveau du projet.

vu
Le Commissaire Enquêteur

Si tout va bien, les hyttes devraient être opérationnelles en 2017...



Cet article a été publié dimanche, 2 novembre 2014

PROJET D'HÔTELLERIE INSOLITE

S/S.

Porteur d'un projet d'hôtellerie insolite en forme de huttes scandinaves, Emil LEROY JÖNSSON a eu le coup de cœur pour le site Espace Nature qui attendait de son côté, depuis quelques années, qu'un passionné se propose d'y développer un projet autant économique qu'environnemental.



Sites, Nature et Paysages devant laquelle le Maire et les porteurs de projet ont défendu le projet le 10 décembre, le Préfet a délivré le précieux sésame le 12 décembre 2013.

Tout reste à construire, mais un 1er pas essentiel a été franchi pour permettre, à priori à l'horizon 2015, de disposer sur la Commune d'un nouvel atout de développement économique, touristique et environnemental dans l'esprit 100% Nature du Val de Villé.

Le parcours n'a pas été des plus simples puisqu'un tel projet relève -loi Montagne oblige- de l'Unité Touristique Nouvelle. Le Schéma de Cohérence Territoriale de Sélestat et de sa Région ne prévoyant pas une telle UTN, il a fallu solliciter une Autorisation Préfectorale qui devait impérativement aboutir avant l'approbation du SCoT le 17.12.13. Le calendrier a été serré mais l'environnement du projet favorable : la révision en cours du PLU a permis de réserver les zones nécessaires, les documents règlementaires et études d'impact ont pu être présentés à temps grâce à l'expertise de plusieurs spécialistes et au final, après l'avis favorable de la Commission Départementale des

Un grand merci aux services du Conseil Général et de l'Etat qui ont su se mobiliser pour permettre de franchir ce cap difficile d'autorisation d'une UTN avec succès.

Au côté d'Emil LEROY, Christophe BONNEFOY porte sur le site le projet — complémentaire — de plantations de vergers hautes tiges et de petits fruits, principalement des framboisiers.

Le projet global est consultable sur le site de la Commune et en mairie.

Jean-Pierre PIELA

Le Commissaire Enquêteur



57

Un architecte venu du Nord

Notre village a eu l'honneur d'accueillir le 21 février le norvégien Reiulf RAMSTAD, un architecte de réputation internationale, accompagné de son épouse Kristin.



Entre deux conférences à Genève et Paris, Reiulf RAMSTAD a fait étape dans notre commune pour rencontrer Emil LEROY JÖNSSON qui l'a retenu comme architecte pour son projet d'hôtellerie insolite, donnant ainsi à ses hyttes scandinaves une signature prestigieuse. Reiulf RAMSTAD sera accompagné par un cabinet d'architecture de St Dié, ASP Architectures.

Emil LEROY a commenté ainsi son choix :

Choisir un architecte, ce n'est pas choisir un projet mais trouver une personne capable de comprendre un lieu. C'est choisir une tournure d'esprit pour mettre en œuvre un projet. Réaliser un hôtel s'appuyant

sur l'image de la « hytte » scandinave comporte deux écueils majeurs à éviter : produire une construction scandinave sans lien avec l'identité du site et d'autre part ne pas comprendre l'essence même de la « hytte » scandinave.

Entre fjords, ravins, falaises, glacier, vallées verdoyantes,... c'est probablement en Norvège que les hommes doivent composer le plus avec les éléments et le paysage. Dans cette nature sauvage, la « hytte », petit chalet isolé mais chaleureux, participe à la vie quotidienne des habitants. Le choix d'un architecte norvégien s'est ainsi logiquement imposé. La difficulté était donc plus de trouver un architecte capable de comprendre le contexte local et à s'adapter au site, afin de concilier les cultures alsaciennes et scandinaves (similaires sur de nombreux points) au sein d'un même projet.

L'architecte international Reiulf Ramstad (avec son agence Reiulf Ramstad Arkitekter) pose comme préambule que chaque lieu est unique et possède une expressivité qui lui est propre, et que par conséquent l'architecture doit toujours reconnaître le caractère inné de l'endroit. Il a pu exprimer sa compréhension de lieux différents au travers des projets internationalement reconnus comme le Trollstigen Visitor Centre ou avec l'église de Knarvik. Son parcours l'a amené à développer des projets à très petite échelle (comme les « Micro Cluster Cabins ») ou à très grande échelle (musées, églises, lycées...). Le succès le mène à travailler de plus en plus à l'international, notamment en Italie où il a réalisé ses études. Il est aussi régulièrement invité à présenter ses travaux à travers le monde. Enfin il a été nommé deux fois pour le prix Mies Van der Rohe (Prix de l'Union Européenne pour l'architecture contemporaine, décerné tous les deux ans).

Afin d'assurer la cohésion du projet au site Espace Nature de Breitenbach, et d'intégrer les savoirs faire locaux, l'équipe de maîtrise d'œuvre sera complétée par un architecte local, maîtrisant parfaitement les techniques d'éco-construction. Enfin, un bureau d'études thermique local assurera les conditions de réussites techniques pour aboutir à des constructions environnementalement exemplaires.



Une de ses dernières réalisations : l'église de Knarvik (terminée en 2014).

Cliquez pour voir d'autres illustrations du travail de Reiulf Ramstad



L'église de
Knarvik
(terminée
en 2014).



Cet article a été publié vendredi, 6 mars 2015

Hébergement
Activités
Production agricole
Restauration
Sensibilisation

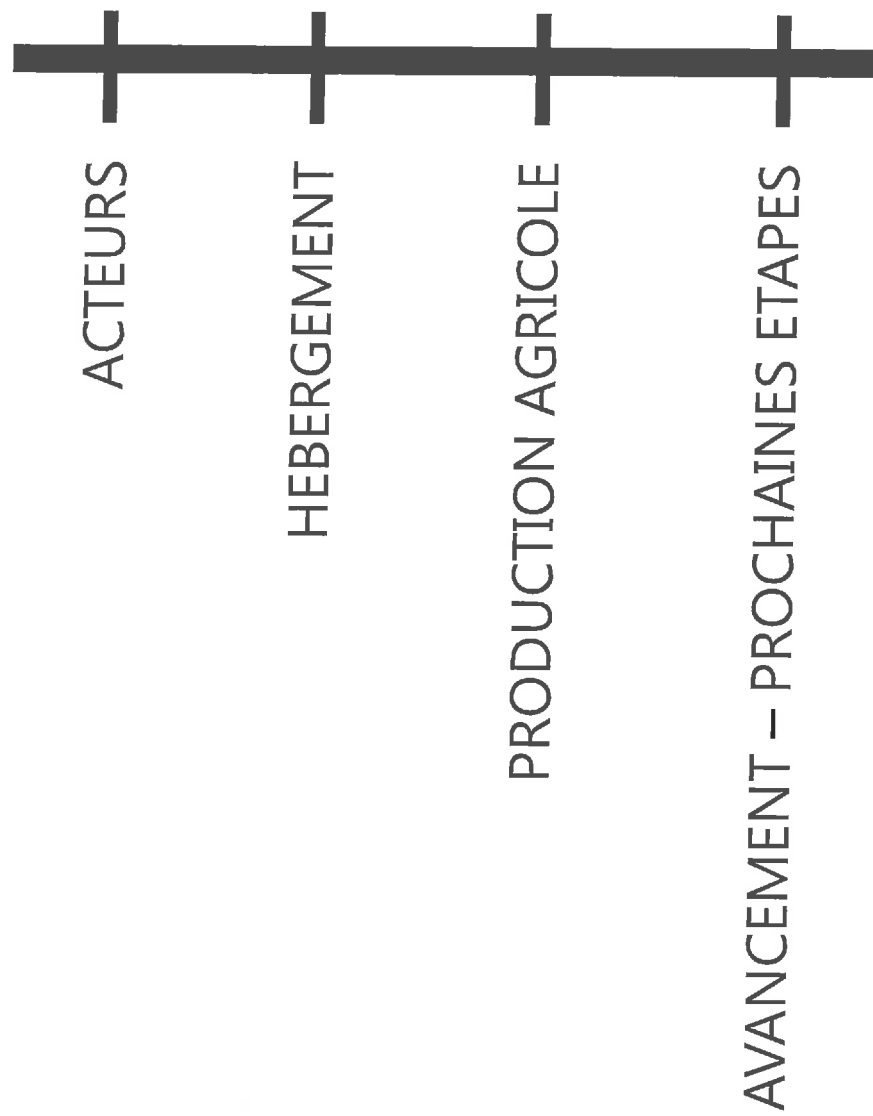


ESPACE NATURE
Proposition pour un projet partenarial

ANNEXE n° 29.
21 feuillets -


Le Commissaire Enquêteur

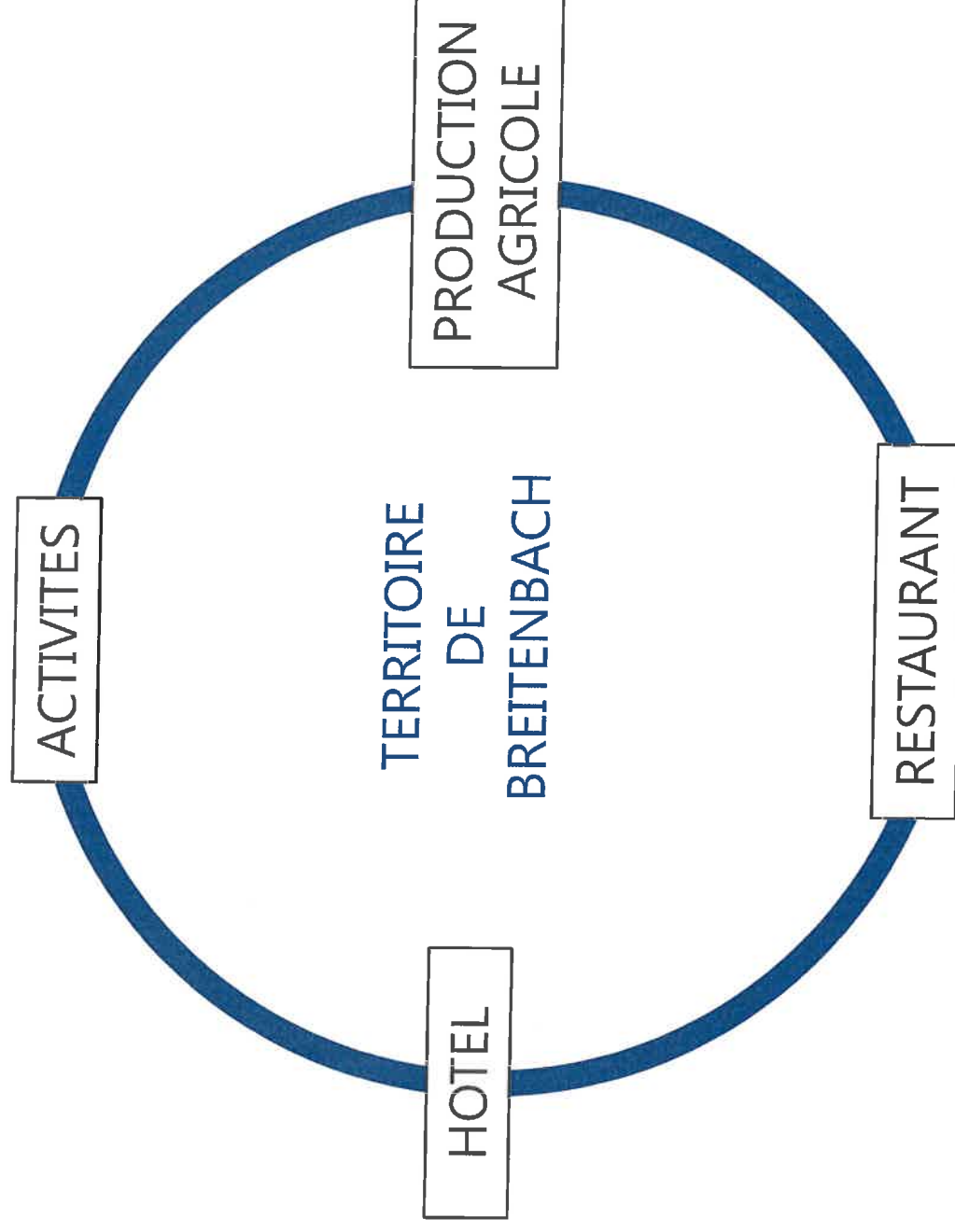
21/21



2/21

NB : L'ensemble des acteurs sont à considérer à la fois à l'échelle du site et à l'échelle du territoire

ACTEURS



IMPACTS SUR LE TERRITOIRE :

ECONOMIQUE : Dynamique touristique, renforcement de l'image de destination nature, emplois, taxes, production agricole...

SOCIAL : Pédagogie et sensibilisation (touristes mais aussi pourquoi pas la population locale), renforcement des liens locaux, découverte de pratiques anciennes et nouvelles...

ENVIRONNEMENTAL : Respect du paysage, maintien et renforcement de niches écologiques (création de prairies), préservation contre l'enfrichement, exemple de construction et de fonctionnement

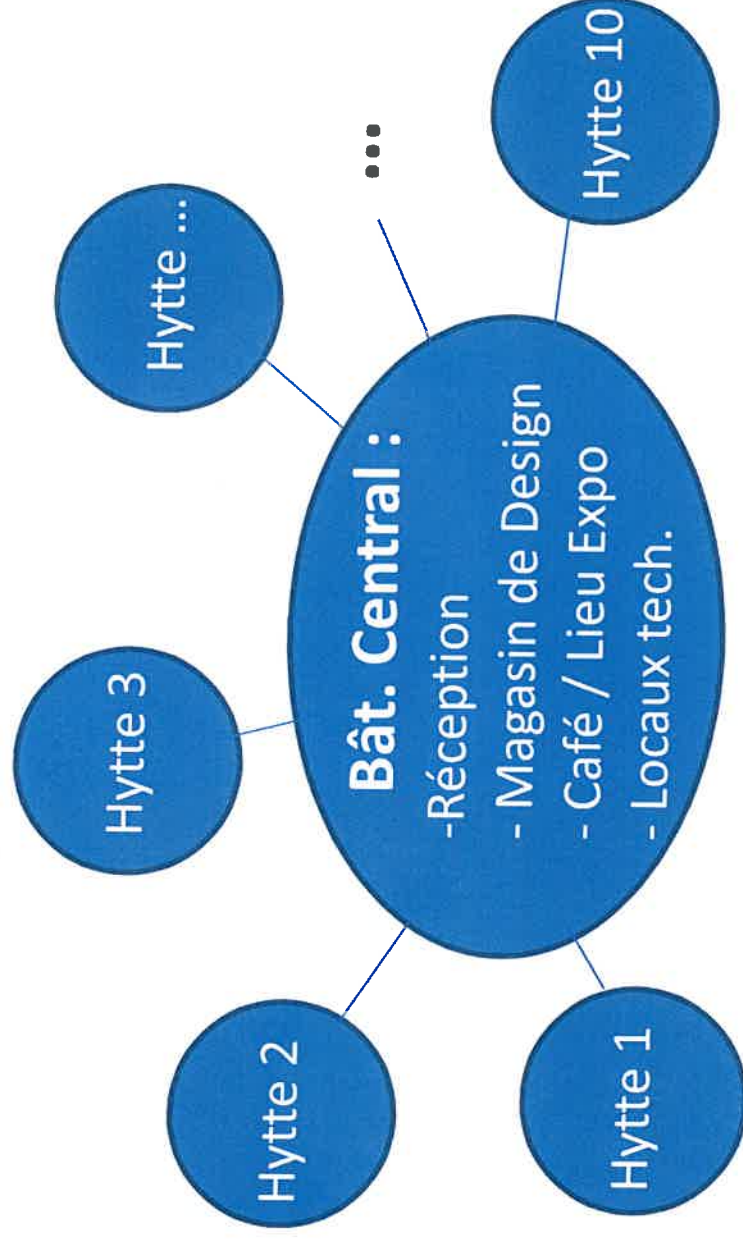
nordic hytte

Hébergement **insolite** et **écologique** reposant sur l'image de la **hytte scandinave** qui vient remplacer la chambre d'hôtel classique.

Projet hôtelier de 10 hyttes (=chambres).

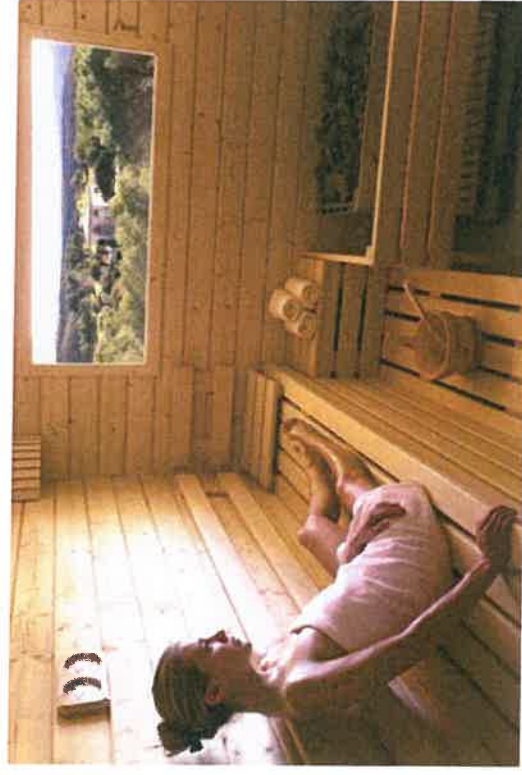
Offre **individualisée** (hébergement, panier petit déjeuner, terrasse individuelle, sauna, bain suédois, poêles à bois individuels,...) et **haut de gamme** (niveau 3 étoiles).

Intégration d'un **café** (licence II, petite restauration), d'**activités** (nature, culturelles, pédagogie...), d'un **lieu d'exposition**, et d'un **magasin de Design**.



nordic hytte

HEBERGEMENT



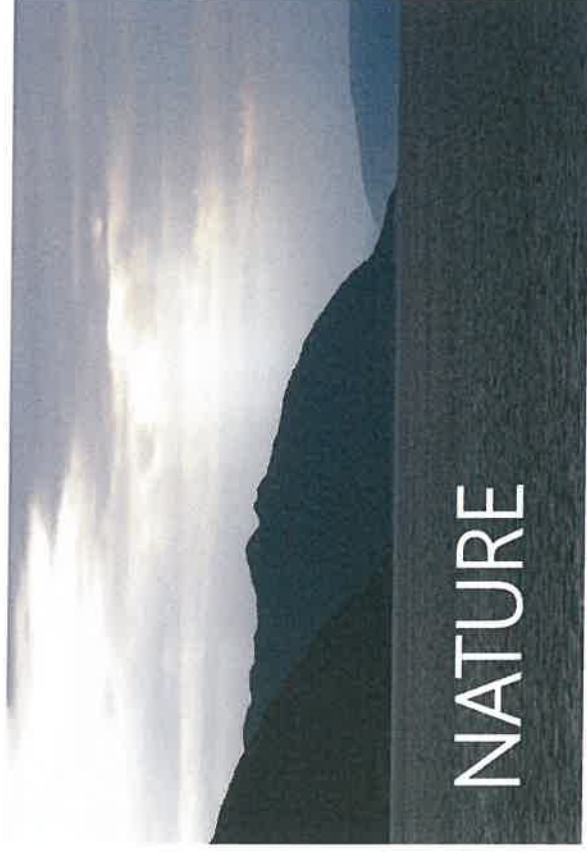
ESPACE NATURE – PROPOSITION POUR UN PROJET PARTENARIAL – MAI 2013

nordic hytte

HEBERGEMENT



ESPACE NATURE – PROPOSITION POUR UN PROJET PARTENARIAL – MAI 2013



A l'image de la nature sauvage de scandinavie, le projet doit se situer :

- dans un secteur isolé
- dans une zone montagneuse
- en proximité de forêts ou d'eau
- sur des terrains en pente pour créer des vues

Activités permanentes :

- Location de VTT et e-bike
- Randonnées
- Découvertes architecturales
- Sensibilisation au développement durable
- Randonnées pour personnes à mobilité réduites,...

Activités temporaires :

- Activités saisonnières (circuit flore ou faune, champignons, jardinage, raquette, Noël scandinave...)
- Exposition artistiques;...

nordic hytte

HEBERGEMENT



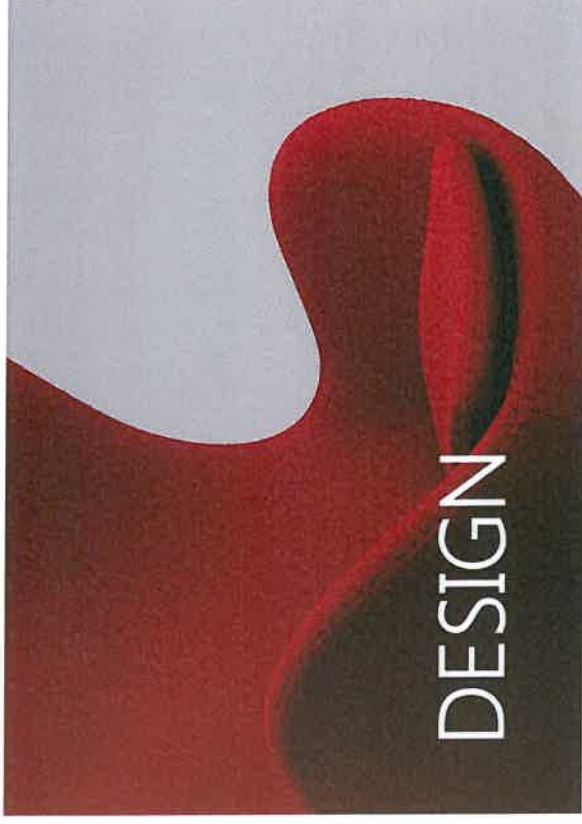
Un fonctionnement novateur

- Chauffage bois avec récupération de chaleur
- Produits éco-labellisés (AB et autres labels européens pour les produits d'entretien)
- Compostage et recyclage sur place
- Eclairage LED
- Véhicule électrique et bornes de rechargement
- Sensibilisation du public,
- Fournisseurs et constructeurs locaux

Mode de construction précurseur

- Bât. à énergie positive
- Construction bois sur pilotis
- Récupération eau pluviale
- Choix de matériaux à faible bilan carbone
- Chantier vert

71 10/21



Un magasin de Design

- Vente d'objets de Design (valeur moyenne de 30 €)
- Exposition du mobilier dans l'hôtel (bât. central et hytte)
- Vente de mobilier
- Diversification des modes de communication et des revenus

Ambassade du design scandinave

- Image de la scandinavie moderne
- Identification par rapport à la concurrence
- Univers contemporain
- Simplicité sublimant la nature

Chiffres clés

Décomposition du CA

75% hôtellerie
10% petit déjeuner
6% magasin de Design
5% café
4% activités

CA avec un TO de 55% : 244 k€

Investissement : 800 k€

Retombées locales

Partenariat avec un restaurateur local
Partenariat avec des agents locaux
économiques
(blanchisserie, guides, ...)
40 k€ de fournitures locales
3800 clients pour l'hôtel
2 emplois à temps plein à minima

Production de petits fruits et de miel

- des framboises
40 ares de framboisiers + 10 ares supplémentaires par an
- d'autres petits fruits
10 ares de cassissiers, groseilliers et muriers
- un verger (cerises, pommes, poires, prunes, coings, nèfles...)
100 arbres fruitiers haute-tige sur environ 1 hectare
- d'autres fruits : baie de sureau, raisins de table, noisettes...
10 ares de vignes (raisins de table et à jus)
- du miel et produits de la ruche
environ 20 ruches
potager et jardin d'aromatiques...



Production de petits fruits et de miel

les débouchés

- produits frais et transformés (confitures, sirops...)
- vente directe sur les marchés et sur site
- vente auprès de grossiste bio
- vente en circuit court via épiceries et magasin collectif
- circuit des restaurateurs



Production de petits fruits et de miel

Comment ? de manière durable!

- suivant les principes de l'agriculture biologique avec certification
- avec une approche extensive et écologique
rotations, conduite et aménagement du milieu
- en accord avec l'orientation paysagère du lieu
- en partenariat avec les acteurs locaux et socialement intégré
- économiquement viable



ESPACE NATURE – PROPOSITION POUR UN PROJET PARTENARIAL – MAI 2013







PRODUCTION AGRICOLE



ESPACE NATURE — PROPOSITION POUR UN PROJET PARTENARIAL — MAI 2013

Production de petits fruits et de miel

- une approche extensive
conserver une activité salariée
- en synergie avec les acteurs locaux
- respectueux du site

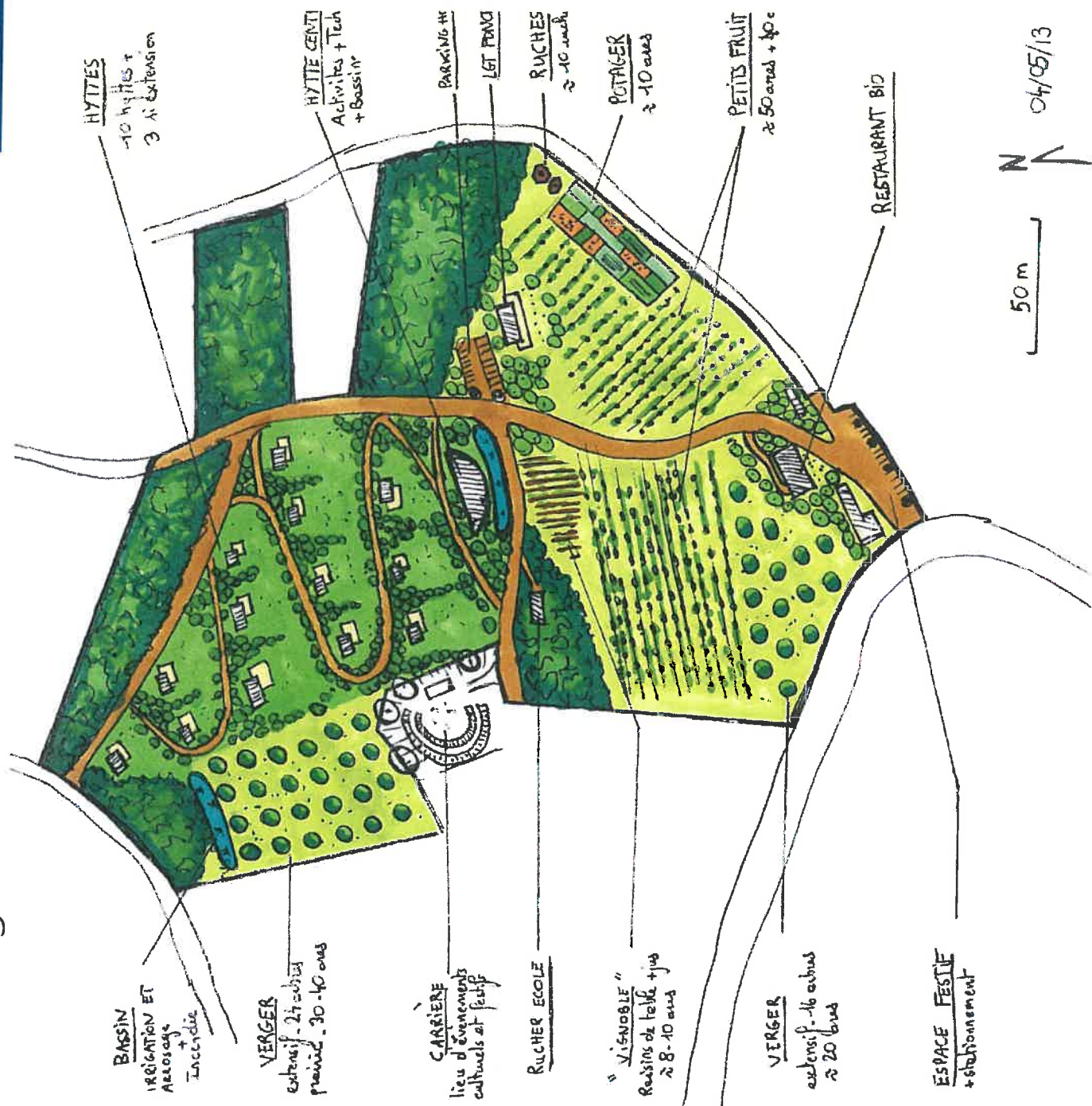
Christophe Bonnefoy

Contact : 39 rue Fischart 68000 Colmar

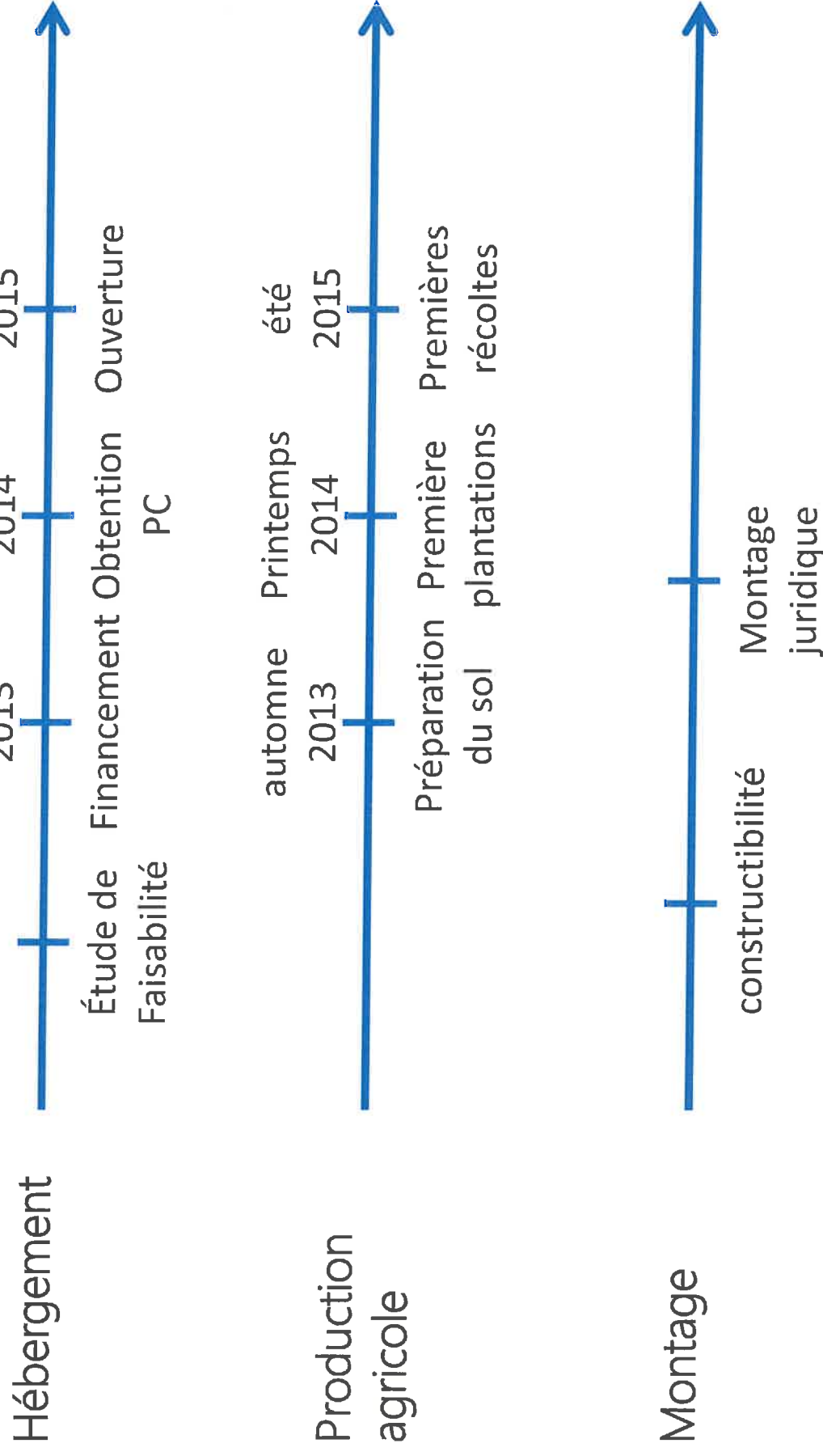
06 65 59 83 30, chrisbonnefoy@hotmail.com

Plan d'aménagement

AVANCEMENT



Prochaines étapes





Adèle Vincent <adele.vincent.architecte@gmail.com>

CDNPS du 10 déc 2013

1 message

4/4

Mairie de Breitenbach (67) <mairie@breitenbach.fr>
À : Adèle Vincent <adele.vincent.architecte@gmail.com>

4 avril 2016 à 09:50

Bonjour,

Voici l'avis de la CDNPS envoyé par M. NOTTER vendredi soir,

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Audrey WOLFER

Mairie de Breitenbach
4 place de l'église
67220 BREITENBACH
Tél : 03 88 58 21 10
Fax : 03 88 57 19 85
mairie@breitenbach.fr

Le Commissaire Enquêteur


Pensez à visiter régulièrement notre site pour
Connaître l'actualité de notre Commune sur :
www.breitenbach.fr



PV réu CDNPS UTN 10déc2013.pdf
743K

PRÉFET DU BAS-RHIN

Préfecture
Direction des Collectivités Locales
Bureau de l'Environnement et des
Procédures Publiques

Le Commissaire Enquêteur

212

**Compte rendu de la réunion
de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites du Bas-Rhin
en formation « Unités Touristiques Nouvelles »
tenue le 10 décembre 2013**

Président : M. Jean-Christophe NOTTER, chef du bureau de l'environnement et des procédures publiques, Préfecture du Bas-Rhin

Etaient présents :

Pour le collège des représentants des services de l'Etat :

- Séverine KLUMB et André LACOUR, Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin
- David ROMIEUX, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Pour le collège des représentants des collectivités territoriales:

- Daniel ACKER, Maire de Wangenbourg, association des maires
- Alice MOREL, Conseillère générale, canton de Saales
- Alexandre PERRAT, Conseil général 67, DHAD
- David GERARDIN, Conseil général 67, SDAUH Obernai

Pour le collège des personnalités qualifiées :

- Théo TRAUTMANN, Conservatoire des Sites Alsaciens
- Edith WENGER, Alsace Nature

Pour le collège des personnalités compétentes :

- Nathalie SCHNEIDER, responsable du service tourisme, Chambre de Commerce et d'industrie du Bas-Rhin

Experts invités :

- Jean-Marc BIRY, CAUE 67

Membres invités :

- Jean-Pierre PIELA, Maire de BREITENBACH

Autres personnes présentes :

- Christophe BONNEFOY, porteur du projet agricole
- Emil LEROY, porteur du projet hôtelier

La Commission examine le projet d'une unité touristique nouvelle porté par la commune de Breitenbach, situé sur le site « Espace nature » au nord du territoire communal, le long de la RD 425. Sa partie basse accueille déjà quelques constructions destinées à des événements festifs collectifs ou privés. Le reste est occupé par des prairies, des zones boisées et des zones en friches.

Le projet « Espace Nature » constitue une unité touristique nouvelle (UTN) au sens de la loi « Montagne » et est soumis à autorisation préfectorale (le SCoT de Sélestat et sa Région n'étant pas encore approuvé). Il doit de plus recueillir l'avis de la CDNPS.

Le plan local d'urbanisme (PLU) de BREITENBACH, en cours d'élaboration et qui rendra constructible le site « Espace Nature » pour le projet d'UTN, ne peut pas être approuvé avant que l'UTN elle-même ait été autorisée.

Il a également fait l'objet d'une consultation du public dont le bilan a été rendu en novembre 2013. Comme prescrit par l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2013, le dossier joint à la demande d'autorisation d'UTN a été mis à disposition du public du 18 octobre au 19 novembre 2013 inclus, à la mairie de BREITENBACH.

Ce dossier comprenait les pièces suivantes :

- un document intitulé « *Unité Touristique Nouvelle – projet Espace Nature à Breitenbach* »,
- un document intitulé « *Projet Espace Nature – Breitenbach (67) – Evaluation des incidences au titre de Natura 2000* ».

L'arrêté préfectoral du 7 octobre a été publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Bas-Rhin du 15 octobre 2013.

La consultation du public, organisée conformément au code de l'urbanisme, n'a pas fait apparaître d'opposition au projet d'unité touristique nouvelle, mais plutôt un soutien des professionnels locaux, qui y voient un moyen de contribuer au développement économique du Val de VILLÉ tout en renforçant son image « verte ».

Mme KLUMB présente le dossier conformément au rapport de présentation diffusé aux membres préalablement à la réunion.

Le projet de la commune prévoit :

- la réalisation d'un petit hôtel insolite sous forme de « hyttes » scandinaves (surface de plancher globale de 650 m²),
- la création d'un petit restaurant centré sur les produits locaux (surface de plancher de 100 m²),
- l'installation d'un agriculteur respectant la charte de l'agriculture biologique,
- le développement d'un programme de sensibilisation à l'environnement.

Les aspects les plus sensibles de ce projet sont les impacts sur le paysage et l'environnement.

En effet, le ban communal fait partie du site inscrit « secteur 1 du massif des Vosges ».

Le projet est en outre situé au cœur du site Natura 2000 « Val de Villé et Ried de la Schernetz ».

La DDT relève que le projet est globalement favorable à l'état de conservation du site Natura 2000 et que les mesures d'évitement et de réduction proposées sont dans l'ensemble satisfaisantes.

La commune souhaite permettre l'installation d'un agriculteur respectant la charte de l'agriculture biologique, ce qui s'inscrit pleinement dans ce contexte local. Du point de vue économique, le projet « Espace nature » est cohérent avec l'image verte de la vallée et complémentaire avec l'offre hôtelière existante et d'ailleurs assez réduite.

La DDT conclut que le dossier présenté par la commune est un bon compromis entre le développement économique et touristique d'une part et le renforcement des richesses écologiques du site d'autre part.

La CDNPS rend un avis favorable sur ce projet à la majorité, avec 2 abstentions (Alsace Nature et le CSA).

Le Président

Jean-Christophe NOTTER

**CONTRAT DE BAIL A FERME POUR LA LOCATION
DES
PRES SITUES SUR LE SITE ESPACE NATURE**

1) DESIGNATION

Le Maire de Breitenbach Monsieur Jean-Pierre PIELA, agissant conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 20.12.13, donne à titre de bail à ferme à Monsieur Christophe BONNEFOY domicilié 39, rue Fischart à 68000 Colmar, les terres ci-après désignées sur plan annexé et représentant une surface de 258,59 ares. Le détail des parcelles et des surfaces est joint en annexe.

2) ETAT DES LIEUX

Un état des lieux sera obligatoirement établi contradictoirement et à frais communs dans le mois qui précède l'entrée en jouissance ou dans les trois mois suivant celle-ci. Dans le cas de mauvais vouloir de l'une des parties, l'autre partie pourra, à l'expiration des délais ci-dessus fixés, saisir le Tribunal paritaire des baux Ruraux qui fera procéder à l'établissement de l'état des lieux à frais communs.

3) DUREE DU BAIL

Le bail est consenti pour une durée de neuf années entières et consécutives qui commenceront à courir le 01/01/2014, avec une période d'essai d'un an, et se termineront le 31/12/2022.

A défaut de congé, le bail est renouvelé pour une durée de neuf ans.

Sauf conventions contraires, les clauses et conditions du nouveau bail sont celles du bail précédent.

4) RENOUVELLEMENT DU BAIL

Sauf si le bailleur justifie de l'un des motifs graves et légitimes visés à l'article L411-53 du Code Rural « nouveau » ou s'il invoque le droit de reprise dans les conditions énoncées ci-après, le preneur a droit au renouvellement du bail, nonobstant toutes clauses contraires.

Si le preneur n'entend pas renouveler le bail, il doit notifier sa décision au bailleur dix-huit mois au moins avant l'expiration du bail. Cette notification pourra être valablement donnée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte extrajudiciaire.

5) REPRISE EN FIN DE BAIL

Le bailleur a le droit de refuser le renouvellement du bail s'il veut reprendre le bien loué pour lui-même. Dans ce cas, il doit notifier congé au preneur dix-huit mois au moins avant l'expiration d bail par acte extrajudiciaire et conformément aux dispositions des articles L411-47, L411-48, L411-50 et L411-51 du Code Rural « nouveau »

9) RESILIATION

Le présent bail ne pourra être résilié pendant son cours, soit à la demande du bailleur, soit à celle du preneur, que pour l'un des motifs visés aux articles L411-32, L411-33, L411-34, ou L411-53 du Code Rural « nouveau ».

10) DROIT DE PREEMPTION

Lorsque la superficie des parcelles louées est supérieure à celle prévue par l'Arrêté Préfectoral portant application des dispositions du statut juridique du fermage dans le Bas-Rhin, conformément à l'article L411-3 du Code Rural « nouveau », le preneur dispose, en cas de vente des parcelles, d'un droit de préemption qui s'exerce dans les conditions définies aux articles L 412-1 à L412-13 du Code Rural « nouveau ».

11) INDEMNITE DE PLUS VALUE AU PRENEUR SORTANT

Au cas où le preneur serait pour une cause quelconque « obligé » de quitter les lieux, il aurait droit, le cas échéant, aux conditions et suivant les modalités qui sont précisées aux articles L411-69 à L411-78 et R*411-18 à R*411-19 du Code Rural « nouveau », à une indemnité pour les améliorations foncières ou culturelles qu'il aurait apportées au fonds.

La preuve des améliorations précitées résultera de l'état des lieux établi conformément aux stipulations du présent bail ou de tout autre moyen de preuve admis par le droit commun.

12) FRAIS D'ENREGISTREMENT

Les frais d'enregistrement du présent bail sont à la charge du preneur.

13) CLAUSE GENERALE

Pour tout ce qui n'est pas précisé dans le présent contrat, les parties se soumettent au statut juridique du fermage et aux arrêtés d'application subséquents en vigueur. Toutes les contestations qui pourraient surgir à l'occasion de l'application du présent bail seront soumises au Tribunal Paritaire des Baux Ruraux qui tranchera.

Fait à Breitenbach, le 1^{er} janvier 2014

Le Bailleur (*)

Lu et approuvé



Le Maire
M. Jean-Pierre PIELA



Le Preneur (*)

Lu et approuvé



L'exploitant
M. Christophe BONNEFOY

(*) Chaque signature est à faire précéder de la mention « lu et approuvé » écrit de la main de chacune des parties.

COMMUNE DE BREITENBACH

Plan des parcelles et surfaces du bail agricole de M. Bonnefoy

Echelle : 1/2000

Parc. 134
54a39

Parc. 136
21a35

Parc. 135
101a92

Parc. 321
49a56

Parc. 290
31a37



DICHT

JP
CB

1.4 - LES PIECES MISES A LA DISPOSITION DU PUBLIC :

1.4.1 – GÉNÉRALITÉS :

En application des dispositions de l'article 4 de l'arrêté prescrivant et régissant la présente enquête publique, le dossier de l'enquête publique comportant toute les pièces, ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur ont été déposés et tenus à la disposition du public, au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, à la Mairie de BREITENBACH et au Syndicat mixte du SCoT de Sélestat et sa Région pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture à savoir :

Communauté de Communes de la Vallée de Villé :

- du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00,

Mairie de Breitenbach :

- du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30.

A noter que la Mairie a été exceptionnellement ouverte au public dans le cadre de l'enquête publique, les mardi 1^{er} mars 2016 de 14 h00 à 16 h00, samedi 19 mars 2016 de 9 h00 à 12 h00 et jeudi 24 mars 2016 de 14 h 00 à 17 h 00.

Syndicat mixte du SCoT de Sélestat et sa Région

- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30 (sauf le mercredi après-midi)

Chacun pouvait y prendre connaissance du dossier de l'enquête publique au format papier et consigner le cas échéant ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par courrier à l'attention du commissaire enquêteur au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, Centre Administratif, 1 rue Principale, 67220 BASSEMBERG.

Les observations du public pouvaient également être formulées par voie électronique à l'adresse suivante : courrier@cc-cantondeville.fr en indiquant pour objet du message, la mention « Déclaration de Projet – Enquête publique unique relative au projet « Espace Nature » à Breitenbach : observations à l'attention du commissaire enquêteur ».

1.4.2 – LE DOSSIER DE L'ENQUETE PUBLIQUE :

Le dossier de l'enquête publique unique relative à la DECLARATION DE PROJET emportant mise en compatibilité du SCoT de Sélestat et sa Région et du PLU de la Commune de BREITENBACH a été conçu et mis en forme le 19 janvier 2016 par l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) – TERRITOIRE SUD, 53 rue de Sélestat à 67210 OBERNAI, en sa qualité d'assistant à Maître d'Ouvrage, en incluant les études produites par le Bureau d'Etudes OTE Ingénierie.

Ce dossier visé le 19 janvier 2016 par Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, se compose des pièces suivantes :

- Arrêté prescrivant l'enquête publique
- Note de présentation (article R123-8 du code de l'environnement)
- Mention des textes qui régissent l'enquête publique
- Avis (de l'autorité environnementale et des personnes publiques associées)
- Notice de présentation du projetée
- Note de présentation de la mise en compatibilité du SCoT de Sélestat et sa Région et du PLU de Breitenbach

- Document d'orientation et d'objectifs du SCoT de Sélestat et sa Région (Page modifiée)
- Rapport de présentation du SCoT
- 4. Evaluation environnementale (pages modifiées)
- Règlement du PLU (Pages modifiées)
- Rapport de présentation du PLU (Page modifiée)
- Orientations d'aménagement (pages modifiées)
- Plan de règlement du PLU au 1/2000
- Plan de règlement du PLU au 1/5000
- Arrêté préfectoral UTN
- Compte rendu de la réunion du 06 octobre 2015
- Compte rendu de la réunion du 23 avril 2015.

**Voir à l'annexe n° 33 ci-après,
la page de garde du dossier de l'enquête publique et son sommaire.**

1.4.3 – LES REGISTRES D'ENQUETE :

Les trois registres d'enquête ouverts et tenus à la disposition du public dans le cadre de la présente procédure d'enquête publique contiennent chacun seize feuillets non mobiles et des extraits des textes législatifs applicables aux différents types d'enquête.

1.4.4 – LA LEGALISATION DES DOCUMENTS SOUMIS A L'ENQUETE – DOSSIERS ET REGISTRES :

Tous les documents - pièces du dossier et registres d'enquête, devant être soumis à l'avis du public dans les deux lieux de consultation retenus ont été visés par moi-même en qualité de commissaire enquêteur titulaire le mardi 16 février 2016 lors de déplacements spécifiques au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, en Mairie de BREITENBACH, et au siège du Syndicat mixte du SCoT de Sélestat et sa Région à SELESTAT.

Ainsi, dès l'ouverture de l'enquête le lundi 22 février 2016 et des bureaux des trois lieux précités, le public a disposé de tous les documents consultables et lui permettant de consigner ses observations.

ANNEXE n° 33

2 feuillets.

A/2

Déclaration de projet Espace Nature

Commune de

BREITENBACH

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du
SCoT de Sélestat et sa Région et du PLU de Breitenbach

le 16.02.2016,

L. Commissaire Enquêteur

ENQUÊTE PUBLIQUE

Vu pour être annexé
à l'arrêté du 19 janvier 2016

A BREITENBACH
Le 19 janvier 2016

Le Président



Jean-Marc RIEBEL

ATIP

Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
TERRITOIRE SUD 53 rue de Sélestat 67210 OBERNAI

91

2/2.

Déclaration de projet Espace Nature

SOMMAIRE

Arrêté prescrivant l'enquête publique

Note de présentation
(article r123-8 du code de l'environnement)

Mention des textes qui régissent l'enquête publique

Avis

Notice de présentation du projet

Note de présentation de la mise en compatibilité du SCoT de
Sélestat et sa Région et du PLU de Breitenbach

Document d'orientations et d'objectifs du SCoT de Sélestat et sa Région
(Page modifiée)

Rapport de présentation du SCoT
4. Evaluation environnementale (pages modifiées)

Règlement du PLU (Pages modifiées)

Rapport de présentation du PLU (Page modifiée)

Orientations d'aménagement (pages modifiées)

Plan de règlement du PLU au 1/2000ème

Plan de règlement du PLU au 1/5000ème

Arrêté préfectoral UTN

Compte rendu de la réunion du 06 octobre 2015

Compte rendu de la réunion du 23 avril 2015

ATIP

Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
TERRITOIRE SUD 53 rue de Sélestat 67210 OBERNAI

le 16.02.2016
Le Commissaire Enquêteur

1.5 - LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE :

1.5.1 – LES PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :

Conformément aux prescriptions de l'article 5 de l'arrêté communautaire daté du 19 janvier 2016 régissant la présente enquête, je me suis tenue à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, en Mairie de BREITENBACH, et au siège du Syndicat mixte du SCoT de Sélestat et sa Région à SELESTAT selon le calendrier suivant :

1.5.1.1 – A la Communauté de Communes de la Vallée de Villé :

Le mardi 8 mars 2016 de 13 h 45 à 17 h 00.

1.5.1.2 – En Mairie de Breitenbach :

Les :

- Mercredi 24 février 2016 de 8 h 50 à 11 h 00,
- Mardi 1^{er} mars 2016 de 14 h 00 à 16 h 00,
- Vendredi 11 mars 2016 de 9 h 00 à 11 h 00,
- Samedi 19 mars 2016 de 8 h 50 à 12 h 00,
- Jeudi 24 mars 2016 de 14 h 00 à 17 h 00.

1.5.1.3 – Au siège du Syndicat Mixte du SCoT de Sélestat et sa Région :

Le mercredi 16 mars 2016 de 9 h 00 à 12 h 00.

1.5.2 – LE SUIVI DE L'ENQUETE PAR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR :

Le suivi de l'enquête publique a été fait sur l'initiative du commissaire enquêteur, soit par contacts, soit par déplacements :

- Au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, les mercredi 24 février 2016 à 11 h 20, mardi 15 mars 2016 à 9 h 30, lundi 21 mars 2016 de 11 h 25 à 12 h 15.
- A la Mairie de BREITENBACH, le lundi 21 mars 2016 de 10 h 15 à 11 h 10.

1.5.3 – LA PARTICIPATION DU PUBLIC SUR LA PERIODE DE L'ENQUETE :

Sur toute la période de l'enquête publique nous pouvons estimé qu'une dizaine de personnes a participé à la procédure, en se rendant soit à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, soit à la Mairie de BREITENBACH, soit au siège du Syndicat mixte du SCoT de Sélestat et sa Région à SELESTAT.

1.5.4 – LA CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE :

Le délai de l'enquête publique étant expiré à la date du jeudi 24 mars 2016 à 17 heures, j'ai procédé à la clôture des trois registres de l'enquête publique après avoir enregistré et légalisé les documents émis par le public et réceptionnés au cours de la dernière journée.

1.5.5 – LA RECEPTION D'UN DOCUMENT HORS DELAI :

La Mairie de Breitenbach a réceptionné le 1^{er} avril 2016 un Document émis hors délai, à savoir une lettre de 1 feuillet datée du 29 mars 2016 de M. Roger LAPLACE, Président de l'Office de Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat du Val de Villé, 14 place du Marché, 67220 Villé.

Ce document a été joint au registre le 6 avril 2016 à titre purement indicatif.

1.6 - LES INITIATIVES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR APRES LA CLOTURE DE L'ENQUETE AU PUBLIC :

1.6.1 – L'ANALYSE COMPTABLE DES DOLEANCES ÉCRITES :

Registre tenu au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé :

- Interventions : Six (de la page une à quatre),
dont Six pour l'enregistrement des
- Documents (lettres et/ou notes) reçus, et annexés
- Hors délai : néant.

Registre tenu à la Mairie de Breitenbach

- Interventions : Dix (de la page une à six),
dont Sept pour l'enregistrement des
- Documents reçus, et annexés
- Hors délai : un document.

Registre tenu au siège du Syndicat mixte du SCoT de Sélestat et sa Région : Néant

Voir aux annexes n° 34, 35 et 36, ci-après.
La copie respective de ces trois registres d'enquête.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT du BAS-RHIN

COMMUNE de BREITENBACH
Communauté de Communes de la Vallée de Viller

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ANNEXE n° 34

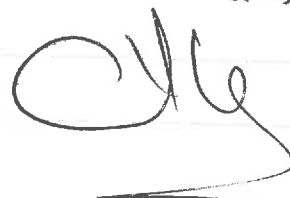
Cocher la case correspondante

- ☐ Installations classées pour la protection de l'environnement
- ☐ Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- ☐ Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- ☐ Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- ☐ Carte communale
- ☐ Classement de voirie
- ☒ Divers

relatif à :

DÉCLARATION de projet "Espace Nature"
et mise en compatibilité du plan local d'
urbanisme (PLU) de Breitenbach et du
schéma de cohérence territoriale (SCOT)
de Selestat et de sa Région.

le 16.02.2016.



REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE



Objet de l'enquête publique unique :

Déclaration de projet "Espace Nature" et mise en compatibilité
du plan local d'urbanisme (PLU) de Breitenbach
et du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de Selsbach et sa
Région

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° _____ en date du 13 janvier 2016 de

☐ M. le Maire de Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Ville

☐ M. le Préfet de : _____

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

Membres titulaires :	M. <u>elle VINCENT Adèle</u>	qualité	<u>Architecte DPLG</u>
	M. _____	qualité	_____
	M. _____	qualité	_____
Membres suppléants :	M. <u>AUBRY Clément</u>	qualité	<u>Colonel honoraire</u>
	M. _____	qualité	<u>de la gendarmerie</u>
	M. _____	qualité	_____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 22 février 2016 au 24 mars 2016 inclus
les lundis au vendredi de 9h à 12h et de 16h à 17h
les (Com Com Vallée de Ville) de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Communauté de Communes de la Vallée de Ville

Autres lieux de consultation du dossier : Mairie de Breitenbach et Syndicat
mixte du SCOT de Selsbach et sa Région

Registre d'enquête :

comportant jaune feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

la Communauté de Communes de la Vallée de Ville - Centre
Administratif - 1 rue principale - 67220 BASSENBERG

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :
seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la Communauté de Communes
de la Vallée de Ville

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné. Mairie de Breitenbach et Syndicat
mixte du SCOT de Selsbach

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les 8 mars 2016 - Com Com	de 14h à 17h	et de _____ à _____
les 15 mars 2016	de 14h à 16h	et de _____ à _____
les 24 février 2016	Mairie de 9h à 11h	et de _____ à _____
les 11 mars 2016	de 9h à 11h	et de _____ à _____
les 19 mars 2016	Breitenbach 9h à 12h	et de _____ à _____
les 24 mars 2016	de 14h à 17h	et de _____ à _____

une réunion publique ☐ a été ☒ n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

Cet 16 mars 2016 au Syndicat mixte du SCOT de Selsbach

PREMIÈRE JOURNÉE

Le 26 février 2016 de 11 heures ⁴⁰ à _____ heures

Observations de M⁽¹⁾ Suivi de l'enquête par le
Commissaire Enquêteur.

Sans objet.

Le Commissaire Enquêteur

* Le mardi 8 mars 2016 de 13^h15 à 17^h

Permanence du Commissaire
Enquêteur.

Fin de la permanence à 17^h.
Pas d'observation.

Le Commissaire Enquêteur

* Le mardi 15 mars 2016 à partir de 9^h30

Suivi de l'enquête publique par
le Commissaire Enquêteur.

Sans objet.

Le Commissaire Enquêteur

* Le lundi 21 mars 2016 à partir de 11^h 25

Enregistrement de la lettre datée du 18 mars 2016 de M. HERRBACH Michel, 3 rue Beauregard, 67220 BREITENBACH

①

DOCUMENT n° 1 annexe au registre
1 feuille.

reçu à la Communauté de
Communes le 18 mars 2016.

Le Commissaire Enquêteur

* Le jeudi 24 mars 2016 à 13^h 10

Suivi de l'enquête

Enregistrement du mail daté du mardi 22 mars 2016, 8^h 50 de M. Jean-Claude MESSIER Président du Club Ecole Grand Vol, Président de la Ligue Alsace-Champagne-Ardenne, Lorraine de Vol libre (local), Président de l'Assemblée des Présidents des Ligues.

②

DOCUMENT n° 2 annexe au registre
1 feuille.

Le Commissaire Enquêteur

Enregistrement du mail daté du mercredi 23 mars 2016, 8^h 44 de M. Raphaël BISCHOFF 'Un Aute Plonde' (La Youerte)

③

DOCUMENT n° 3 annexe au registre
1 feuille.

Le Commissaire Enquêteur

Enregistrement de la lettre datée du 23 mars 2016 de M^{me} Catherine COYAU, Gérante de la Villa Mathis Sàrl - Col du Krengweg Breitenbach - 67140 Le Hohwald, annexée en pièce jointe à son mail daté du 23 mars 2016, 12^h 12.

4

DOCUMENT n° 4 annexé au registre
2 feuillets -

Le Commissaire Enquêteur

Enregistrement du mail daté du jeudi 24 mars 2016, 10^h 43, de M. Charles FAURLAENDER Adjoint au Maire.

5

DOCUMENT n° 5 annexé au registre
1 feuillet.

Le Commissaire Enquêteur

Le jeudi 24 mars 2016 à 18^h 30

Enregistrement du mail, envoyant ce jour à M^{me} 16, la lettre datée du 22 mars 2016 de la famille OTT André (M. OTT André, M^{me} OTT-CHOPIN M. Thérèse et M. OTT Yanis) 31 rue du Mont St Odile, 67420 Breitenbach.

6

DOCUMENT n° 6 annexé au registre
- 2 feuillets -

Le Commissaire Enquêteur

Registre clos
sur en page 21 les modalités

Le 24 mars 2016 à 18h30

Le Commissaire Enquêteur

Le 24 mars 2016 à 18 heures 30

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), VINCENT Adèle, C.E. déclare clos le présent registre
qui a été mis à la disposition du public pendant vingt-deux jours consécutifs,
du lundi 22 février 2016 au jeudi 24 mars 2016 inclus
de _____ heures _____ à _____ heures _____ et
de _____ heures _____ à _____ heures _____
aux jours et heures habituels d'ouverture des Bureaux
du public.

Les observations ont été consignées au registre

par six personnes (pages n° une à quatre).

Donk pour l'enregistrement =

En outre, j'ai reçu six documents lettres ou notes écrites
qui sont annexées au présent registre :

- ① lettre en date du 18 mars 2016 de M Michel HERBACH, 3 rue
Beauregard à Breitenbach - cf. intervention n° 1
- ② ^{courriel} lettre en date du 22 mars 2016 de M Jean-Claude HESSNER, Président
du Club Ecole Grand Val - voir l'intervention n° 2
- ③ ^{courriel} lettre en date du 23 mars 2016 de M Raphaël BISCHOFF "Un
Autre Monde" (la Tourte) - voir intervention n° 3
- ④ lettre en date du 23 mars 2016 de M Catherine COTAU, Gérante
de la Villa HATHIS Sail, Col des Kreuzweg Breitenbach - 67140 Hettwald
voir intervention n° 4
- ⑤ ^{mail} lettre en date du 24 mars 2016 de M Charles FAHR LAENDER
Adjoint au Maire de Breitenbach - voir intervention n° 5
- ⑥ lettre en date du 22 mars 2016 de la Famille OTT Andre, 31
rue du Donk 84 - Adèle à Breitenbach - voir intervention n° 6

signature

Le Commissaire Enquêteur

Intervention n°1
DOCUMENT n°1 annexe au
registre - 1 feuille.

Reçu à la Communauté de
Communes le 18 mars 2016.

HERRBACH Michel
3, rue beauregard
67220 BREITENBACH

Le Commissaire Enquêteur

Monsieur le commissaire enquêteur PLU de Breitenbach

1/1.

•PROJET ESPACE NATURE

Dans un document on veut préserver les secteurs à enjeux environnementaux dans l'autre on veut bâtir.....Implanté des hébergements et de la restauration sur une zone Natura 2000 un non sens pour l'écologie... pas du tout à priori.

Quoi qu'il advienne il faut aboutir même si c'est au détriment du paysage et aux frais du contribuable.

Adduction d'eau avec station de pompage électrique!! (120 000 euros) alors que pour le citoyen lambda c'est à charge d'après le règlement de l'eau, ici c'est la collectivité qui paie!!!! Les valeurs écologiques que l'on souhaite nous inculquer ne vont certainement pas dans ce sens malgré l'argumentation.

Autre point de réflexion "l'approvisionnement en eau potable",

A force de vouloir densifier, urbaniser, aménager des zones UTN à vocation hôtelière, l'eau potable va se raréfier, la solution n'est certes pas celle déjà évoquée : le captage de sources, car cela contribuera à réduire le débit de nos ruisseaux qui est déjà faible en été voir néant si les étés caniculaires se succèdent. On pourra peut-être imaginer faire des sentiers découverts dans le lit des ruisseaux asséchés !!

L'annexe du PLU originel faisait déjà ressortir, avec chiffre à l'appui, que dans les périodes d'étiage en période de forte fréquentation cela pourrait conduire à la pénurie.

Faut-il en déduire que nos élus envisagent d'inverser les cours d'eau ou de nous faire boire de l'eau provenant de la nappe phréatique? quelle ABERRATION !!! pour des écolos....

Breitenbach 18.03.2016

Thierry FROEHLICHER

De: jppiela@wanadoo.fr
Envoyé: jeudi 24 mars 2016 09:37
À: Thierry FROEHLICHER
Objet: TR: Projet Espace Nature à Breitenbach

Et de deux

De : Jean Claude Messmer [<mailto:jeanclaudemessmer@wanadoo.fr>]
Envoyé : mardi 22 mars 2016 09:50
À : courrier@cc-cantondeville.fr
Objet : Projet Espace Nature à Breitenbach

Bonjour,

Au titre de mes mandats électifs et en mon nom personnel, permettez-moi d'apporter mon soutien inconditionnel en faveur du projet Espace Nature porté par la commune de Breitenbach.

Partenaire de la commune depuis 1988, je ne peux que féliciter l'ensemble du conseil municipal et les acteurs économiques et touristiques de ce village pour ce projet que nous soutenons sans réserves.

Bien cordialement.

Jean Claude MESSMER

Président du Club Ecole Grand Vol

Président de la Ligue Alsace-Champagne-Ardenne, Lorraine de Vol Libre (lactal)

Président de l'Assemblée des Présidents des Ligues



Jean-Claude MESSMER

Président

Ligue de Vol Libre

Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

3/1



Jean-Claude MESSMER

Président

Assemblée des Présidents de ligues

Fédération Française de Vol Libre

Intervention n° 2
DOCUMENT n° 2 annexe au registre
- 1 feuille -
Recue le 24 mars 2016 -


Le Commissaire Enquêteur

Thierry FROEHLICHER

De: jppiela@wanadoo.fr
Envoyé: jeudi 24 mars 2016 09:37
À: Thierry FROEHLICHER
Objet: TR: soutien au projet Espace Nature à Breitenbach
Importance: Haute

Et d'une

De : raphael bischoff [<mailto:raphael.bischoff@sfr.fr>]
Envoyé : mercredi 23 mars 2016 08:44
À : courrier@cc-cantondeville.fr; jppiela;
Objet : soutien au projet Espace Nature à Breitenbach
Importance : Haute

4/1

Bonjour

Je souhaite formuler mon soutien inconditionnel au projet d'Emil Leroy, Espace Nature à Breitenbach. En effet, d'un point de vue environnemental, et économique, le projet est abouti. Toutes les études et démarches me semblent avoir été entreprises en amont. Ce projet a été mûrement réfléchi entre le porteur du projet et la commune de Breitenbach.

Dans un contexte environnemental sensible, le projet permet justement la sensibilisation à la Nature par son émerveillement. Le flux de touristes est tout à fait limité, et est dilué par les voies d'accès. D'un point de vue économique, ce projet permet de tisser des liens forts avec les acteurs locaux. La synergie ne pourra être que positive.

Enfin, l'image du canton sera réhaussée en mettant en avant le fil conducteur: se mettre au vert.

Pour toutes ces raisons, ce projet est incontournable et doit être soutenu.

Naturellement

Raphael BISCHOFF
Un Autre Monde (La Yourte)
0682002431
www.layourte-unautremonde.fr
<https://www.facebook.com/layourteunautremonde>

Intervention n° 3
DOCUMENT n° 3 annexé au registre
- 1 feuille -
recue le 24 mars 2016.

LE Commissaire Enquêteur

1/2



Intervention n° 4

Document n° 4 annexé

au registre - 2 feuillets -

Reçu le 23 mars 2016.

à la Communauté
de Communes -

Mairie de Breitenbach

Breitenbach le 23/03/2016

VU
Le Commissaire Enquêteur

Monsieur le Maire,

En tant qu'acteur du tourisme d'affaires dans le Val de Villé, nous soutenons avec force le projet de Emil Leroy sur Espace Nature. Ce projet d'hébergement insolite engrangera une dynamique sur les hauteurs du val de Villé et du Champ du feu que nous soutenons déjà avec le Parc alsace aventure et la yourte depuis 10 ans.

Emil et Christophe ont à cœur de monter un projet respectueux de la nature, 100% nature étant le fer de lance de l'OT du Val de Villé. Ils proposeront une nouveauté dans l'hébergement insolite qui a le vent en poupe.

Nous avons déjà évoqué avec Emil un potentiel de travail en commun sur notre clientèle affaire la semaine.

Cette équipe jeune et dynamique mérite tout notre soutien dans ce beau projet sur Espace Nature.

Cordialement,

Catherine COMAU

Gérante

105

2/2

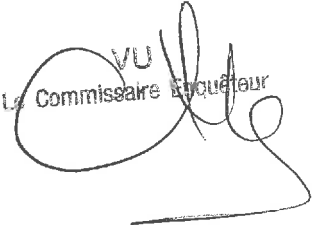
Cathy ISSELE

De: Catherine COMAU - Villa Mathis [catherine@villa-mathis.com]
Envoyé: mercredi 23 mars 2016 12:12
À: Cathy ISSELE; 'Mairie de Breitenbach (67)'
Cc: Jean Pierre PIELA
Objet: Courrier de soutien Projet Espace Nature Breitenbach
Pièces jointes: Lettre PLU Breitenbach 2016.pdf

Salutations Montagnardes

Catherine Comau
Gérante Villa Mathis
Tél 03 90 57 27 00 / 06 64 04 68 72

VU
Le Commissaire Enquêteur



Cathy ISSELE

De: FAHRLAENDER Charles [fahrlaender-charles@wanadoo.fr]
Envoyé: jeudi 24 mars 2016 10:43
À: Cathy ISSELE
Objet: Espace Nature

Objet : Projet UTN.

Je souhaite apporter mon soutien au projet sur le site d'Espace Nature. Cet aménagement ne peut qu'apporter des atouts supplémentaires à notre commune et aux acteurs locaux, touristiques ou autres. D'autre part, il s'intégrera idéalement dans ce site de toute beauté. Présent lors de nombreuses réunions de préparation, j'ai pu me rendre compte du sérieux du montage du dossier.

Charles Fahrlaender
Adjoint au Maire

Cet e-mail a été envoyé depuis un ordinateur protégé par Avast.

www.avast.com

A/S.

Intervention n° 5
DOCUMENT n° 5 annexé au registre
1 feuille -
Reçu le 24 mars 2016 -

Le Commissaire Edouard



Intervention n°6
DOCUMENT n°6 annexe
au registre ; reçu
le 24 mars 2016.
- 2 feuillets -

Le Commissaire Enquêteur

Famille Ott andré

31 rue du mont Ste Odile

67220 Breitenbach

Breitenbach le 22.03.2016

1/2

Objet : hébergement insolite site espace nature.

Mr Piela

Par ces quelques phrases, veuillez trouver notre soutien total pour ce projet original et innovant. Il aura, j'en suis certain, un rayonnement et un impact pour notre village et toute la vallée de Villé. En effet, toutes les structures d'accueil du type hôtellerie, camping, Gîte, yourte, ont pour vocation de fixer les touristes quelques temps sur place. Ce projet original Rentre tout à fait dans ce cadre.

Etant producteur de vin de fruits, ce projet permettra à tous les producteurs de Breitenbach

Et du val de Villé d'avoir une vitrine supplémentaire pour promouvoir leur savoir faire .

La famille Ott soutient le projet de tout cœur

Ott Andre

Ott-Chopin m-Therese

Ott Yanis

Thierry FROEHLICHER

De: Ott Andre (LFR) [Andre.Ott@LIEBHERR.com]
Envoyé: jeudi 24 mars 2016 14:16
À: Cathy ISSELE
Cc: Thierry FROEHLICHER; mairie@breitenbach.fr
Objet: projet Espace Nature
Pièces jointes: projet hebergement espace nature.docx

2/2

Bonne réception

Et bonne fêtes de Paques

Meilleures Salutations / Mit freundlichen Grüßen / Best Regards

Andre OTT


Le Commissaire Enquêteur

Le présent registre ainsi que les Six documents pièces
qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins,

le 14 juin 2016
à M Le Président de la Communauté de Communes de
la Vallée de Ville -

(Voir mentions de clôture en page 21)

**RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
SONT ANNEXÉS AU PRÉSENT REGISTRE**


Le Commissaire Enquêteur

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ANNEXE n° 35

Cocher la case correspondante

- ☐ Installations classées pour la protection de l'environnement
- ☐ Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- ☐ Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- ☐ Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- ☐ Carte communale
- ☐ Classement de voirie
- ☒ Divers

relatif à :

La déclaration de projet "Espace Nature" et à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Breitenbach et du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de Seltast et sa Région.

Le 16.02.2016.

Le Commissaire Enquêteur



Berger
Levrault

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Commissaire Enquêteur

Objet de l'enquête publique unique :

Déclaration de projet "Espace Nature" et mise en compatibilité
du plan local d'urbanisme (PLU) de Breitenbach et du
Schéma de Cohésion Territoriale (SCoT) de Sélestat et sa Région

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° _____ en date du 13 janvier 2016 de

☐ M. le Maire de Président de la Communauté de Communes de la☐ M. le Préfet de : Vallée de Ville

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

Membres titulaires : M. elle VINCENT Adèle qualité Architecte DPLG

M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

Membres suppléants : M. AUBRY Clément qualité Colonel honoraireM. _____ qualité de la gendarmerie

M. _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 22 février 2016 au 24 mars 2016 inclus

les lundis au vendredi de 9^h à 12^h et de 14^h à 17^hles du 1^{er} mars 2016 de 14^h à 16^h et de _____ à _____les le 13 mars 2016 de 9^h à 12^h et le 24 mars 2016 et de 14^h à 17^hSiège de l'enquête : Communauté de Communes de la Vallée de VilleAutres lieux de consultation du dossier : Mairie de Breitenbach et SyndicatMixte du SCoT de Sélestat et sa Région

Registre d'enquête :

comportant saize feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

la Communauté de Communes de la Vallée de Ville - Centre
Administratif - 1^{ère} Rue Principale - 67220 BASSENBERG -
Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la Communauté de Communes dela Vallée de Ville ; à la Mairie de Breitenbach et au Syndi-

cat Mixte du SCoT
aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la
préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les 24 février 2016 de 9^h à 11^h et de _____ à _____les 1^{er} mars 2016 de 14^h à 16^h et de _____ à _____les 11 mars 2016 de 9^h à 11^h et de _____ à _____les 13 mars 2016 de 9^h à 12^h et de _____ à _____les 24 mars 2016 de 14^h à 17^h et de _____ à _____les 8 mars 2016 Com Com de Ville 14^h à 17^h et de _____ à _____une réunion publique ☐ a été ☒ n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.et le 16 mars 2016 au Syndicat Mixte du SCoT de Sélestat de 9^h à 12^h

PREMIÈRE JOURNÉE

Le 26 février 2016 de 8 heures 58 à 11 heures

Première permanence du Commissaire Enquêteur =

Observations de M⁽¹⁾

Pas d'observation -

Fin de la permanence à 11^h.

Le Commissaire Enquêteur

*) Le mardi 1^{er} mars 2016, de 14^h à 16^h.

Permanence du Commissaire Enquêteur -

Pas d'observation -

Fin de la permanence à 16^h.

Le Commissaire Enquêteur

*) Le vendredi 11 mars 2016 de 9^h à 11^h.

Permanence du Commissaire Enquêteur -

Pas d'observation.

Fin de la permanence à 11^h.

Le Commissaire Enquêteur

* Le Samedi 19 mars 2016, de 8^h30 à 12^h.

Permanence du Commissaire Enquêteur.

Breitenbach a toujours su accompagner ses acteurs économiques dans le développement de leurs activités. La commune continue cette démarche en permettant à de nouveaux acteurs de développer leurs projets sur l'Espace Nature en particulier ou aux acteurs présents de se développer (Egelhof en particulier).

Les considérations environnementales et paysagères des projets présentés me semblent en cohérence avec le maintien de l'environnement naturel du site Espace Nature.

Les aménagements nécessaires pourront avoir un impact positif pour les usagers du site, notamment le raccordement en eau du site Espace Nature (besoins agricoles ponctuels, sanitaires...)

Christophe BONNEFOY (exploitant agricole)
46 rue du Hayden 67600 SELESTAT

Fin de la permanence à 12^h.

Trois personnes pour
consultation des documents,
et information.

Le Commissaire Enquêteur

Jeudi 24 mars 2016

Dans le cadre du projet Espace Nature, la parcelle 8.305 est incluse dans le zonage. Remblayée partiellement, elle sert de chemin d'accès et de parking à la zone AT1 / plan de zonage, NT1 / plan de règlement, dont elle ne peut être dissociée.

Or, elle est toujours propriété de la famille Herrmann Marthe.

Je réitère une fois de plus ma demande de régularisation de cette situation, que je souhaite voir réglée à l'amiable, rapidement, ainsi que je l'ai rappelé à de multiples reprises et à M. le Maire de Breitenbach, sans que suite n'ait été donnée à ce jour.

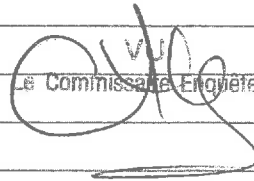
Jean-Claude Herrmann, pour famille Herrmann
32, rue du St Odile
67220 Breitenbach

*) Le jeudi 24 mars 2016 de 16^h à 17^h.

Permanence du Commissaire Enquêteur

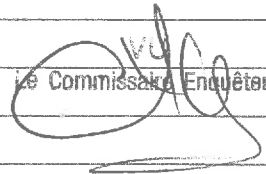
- Enregistrement du mail daté du 22 mars 2016,
8⁵⁵ envoyé par M. Jean Claude MESSIER,
Président du Club Ecole Grand Vol; Président
de la Ligue Alsace - Champagne - Ardennes,
Lorraine de Vol Libre (local) - Président de l'
Assemblée des Présidents des Ligues -

DOCUMENT n° 1 annexe au registre
1 feuillet -


Le Commissaire Enquêteur

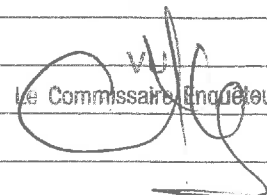
- Enregistrement du mail daté du 23 mars 2016,
8⁴⁴ envoyé par M. Raphaël BISCHOFF,
Un Autre Monde (La Youste) -

DOCUMENT n° 2 annexe au registre
1 feuillet -


Le Commissaire Enquêteur

- Enregistrement de la lettre datée du 23 mars
2016 de M^{me} Catherine COYAU Gérante de la
VILLA STATHIS Sàrl - Col du Kreupweg
Breitenbach - 67110 Le Hohwald

DOCUMENT n° 3 annexe au registre
1 feuillet
transmis par mail réceptionné le


Le Commissaire Enquêteur

Enregistrement de la lettre non datée de M.
Dominique BOCQUILLON, Gérant de ALSACE
Aventure Nature, la place de l'Eglise - 67220
BREITENBACH, reçue par mail en Taurie le
23 mars 2016 -

DOCUMENT n° 4 annexe au registre
1 feuille -

Le Commissaire Enquêteur

Enregistrement du mail daté du jeudi 24 mars 2016,
10^h 43⁰⁰, envoyé par M. Charles FAHRLAENDER
Adjoint au Taurie -

DOCUMENT n° 5 annexe au registre
1 feuille -

Le Commissaire Enquêteur

Enregistrement de la lettre datée du 22 mars 2016
de la Famille OTT André (M. OTT André, M^{me}
OTT-CHOPIN M-Thérèse et M. OTT Yanis), 31
rue du Mont St Odile - 67220 Breitenbach -
reçue par mail en Taurie le 24 mars 2016 -

DOCUMENT n° 6 annexe au registre
1 feuille -

Le Commissaire Enquêteur

MOZZICONACCI Frédérique - Conseillère Départementale
6 rue des Vergers
67220 Villé

Le projet « Espace Nature » est un projet innovant
sur le territoire de la communauté de communes de la
Vallée de Villé.

Pour que nos territoires se démarquent, pour qu'une
économie de tourisme se développe davantage, il est nécessaire

de développer et de favoriser les équipements insolites qui respectent une intégration paysagère.

Le projet, outre un développement touristique, a une portée économique dans le développement d'une activité agricole type "petits fruits".

Les objectifs recherchés sont tous présents, il sera aussi proposé une restauration locale, tout à fait dans l'objectif de développer des circuits courts et

9) ~~des développer~~ favoriser le développement durable. Ce projet est nécessaire au développement de notre territoire, situé en début du Nasif du Champ de Feu qui a une vocation touristique 4 saisons, il est un trait d'union entre la Vallée de Ville et le Nasif.

Enregistrement d'un plan sur format A3 intitulé "Plan général d'aménagement - A (indice) du 17.02.2016", de M. PIELA Jean-Pierre en date de ce jour.

10)

DOCUMENT n° 7 annexé au registre
1 feuillet -

Le Commissaire Enquêteur

Fin de la permanence à 17^h.

Quatre personnes pour information.

Le Commissaire Enquêteur

Registrier les
généralistes
les médailles

*) Le 6 avril 2016 :

DOCUMENT reçu HORS DÉLAI en Mairie de Breitenbach le 1^{er} avril 2016 provenant de :

Monsieur Roger LAPLACE, Président de l'Office de Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat du Val de Ville - 16 place du Marché - 67220 VILLE
Lettre datée du 29 mars 2016 - 1 feuillet -

Annexé au registre pour INFORMATION -

Le Commissaire Enquêteur

Le 24 mars 2016 à 17 heures

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), VINCENT Adèle, C.E. déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant trente-deux jours consécutifs, du lundi 22 février 2016 au jeudi 24 mars 2016 inclus de _____ heures à _____ heures et de _____ heures à _____ heures

aux jours et heures habituels d'ouverture des Bureaux du public, et exceptionnellement les jours de permanences

Les observations ont été consignées au registre

par dix personnes (pages n° une à six).

Donc pour l'enregistrement =

En outre, j'ai reçu sept documents lettres ou notes écrites

qui sont annexées au présent registre :

- ① écrit lettre en date du 22 mars 2016 de M Jean Claude HESSLER, Président du Club Ecole Grand Val, ... voir intervention n° 3.
- ② écrit lettre en date du 23 mars 2016 de M Raphaël BISCHOFF, "Le Centre Tonde" (la Yvette) voir intervention n° 4.
- ③ lettre en date du 23 mars 2016 de M Mme Catherine COYAU, Gérante de la Villa Mathis Sarr, Col du Kreugues, Breitenbach - Grillo Le Houssald voir intervention n° 5.
- ④ lettre en date du non datée de M Dominique BOCCORION, Gérant de Alsace Aventure Nature, la place de l'Eglise à Breitenbach - voir intervention n° 6.
- ⑤ mail lettre en date du 24 mars 2016 de M Charles FAURLANDER, Adjoint au Maire de Breitenbach - voir intervention n° 7.
- ⑥ lettre en date du 22 mars 2016 de la famille OTT André, 31 rue des Font S= Odile à Breitenbach - voir intervention n° 8.
- ⑦ Plan au format A3 intitulé - "Plan général d'aménagement (indice A du 17-02-2016)" déposé par M. Jean-Pierre FIELA, Maire de Breitenbach, en date du 24 mars 2016

signature

HORS DELAI en p. sept :
Lettre du Président de l'Office de Tourisme du Val de Ville (voir cette page 7) -

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Mairie de Breitenbach (67)

De: jppiela@wanadoo.fr
Envoyé: mercredi 23 mars 2016 12:37
À: 'BLANQUART Benoît'; 'CHARLET Karine'; 'DENILAULER Hubert'; 'DILLENSEGER Liliane'; 'DILLENSEGER Pascal'; 'FAHRLAENDER Charles'; 'HAAS Fernand'; 'HEINRICH Claude'; 'HULNE Malou'; 'KAMMERER Evelyne'; 'KOENIG Raymond'; 'KOENIG Vincent'; 'MATTERA Aurélie'; 'PIELA Jean-Pierre'; 'RITTER Christophe'
Cc: Mairie de Breitenbach (67)
Objet: TR: Projet Espace Nature à Breitenbach

14.

De : Jean Claude Messmer [mailto:jeanclaude.messmer@wanadoo.fr]

Envoyé : mardi 22 mars 2016 09:50

À : courrier@cc-cantondeville.fr

Objet : Projet Espace Nature à Breitenbach

Bonjour,

Au titre de mes mandats électifs et en mon nom personnel, permettez-moi d'apporter mon soutien inconditionnel en faveur du projet Espace Nature porté par la commune de Breitenbach.

Partenaire de la commune depuis 1988, je ne peux que féliciter l'ensemble du conseil municipal et les acteurs économiques et touristiques de ce village pour ce projet que nous soutenons sans réserves.

Bien cordialement.

Jean Claude MESSMER

Président du Club Ecole Grand Vol

Président de la Ligue Alsace-Champagne-Ardenne, Lorraine de Vol Libre (lactal)

Président de l'Assemblée des Présidents des Ligues



Jean-Claude MESSMER
Président
Ligue de Vol Libre
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine



Jean-Claude MESSMER
Président
Assemblée des Présidents de ligues
Fédération Française de Vol Libre

Intervention n° 3
DOCUMENT n° 1 annexe au registre
1 feuille -
receu le 24 mars 2016.

La Commissaire Enquêteur

Mairie de Breitenbach (67)

De: jppiela@wanadoo.fr
Envoyé: mercredi 23 mars 2016 12:37
À: Mairie de Breitenbach (67)
Objet: TR: soutien au projet Espace Nature à Breitenbach
Importance: Haute

De : raphael bischoff [mailto:raphael.bischoff@sfr.fr]
Envoyé : mercredi 23 mars 2016 08:44
À : courrier@cc-cantondeville.fr; jppiela;
Objet : soutien au projet Espace Nature à Breitenbach
Importance : Haute

Bonjour

Je souhaite formuler mon soutien inconditionnel au projet d'Emil Leroy, Espace Nature à Breitenbach. En effet, d'un point de vue environnemental, et économique, le projet est abouti. Toutes les études et démarches me semblent avoir été entreprises en amont. Ce projet a été mûrement réfléchi entre le porteur du projet et la commune de Breitenbach.

Dans un contexte environnemental sensible, le projet permet justement la sensibilisation à la Nature par son émerveillement. Le flux de touristes est tout à fait limité, et est dilué par les voies d'accès. D'un point de vue économique, ce projet permet de tisser des liens forts avec les acteurs locaux. La synergie ne pourra être que positive.

Enfin, l'image du canton sera réhaussée en mettant en avant le fil conducteur: se mettre au vert.

Pour toutes ces raisons, ce projet est incontournable et doit être soutenu.

Naturellement

Raphael BISCHOFF
Un Autre Monde (La Yourte)
0682002431
www.layourte-unautremonde.fr
<https://www.facebook.com/layourteunautremonde>

1/1.

Intervention n° 4
DOCUMENT n° 2 annexe au registre
1 feuillet -
Recu le 24 mars 2016 -

Le Commissaire Enquêteur

Mairie Breitenbach —



1/1.

Mairie de Breitenbach

Breitenbach le 23/03/2016

Monsieur le Maire,

En tant qu'acteur du tourisme d'affaires dans le Val de Villé, nous soutenons avec force le projet de Emil Leroy sur Espace Nature. Ce projet d'hébergement insolite engrangera une dynamique sur les hauteurs du val de Villé et du Champ du feu que nous soutenons déjà avec le Parc alsace aventure et la yourte depuis 10 ans.

Emil et Christophe ont à cœur de monter un projet respectueux de la nature, 100% nature étant le fer de lance de l'OT du Val de Villé. Ils proposeront une nouveauté dans l'hébergement insolite qui a le vent en poupe.

Nous avons déjà évoqué avec Emil un potentiel de travail en commun sur notre clientèle affaire la semaine.

Cette équipe jeune et dynamique mérite tout notre soutien dans ce beau projet sur Espace Nature.

Cordialement,

Catherine COMAU
Gérante

Intervention n° 5
DOCUMENT n° 3 annexe au
registre - 1 feuille -
recus le 24 mars 2016

MAIRIE DE BREITENBACH
(67220)

23 MARS 2016

VILLA MATHIS Sarl – Col du Kreuzweg Breitenbach – 67140 Le Hohwald

Tel : 03 90 57 27 00 – Fax : 03 90 57 27 13

www.villa-mathis.com – accueil@villa-mathis.com

RCS 491 456 760 00017

Capital social 40 000 euros

Le Commissaire Enquêteur

Parc Alsace



Aventure

Intervention n° 6

DOCUMENT n° 4 annexé

au registre - 1 feuille

envoyé par mail en Mairie -

Le Commissaire Enquêteur

reçu le 24 mars 2016 -

14.

MAIRIE

4 Place de l'Eglise

67220 BREITENBACH

Objet : Projet Espace Nature

Monsieur le Maire,

Je tiens à manifester mon vif soutien à ce projet structurant notre modèle de développement touristique sur le Val de Villé ainsi que sur le massif du Champ du Feu.

Le parc Alsace Aventure installé au début des années 2000 a vu et accompagné l'évolution lente et certaine d'un développement touristique sur le territoire.

De multiples projets d'animation ont été créés et enrichissent l'offre proposée aux touristes.

Toutefois dans notre palette, l'offre hôtelière est un petit peu en retrait par rapport à d'autres territoires alsaciens.

Et c'est pourquoi tout projet d'hébergement est le bienvenu, d'autant plus qu'il est très original, innovant et permettra à tous les acteurs touristiques de s'impliquer davantage dans le développement de notre région.

Très concrètement parmi les 50 000 visiteurs annuel de notre site, nous pourrions enfin répondre à leur demande très forte d'hébergement insolite. Pour s'en convaincre il suffit de voir combien est appréciée la yourte installée sur notre commune. Elle ne désemplit pas et l'idée d'en construire d'autres serait très pertinente.

L'ensemble de notre personnel, ainsi que les acteurs touristiques du développement du massif du Champ du Feu (dont je suis le vice-président) vous soutenons dans votre projet et nous formulons le vœu que nous en verrons rapidement sa concrétisation.

Bien cordialement

Le gérant

Dominique BOCQUILLON

MAIRIE DE BREITENBACH
(67220)

23 MARS 2016

ALSACE Aventure Nature

Siret : 437 701 774 00014 Ape : 9321Z Tva Intra : FR 38 437 701 774

Siège social : 4 place de l'Eglise 67220 BREITENBACH Tél 03 88 08 32 08

www.parc-alsace-aventure.com Email : alsacean@orange.fr

IBAN : FR76 1027 8013 0000 0201 3570 197 BIC : CMCIFR2A

Mairie de Breitenbach (67)

De: jppiela@wanadoo.fr
Envoyé: jeudi 24 mars 2016 11:13
À: Mairie de Breitenbach (67)
Cc: Emil Leroy Jönsson
Objet: TR: Espace Nature

1/1

De : FAHRLAENDER Charles [mailto:fahrlander-charles@wanadoo.fr]

Envoyé : jeudi 24 mars 2016 10:43

À : courrier@cc-cantondeville.fr

Objet : Espace Nature

Objet : Projet UTN.

Je souhaite apporter mon soutien au projet sur le site d'Espace Nature. Cet aménagement ne peut qu'apporter des atouts supplémentaires à notre commune et aux acteurs locaux, touristiques ou autres. D'autre part, il s'intégrera idéalement dans ce site de toute beauté. Présent lors de nombreuses réunions de préparation, j'ai pu me rendre compte du sérieux du montage du dossier.

Charles Fahrlander
Adjoint au Maire

Cet e-mail a été envoyé depuis un ordinateur protégé par Avast.

www.avast.com

Intervention n° 7
DOCUMENT n° 5 annexé au registre
1 feuille

receu le 24 mars 2016 -

Le Commissaire Enquêteur





Famille Ott andré

31 rue du mont Ste Odile

67220 Breitenbach

Breitenbach le 22.03.2016

Objet : hébergement insolite site espace nature.

Mr Piela

Par ces quelques phrases, veuillez trouver notre soutien total pour ce projet original et innovant. Il aura, j'en suis certain, un rayonnement et un impact pour notre village et toute la valle de Villé. En effet, toutes les structures d'accueil du type hostellerie, camping, Gite, yourte, ont pour vocation de fixer les touristes quelques temps sur place.

Ce projet original rentre tout à fait dans ce cadre.

Etant producteur de vin de fruits, ce projet permettra à tous les producteurs de Breitenbach et du val de Villé d'avoir une vitrine supplémentaire pour promouvoir leur savoir- faire .

La famille Ott soutient le projet de tout cœur

Ott Andre

Ott-Chopin m-Therese

Ott Yanis

MAIRIE DE BREITENBACH
(67220)

24 MARS 2016

Intervention n° 8
DOCUMENT n° 6 annexé
au registre - 1 feuille
receu le 24 mars
2016 -

Le Commissaire Enquêteur

Espace Nature
à BREITENBACH
- Plan général d'aménagement -
- Indice A du 17.02.2016 -

Intervention n° 10
DOCUMENT n° 7 Annexe au registre
Dreier de St. Piela Jean-Pierre
- Affilié au format A3 -
en date du 26 mars 2016.

Le Commissaire
Enquêteur

Parcelle framboises

Espace formation

Noue

R. D. N° 425

Chemin d'exploitation

Espace information
et point de vente

Roselière
(filtre à sable)

Noue

Sanitaires

Sauleraie

Compost Mulch

Voie d'accès :
- Hôtel
- Rucher école
- Futur restaurant

Parcelle framboises

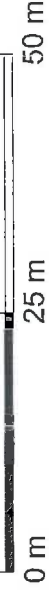
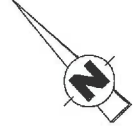
321

310

309

304

299



Echelle 1:500

Le présent registre ainsi que les sept documents pièces
qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins,
* et en 8^e document la lettre Receve HORS DELAI

le 16 juin 2016
à M Le Président de la Communauté de Communes de la
Vallée de Ville -

(Voir mentions de clôture en page 21)

**RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
SONT ANNEXÉS AU PRÉSENT REGISTRE**


Le Commissaire Enquêteur

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT du BAS-RHIN

COMMUNE de Breitenbach
Communauté de Commune du Canton de Viller

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ANNEXE n° 36

ENQUÊTE PUBLIQUE

DÉCLARATION DE PROJET « ESPACE NATURE »
MISE EN COMPATIBILITÉ DU SCOT DE SÉLESTAT ET SA RÉGION
ET DU PLU DE BREITENBACH

du lundi 22 février au jeudi 24 mars 2016

**Dossier et registre d'enquête : 2^{ème} étage (du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, sauf mercredi après-midi)**

**Permanence de la commissaire enquêtrice :
mercredi 16 mars 2016, de 9h à 12h**

Le Commissaire Enquêtrice

26 février 2016

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Commissaire Enquêteur

Objet de l'enquête : publique unique :

Déclaration de projet "Espace Nature" et Mise en compatibilité du Plan local d'Urbanisme de Breitenbach et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Selesbach et sa Région -

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° _____ en date du 18 janvier 2016 de
☐ M. le Maire de Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Ville
☐ M. le Préfet de : _____

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

M. VINCENT Adèle qualité architecte DPLG

Membres titulaires : M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

Membres suppléants : M. Clément AUBRY qualité Colonel honoraireM. _____ qualité de la gendarmerie

M. _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 22 février 2016 au 24 mars 2016 inclusles lundis au vendredi de 8^{h30} à 12^h et de 14^h à 16^{h30}les (sauf mercredi ap. midi) pour le SCOT de Selesbach à _____les autres lieux et horaires de cf. arrêté article 4 à _____Siège de l'enquête : Communauté de Communes de la Vallée de VilleAutres lieux de consultation du dossier : Mairie de Breitenbach et au Siègedu Syndicat Mixte du SCOT de Selesbach et saRégion -

Registre d'enquête :

comportant 3 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir

les observations du public; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

la Communauté de Communes de la Vallée de Ville - CentreAdministratif - 1 rue Principale - 67220 BASSERBERG

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la Communauté de Communesde la Vallée de Ville

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la

préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les 8 mars 2016 (Com. Com. Vill.) de 14^h à 17^h et de _____les 24 février 2016 de 8^h à 11^h et de _____les 1^{er} mars 2016 (Mairie) de 14^h à 16^h et de _____les 11 mars 2016 de 8^h à 11^h et de _____les 18 mars 2016 (Breitenbach) de 8^h à 12^h et de _____les 24 mars 2016 de 14^h à 17^h et de _____une réunion publique ☐ a été ☒ n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.le 16 mars 2016 (SCOT Selesbach) de 8^h à 12^h . 129

PREMIERE JOURNEE

Le 16 mars 2016 de 9 heures à 12 heures
 Permanence du Commissaire Enquêteur

Observations de M⁽¹⁾

Pas d'observation.

Fin de la permanence à 12^h.
 1 personne pour information.

La Commission Enquêteur

Registre clos.
 Voir les modalités en page 21.

Le 24 mars 2016.

La Commission Enquêteur

Le 24 mars 2016 à 17 heures

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), VINCENT Adèle, C.E. déclare clos le présent registre
qui a été mis à la disposition du public pendant trente-deux jours consécutifs,
du lundi 22 février 2016 au jeudi 24 mars 2016 inclus
de _____ heures à _____ heures et
de _____ heures à _____ heures
aux jours et heures habituels d'ouverture des Bureaux
au public.

Les observations ont été consignées au registre

par NEANT personnes (pages n° _____ à _____).

En outre, j'ai reçu NEANT lettres ou notes écrites

qui sont annexées au présent registre :

1 lettre en date du _____ de M _____

2 lettre en date du _____ de M _____

3 lettre en date du _____ de M _____

4 lettre en date du _____ de M _____

5 lettre en date du _____ de M _____

6 lettre en date du _____ de M _____

signature

Le Commissaire Enquêteur

Le présent registre ainsi que les NEANT pièces
qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins,

le 14 juin 2016
à M Le Président de la Communauté de Communes de
la Vallée de Ville -

(Voir mentions de clôture en page 21)

**RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
SONT ANNEXÉS AU PRÉSENT REGISTRE**

VII
Le Commissaire Enquêteur

1.6.2 – LE RECAPITULATIF DE LA PROVENANCE DES INTERVENTIONS :

1.6.2.1 – Consignées sur le registre tenu au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé :

- Intervention n° 1, DOCUMENT n° 1 contenant 1 feuillet annexé au registre le 21 mars 2016 : lettre datée du 18 mars 2016 de M. Michel HERRBACH, 3 rue Beauregard à 67220 BREITENBACH.
- Intervention n° 2, DOCUMENT n° 2 contenant 1 feuillet annexé au registre le 24 mars 2016 : mail envoyé le 22 mars 2016 à 9 h 50 par M. Jean-Claude MESSMER, Président du Club Ecole Grand Vol, Président de la Ligue Alsace-Champagne-Ardenne, Lorraine de Vol Libre (lactal), Président de l'Assemblée des Présidents des Ligues.
- Intervention n° 3, Document n° 3 contenant 1 feuillet annexé au registre le 24 mars 2016 : mail envoyé le 23 mars 2016 à 8 h 44 par M. Raphaël BISCHOFF, Un Autre Monde (La Yourte).
- Intervention n° 4, DOCUMENT n° 4 contenant 1 feuillet annexé au registre le 24 mars 2016 : lettre datée du 23 mars 2016, réceptionnée par mail le même jour, de Mme Catherine COMAU, Gérante de la VILLA MATHIS Sàrl, Col du Kreuzweg, Breitenbach – 67140 Le Hohwald.
- Intervention n° 5, Document n° 5 contenant 1 feuillet annexé au registre le 24 mars 2016 : mail envoyé le 24 mars 2016 à 10 h 43 par M. Charles FAHRLAENDER, Adjoint au Maire.
- Intervention n° 6, DOCUMENT n° 6 contenant 1 feuillet annexé au registre le 24 mars 2016 : lettre datée du 22 mars 2016, réceptionnée par mail le 24 mars 2016, de la Famille OTT André (M. OTT André, Mme OTT-CHOPIN M-Thérèse et M. OTT Yanis), 31 rue du Mont Sainte-Odile à 67220 Breitenbach.

1.6.2.2 – Consignées sur le registre tenu à la Mairie de BREITENBACH :

- Intervention n° 1 déposée le samedi 19 mars 2016 par M. Christophe BONNEFOY, exploitant agricole, 46 rue du Heyden, 67600 Sélestat.
- Intervention n° 2 déposée le jeudi 24 mars 2016 par M. Jean-Claude HERRMANN pour la famille HERRMANN, 32 rue du Mont Sainte -Odile, 67220 Breitenbach.
- Intervention n° 3, DOCUMENT n° 1 contenant 1 feuillet annexé au registre : mail envoyé le 22 mars 2016 à 9 h 50 par M. Jean-Claude MESSMER, Président du Club Ecole Grand Vol, Président de la Ligue Alsace-Champagne-Ardenne, Lorraine de Vol Libre (lactal), Président de l'Assemblée des Présidents des Ligues.
- Intervention n° 4, Document n° 2 contenant 1 feuillet annexé au registre : mail envoyé le 23 mars 2016 à 8 h 44 par M. Raphaël BISCHOFF, Un Autre Monde (La Yourte).
- Intervention n° 5, DOCUMENT n° 3 contenant 1 feuillet annexé au registre : lettre datée du 23 mars 2016, réceptionnée par mail le même jour, de Mme Catherine COMAU, Gérante de la VILLA MATHIS Sàrl, Col du Kreuzweg, Breitenbach – 67140 Le Hohwald.
- Intervention n° 6, DOCUMENT n° 4 contenant 1 feuillet annexé au registre : lettre non datée, réceptionnée par mail le 23 mars 2016, de M. Dominique BOCQUILLON, Gérant de Alsace Aventure Nature, 4 place de l'Eglise, 67220 Breitenbach.
- Intervention n° 7, Document n° 5 contenant 1 feuillet annexé au registre : mail envoyé le 24 mars 2016 à 10 h 43 par M. Charles FAHRLAENDER, Adjoint au Maire.

- Intervention n° 8, DOCUMENT n° 6 contenant 1 feuillet annexé au registre : lettre datée du 22 mars 2016, réceptionnée par mail le 24 mars 2016, de la Famille OTT André (M. OTT André, Mme OTT-CHOPIN M-Thérèse et M. OTT Yanis), 31 rue du Mont Sainte-Odile, 67220 Breitenbach.
- Intervention n° 9 déposée le jeudi 24 mars 2016 par Mme Frédérique MOZZICONACCI, Conseillère Départementale, 6 rue des Vergers, 67220 Villé.
- Intervention n° 10, Document n° 7 contenant 1 feuillet annexé au registre : document graphique sur format A3 intitulé « Plan général d'aménagement – indice A, du 17.02.2016 », reçu de M. Jean-Pierre PIELA, le 24 mars 2016.

HORS DELAI :

Lettre datée du 29 mars 2016, réceptionnée en Mairie le 1^{er} avril 2016, de M. Roger LAPLACE, Président de l'Office de Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat du Val de Villé, 14 place du Marché, 67220 Villé.

1.6.3 – L'ANALYSE THEMATIQUE DES DOLEANCES ECRITES DU PUBLIC :

1.6.3.1 – LES INCIDENCES ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

a) - LES MOTIONS DE SOUTIEN EN FAVEUR DU PROJET :

Registre tenu en Mairie de BREITENBACH :

- Intervention n° 1, consignée le samedi 19 mars 2016 par M. Christophe BONNEFOY, exploitant agricole, 46 rue du Heyden, 67600 Sélestat.
- « *Breitenbach a toujours su accompagner ses acteurs économiques dans le développement de leurs activités. La commune continue cette démarche en permettant à de nouveaux acteurs de développer leurs projets sur l'Espace Nature en particulier ou aux acteurs présents de se développer (Egelhof en particulier).* »
- « *Les considérations environnementales et paysagères des projets présentis me semblent en cohérence avec le maintien de l'environnement naturel du site Espace Nature.* »
- « *Les aménagements nécessaires pourront avoir un impact positif pour les usagers du site (notamment le raccordement en eau du site Espace Nature (besoins agricoles ponctuels, sanitaires, ...)).* »
- Intervention n° 3, DOCUMENT n° 1 contenant 1 feuillet annexé au registre : mail envoyé en date du 22 mars 2016 par M. Jean Claude MESSMER, Président du Club Ecole Grand Vol, Président de la Ligue Alsace-Champagne-Ardenne, Lorrain de Vol Libre (local), Président de l'Assemblée des Présidents des Ligues.

En DOUBLE EMPLOI, l'Intervention n° 2, DOCUMENT n° 2 contenant 1 feuillet annexé au registre tenu au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

- « *Au titre de mes mandats électifs et en mon nom personnel, permettez-moi d'apporter mon soutien inconditionnel en faveur du projet Espace Nature porté par la commune de Breitenbach.* »
- « *Partenaire de la commune depuis 1988, je ne peux que féliciter l'ensemble du conseil municipal et les acteurs économiques et touristiques de ce village pour ce projet que nous soutenons sans réserves. »* »

- Intervention n° 4, DOCUMENT n° 2 contenant 1 feuillet annexé au registre : mail envoyé en date du 23 mars 2016 par M. Raphaël BISCHOFF, Un Autre Monde (La Yourte).

En DOUBLE EMPLOI, l'Intervention n° 3, DOCUMENT n° 3 contenant 1 feuillet annexé au registre tenu au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

- « *Je souhaite formuler mon soutien inconditionnel au projet d'Emil Leroy, Espace Nature à Breitenbach.*
- « *En effet, d'un point de vue environnemental et économique, le projet est abouti. Toutes les études et démarches me semblent avoir été entreprises en amont.*
- « *Ce projet a été mûrement réfléchi entre le porteur du projet et la commune de Breitenbach. »*
- « *Dans un contexte environnemental sensible, le projet permet justement la sensibilisation à la Nature par son émerveillement. Le flux de touristes est tout à fait limité, et est dilué par les voies d'accès.*
- « *D'un point de vue économique, ce projet permet de tisser des liens forts avec les acteurs locaux. La synergie ne pourra être que positive.*
- « *Enfin, l'image du canton sera réhaussée en mettant en avant le fil conducteur : se mettre au vert.*
- « *Pour toutes ces raisons, ce projet est incontournable et doit être soutenu. »*

- Intervention n° 5, DOCUMENT n° 3 contenant 1 feuillet annexé au registre : lettre datée du 23 mars 2016, envoyée par Madame Catherine COMAU, gérante de la VILLA MATHIS Sàrl, Col du Kreuzweg Breitenbach, 67140 Le Hohwald, réceptionnée par mail le même jour en Mairie de Breitenbach.

En DOUBLE EMPLOI, l'Intervention n° 4, DOCUMENT n° 4 contenant 1 feuillet annexé au registre tenu au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

- « *En tant qu'acteur du tourisme d'affaires dans le Val de Villé, nous soutenons avec force le projet de Emil Leroy sur Espace Nature. Ce projet d'hébergement insolite engrangera une dynamique sur les hauteurs du val de Villé et du Champ du feu que nous soutenons déjà avec le Parc alsace aventure et la yourte depuis 10 ans.*
- « *Emil et Christophe ont à cœur de monter un projet respectueux de la nature, 100 % nature étant le fer de lance de l'OT du Val de Villé. Ils proposeront un nouveauté dans l'hébergement insolite qui a le vent en poupe.*
- « *Nous avons déjà évoqué avec Emil un potentiel de travail en commun sur notre clientèle affaire la semaine.*
- « *Cette équipe jeune et dynamique mérite tout notre soutien dans ce beau projet sur Espace Nature. »*

- Intervention n° 6, DOCUMENT n° 4 contenant 1 feuillet annexé au registre : lettre non datée, envoyée par Monsieur Dominique BOCQUILLON, Gérant de ALSACE Aventure Nature (Parc Alsace Aventure), 4 place de l'Eglise, 67220 Breitenbach, réceptionnée par mail le 23 mars 2016 en Mairie de Breitenbach.

- « *Je tiens à manifester mon vif soutien à ce projet structurant notre modèle de développement touristique sur le Val de Villé ainsi que sur le massif du Champ du Feu.*
- « *Le Parc Alsace Aventure installé au début des années 2000 a vu et accompagné l'évolution lente et certaine d'un développement touristique sur le territoire.*
- « *De multiples projets d'animation ont été créés et enrichissent l'offre proposée aux touristes.*
- « *Toutefois dans notre palette, l'offre hôtelière est un petit peu en retrait par rapport à d'autres territoires alsaciens.*
- « *Et c'est pourquoi tout projet d'hébergement est le bienvenu, d'autant plus qu'il est très original, innovant et permettra à tous les acteurs touristiques de s'impliquer davantage dans le développement de notre région.*

« Très concrètement parmi les 50 000 visiteurs annuel de notre site, nous pourrions enfin répondre à leur demande très forte d'hébergement insolite. Pour s'en convaincre il suffit de voir combien est appréciée la yourte installée sur notre commune. Elle ne désemplit pas et l'idée d'en construire d'autres serait très pertinente.

« L'ensemble de notre personnel, ainsi que les acteurs touristiques du développement du massif du Champ du Feu (dont je suis le vice-président) vous soutenons dans votre projet et nous formulons le vœu que nous en verrons rapidement sa concrétisation. »

- Intervention n° 7, DOCUMENT n° 5 contenant 1 feuillet annexé au registre : mail envoyé en date du 24 mars 2016 par Monsieur Charles FAHRLAENDER, Adjoint au Maire.

En DOUBLE EMPLOI, l'Intervention n° 5, DOCUMENT n° 5 contenant 1 feuillet annexé au registre tenu au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

« Je souhaite apporter mon soutien au projet sur le site d'Espace Nature. Cet aménagement ne peut qu'apporter des atouts supplémentaires à notre commune et aux acteurs locaux, touristiques ou autres. D'autre part, il s'intégrera idéalement dans ce site de toute beauté. Présent lors de nombreuses réunions de préparation, j'ai pu me rendre compte du sérieux du montage du dossier. »

- Intervention n° 8, DOCUMENT n° 6 contenant 1 feuillet annexé au registre : lettre datée du 22 mars 2016, envoyée par la Famille OTT (Monsieur OTT André, Madame OTT-CHOPIN M-Thérèse et Monsieur OTT Yanis), 31 rue du Mont Ste Odile, 67220 Breitenbach, réceptionnée par mail le 23 mars 2016 en Mairie de Breitenbach.

En DOUBLE EMPLOI, l'Intervention n° 6, DOCUMENT n° 6 contenant 1 feuillet annexé au registre tenu au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

« Par ces quelques phrases, veuillez trouver notre soutien total pour ce projet original et innovant. Il aura, j'en suis certain, un rayonnement et un impact pour notre village et toute la vallée de Villé. En effet, toutes les structures d'accueil du type hostellerie, camping, Gîte, yourte, ont pour vocation de fixer les touristes quelques temps sur place.

« Ce projet original rentre tout à fait dans ce cadre.

« Etant producteur de vin de fruits, ce projet permettra à tous les producteurs de Breitenbach et du val de Villé d'avoir une vitrine supplémentaire pour promouvoir leur savoir-faire... ».

- Intervention n° 9, consignée le 24 mars 2016 par Madame MOZZICONACCI Frédérique, Conseillère Départementale, 6 rue des Vergers, 67220 Villé.

« Le projet « Espace Nature » est un projet innovant sur le territoire de la communauté de communes de la Vallée de Villé.

« Pour que nos territoires se démarquent, pour qu'une économie de tourisme se développe davantage, il est nécessaire de développer et de favoriser les équipements insolites qui respectent une intégration paysagère.

« Ce projet, outre un développement touristique, a une portée économique dans le développement d'une activité agricole type « petits fruits ».

« Les objectifs recherchés sont tous présents, il sera aussi proposé une restauration locale, tout à fait dans l'objectif de développer des circuits courts et de favoriser le développement durable.

« Ce projet est nécessaire au développement de notre territoire, situé en début du Massif du Champ du Feu qui a une vocation touristique 4 saisons, il est un trait d'union entre la Vallée de Villé et le Massif. »

b) - L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT, ET SUR LA RESSOURCE EN EAU :

Registre tenu au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé :

- Intervention n° 1, DOCUMENT n° 1 contenant 1 feuillet annexé au registre : lettre datée du 18 mars 2016 de Monsieur HERRBACH Michel, 3 rue Beauregard, 67220 Breitenbach ; lettre déposée le même jour à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.
- « *Dans un document on veut préserver les secteurs à enjeux environnementaux dans l'autre on veut bâtir... Implanté des hébergements et de la restauration sur une zone Natura 2000 un non sens pour l'écologie.. pas du tout à priori.*
- « *Quoi qu'il advienne il faut aboutir même si c'est au détriment du paysage et aux frais du contribuable.*
- « *Adduction d'eau avec station de pompage électrique !! (120 000 euros) alors que pour le citoyen lambda c'est à charge d'après le règlement de l'eau, ici c'est la collectivité qui paie !!!!*
- « *Les valeurs écologiques que l'on souhaite nous inculquer ne vont certainement pas dans ce sens malgré l'argumentation.*
- « *Autre point de réflexion « l'approvisionnement en eau potable »,*
- « *A force de vouloir densifier, urbaniser, aménager des zones UTN à vocation hôtelière, l'eau potable va se raréfier, la solution n'est certes pas celle déjà évoquée : le captage de sources, car cela contribuera à réduire le débit de nos ruisseaux qui est déjà faible en été voir néant si les étés caniculaires se succèdent. On pourra peut-être imaginer faire des sentiers découverts dans le lit des ruisseaux asséchés !!*
- « *L'annexe du PLU originel faisait déjà ressortir, avec chiffre à l'appui, que dans les périodes d'étiage en période de forte fréquentation cela pourrait conduire à la pénurie.*
- « *Faut-il en déduire que nos élus envisagent d'inverser les cours d'eau ou de nous faire boire de l'eau provenant de la nappe phréatique ? Quelle ABERRATION !!! ... ».*

1.6.3.2 – LE PLAN GENERAL D'AMENAGEMENT DU PROJET ET SON IMPACT EVENTUEL SUR LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLU :

- Intervention n° 10, DOCUMENT n° 7 contenant 1 feuillet au format A3 annexé au registre le 24 mars 2016 : plan intitulé « plan général d'aménagement – Indice A du 17.02.2016 - » reçu le même jour de Monsieur PIELA Jean-Pierre, Maire de la Commune de BREITENBACH.

Nota du C.E. : - Pas de remarque écrite en accompagnement.

- Une remarque faite oralement par M. PIELA concernant la mise en compatibilité du PLU par rapport à cette dernière version.

1.6.3.3 – LA DELIMITATION DU SECTEUR NT1 ET LE TRANSFERT DE PROPRIETE DE LA PARCELLE SECTION 8 N° 305 :

- Intervention n° 2, consignée le 24 mars 2016 par Monsieur Jean-Claude HERRMANN, pour la famille Herrmann, 32 rue du Mont Sainte Odile, 67220 BREITENBACH.
- « *Dans le cadre du projet Espace Nature, la parcelle 8 . 305 est incluse dans le zonage. Remblayée partiellement, elle sert de chemin d'accès et de parking à la zone AT1/plan de zonage, Nt1/plan de règlement, dont elle ne peut être dissociée.*
- « *Or, elle est toujours propriété de de la famille Herrmann Marthe.*
- « *Je réitère une fois de plus ma demande de régularisation de cette situation, que je souhaite voir réglée à l'amiable, rapidement, ainsi que je l'ai rappelé à de multiples reprises et à M. le Maire de Breitenbach, sans que suite n'ait été donnée à ce jour. »*

1.6.4 – L'ANALYSE THEMATIQUE DES AVIS EXPRIMES PAR L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE ET LES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

1.6.4.1 – LE RAPPORT ENVIRONNEMENTAL

Remarque faite par l'Autorité environnementale

- « Le rapport environnemental, très fourni, doit être complété sur certains points. En particulier, l'autorité environnementale recommande d'identifier clairement les enjeux environnementaux et de mieux argumenter l'analyse des incidences. Ces recommandations sont précisées dans l'analyse détaillée.
- « Le rapport de présentation du projet de mise en compatibilité du PLU et du SCOT est complet sur la forme. S'agissant du fond, (...) :

- Analyse de l'état initial de l'environnement, caractère complet des informations, enjeux et exposé des choix retenus.

- « Les enjeux principaux du site concerné par le projet ne sont pas identifiés de manière suffisante dans la note de présentation. Selon l'autorité environnementale et d'après le dossier qui lui est soumis, ces enjeux sont au nombre de deux :
- la préservation des milieux naturels et de la biodiversité,
 - la préservation de la qualité du paysage.

- Analyse des incidences notables prévisibles.

- « La prise en compte de l'environnement dans le projet de mise en compatibilité du SCOT, dont les incidences sur l'environnement sont étudiées dans le nouveau dossier remis, est sérieuse. En ce qui concerne la mise en compatibilité du PLU, la prise en compte de l'environnement est satisfaisante s'agissant de la population de la chauve-souris Grand murin et du milieu forestier. Par ailleurs, des mesures de réduction des incidences négatives du projet d'évolution du PLU sur deux oiseaux d'intérêt communautaire et sur les prairies ont été prévues. Il subsiste néanmoins une incidence sur les vergers qui ne fait l'objet d'aucune mesure de réduction dans le projet de mise en compatibilité du PLU. »
- « L'analyse sur les prairies, qui constituent un habitat d'intérêt communautaire, ne conclut pas de manière cohérente. En effet, dans un premier temps, elle conclut à une incidence faible alors que l'impact du projet sur le site Natura 2000 est « jugé significatif et nécessitant la mise en place prioritaire de mesures d'évitement/réduction ».
- « De même, l'intensité des incidences sur les vergers et arbres fruitiers est d'abord indiquée comme « difficilement quantifiable », puis accompagnée dans le résumé non technique de la mention « (...) potentiellement fortes ». L'autorité environnementale recommande d'argumenter plus rigoureusement les incidences sur l'environnement. »

- Exposé des choix retenus.

- « Le rapport ne mentionne pas de scénario alternatif de localisation du projet. »

- Mesures correctrices.

- « Les incidences négatives sur le Grand murin seraient fortement réduites par la prescription d'un recul obligatoire de 10 mètres minimum des lisières forestières, imposé par le projet de règlement des zones NT. »

- Résumé non technique et descriptif de la méthode d'évaluation.

- « Le résumé non technique, présenté sous forme de tableau, est clair. Toutefois, pour qu'il soit complet, l'autorité environnementale recommande d'y intégrer un paragraphe introductif présentant notamment le projet et les enjeux environnementaux principaux. Les incidences résiduelles sont indiquées dans la nouvelle version, qui demande toutefois à être mise à jour s'agissant de la limitation de l'emprise au sol des constructions. »

« La méthode d'analyse est présentée de manière très détaillée s'agissant de l'établissement de l'état initial mais plus succincte s'agissant de l'analyse des incidences, notamment sans indiquer les critères ayant permis de mesurer l'importance de l'effet considéré et l'importance de l'enjeu. »

1.6.4.2 – ANALYSE DE LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLU ET DU SCOT :

Remarque faite par l'Autorité environnementale

« ... Au regard des enjeux environnementaux prioritaires identifiés (...) (nota du C.E. pour rappel : la préservation des milieux naturels et de la biodiversité ; et la préservation de la qualité du paysage), l'analyse de la prise en compte de l'environnement par le projet d'évolution du SCOT et du PLU conduit à émettre les observations suivantes. »

- La mise en compatibilité du SCOT.

« ... L'objectif strict de protection des réservoirs de biodiversité aujourd'hui présent dans le SCOT serait donc potentiellement diminué par la mise en compatibilité du SCOT modifiant l'orientation 5.2 du SCOT. Cette incidence négative est toutefois compensée par l'entretien, voire la requalification des prairies et des milieux ouverts, favorables à la biodiversité et qui risquent aujourd'hui l'enfrichement. »

- La mise en compatibilité du PLU.

Biodiversité, milieux naturels

« Comme précisé ... les incidences négatives du projet de mise en compatibilité du PLU sur le Grand murin seraient fortement réduites par l'obligation de recul prévue dans le règlement modifié du PLU, qui protège également les milieux forestiers. »

« ... aucune disposition opposable aux tiers ne permet de réduire les incidences sur les vergers, qui seraient à terme remplacés par l'espace hôtellerie et par la culture de vigne et de petits fruits. »

« L'évolution prévue du PLU concerne des terrains situés dans un réservoir de biodiversité identifié à la fois dans le SRCE, dans le SCOT et dans le PLU. Si l'on peut admettre, comme l'indique l'analyse des incidences que le fonctionnement écologique de ce réservoir, constitué essentiellement de milieux forestiers, ne serait que très faiblement affecté par le projet de mise en compatibilité du PLU, il n'en demeure pas moins que la possibilité d'implanter le projet en dehors de ce réservoir de biodiversité n'a pas été examinée ... ».

1.6.4.3 – LA MISE EN VALEUR DE L'AGRICULTURE LOCALE :

Remarque faite par la Chambre d'Agriculture - Région Alsace le 1^{er} septembre 2015 :

« Ce projet a déjà été soumis à notre analyse, qui a conduit à un avis favorable en avril 2015. Les modifications apportées au dossier portent principalement sur les justifications de l'impact du projet et sont de nature à apporter une plus grande lisibilité à ce dossier. Toutefois elles ne remettent pas en cause les observations émises lors de notre précédent avis. »

« En effet, le projet Espace Nature prévoit la création d'un espace qui accueillera un projet agricole de production de fruits et légumes, un projet d'hôtellerie insolite et un espace d'accueil comprenant une activité de restauration et/ou vente de produits locaux. »

« (...) Le projet prendrait place sur un secteur avec un potentiel agricole actuellement sous-exploité et permet l'installation d'un agriculteur sur la commune de Breitenbach. »

« De plus, les activités de restauration et de vente ont pour ambition une valorisation des produits locaux et s'inscrivent dans la continuité de l'acte de production agricole. »

« La réalisation de ce projet contribuerait à la mise en valeur de l'agriculture locale et selon les informations dont nous disposons, aucune terre agricole ne serait amenée à disparaître. »

« Par conséquent, la Chambre d'agriculture confirme son précédent avis et se **prononce favorablement** sur cette déclaration de projet au titre de son avis sur la réduction des espaces agricoles. »

1.6.4.4 – SUR LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLU :

Remarque DDT émise lors de la réunion du 6 octobre 2015.

« Les Orientations d'Aménagement et de Programmation ont été solidement complétées comme cela avait été demandé. Afin de respecter au mieux l'arrêté d'autorisation de l'Unité Touristique Nouvelle, il y aurait lieu d'y intégrer une précision quant à la préservation des arbres fruitiers.

« Il manque également des esquisses paysagères qui permettraient de mieux appréhender l'insertion paysagère du projet : vues depuis le lieu-dit « Vogelgesang à produire. »

1.6.5 – L'INFORMATION DES ELUS ET DES REPRESENTANTS DES BUREAUX D'ETUDES :

Le jeudi 24 mars 2016 à partir de 17 h, le délai de l'enquête étant expiré, une réunion de synthèse s'est tenue en Mairie de Breitenbach. Cette réunion a porté sur le déroulement de l'enquête, la participation du public et les observations devant faire l'objet d'un PV officiel (observations du public, observations du commissaire enquêteur par substitution au public, et les avis exprimés par l'Autorité Environnementale et les Personnes publiques associées) et a eu pour participants :

- M. Jean-Pierre PIELA, Maire de la Commune de Breitenbach,
- M. Thierry FROELICHER, Agent de Développement, Responsable du Pôle Aménagement du Territoire - Communauté de Communes de la Vallée de Villé,
- Mme Séverine ETLING, Chef de Projets Aménagement et Urbanisme - ATIP Territoire Sud,
- Mme Brigitte MEYER, Chef de Projets Aménagement et Urbanisme - ATIP Territoire Sud,
- et moi-même en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

1.6.6 – LE PROCES VERBAL DE CLOTURE DE L'ENQUETE :

Le Procès-Verbal de clôture de l'enquête publique unique relative à la DECLARATION DE PROJET « ESPACE NATURE » emportant mise en compatibilité du SCOT de SÉLESTAT et sa région, et, du PLU approuvé et en vigueur sur la Commune de BREITENBACH (67220), dressé sur un document de 9 (neuf) feuillets, a été finalisé le 28 mars 2016 et remis le lendemain 29 mars à M. Thierry FROELICHER Agent de Développement, Responsable du Pôle Aménagement du Territoire - Communauté de Communes de la Vallée de Villé, lors d'un déplacement au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé à Bassemberg, soit dans un délai de 5 jours après la clôture de l'enquête publique.

Ce document reprend l'ensemble des interventions du public et des remarques formulées par l'Autorité environnementales et les Personnes publiques associées dans les avis joints au dossier de l'enquête publique, tel que visé aux paragraphes 1.6.3 et 1.6.4 de mon rapport.

Ces interventions ont fait l'objet de l'ajout de mes remarques personnelles exprimées par substitution au public.

Voir l'annexe n° 38, ci-après.

A ce document ont été jointes :

- Une lettre de transmission datée du 28 mars 2016 adressée à M. Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé sollicitant la production d'un mémoire en réponses pour le vendredi 15 avril 2016 au plus tard, soit dans un délai de 18 jours,
- Les copies des registres tenus au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé (qu. 1), et en Mairie de Breitenbach (qu. 1).

Voir l'annexe n° 37, ci-après.

Ce premier PV a été complété le 04 avril 2016 et transmis le même jour par courriel pour intégrer les dernières données réceptionnées sur deux points précis, à savoir :

- L'avis de la CDNPS exprimé en date du 10 décembre 2013 et communiqué par la Préfecture du Bas-Rhin au secrétariat de la Mairie de Breitenbach le vendredi 1^{er} avril 2016, qui me l'a retransmis le jour du lundi 04 avril 2016,
- Le contrat de bail à ferme conclu entre la Commune de BREITENBACH et M. Christophe BONNEFOY, exploitant agricole installé sur le site « Espace Nature », mis en ligne par ce dernier sur la page facebook de sa Société « Au Fil du Vert ».

Voir les annexes n° 39 et 40, ci-après.

29.MAR 2016

VINCENT Adèle - commissaire enquêteur
218 rue Clemenceau, 68160 SAINTE MARIE-AUX-MINES
Tél . : 06 08 51 99 36
Courriel : adele.vincent.architecte@gmail.com

SAINTE MARIE-AUX-MINES, le 28 mars 2016

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLEE DE VILLE

Monsieur Le Président

Centre Administratif
Route de Villé
67220 BASSEMBERG

Objet : Enquête publique unique relative à la Déclaration de Projet « Espace Nature » sur la commune de Breitenbach, et à la mise en compatibilité du PLU de Breitenbach et du SCOT de Sélestat et sa Région.

Réf. : Votre arrêté pris en date du 19 janvier 2016 prescrivant l'enquête et fixant son déroulement sur la période du 22 février 2016 au 24 mars 2016 inclus.

PROCES-VERBAL DE CLOTURE

ANNEXE n° 37

42.

Monsieur Le Président,

Dans le cadre de l'enquête publique susvisée, le délai de la procédure étant expiré, j'ai l'honneur de vous adresser le Procès-Verbal de clôture récapitulant les doléances du public, mes observations personnelles et les observations exprimées par l'Autorité Environnementale et les Personnes publiques associées dans leurs avis respectifs,

Et de vous demander de bien vouloir produire un mémoire en réponses argumentées à toutes les remarques consignées, pour au plus tard le 15 avril 2016.
Je vous informe également que ce mémoire sera joint à mon rapport.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression
de mes salutations respectueuses.

Pièces jointes : PV et copies des registres.



29. MAR 2016

ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur la DECLARATION DE PROJET ESPACE NATURE.

4/9

PROCES VERBAL DE CLOTURE

ANNEXE n° 38

1^{ERE} PARTIE :

**A – OBSERVATIONS DU PUBLIC CONSIGNEES PAR ECRIT
DANS LE REGISTRE TENU :**

A.1 - En Mairie de Breitenbach.

A.2 - A la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

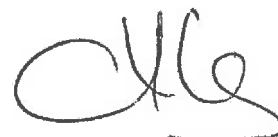
A.3 – Au Syndicat Mixte du SCOT de Sélestat et sa Région, à Sélestat.

2^{EME} PARTIE :

OBSERVATIONS FORMULEES PAR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR.

3^{EME} PARTIE :

OBSERVATIONS EMISES PAR L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE ET LES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION (avis joints au dossier d'enquête).



Le 28 mars 2016

S. Feuilleto

1^{ERE} PARTIE :**A – OBSERVATIONS DU PUBLIC CONSIGNEES PAR ECRIT
DANS LE REGISTRE TENU :****A.1 - En Mairie de Breitenbach :****- LES INCIDENCES ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE :**

Intervention n° 1, consignée le samedi 19 mars 2016 par M. Christophe BONNEFOY, exploitant agricole, 46 rue du Heyden, 67600 Sélestat.

- « *Breitenbach a toujours su accompagner ses acteurs économiques dans le développement de leurs activités. La commune continue cette démarche en permettant à de nouveaux acteurs de développer leurs projets sur l'Espace Nature en particulier ou aux acteurs présents de se développer (Egelhof en particulier).* »
- « *Les considérations environnementales et paysagères des projets présentis me semblent en cohérence avec le maintien de l'environnement naturel du site Espace Nature.* »
- « *Les aménagements nécessaires pourront avoir un impact positif pour les usagers du site (notamment le raccordement en eau du site Espace Nature (besoins agricoles ponctuels, sanitaires, ...)).* »

Intervention n° 3, DOCUMENT n° 1 contenant 1 feuillet annexé au registre : mail envoyé en date du 22 mars 2016 par M. Jean Claude MESSMER, Président du Club Ecole Grand Vol, Président de la Ligue Alsace-Champagne-Ardenne, Lorrain de Vol Libre (laca), Président de l'Assemblée des Présidents des Ligues.

- « *Au titre de mes mandats électifs et en mon nom personnel, permettez-moi d'apporter mon soutien inconditionnel en faveur du projet Espace Nature porté par la commune de Breitenbach.* »
- « *Partenaire de la commune depuis 1988, je ne peux que féliciter l'ensemble du conseil municipal et les acteurs économiques et touristiques de ce village pour ce projet que nous soutenons sans réserves. »* »

Intervention n° 4, DOCUMENT n° 2 contenant 1 feuillet annexé au registre : mail envoyé en date du 23 mars 2016 par M. Raphaël BISCHOFF, Un Autre Monde (La Yourte).

- « *Je souhaite formuler mon soutien inconditionnel au projet d'Emil Leroy, Espace Nature à Breitenbach.* »
- « *En effet, d'un point de vue environnemental et économique, le projet est abouti. Toutes les études et démarches me semblent avoir été entreprises en amont.* »
- « *Ce projet a été mûrement réfléchi entre le porteur du projet et la commune de Breitenbach. »* »
- « *Dans un contexte environnemental sensible, le projet permet justement la sensibilisation à la Nature par son émerveillement. Le flux de touristes est tout à fait limité, et est dilué par les voies d'accès.* »
- « *D'un point de vue économique, ce projet permet de tisser des liens forts avec les acteurs locaux. La synergie ne pourra être que positive.* »
- « *Enfin, l'image du canton sera réhaussée en mettant en avant le fil conducteur : se mettre au vert.* »
- « *Pour toutes ces raisons, ce projet est incontournable et doit être soutenu. »* »

Intervention n° 5, DOCUMENT n° 3 contenant 1 feuillet annexé au registre : lettre datée du 23 mars 2016, envoyée par Madame Catherine COMAU, gérante de la VILLA MATHIS Sàrl, Col du Kreuzweg Breitenbach, 67140 Le Hohwald, réceptionnée par mail le même jour en Mairie de Breitenbach.

- « *En tant qu'acteur du tourisme d'affaires dans le Val de Villé, nous soutenons avec force le projet de Emil Leroy sur Espace Nature. Ce projet d'hébergement insolite engrangera une dynamique sur les hauteurs du val de Villé et du Champ du feu que nous soutenons déjà avec le Parc alsace aventure et la yourte depuis 10 ans.*
- « *Emil et Christophe ont à cœur de monter un projet respectueux de la nature, 100 % nature étant le fer de lance de l'OT du Val de Villé. Ils proposeront une nouveauté dans l'hébergement insolite qui a le vent en poupe.*
- « *Nous avons déjà évoqué avec Emil un potentiel de travail en commun sur notre clientèle affaire la semaine.*
- « *Cette équipe jeune et dynamique mérite tout notre soutien dans ce beau projet sur Espace Nature. »*

Intervention n° 6, DOCUMENT n° 4 contenant 1 feuillet annexé au registre : lettre non datée, envoyée par Monsieur Dominique BOCQUILLON, Gérant de ALSACE Aventure Nature (Parc Alsace Aventure), 4 place de l'Eglise, 67220 Breitenbach, réceptionnée par mail le 23 mars 2016 en Mairie de Breitenbach.

- « *Je tiens à manifester mon vif soutien à ce projet structurant notre modèle de développement touristique sur le Val de Villé ainsi que sur le massif du Champ du Feu.*
- « *Le Parc Alsace Aventure installé au début des années 2000 a vu et accompagné l'évolution lente et certaine d'un développement touristique sur le territoire.*
- « *De multiples projets d'animation ont été créés et enrichissent l'offre proposée aux touristes.*
- « *Toutefois dans notre palette, l'offre hôtelière est un petit peu en retrait par rapport à d'autres territoires alsaciens.*
- « *Et c'est pourquoi tout projet d'hébergement est le bienvenu, d'autant plus qu'il est très original, innovant et permettra à tous les acteurs touristiques de s'impliquer davantage dans le développement de notre région.*
- « *Très concrètement parmi les 50 000 visiteurs annuel de notre site, nous pourrions enfin répondre à leur demande très forte d'hébergement insolite. Pour s'en convaincre il suffit de voir combien est appréciée la yourte installée sur notre commune. Elle ne désemplit pas et l'idée d'en construire d'autres serait très pertinente.*
- « *L'ensemble de notre personnel, ainsi que les acteurs touristiques du développement du massif du Champ du Feu (dont je suis le vice-président) vous soutenons dans votre projet et nous formulons le vœu que nous en verrons rapidement sa concrétisation. »*

Intervention n° 7, DOCUMENT n° 5 contenant 1 feuillet annexé au registre : mail envoyé en date du 24 mars 2016 par Monsieur Charles FAHRLAENDER, Adjoint au Maire.

- « *Je souhaite apporter mon soutien au projet sur le site d'Espace Nature. Cet aménagement ne peut qu'apporter des atouts supplémentaires à notre commune et aux acteurs locaux, touristiques ou autres. D'autre part, il s'intégrera idéalement dans ce site de toute beauté. Présent lors de nombreuses réunions de préparation, j'ai pu me rendre compte du sérieux du montage du dossier. »*

Intervention n° 8, DOCUMENT n° 6 contenant 1 feuillet annexé au registre : lettre datée du 22 mars 2016, envoyée par la Famille OTT (Monsieur OTT André, Madame OTT-CHOPIN M-Thérèse et Monsieur OTT Yanis), 31 rue du Mont Ste Odile, 67220 Breitenbach, réceptionnée par mail le 23 mars 2016 en Mairie de Breitenbach.

- « Par ces quelques phrases, veuillez trouver notre soutien total pour ce projet original et innovant. Il aura, j'en suis certain, un rayonnement et un impact pour notre village et toute la vallée de Villé. En effet, toutes les structures d'accueil du type hostellerie, camping, Gîte, yourte, ont pour vocation de fixer les touristes quelques temps sur place.
- « Ce projet original rentre tout à fait dans ce cadre.
- « Etant producteur de vin de fruits, ce projet permettra à tous les producteurs de Breitenbach et du val de Villé d'avoir une vitrine supplémentaire pour promouvoir leur savoir-faire... ».

Intervention n° 9, consignée le 24 mars 2016 par Madame MOZZICONACCI Frédérique, Conseillère Départementale, 6 rue des Vergers, 67220 Villé.

- « Le projet « Espace Nature » est un projet innovant sur le territoire de la communauté de communes de la Vallée de Villé.
- « Pour que nos territoires se démarquent, pour qu'une économie de tourisme se développe davantage, il est nécessaire de développer et de favoriser les équipements insolites qui respectent une intégration paysagère.
- « Ce projet, outre un développement touristique, a une portée économique dans le développement d'une activité agricole type « petits fruits ».
- « Les objectifs recherchés sont tous présents, il sera aussi proposé une restauration locale, tout à fait dans l'objectif de développer des circuits courts et de favoriser le développement durable.
- « Ce projet est nécessaire au développement de notre territoire, situé en début du Massif du Champ du Feu qui a une vocation touristique 4 saisons, il est un trait d'union entre la Vallée de Villé et le Massif. »

- LE PLAN GENERAL D'AMENAGEMENT DU PROJET ET SON IMPACT EVENTUEL SUR LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLU

Intervention n° 10, DOCUMENT n° 7 contenant 1 feuillet au format A3 annexé au registre le 24 mars 2016 : plan intitulé « plan général d'aménagement – Indice A du 17.02.2016 - » reçu le même jour de Monsieur PIELA Jean-Pierre.

Nota du C.E. : - Voir le document pour analyse.

- Pas de remarque écrite en accompagnement.
- Une remarque faite oralement par M. PIELA concernant la mise en compatibilité du PLU par rapport à cette dernière version.

- LA DELIMITATION DU SECTEUR NT1

Intervention n° 2, consignée le 24 mars 2016 par Monsieur Jean-Claude HERRMANN, pour la famille Herrmann, 32 rue du Mont Sainte Odile, 67220 BREITENBACH.

- « Dans le cadre du projet Espace Nature, la parcelle 8 . 305 est incluse dans le zonage. Remblayée partiellement, elle sert de chemin d'accès et de parking à la zone AT1/plan de zonage, Nt1/plan de règlement, dont elle ne peut être dissociée.
- « Or, elle est toujours propriété de la famille Herrmann Marthe.
- « Je réitère une fois de plus ma demande de régularisation de cette situation, que je souhaite voir réglée à l'amiable, rapidement, ainsi que je l'ai rappelé à de multiples reprises et à M. le Maire de Breitenbach, sans que suite n'ait été donnée à ce jour. »

A – OBSERVATIONS DU PUBLIC CONSIGNEES PAR ECRIT
DANS LE REGISTRE TENU :

A.2 - A la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

- LES INCIDENCES ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE :

Intervention n° 1, DOCUMENT n° 1 contenant 1 feuillet annexé au registre : lettre datée du 18 mars 2016 de Monsieur HERRBACH Michel, 3 rue Beauregard, 67220 Breitenbach ; lettre déposée le même jour à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

- « Dans un document on veut préserver les secteurs à enjeux environnementaux dans l'autre on veut bâtir... Implanté des hébergements et de la restauration sur une zone Natura 2000 un non sens pour l'écologie.. pas du tout à priori.
- « Quoi qu'il advienne il faut aboutir même si c'est au détriment du paysage et aux frais du contribuable.
- « Adduction d'eau avec station de pompage électrique !! (120 000 euros) alors que pour le citoyen lambda c'est à charge d'après le règlement de l'eau, ici c'est la collectivité qui paie !!!!
- « Les valeurs écologiques que l'on souhaite nous inculquer ne vont certainement pas dans ce sens malgré l'argumentation.
- « Autre point de réflexion « l'approvisionnement en eau potable »,
- « A force de vouloir densifier, urbaniser, aménager des zones UTN à vocation hôtelière, l'eau potable va se raréfier, la solution n'est certes pas celle déjà évoquée : le captage de sources, car cela contribuera à réduire le débit de nos ruisseaux qui est déjà faible en été voir néant si les étés caniculaires se succèdent. On pourra peut-être imaginer faire des sentiers découvertes dans le lit des ruisseaux asséchés !!
- « L'annexe du PLU originel faisait déjà ressortir, avec chiffre à l'appui, que dans les périodes d'étiage en période de forte fréquentation cela pourrait conduire à la pénurie.
- « Faut-il en déduire que nos élus envisagent d'inverser les cours d'eau ou de nous faire boire de l'eau provenant de la nappe phréatique ? Quelle ABERRATION !!! ... ».

Intervention n° 2, DOCUMENT n° 2 contenant 1 feuillet annexé au registre : mail envoyé en date du 22 mars 2016 par M. Jean Claude MESSMER, Président du Club Ecole Grand Vol, Président de la Ligue Alsace-Champagne-Ardenne, Lorrain de Vol Libre (lactal), Président de l'Assemblée des Présidents des Ligues.

Document faisant DOUBLE EMPLOI, avec le document n° 1 (intervention n° 3) versé au registre tenu à la Mairie de Breitenbach (§ A.1).

Intervention n° 3, DOCUMENT n° 3 contenant 1 feuillet annexé au registre : mail envoyé en date du 23 mars 2016 par M. Raphaël BISCHOFF, Un Autre Monde (La Yourte).

Document faisant DOUBLE EMPLOI, avec le document n° 2 (intervention n° 4) versé au registre tenu à la Mairie de Breitenbach (§ A.1).

Intervention n° 4, DOCUMENT n° 4 contenant 2 feuillets annexé au registre : lettre datée du 23 mars 2016 envoyée par Madame Catherine COMAU, gérante de la VILLA MATHIS Sàrl, Col du Kreuzweg Breitenbach, 67140 Le Hohwald, réceptionnée par mail le même jour à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

Document faisant DOUBLE EMPLOI, avec le document n° 3 (intervention n° 5) versé au registre tenu à la Mairie de Breitenbach (§ A.1).

418

Intervention n° 5, DOCUMENT n° 5 contenant 1 feuillet annexé au registre : mail envoyé en date du 24 mars 2016 par Monsieur Charles FAHRLAENDER, Adjoint au Maire.

Document faisant DOUBLE EMPLOI, avec le document n° 5 (intervention n° 7) versé au registre tenu à la Mairie de Breitenbach (§ A.1).

Intervention n° 6, DOCUMENT n° 6 contenant 1 feuillet annexé au registre : lettre datée du 22 mars 2016, envoyée par la Famille OTT (Monsieur OTT André, Madame OTT-CHOPIN M-Thérèse et Monsieur OTT Yanis), 31 rue du Mont Ste Odile, 67220 Breitenbach, réceptionnée par mail le 23 mars 2016 en Mairie de Breitenbach.

Document faisant DOUBLE EMPLOI, avec le document n° 6 (intervention n° 8) versé au registre tenu à la Mairie de Breitenbach (§ A.1).

**A – OBSERVATIONS DU PUBLIC CONSIGNEES PAR ECRIT
DANS LE REGISTRE TENU :**

A.3 – Au Syndicat Mixte du SCOT de Sélestat et sa Région, à Sélestat.

PAS D'OBSERVATION : REGISTRE VIERGE
--

5/8

2^{EME} PARTIE :

OBSERVATIONS FORMULEES PAR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR.

NOTICE DE PRESENTATION

- **Les schémas aux pages 16 et 23**, donnent tous deux un état existant du site Espace Nature, pour d'une part représenter l'occupation du sol (boisement, prairies, prairies et vergers en cours d'enfrichement, ...) et d'autre part les aménagements existants.

Constats :

- ▶ L'état existant du secteur dédié au futur stationnement intégré à la zone NT1 (cf. OA) n'est pas identique (prairie sur le 1^{er} schéma, chemin ou surface en stabilisé sur l'autre).
- ▶ Les zones en cours d'enfrichement et les boisements, notamment, ne se superposent pas parfaitement.
- ▶ Justifications ?

NOTE DE PRESENTATION

de la mise en compatibilité du SCOT de Sélestat et sa Région et du PLU de Breitenbach

- **A la page 7**, paragraphe 2.2 « respect des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable » il est dit que « ainsi l'objectif n°5 du PADD prévoit de « préserver la biodiversité et les richesses écologiques remarquables du ban communal ». Evoquant les secteurs concernés par la ZNIEFF et Natura 2000, il y est précisé qu'il faut « protéger strictement les milieux les plus sensibles », sachant que le projet Espace Nature se situe sur le périmètre du site Natura 2000 « Val de Villé et Ried de la Schernetz », la commune de Breitenbach étant elle-même très largement impactée par ce niveau de protection environnemental. »

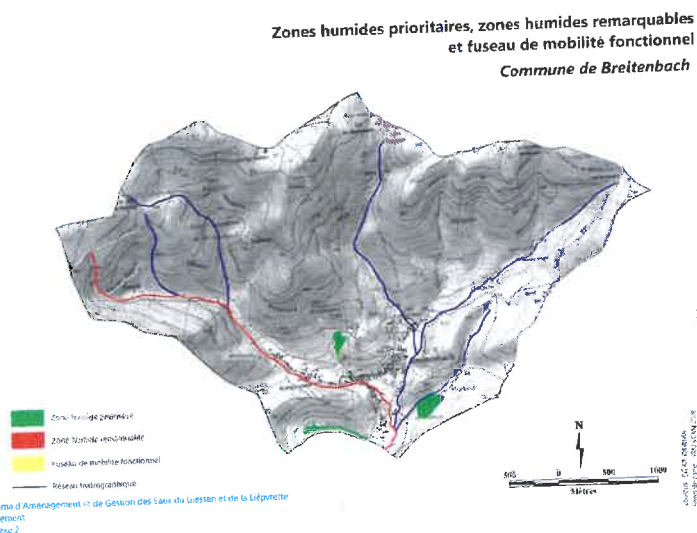
Constats :

- ▶ La ZNIEFF de type II « Prairies du Val de Villé » (identifiant 420030407), n'est pas mentionnée alors même que le site du projet Espace Nature est localisé géographiquement dans l'aire de cette ZNIEFF.

- **A la page 26**, seule est mentionnée la Zone Humide Remarquable qui accompagne le cours d'eau « Breitenbach », comme étant la plus proche du site Espace Nature.

Constats :

- ▶ La cartographie extraite du SAGE Giessen-Lièpvrette identifie une Zone Humide Prioritaire à proximité du site du projet sans être à priori dans son emprise.



- **Aux pages 28 et 29** du chapitre « ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT » est inventorié au paragraphe c) les ZNIEFF présentes sur le ban communal de Breitenbach. Deux ZNIEFF sont

citées en tout et pour tout, à savoir la ZNIEFF du « Massif du Champ du Feu » (identifiant 420007217) et la ZNIEFF du « Vallon de l'Erberg » (identifiant 420007206).
Le tableau donne les principales caractéristiques de ces 2 ZNIEFF et la carte les localise.

Constats :

- La ZNIEFF du « Vallon de l'Erberg » (identifiant 420007206) n'est plus répertoriée dans l'inventaire (source INPN à la date du 28 mars 2016).
- La ZNIEFF de type II « **Prairies du Val de Villé** » (identifiant **420030407**), n'est pas mentionnée alors même que le site du projet Espace Nature est localisé géographiquement dans l'aire de cette ZNIEFF.
Voir ci-après la cartographie extraite du rapport du projet de révision n°1 du PLU de Breitenbach (page 391/440) dressé par OTE Ingénierie. A noter que les informations diffusées sur le site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel en date du 28 mars 2016 confirment les données du PLU au niveau d'« Espace Nature ».
- Des inventaires de terrain ont-ils été réalisés pour rechercher spécifiquement l'éventuelle présence d'espèces répertoriées dans la fiche descriptive de la ZNIEFF « Prairies du Val de Villé » (référence Muséum national d'Histoire naturelle) compte tenu que les mesures de protection sont de type ZSC (Directive Habitat) ?
- Des « espèces protégées pour lesquelles il existe une réglementation stricte » sont-elles présentes sur la zone du projet Espace Nature ?
- Dans l'affirmative quelles sont les mesures ERC prises ?



Zonage et inventaires ZNIEFF

- **A la page 80**, du paragraphe 4.3.5 « définition d'un plan masse paysager »

Constat :

- Ce plan masse paysager ne couvre pas tout le secteur NT2, notamment en sa partie Sud – zone attenante au stationnement prévu -, et ne porte pas sur le secteur NT1.

Constat concernant les haies :

- Toutes les nouvelles haies et le renforcement des haies existantes n'ont pas été reportés dans les Orientations d'Aménagement au schéma d'organisation.

Constat concernant les vergers existants (liste rouge Alsace) :

- Il est prévu de supprimer ce verger dit dépérissant et de recréer un nouveau verger sur le site du projet (n° 16, des placettes de végétation inventoriées).
 - Tous les arbres existants du vergers sont-ils destinés à un abattage ?
 - Une coupe sélective est-elle envisagée pour préserver l'intérêt écologique ?
- Qu'est-il prévu concernant le devenir du verger Nord également en déprise (n° 19, des placettes de végétation inventoriées) ?
Fait-il l'objet de la mesure de compensation C1 (page 133)
- Idem concernant le devenir du verger situé au Sud (n° 6, des placettes de végétation inventoriées).

- **A la page 90**, au paragraphe 4.5.5 « risques naturels », le risque lié aux coulées de boue n'est pas mentionné alors que le site « prim.net : prévention risques majeurs » répertorie deux arrêtés concernant le territoire du ban communal, portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, pris en date du :

- 16/03/1990 pour les inondations et coulées de boue sur la période du 14/02/1990 au 19/02/1990 publié sur le JO du 23/03/1990,
- 29/12/1999 pour les inondations, coulées de boue et mouvements de terrain sur la période du 25/12/1999 au 29/12/1999 publié sur le JO du 30/12/1999.

- Ce risque affect-t-il le site du projet Espace Nature ?

- **A la page 91**, aux paragraphes 4.5.6 « risques anthropiques », a) « les risques industriels », il est dit que « sur le territoire communal, aucun site relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement n'est répertorié ».

- L'usine Egelhof au Sud du territoire communal relève des ICPE, de même que les exploitations agricoles faisant de l'élevage conformément aux données du rapport de présentation du projet de révision n° 1 du PLU de Breitenbach en page 175/440.

- Quel en est l'impact prévisionnel sur le projet Espace Nature ?

- **A la page 94**, au paragraphe 5.1.1 « incidences sur les milieux remarquables »,

- a) « les sites Natura 2000 », il est dit « Les incidences de la mise en compatibilité du PLU sur le site Natura 2000 sont développées dans le chapitre « **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ».

- b) « les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique »

- L'inventaire ZNIEFF n'est pas à jour. La ZNIEFF du « Vallon de l'Erberg » n'est plus répertoriée (source : INPN à la date du 28 mars 2016). La ZNIEFF « Prairies du Val de Villé » n'est pas mentionnée.

- ▶ De fait la conclusion n'est pas adaptée à la situation existante et est à revoir, notamment pour déterminer toute éventuelle incidence sur l'écologie.
- c) « les Zones Humides »
 - ▶ Une Zone Humide Prioritaire est cartographiée par le SAGE dans un rayon proche du site du projet. La conclusion serait à revoir.
- **A la page 99**, au paragraphe portant sur « la sous-trame des milieux forestiers », l'article réglementaire visé est celui inscrit au projet de révision n° 1 du PLU en zone A. Même remarque à la **page 123** au paragraphe a) « incidences sur la chenaie d'intérêt communautaire », et à la **page 128** – ERC E2.
- **A la page 107**, au paragraphe « incidences sur le patrimoine culture », il est dit « en l'absence de tout périmètre archéologique »
 - ▶ Pour rappel, il existe 2 périmètres archéologiques sur le ban communal de Breitenbach (voir donnée du rapport de présentation du projet de révision du PLU - carte en page 26/440).
- **A la page 108**, au paragraphe 6.2 « présentation du secteur concerné par la Déclaration de Projet »
 - ▶ Les surfaces des secteurs NT1 et NT2 ne sont pas les mêmes qu'aux pages 92 et 102 (+ 800 m2).
- **Aux pages 111, 112 et 113**, les tableaux donnés sous le paragraphe 6.3.2 « habitats et espèces d'intérêt communautaire » ont pour légendes respectives « Habitats d'intérêt communautaire (annexe I Directive Habitats) ayant justifié la désignation de la ZSC Hautes Vosges », et « Espèces de l'annexe II de la Directive Habitats ayant justifié la désignation de la **ZSC Hautes Vosges** ». La Source citée est : *Formulaire Standard de Données FR 4201803 (INPN, juin 2013)*.
 - ▶ Le site du projet Espace Nature sur le ban communal de Breitenbach est concerné par la « ZSC du Val de Villé et Ried de la Schernetz ».
- **A la page 124**, au paragraphe « incidences sur les prairies d'intérêt communautaire » l'emprise au sol pour le sous-secteur NT1 et la surface de plancher pour le sous-secteur NT2 sont fausses, étant respectivement d'un maximum de 100 m2 (y compris constructions existantes) et 650 m2 (au lieu de 350 m2 et 750 m2) ce qui impacte la conclusion portant sur l'artificialisation :
 - à l'échelle de la zone d'étude, et
 - à l'échelle de la ZSC.
 L'erreur concernant ces surfaces est reprise en **page 129** – b) R2.
- **A la page 129**, au paragraphe b) R2, il n'est pas prévu de reconquérir sur le site Espace Nature des espaces actuellement en friches et/ou en cours d'enfrichement, ou ne présentant pas une valeur patrimoniale, pour recréer de nouveaux secteur de prairies de fauche. Pourquoi ? Bien que non obligatoire, cette mesure de compensation ne contribuerait-elle pas à réduire encore d'avantage les incidences du projet sur cet habitat d'intérêt communautaire afin de permettre l'atteinte de « l'excellence paysagère et environnementale » visée par le SCOT de Sélestat et sa Région dans ses orientations prescriptives ?
- **De la page 141 à 146**, « résumé non technique »
 - ▶ Le tableau récapitulatif, n'est pas à jour en tout point.

LA MISE EN COMPATIBILITE AVEC LE PLU

LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

LE SCHEMA DE PRINCIPE D'ORGANISATION DU SITE ESPACE NATURE

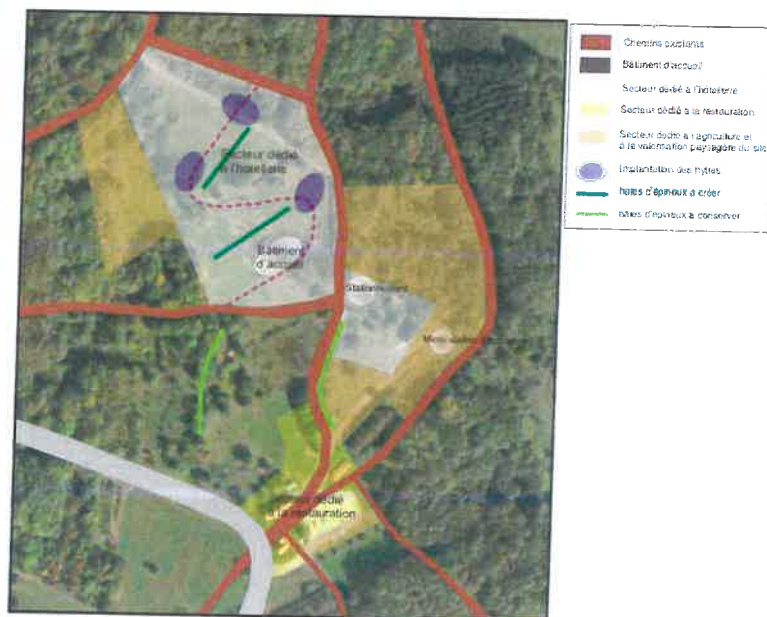
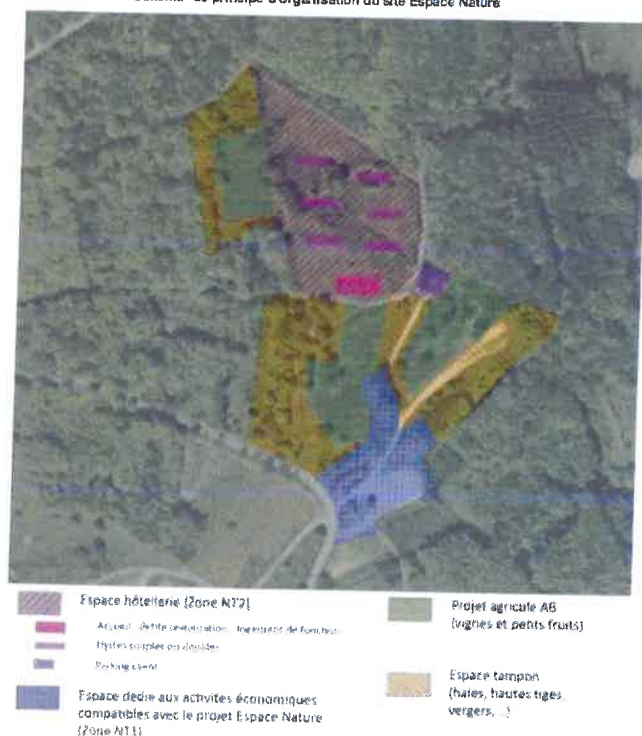
LES PLANS REGLEMENT

Le schéma de principe d'organisation du site Espace Nature est donné à minima aux documents suivants :

- « Notice de présentation du projet » à la page 4 et s'accompagne d'une légende se référant au règlement et au plan règlement du PLU (zone NT1 et NT2).
- « Orientations d'aménagement (pages modifiées) et s'accompagne d'une légende qui ne vise pas le règlement du PLU

Voir ci-dessous pour comparaison les deux schémas produits dans le présent dossier d'enquête.

Schéma* de principe d'organisation du site Espace Nature



Extrait des OA.

Extrait de la notice de présentation.

Constats principaux :

- L'enveloppe du projet Espace Nature n'est pas la même sur les deux schémas de principe d'organisation tels que versés au dossier.
- La surface et la destination des différents secteurs ne sont pas en tout point identiques.
- La délimitation des secteurs NT1 et NT2 du schéma d'organisation de la notice de présentation est différente de celle portée sur les plans règlement.
- Justifications ?

Constat concernant la faisabilité de l'installation d'assainissement prévue aux OA au regard du règlement de la zone N :

- La micro station d'épuration est implantée dans le secteur dédié à l'agriculture et à

la valorisation paysagère. Ce secteur est affecté d'un classement en zone N selon les plans règlement. Cependant à la lecture du règlement écrit concernant les OUS interdites (article 1 - N) et les OUS soumises à conditions particulières (article 2 – N), cet ouvrage ne semble pas être autorisé, et donc réalisable dans ce secteur.

Le plan général d'aménagement du projet en son état avancé (version du 17.02.2016) qui m'a été remis au cours de l'enquête publique (voir intervention n° 10, Document n° 7 annexé au registre tenu en Mairie de Breitenbach) peut-il être réalisé en l'état par application des dispositions d'ores et déjà prises ou bien faut-il prévoir d'apporter des modifications ou des rajouts supplémentaires aux documents de mise en compatibilité du PLU et du SCOT ?

LE REGLEMENT ECRIT

- **Article 2 – N (page 29)**, en sous-secteur Nt1 « les constructions à destination commerciale, sous réserve d'être liées et nécessaire au fonctionnement du site « Espace Nature » d'une surface de plancher inférieure ou égale à 100 m2 pour l'ensemble du secteur NT1 »
 - La notice de présentation mentionne que la surface maximale de 100 m2 s'entend pour une emprise au sol (y compris les constructions existantes) et non pas pour une surface de plancher. Les deux notions étant différentes.
- **Article 9 – N (page 31)**, « *emprise au sol* ».
 - La surface autorisée de 650 m2 pour les constructions dans le sous-secteur Nt2 porte sur la surface de plancher et non pas sur l'emprise au sol.
- **Article 10 – N (page 32)** « *hauteur* ».
 - La disposition applicable au secteur Nt ne précise pas le point de référence par rapport au terrain naturel (TN moyen, TN au point bas, ...).
- **Article 11 – N (page 33)** « *aspect extérieur* ».
 - Les remblais, reprofilage du terrain, etc ... ne sont pas expressément interdits en secteur Nt.

LE CHANTIER DE REALISATION DU PROJET INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

La construction des hyttes scandinaves étant projetée dans un zonage NATURA 2000 avec présence avérée d'habitats d'intérêt communautaire : prairies de fauche, etc ..., quelle est l'incidence prévisionnelle du déroulement du chantier sur l'environnement pour éviter toute destruction ?

Quel sera le cahier des charges à respecter par les entreprises intervenantes lors de la réalisation du chantier, notamment sur les points suivants ? :

- Circulation des engins,
- Création de chemin d'accès au cœur du site ou en lisière de bois, en l'absence de surface stabilisée existante,
- Moyens utilisés pour réaliser les fouilles des fondations,
- Aire de stockage des terres meubles de surface, avant réutilisation ou évacuation,
- Aire de stockage des terres de déblais, avant évacuation,
- Apport des matériaux au plus près de l'implantation de chaque construction,
- Réalisation des viabilités, etc...

Une remise en état de certains secteurs du site sera-t-elle nécessaire ?

3^{EME} PARTIE :

OBSERVATIONS EMISES PAR L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE ET LES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION (avis joints au dossier d'enquête).

Remarques faites par L'Autorité Environnementale en date du 16 novembre 2015 :

- LE RAPPORT ENVIRONNEMENTAL

« Le rapport environnemental, très fourni, doit être complété sur certains points. En particulier, l'autorité environnementale recommande d'identifier clairement les enjeux environnementaux et de mieux argumenter l'analyse des incidences. Ces recommandations sont précisées dans l'analyse détaillée.

« Le rapport de présentation du projet de mise en compatibilité du PLU et du SCOT est complet sur la forme. S'agissant du fond, (...) :

- Analyse de l'état initial de l'environnement, caractère complet des informations, enjeux et exposé des choix retenus.

« Les enjeux principaux du site concerné par le projet ne sont pas identifiés de manière suffisante dans la note de présentation. Selon l'autorité environnementale et d'après le dossier qui lui est soumis, ces enjeux sont au nombre de deux :

- la préservation des milieux naturels et de la biodiversité,
- la préservation de la qualité du paysage.

- Analyse des incidences notables prévisibles.

« La prise en compte de l'environnement dans le projet de mise en compatibilité du SCOT, dont les incidences sur l'environnement sont étudiées dans le nouveau dossier remis, est sérieuse. En ce qui concerne la mise en compatibilité du PLU, la prise en compte de l'environnement est satisfaisante s'agissant de la population de la chauve-souris Grand murin et du milieu forestier. Par ailleurs, des mesures de réduction des incidences négatives du projet d'évolution du PLU sur deux oiseaux d'intérêt communautaire et sur les prairies ont été prévues. Il subsiste néanmoins une incidence sur les vergers qui ne fait l'objet d'aucune mesure de réduction dans le projet de mise en compatibilité du PLU. »

« L'analyse sur les prairies, qui constituent un habitat d'intérêt communautaire, ne conclut pas de manière cohérente. En effet, dans un premier temps, elle conclut à une incidence faible alors que l'impact du projet sur le site Natura 2000 est « jugé significatif et nécessitant la mise en place prioritaire de mesures d'évitement/réduction ».

« De même, l'intensité des incidences sur les vergers et arbres fruitiers est d'abord indiquée comme « difficilement quantifiable », puis accompagnée dans le résumé non technique de la mention « (...) potentiellement fortes ». L'autorité environnementale recommande d'argumenter plus rigoureusement les incidences sur l'environnement. »

- Exposé des choix retenus.

« Le rapport ne mentionne pas de scénario alternatif de localisation du projet. »

- Mesures correctrices.

« Les incidences négatives sur le Grand murin seraient fortement réduites par la prescription d'un recul obligatoire de 10 mètres minimum des lisières forestières, imposé par le projet de règlement des zones NT. »

- Résumé non technique et descriptif de la méthode d'évaluation.

- « Le résumé non technique, présenté sous forme de tableau, est clair, Toutefois, pour qu'il soit complet, l'autorité environnementale recommande d'y intégrer un paragraphe introductif présentant notamment le projet et les enjeux environnementaux principaux. Les incidences résiduelles sont indiquées dans la nouvelle version, qui demande toutefois à être mise à jour s'agissant de la limitation de l'emprise au sol des constructions. »
- « La méthode d'analyse est présentée de manière très détaillée s'agissant de l'établissement de l'état initial mais plus succincte s'agissant de l'analyse des incidences, notamment sans indiquer les critères ayant permis de mesurer l'importance de l'effet considéré et l'importance de l'enjeu. »

- ANALYSE DE LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLU ET DU SCOT

- « ... Au regard des enjeux environnementaux prioritaires identifiés (...) (nota du C.E. pour rappel : la préservation des milieux naturels et de la biodiversité ; et la préservation de la qualité du paysage), l'analyse de la prise en compte de l'environnement par le projet d'évolution du SCOT et du PLU conduit à émettre les observations suivantes. »

- La mise en compatibilité du SCOT.

- « ... L'objectif strict de protection des réservoirs de biodiversité aujourd'hui présent dans le SCOT serait donc potentiellement diminué par la mise en compatibilité du SCOT modifiant l'orientation 5.2 du SCOT. Cette incidence négative est toutefois compensée par l'entretien, voire la requalification des prairies et des milieux ouverts, favorables à la biodiversité et qui risquent aujourd'hui l'enfrichement. »

- La mise en compatibilité du PLU.

Biodiversité, milieux naturels

- « Comme précisé ... les incidences négatives du projet de mise en compatibilité du PLU sur le Grand murin seraient fortement réduites par l'obligation de recul prévue dans le règlement modifié du PLU, qui protège également les milieux forestiers. »
- « ... aucune disposition opposable aux tiers ne permet de réduire les incidences sur les vergers, qui seraient à terme remplacés par l'espace hôtellerie et par la culture de vigne et de petits fruits. »
- « L'évolution prévue du PLU concerne des terrains situés dans un réservoir de biodiversité identifié à la fois dans le SRCE, dans le SCOT et dans le PLU. Si l'on peut admettre, comme l'indique l'analyse des incidences que le fonctionnement écologique de ce réservoir, constitué essentiellement de milieux forestiers, ne serait que très faiblement affecté par le projet de mise en compatibilité du PLU, il n'en demeure pas moins que la possibilité d'implanter le projet en dehors de ce réservoir de biodiversité n'a pas été examinée ... »

- LA MISE EN VALEUR DE L'AGRICULTURE LOCALE

Remarque faite par la Chambre d'Agriculture - Région Alsace le 1^{er} septembre 2015 :

- « Ce projet a déjà été soumis à notre analyse, qui a conduit à une avis favorable en avril 2015. Les modifications apportées au dossier portent principalement sur les justifications de l'impact du projet et sont de nature à apporter une plus grande lisibilité à ce dossier. Toutefois elles ne remettent pas en cause les observations émises lors de notre précédent avis.
- « En effet, le projet Espace Nature prévoit la création d'un espace qui accueillera un projet agricole de production de fruits et légumes, un projet d'hôtellerie insolite et un espace d'accueil comprenant une activité de restauration et/ou vente de produits locaux.

- « (...) Le projet prendrait place sur un secteur avec un potentiel agricole actuellement sous-exploité et permet l'installation d'un agriculteur sur la commune de Breitenbach.
- « De plus, les activités de restauration et de vente ont pour ambition une valorisation des produits locaux et s'inscrivent dans la continuité de l'acte de production agricole.
- « La réalisation de ce projet contribuerait à la mise en valeur de l'agriculture locale et selon les informations dont nous disposons, aucune terre agricole ne serait amenée à disparaître.
- « Par conséquent, la Chambre d'agriculture confirme son précédent avis et se **prononce favorablement** sur cette déclaration de projet au titre de son avis sur la réduction des espaces agricoles. »

SUR LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLU

Remarque DDT émise lors de la réunion du 6 octobre 2015.

- « Les Orientations d'Aménagement et de Programmation ont été solidement complétées comme cela avait été demandé. Afin de respecter u mieux l'arrêté d'autorisation de l'Unité Touristique Nouvelle, il y aurait lieu d'y intégrer une précision quant à la préservation des arbres fruitiers.
- « Il manque également des esquisses paysagères qui permettraient de mieux appréhender l'insertion paysagère du projet : vues depuis le lieu-dit « Vogelgesang à produire. »



Adèle Vincent <adele.vincent.architecte@gmail.com>

COMPLEMENT PV - ENQUETE PUBLIQUE DP ESPACE NATURE

1 message

4/1

Adèle Vincent <adele.vincent.architecte@gmail.com>
À : Thierry FROEHLICHER <thierry.f@cc-cantondeville.fr>

4 avril 2016 à 12:07

Bonjour Monsieur FROEHLICHER,

Vous trouverez en pièces jointes un complément de PV pour l'enquête visée en référence et les annexes citées dans ce courrier. Ce complément porte sur les derniers éléments réceptionnés.

Merci de bien vouloir le transmettre au Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé pour l'intégrer à mon PV du 28.03.16 en vue de la production de réponses.

Cordialement, VINCENT Adèle, C.E.

3 pièces jointes

 complément PV.pdf
162K

 PV réu CDNPS UTN 10déc2013.pdf
743K

 contrat bail à ferme.pdf
822K


Le Commissaire Enquêteur

VINCENT Adèle - commissaire enquêteur
218 rue Clemenceau, 68160 SAINTE MARIE-AUX-MINES
Tél. : 06 08 51 99 36
Courriel : adele.vincent.architecte@gmail.com

215

SAINTE MARIE-AUX-MINES, le 04 avril 2016

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLEE DE VILLE**

Monsieur Le Président

**Centre Administratif
1 rue Principale
67220 BASSEMBERG**

Objet : Enquête publique relative à la Déclaration de Projet « Espace Nature » sur la commune de Breitenbach, et à la mise en compatibilité du PLU de Breitenbach et du SCOT de Sélestat et sa Région.

Réf. : Votre arrêté pris en date du 19 janvier 2016 prescrivant l'enquête et fixant son déroulement sur la période du 22 février 2016 au 24 mars 2016 inclus.

PROCES VERBAL - COMPLEMENT

Monsieur Le Président,

Suite à mon PV de clôture de l'enquête visée en référence qui vous a été remis en date du 29 mars 2016, je souhaite intégrer les deux points supplémentaires ci-dessous afin de prendre en compte les derniers éléments qui viennent de m'être communiqués, et vous prie de bien vouloir les traiter dans votre mémoire réponses.

Avis favorable de la CDNPS en date du 10 décembre 2013 en vue de la création de l'UTN (voir PJ)

Le projet de la Commune de Breitenbach tel que présenté à la Commission prévoit notamment :

- « - la réalisation d'un petit hôtel insolite sous forme de « hyttes » scandinaves (surface de plancher globale de 650 m²)
- la création d'un petit restaurant centré sur les produits locaux (surface de plancher de 100 m²) »

Constats :

- Les surfaces sont toutes deux exprimées en « surface de plancher », et en aucun cas en terme d'emprise au sol
- La création du restaurant est autorisé à priori sur une nouvelle surface de plancher de 100 m². Il n'est pas fait mention explicitement que la surface de ce restaurant inclut la surface de plancher des constructions existantes sur le site (secteur NT2).

Ces constats modifient mon PV du 28.03.2016 sur les points ci référents, y compris réglementaires

Bail à ferme contracté le 1^{er} janvier 2014 entre la Commune de Breitenbach et M. Christophe Bonnefoy pour la location des près situés sur le site Espace Nature

(voir en PJ, le plan parcellaire des immeubles loués à usage agricole)

Le bail porte sur « les terres ci-après désignées sur plan annexé et représentant une surface de 258,59 ares », et a été « consenti pour une durée de neuf années entières et consécutives qui commenceront à courir le 01/01/2014, avec une période d'essai d'un an, et se termineront le 31/12/2022 ».

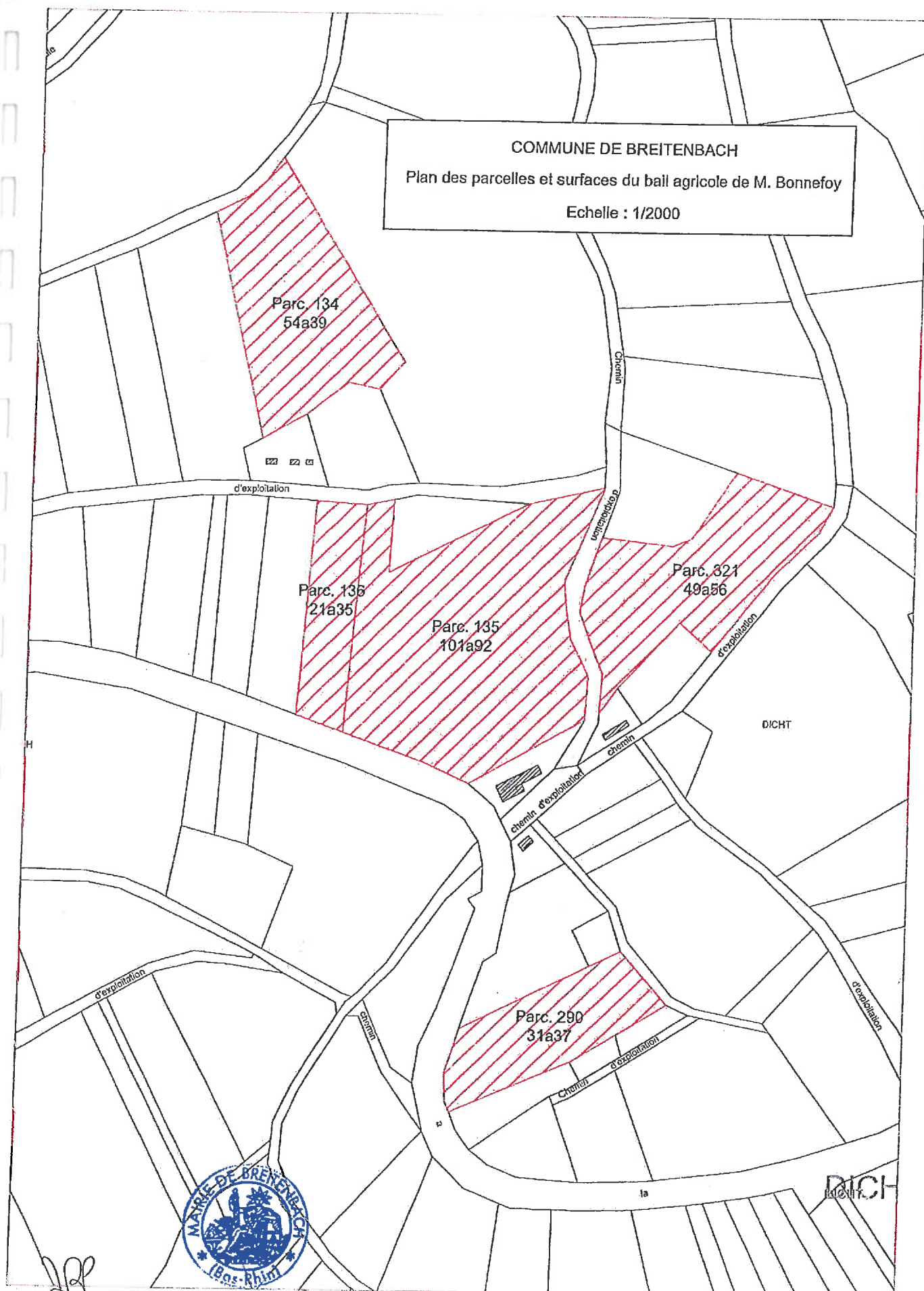
Constats :

- ▶ Les secteurs NT1 et NT2 tels que délimités et portés au règlement graphique du PLU empiètent sur les immeubles à usage agricole donnés par contrat de bail à ferme à l'exploitant, qui a déjà entrepris des plantations de framboisiers, d'arbres fruitiers à hautes tiges ...
- ▶ Quelle est la cohérence des données des documents relatifs à la mise en compatibilité du PLU avec le projet Espace Nature par rapport au projet agricole prévu en agriculture bio sur le site et qui est directement lié à ce plan parcellaire annexé au bail à ferme ?

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression
de mes salutations respectueuses.





PRÉFET DU BAS-RHIN

Préfecture

Direction des Collectivités Locales

Bureau de l'Environnement et des
Procédures Publiques

**Compte rendu de la réunion
de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites du Bas-Rhin
en formation « Unités Touristiques Nouvelles »
tenue le 10 décembre 2013**

Président : M. Jean-Christophe NOTTER, chef du bureau de l'environnement et des procédures publiques, Préfecture du Bas-Rhin

Etaient présents :

Pour le collège des représentants des services de l'Etat :

- Séverine KLUMB et André LACOUR, Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin
- David ROMIEUX, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Pour le collège des représentants des collectivités territoriales:

- Daniel ACKER, Maire de Wangenbourg, association des maires
- Alice MOREL, Conseillère générale, canton de Saales
- Alexandre PERRAT, Conseil général 67, DHAD
- David GERARDIN, Conseil général 67, SDAUH Obernai

Pour le collège des personnalités qualifiées :

- Théo TRAUTMANN, Conservatoire des Sites Alsaciens
- Edith WENGER, Alsace Nature

Pour le collège des personnalités compétentes :

- Nathalie SCHNEIDER, responsable du service tourisme, Chambre de Commerce et d'industrie du Bas-Rhin

Experts invités :

- Jean-Marc BIRY, CAUE 67

Membres invités :

- Jean-Pierre PIELA, Maire de BREITENBACH

Autres personnes présentes :

- Christophe BONNEFOY, porteur du projet agricole
- Emil LEROY, porteur du projet hôtelier

La Commission examine le projet d'une unité touristique nouvelle porté par la commune de Breitenbach, situé sur le site « Espace nature » au nord du territoire communal, le long de la RD 425. Sa partie basse accueille déjà quelques constructions destinées à des événements festifs collectifs ou privés. Le reste est occupé par des prairies, des zones boisées et des zones en friches.

Le projet « Espace Nature » constitue une unité touristique nouvelle (UTN) au sens de la loi « Montagne » et est soumis à autorisation préfectorale (le SCOT de Sélestat et sa Région n'étant pas encore approuvé). Il doit de plus recueillir l'avis de la CDNPS.

Le plan local d'urbanisme (PLU) de BREITENBACH, en cours d'élaboration et qui rendra constructible le site « Espace Nature » pour le projet d'UTN, ne peut pas être approuvé avant que l'UTN elle-même ait été autorisée.

Il a également fait l'objet d'une consultation du public dont le bilan a été rendu en novembre 2013. Comme prescrit par l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2013, le dossier joint à la demande d'autorisation d'UTN a été mis à disposition du public du 18 octobre au 19 novembre 2013 inclus, à la mairie de BREITENBACH.

Ce dossier comprenait les pièces suivantes :

- un document intitulé « *Unité Touristique Nouvelle – projet Espace Nature à Breitenbach* »,
- un document intitulé « *Projet Espace Nature – Breitenbach (67) – Evaluation des incidences au titre de Natura 2000* ».

L'arrêté préfectoral du 7 octobre a été publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Bas-Rhin du 15 octobre 2013.

La consultation du public, organisée conformément au code de l'urbanisme, n'a pas fait apparaître d'opposition au projet d'unité touristique nouvelle, mais plutôt un soutien des professionnels locaux, qui y voient un moyen de contribuer au développement économique du Val de VILLÉ tout en renforçant son image « verte ».

Mme KLUMB présente le dossier conformément au rapport de présentation diffusé aux membres préalablement à la réunion.

Le projet de la commune prévoit :

- la réalisation d'un petit hôtel insolite sous forme de « hyttes » scandinaves (surface de plancher globale de 650 m²),
- la création d'un petit restaurant centré sur les produits locaux (surface de plancher de 100 m²),
- l'installation d'un agriculteur respectant la charte de l'agriculture biologique,
- le développement d'un programme de sensibilisation à l'environnement.

Les aspects les plus sensibles de ce projet sont les impacts sur le paysage et l'environnement.

En effet, le ban communal fait partie du site inscrit « secteur 1 du massif des Vosges ».

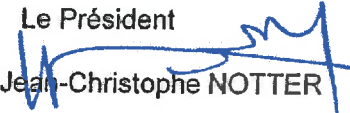
Le projet est en outre situé au cœur du site Natura 2000 « Val de Villé et Ried de la Schernetz ».

La DDT relève que le projet est globalement favorable à l'état de conservation du site Natura 2000 et que les mesures d'évitement et de réduction proposées sont dans l'ensemble satisfaisantes.

La commune souhaite permettre l'installation d'un agriculteur respectant la charte de l'agriculture biologique, ce qui s'inscrit pleinement dans ce contexte local. Du point de vue économique, le projet « Espace nature » est cohérent avec l'image verte de la vallée et complémentaire avec l'offre hôtelière existante et d'ailleurs assez réduite.

La DDT conclut que le dossier présenté par la commune est un bon compromis entre le développement économique et touristique d'une part et le renforcement des richesses écologiques du site d'autre part.

La CDNPS rend un avis favorable sur ce projet à la majorité, avec 2 abstentions (Alsace Nature et le CSA).

Le Président

 Jean-Christophe NOTTER

1.6.7 – LE MEMOIRE EN REPONSES :

Le 17 mars 2016, l'ATIP (Agence Territoriale d'Ingénierie Publique, TERRITOIRE SUD), a organisé une réunion tenue en Mairie de Breitenbach le mardi 12 avril 2016 à partir 14h30, et m'a convié à y participer.

Cette réunion a été l'occasion pour l'ATIP dans le cadre de sa mission d'Assistance à Maîtres d'Ouvrage et pour le Bureau d'Etudes OTE Ingénierie de présenter aux Elus un premier document de travail à l'état de brouillon qui m'a été communiqué la veille soit le lundi 11 avril 2016, modifié le matin même du 12, et de vérifier que toutes les observations avaient bien été listées en vue d'un traitement pour réponses argumentées.

Liste des participants :

- M. Jean Marc RIEBEL, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé,
- M. Thierry FROEHLICHER, Agent de Développement, Responsable du Pôle Aménagement du Territoire - Communauté de Communes de la Vallée de Villé,
- M. Jean-Pierre PIELA, Maire de la Commune de Breitenbach,
- Mme Séverine ETLING, Chef de Projets Aménagement et Urbanisme - ATIP Territoire Sud,
- Mme Brigitte MEYER, Chef de Projets Aménagement et Urbanisme - ATIP Territoire Sud,
- Mme Fabienne OBERLE, Responsable d'Etudes Urbanisme – OTE INGENIERIE
- et moi-même en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

Un mémoire réponses m'a été transmis par voie électronique le jeudi 28 avril 2016 par Mme Séverine ETLING Chef de Projets à l'ATIP.

Le mémoire réponses finalisé, accompagné de la lettre de transmission datée et signée par M. Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé m'a été adressé le 09 mai 2016 par courriel de M. Thierry FROEHLICHER, Agent de Développement, Responsable du Pôle Aménagement du Territoire - Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

Voir les annexes n° 41 à 43, ci-après.

Le mémoire reprend les thèmes relevés dans mon Procès-Verbal, et présente des réponses ayant valeur d'engagement de modifier le dossier de l'enquête publique sur les points d'accord énoncés, qui de fait n'ont plus à figurer soit en réserve soit en recommandation à mes conclusions motivées, et, portant plus spécifiquement sur l'avis émis concernant la demande présentée en vue de la DECLARATION DE PROJET du projet « Espace Nature » emportant mise en compatibilité du SCoT de SELESTAT et sa Région et, du P.L.U. approuvé de la Commune de BREITENBACH.



Adèle Vincent <adele.vincent.architecte@gmail.com>

8/1

Déclaration de projet Espace Nature et mise en compatibilité du PLU de Breitenbach et du SCOT de Sélestat et sa Région

1 message

Thierry FROEHLICHER <thierry.f@cc-cantondeville.fr>
À : Adèle Vincent <adele.vincent.architecte@gmail.com>

9 mai 2016 à 16:35

Bonjour Madame VINCENT

Ci-joint le mémoire en réponse relatif à la déclaration de projet « Espace Nature » et la mise en compatibilité du PLU de Breitenbach et du SCOT de Sélestat et sa Région ainsi que la lettre d'accompagnement signée par le Président de la CdC.

Vous en souhaitant bonne réception,

Bien cordialement

Le Commissaire Enquêteur



Mr Thierry FROEHLICHER

Agent de Développement

Responsable du Pôle Aménagement du Territoire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE VILLÉ

1 rue Principale – 67220 BASSEMBERG

Tél. : 03 88 58 91 67

Fax : 03 88 57 17 46

E-mail : thierry.f@cc-cantondeville.fr

<http://www.cc-cantondeville.fr>

Pensez à l'environnement : n'imprimez ce message qu'en cas de nécessité.

2 pièces jointes

1987_001.pdf
56K

2016-04-28_mémo en réponse DP SCOT PLU Breitenbach.docx
81K



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Commissaire Enquêteur

ANNEXE n° 62

Bassembourg le 9 Mai 2016

1/1.

Mme Adèle VINCENT
218 rue Clémenceau
68160 SAINTE-MARIE AUX MINES

Dossier suivi par : T.FROELICHER
Tél : 03.88.58.91.67.
mail : thierry.f@cc-cantondeville.fr

OBJET : Déclaration de projet « Espace Nature » et mise en compatibilité du PLU de Breitenbach et du SCOT de Sélestat et sa Région.

Madame,

Par courrier du 4 Avril 2016, vous me faites part du procès verbal de clôture de l'enquête publique pour l'affaire citée en objet et vous souhaitez un mémoire en réponse sur plusieurs questions ou compléments d'informations sur ce dossier.

Après examen de vos demandes par notre assistant à maîtrise d'ouvrage, j'ai le plaisir de vous transmettre ce mémoire en réponse composé de 15 pages dont un exemplaire de la version finale vous a déjà été envoyé le 28 Avril 2016 par courriel par Madame Séverine ETLING de l'ATIP.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations et dans l'attente de votre rapport final, je vous prie de croire, **Madame**, en l'assurance de mes sincères salutations.

Le Président
Maire de Saint Maurice

Jean-Marc RIEBEL



P.J. : Mémoire en Réponse de 15 pages

Communauté de Communes du Canton de Villé
Centre administratif - Route de Villé - 67220 BASSEMBERG
Tél. 0 (en local) ou préfixe +3 88 58 91 65 - Fax 0 (en local) ou préfixe +3 88 57 17 46
e-mail : courrier@cc-cantondeville.fr - Internet : www.cc-cantondeville.fr

166

**DECLARATION DE PROJET « ESPACE NATURE »
VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE
BREITENBACH ET DU SCOT DE SELESTAT ET SA
REGION**

ANNEXE n° 43

16 feuilles -


Le Commissaire Enquêteur

2/16

MEMOIRE EN REPONSE



2/16

**DECLARATION DE PROJET « ESPACE NATURE »
VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE
BREITENBACH ET DU SCoT DE SELESTAT ET SA
REGION**

SOMMAIRE

PREAMBULE

**1^{ère} partie : OBSERVATIONS DU PUBLIC CONSIGNEES PAR ECRIT DANS LE
REGISTRE TENU**

1. En Mairie de Breitenbach
 - 1.1 Les incidences économiques et environnementales
 - 1.2 Le plan général d'aménagement du projet et son impact éventuel sur la mise en compatibilité du PLU
 - 1.3 La délimitation du secteur NT1
2. A la communauté de Communes de la Vallée de Villé
 - 2.1 Les incidences économiques et environnementales
3. Au Syndicat Mixte du SCoT de Sélestat et sa Région, à Sélestat

2^{ème} partie : OBSERVATIONS FORMULEES PAR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR

1. Notice de présentation
2. Note de présentation de la mise en compatibilité du SCoT de Sélestat et sa Région et du PLU de Breitenbach
3. Les orientations d'aménagement, le schéma de principe d'organisation, du site « Espace Nature », les plans de règlement
4. Le règlement écrit
5. Le chantier de réalisation du projet, incidences sur l'environnement

**3^{ème} partie : OBSERVATIONS EMISES PAR L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE ET
LES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION**

1. Le rapport environnemental
2. L'analyse de la prise en compte de l'environnement dans la mise en compatibilité du PLU et du SCoT
3. La mise en valeur de l'agriculture locale
4. Le mise en compatibilité du PLU
5. Procès-verbal - complément

168

3/16

**DECLARATION DE PROJET « ESPACE NATURE »
VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE
BREITENBACH ET DU SCoT DE SELESTAT ET SA
REGION**

PREAMBULE

Le projet « Espace Nature » découle d'une volonté d'aménagement durable du territoire en pérennisant l'ouverture des paysages, en développant une offre d'hôtellerie sous-représentée dans le Val de Villé, en renforçant le tissu économique local et en diversifiant les productions agricoles du terroir.

La déclaration de projet « Espace Nature » valant mise en compatibilité du PLU de Breitenbach et du SCoT de Sélestat et sa région a fait l'objet de remarques de la part des personnes publiques associées et d'observations formulées lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 22 février 2016 au 24 mars 2016.

Madame Adèle VINCENT, commissaire enquêteur, a sollicité de la part de la communauté de communes de la vallée de Villé, compétente en matière d'urbanisme, un mémoire en réponse aux remarques formulées.

169

4/16

**DECLARATION DE PROJET « ESPACE NATURE »
VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE
BREITENBACH ET DU SCOT DE SELESTAT ET SA
REGION**

**1^{ère} partie : OBSERVATIONS DU PUBLIC CONSIGNEES PAR ECRIT
DANS LE REGISTRE TENU**

1. En Mairie de Breitenbach

1.1 Les incidences économiques et environnementales

- Intervention n°1 de M. Christophe BONNEFOY
Réponse de la communauté de communes
Cette intervention n'appelle pas de remarque particulière.

- Intervention n°3 de M. Jean-Claude MESSMER
Réponse de la communauté de communes
Cette intervention n'appelle pas de remarque particulière.

- Intervention n°4 de M. Raphaël BISCHOFF
Réponse de la communauté de communes
Cette intervention n'appelle pas de remarque particulière.

- Intervention n°5 de Mme Catherine COMAU
Réponse de la communauté de communes
Cette intervention n'appelle pas de remarque particulière.

- Intervention n°6 de M. Dominique BOCQUILLON
Réponse de la communauté de communes
Cette intervention n'appelle pas de remarque particulière.

- Intervention n°7 de M. Charles FAHRLAENDER
Réponse de la communauté de communes
Cette intervention n'appelle pas de remarque particulière.

- Intervention n°8 de la famille OTT
Réponse de la communauté de communes
Cette intervention n'appelle pas de remarque particulière.

- Intervention n°9 de Mme Frédérique MOZZICONACCI
Réponse de la communauté de communes
Cette intervention n'appelle pas de remarque particulière.

170

5/16

DECLARATION DE PROJET « ESPACE NATURE » VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE BREITENBACH ET DU SCOT DE SELESTAT ET SA REGION

1.2 Le plan général d'aménagement du projet et son impact éventuel sur la mise en compatibilité du PLU

- Intervention n°10 de M. Jean-Pierre PIELA

Réponse de la communauté de communes

L'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) relative au secteur « Espace Nature » évoluera de manière à intégrer les éléments d'aménagement paysager prévus pour les stationnements existants et figurant sur le plan général d'aménagement du projet.

Il est actuellement prévu de conserver la micro-station d'épuration. Toutefois, celle-ci deviendra caduque et ne sera donc pas réalisée, en cas de raccordement au réseau collectif. La possibilité de raccordement au réseau collectif est actuellement étudiée par le SDEA.

1.3 La délimitation du secteur NT1

- Intervention n°2 de M. Jean-Claude HERRMANN

Réponse de la communauté de communes

La parcelle n°305 en NT1 sera intégrée au secteur NT1 du plan de zonage.

2. A la Communauté de Communes de la Vallée de Villé

2.1 Les incidences économiques et environnementales

- Intervention n°1 de M. Michel HERRBACH

Réponse de la communauté de communes

Il ne s'agit pas de figer le développement du village au motif de sa richesse paysagère et de sa belle biodiversité.

Le projet Espace Nature d'hôtellerie innovante vise une bonne intégration paysagère, une qualité architecturale et une réversibilité fondée notamment sur les matériaux bio-sourcés qui seront mis en œuvre.

Au-delà, il ouvre des perspectives d'animation et de développement sur lesquelles travaillent la Commune et les porteurs du projet :

- valorisation des produits de l'agriculture locale, tout particulièrement ceux issus de la labellisation AB
- sensibilisation et formation aux thématiques environnementales (permaculture, zéro-phyto, apiculture, Natura 2000, réduction de l'empreinte carbone, alimentation et santé, etc.)
- renforcement de la synergie des acteurs locaux

Les porteurs du projet sont attentifs à la bonne gestion de l'eau. Les consommations prévisionnelles n'affecteront pas la disponibilité de la ressource, le projet prévoit une gestion économe, la récupération d'eau de pluie, mais aussi l'utilisation de produits respectueux de l'environnement.

L'utilisation familiale, associative et festive du site (dans sa partie basse, où s'est déroulée entre 1995 et 2002 la fête de la cerise) sera facilitée par l'adduction en eau potable, dont l'absence constitue depuis des années un réel frein à la valorisation de cet espace.

171

**DECLARATION DE PROJET « ESPACE NATURE »
VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE
BREITENBACH ET DU SCoT DE SELESTAT ET SA
REGION**

AEP et assainissement seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale, selon un plan de financement en cours d'élaboration qui ne devrait pas peser fortement sur les finances communales.

- Intervention n°2 de M. Jean-Claude MESSMER
Réponse de la communauté de communes
Cette intervention n'appelle pas de remarque particulière.

- Intervention n°3 de M. Raphaël BISCHOFF
Réponse de la communauté de communes
Cette intervention n'appelle pas de remarque particulière.

- Intervention n°4 de Mme Catherine COMAU
Réponse de la communauté de communes
Cette intervention n'appelle pas de remarque particulière.

- Intervention n°5 de M. Charles FAHRLAENDER
Réponse de la communauté de communes
Cette intervention n'appelle pas de remarque particulière.

- Intervention n°6 de la famille OTT
Réponse de la communauté de communes
Cette intervention n'appelle pas de remarque particulière.

3. Au Syndicat Mixte du SCoT de Sélestat et sa Région, à Sélestat

Pas d'observation – Registre vierge

**DECLARATION DE PROJET « ESPACE NATURE »
VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE
BREITENBACH ET DU SCoT DE SELESTAT ET SA
REGION**

2^{ème} partie : OBSERVATIONS FORMULEES PAR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR

1. Notice de présentation

1.1. Les schémas aux pages 16 et 23 :

- L'état existant du secteur dédié au futur stationnement intégré à la zone NT1 (cf. OA) n'est pas identique (prairie sur le 1^{er} schéma, chemin ou surface en stabilisé sur l'autre).
- Les zones en cours d'enfrichement et les boisements, notamment, ne se superposent pas parfaitement.
- Justifications

Réponse de la communauté de communes

Les sources des données ne sont pas les mêmes pour les deux schémas. Le schéma figurant à la page 16 a été réalisé par photo-interprétation, à partir d'une base de données nationale. Le schéma de la page 23 a, quant à lui, été réalisé par le porteur de projet suite à des relevés de terrain.

2. Note de présentation de la mise en compatibilité du SCoT de Sélestat et sa Région et du PLU de Breitenbach

2.1. A la page 7, La ZNIEFF de type II « Prairies du Val de Villé » (identifiant 420030407), n'est pas mentionnée alors même que le site du projet Espace Nature est localisé géographiquement dans l'aire de cette ZNIEFF.

Réponse de la communauté de communes

Des inventaires complémentaires seront menés en 2016 par OTE sur les « Prairies du Val de Villé ». Ces études seront intégrées dans le dossier de la DP. La note de présentation de la DP sera complétée par une localisation de la ZNIEFF «Prairies du Val de Villé ».

2.2. A la page 26, ZHP : la cartographie extraite du SAGE Giessen-Lièpvrette identifie une Zone Humide Prioritaire à proximité du site du projet sans être a priori dans son emprise.

Réponse de la communauté de communes

La note de présentation sera complétée par les éléments cartographiques du SAGE Giessen Lièpvrette, qui identifie les zones humides prioritaires et les zones humides remarquables.

Les éléments d'analyse des incidences de la DP sur l'environnement (page 93 de la note de présentation) seront également complétés.

2.3 Aux pages 28 et 29 : ZNIEFF

- La ZNIEFF du « Vallon de l'Erberg » n'est plus répertoriée dans l'inventaire (source INPN à la date du 28 mars 2016).

Réponse de la communauté de communes

La note de présentation sera mise à jour.

DECLARATION DE PROJET « ESPACE NATURE » VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE BREITENBACH ET DU SCOT DE SELESTAT ET SA REGION

- La ZNIEFF de type II « Prairies du Val de Villé » (identifiant 420030407), n'est pas mentionnée alors même que le site du projet Espace Nature est localisé géographiquement dans l'aire de cette ZNIEFF. A noter que les informations diffusées sur le site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel en date du 28 mars 2016 confirment les données du PLU au niveau d'« Espace Nature ».

Réponse de la communauté de communes

Des inventaires complémentaires seront menés en 2016 par OTE sur les « Prairies du Val de Villé ». Ces études seront intégrées dans le dossier de la DP. La note de présentation de la DP sera complétée par une localisation de la ZNIEFF «Prairies du Val de Villé ».

- Des inventaires de terrain ont-ils été réalisés pour rechercher spécifiquement l'éventuelle présence d'espèces répertoriées dans la fiche descriptive de la ZNIEFF « Prairies du Val de Villé » (référence Muséum national d'Histoire naturelle) compte tenu que les mesures de protection sont de type ZSC (Directive Habitat)

Réponse de la communauté de communes

Des inventaires complémentaires seront menés en 2016 par OTE sur les « Prairies du Val de Villé ». Ces études seront intégrées dans le dossier de la DP.

- Des « espèces protégées pour lesquelles il existe une réglementation stricte » sont-elles présentes sur la zone du projet « Espace Nature » ?

Réponse de la communauté de communes

Des inventaires complémentaires seront menés en 2016 par OTE sur les « Prairies du Val de Villé ». Ces études seront intégrées dans le dossier de la DP.

- Dans l'affirmative, quelles sont les mesures ERC prises ?

Réponse de la communauté de communes

Des inventaires complémentaires seront menés en 2016 par OTE sur la ZNIEFF « Prairies du Val de Villé ».

Il n'est pas possible de définir, en amont de ces études complémentaires de terrain, les mesures ERC qui seront proposées. Elles seront appropriées aux espèces identifiées.

Toutefois, la DP a fait l'objet d'une évaluation environnementale avec des prospections de terrain pour les espèces protégées au niveau national (p. 60 et s.) comme pour les espèces Natura 2000 (études incidences à part dans le dossier p.118 et s.). Ces prospections ont été réalisées en 2013 pour les plus anciennes.

Les mesures prises pour éviter/réduire/compenser tout impact sur une espèce protégée sont citées p.105 et s. puis p.137 et s. :

- *Préservation des massifs de ronces et plantation de haie champêtre pour conserver et favoriser l'habitat de la pie-grièche écorcheur*
- *Préservation des zones de chasse du grand murin par la préservation d'une bande de 10m le long des lisières forestières*
- *Adaptation du calendrier pour ne pas déranger les espèces en période de reproduction*
- *Gestion extensive des prairies de fauche pour la flore patrimoniale*

DECLARATION DE PROJET « ESPACE NATURE » VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE BREITENBACH ET DU SCOT DE SELESTAT ET SA REGION

- Replantation d'un arbre fruitier pour un arbre fruitier abattu dans le secteur de la DP et gestion adaptée des arbres restant.

2.4. A la page 80 « définition d'un plan masse paysager »

- Ce plan masse paysager ne couvre pas tout le secteur NT2, notamment en sa partie Sud - zone attenante au stationnement prévu -, et ne porte pas sur le secteur NT1.

Réponse de la communauté de communes

Ce plan masse a été établi, par l'architecte, sur la mission spécifique d'hôtellerie scandinave. Ce projet d'hôtellerie n'est pas en NT1. Le porteur de projet a revu son projet pour veiller à une meilleure intégration des huttes au terrain. Elles pourraient, dans cet objectif, être placées dans la partie plus basse du secteur. Les contours et l'emplacement des huttes seront repris. L'OAP évoluera donc en ce sens. Un phasage d'aménagement à court terme et à moyen terme¹ pourra être intégré à l'OAP. Les premières constructions à venir ne concerneront pas l'intégralité de la zone.

• **Constat concernant les haies :**

Toutes les nouvelles haies et le renforcement des haies existantes n'ont pas été reportés dans les Orientations d'Aménagement au schéma d'organisation.

Réponse de la communauté de communes

Les mesures d'évitement n°E1 correspondent à l'OAP où sont renseignées les haies d'épineux à créer ainsi que les haies d'épineux à conserver. Le schéma d'organisation sera repris en fonction des relevés topographiques pour correspondre mieux aux réalités du terrain.

• **Constat concernant les vergers existants (liste rouge Alsace)**

Il est prévu de supprimer ce verger dût déperissant et de recréer un nouveau verger sur le site du projet (n°16, des placettes de végétation inventoriées). - Tous les arbres existants du verger sont-ils destinés à un abattage ? - Une coupe sélective est-elle envisagée pour préserver l'intérêt écologique ?

Qu'est-il prévu concernant le devenir du verger Nord également en déprise (n°19, des placettes de végétation inventoriées) ? Fait-il l'objet de la mesure de compensation C1 (page 133)

Idem concernant le devenir du verger situé au Sud (n°6, des placettes de végétation inventoriées).

Réponse de la communauté de communes

La collectivité rappelle les nombreuses plantations d'arbres fruitiers en cours sur le territoire de Breitenbach.

Il conviendrait de compléter l'OAP sur l'obligation de compenser au minimum au 1 pour 1 les arbres fruitiers supprimés pour l'aménagement.

Un des objectifs du projet repose sur la présence de nombreux arbres aussi bien intégrés au projet hôtelier qu'au projet agricole. Une attention particulière sera accordée aux vieux vergers.

Les vergers de la partie haute seront conservés. Ceux de la partie centrale feront l'objet d'une étude. Dans la partie basse, près de la route départementale, un nouveau verger avec de nouveaux fruitiers de hautes tiges a été planté.

Ce projet permettra d'augmenter le nombre de vergers et surtout ceux de hautes tiges.

¹ 1 à 3 ans

10/16

**DECLARATION DE PROJET « ESPACE NATURE »
VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE
BREITENBACH ET DU SCoT DE SELESTAT ET SA
REGION**

Les aménagements prévus par la commune ne porteront pas atteinte aux vergers existants.

176

11/16

**DECLARATION DE PROJET « ESPACE NATURE »
VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE
BREITENBACH ET DU SCOT DE SELESTAT ET SA
REGION**

2.5. A la page 90, coulées de boues

Réponse de la communauté de communes

La note de présentation (page 90 –Risques et nuisances) sera complété par la mention des 2 arrêtés de catastrophe naturelle qui concernent effectivement le territoire communal. Toutefois, il convient de préciser que les épisodes mentionnés visent des catastrophes qui ont touché une partie très large du département (pour l'épisode de février 1990) et toute la région (par la tempête Lothar de décembre 1999). Concernant l'épisode de février 1990, les inondations ont été liées à des stockages de bois en bordure de rivière. Ceux-ci ont été pour partie emportés par les fortes pluies, formant des embâcles. Depuis, la Commune interdit le stockage de bois en bordure de ruisseau. De plus, le pont au niveau de la Batteuse a été refait par le département et celui au niveau d'Egelhof a été refait par la commune.

Au cours de ces années, la commune a totalement refait les buses dans les forêts (dimensionnement plus important, relocalisation et maintenance).

Du fait de la couverture végétale des sols, aucun risque n'est identifié sur le site « Espace Nature »

2.6. A la page 94, erreur de frappe et ZNIEFF non à jour, conclusion manquante pour la ZH

Réponse de la communauté de communes

La note de présentation sera mise à jour.

2.7. A la page 99, erreur sur des articles règlementaires visés

Réponse de la communauté de communes

La note de présentation sera mise à jour.

2.8. De la page 107 à la page 146, des mises à jour sont nécessaires

Réponse de la communauté de communes

La note de présentation sera mise à jour.

3. Les orientations d'aménagement, le schéma de principe d'organisation, du site « Espace Nature », les plans de règlement

Réponse de la communauté de communes

L'ensemble des pièces sera vérifié et harmonisé.

4. Le règlement écrit

- Pour l'emprise au sol :

Réponse de la communauté de communes

Le règlement reprendra les termes l'autorisation UTN.

117

12/16

**DECLARATION DE PROJET « ESPACE NATURE »
VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE
BREITENBACH ET DU SCoT DE SELESTAT ET SA
REGION**

Les surfaces constructibles et qui seront construites seront effectivement conformes à celles autorisées par le Préfet en date du 12 décembre 2013, à savoir :

- 650 m² de surface de plancher globale pour la réalisation d'un petit hôtel insolite sous forme de « hyttes » scandinaves
- et 100 m² de surface de plancher pour la création d'un petit restaurant centré sur les produits locaux

- Pour la hauteur

Réponse de la communauté de communes

La rédaction actuelle de la règle de l'article 10 est insuffisamment claire. Elle sera remaniée.

- Pour l'aspect extérieur

Réponse de la communauté de communes

Il n'est pas obligatoire de réglementer les questions de remblais dans le permis de construire.

La rédaction de la règle sur l'aspect extérieur sera reprise afin de prendre en compte : certains aménagements légers de reprofilage liés aux voies et aux stationnements, les terrassements nécessaires à la réalisation du bâtiment central et aux travaux de terrassements nécessaires pour la réalisation du bassin incendie/paysager/écologique directement à l'Ouest du bâtiment central ainsi que les légers travaux pour la réalisation des chemins.

Une attention particulière sera portée sur l'intégration paysagère.

5. Le chantier de réalisation du projet, incidences sur l'environnement

Réponse de la communauté de communes

Le porteur de projet prévoit effectivement d'engager une charte « chantier vert » valant contrat avec les entreprises. Elle portera sur :

- la circulation
- les déchets
- les zones de stockage
- la pollution de l'eau
- les nuisances sonores
- et les pollutions accidentelles.

**DECLARATION DE PROJET « ESPACE NATURE »
VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE
BREITENBACH ET DU SCOT DE SELESTAT ET SA
REGION**

**3^{ème} partie : OBSERVATIONS EISES PAR L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE ET
LES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION**

1. Le rapport environnemental

- Sur les 2 enjeux principaux du site (préservation des milieux naturels et de la biodiversité, et, la préservation de la qualité des paysages)

Réponse de la communauté de communes

Le rapport environnemental sera complété.

- Sur l'incidence sur les vergers (car pas de mesure de réduction dans le projet de mise en compatibilité du PLU)

Réponse de la communauté de communes

La collectivité rappelle les nombreuses plantations d'arbres fruitiers en cours sur le territoire de Breitenbach.

Il conviendrait de compléter l'OAP sur l'obligation de compenser au minimum au 1 pour 1 les arbres fruitiers supprimés pour l'aménagement.

Un des objectifs du projet repose sur la présence de nombreux arbres aussi bien intégrés au projet hôtelier qu'au projet agricole. Une attention particulière sera accordée aux vieux vergers.

Les vergers de la partie haute seront conservés. Ceux de la partie centrale feront l'objet d'une étude. Dans la partie basse, près de la route départementale, un nouveau verger avec de nouveaux fruitiers de hautes tiges a été planté.

Ce projet permettra d'augmenter le nombre de vergers et surtout ceux de hautes tiges. Les aménagements prévus par la commune ne porteront pas atteinte aux vergers existants.

- Sur l'analyse sur les prairies

Réponse de la communauté de communes

Le porteur de projet fait en sorte de privilégier la prairie extensive avec un effet de clairière. Ce projet sur un site en déprise agricole permettra d'ouvrir les paysages. De plus, le projet d'hôtellerie soutiendra et développera l'économie agricole locale existante.

- Sur un éventuel scénario alternatif ou non de localisation du projet

Réponse de la communauté de communes

Le porteur de projet a longuement cherché un site pour son projet.

Le projet « Espace Nature » n'a pas de localisation alternative car sa localisation est optimale : maîtrise foncière des terrains par la commune, parcelles bénéficiant d'un bel ensoleillement, peu de vent, très très faible co-visibilité, accessibilité par la route départementale, isolement minimum du site en cohérence avec l'objet du projet, prise en compte des constructions existantes, proximité du Val de Villé et du Champ du Feu, etc.

Le projet se situe en Natura 2000. Toutefois, l'objectif poursuivi sur les sites Natura 2000 est de concilier la préservation de la nature et les préoccupations socio-économiques².

Historiquement, le site « Espace Nature » a toujours accueilli différentes activités et manifestations.

² Source : Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, avril 2016

16/16

**DECLARATION DE PROJET « ESPACE NATURE »
VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE
BREITENBACH ET DU SCoT DE SELESTAT ET SA
REGION**

- Sur des mesures correctrices pour le Grand murin

Réponse de la communauté de communes

Le Grand murin est présent au cœur de la partie urbanisée du village, derrière les parois boisés et dans l'église. A l'extérieur du village et notamment sur le site « Espace Nature », le Grand murin n'a pas été observé.

L'institution d'un recul par rapport à la forêt permettrait une éventuelle reconquête du milieu un jour, le projet permettant de maintenir l'effet de clairière.

La rédaction du règlement sera remaniée en ce sens.

- Sur la mise à jour du résumé non technique (tableau)

Réponse de la communauté de communes

Le tableau sera mis à jour.

2. L'analyse de la prise en compte de l'environnement dans la mise en compatibilité du PLU et du SCoT

2.1. Mise en compatibilité du SCoT

Réponse de la communauté de communes

Ces remarques n'appellent pas de réponse particulière.

2.2. Mise en compatibilité du PLU

- Sur les vergers

Réponse de la communauté de communes

La collectivité rappelle les nombreuses plantations d'arbres fruitiers en cours sur le territoire de Breitenbach.

Il conviendrait de compléter l'OAP sur l'obligation de compenser au minimum au 1 pour 1 les arbres fruitiers supprimés pour l'aménagement.

Un des objectifs du projet repose sur la présence de nombreux arbres aussi bien intégrés au projet hôtelier qu'au projet agricole. Une attention particulière sera accordée aux vieux vergers.

Les vergers de la partie haute seront conservés. Ceux de la partie centrale feront l'objet d'une étude. Dans la partie basse, près de la route départementale, un nouveau verger avec de nouveaux fruitiers de hautes tiges a été planté.

Ce projet permettra d'augmenter le nombre de vergers et surtout ceux de hautes tiges.

Les aménagements prévus par la commune ne porteront pas atteinte aux vergers existants.

- Sur une localisation alternative

Réponse de la communauté de communes

Le porteur de projet a longuement cherché un site pour son projet.

Le projet « Espace Nature » n'a pas de localisation alternative car sa localisation est optimale : maîtrise foncière des terrains par la commune, parcelles bénéficiant d'un bel ensoleillement, peu de vent, très très faible co-visibilité, accessibilité par la route

180

15/16

DECLARATION DE PROJET « ESPACE NATURE » VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE BREITENBACH ET DU SCOT DE SELESTAT ET SA REGION

départementale, isolement minimum du site en cohérence avec l'objet du projet, prise en compte des constructions existantes, proximité du Val de Villé et du Champ du Feu, etc.

Le projet se situe en Natura 2000. Toutefois, l'objectif poursuivi sur les sites Natura 2000 est de *concilier la préservation de la nature et les préoccupations socio-économiques*³.

Historiquement, le site « Espace Nature » a toujours accueilli différentes activités et manifestations.

3. La mise en valeur de l'agriculture locale

Réponse de la communauté de communes

Ces remarques n'appellent pas de réponse particulière.

4. La mise en compatibilité du PLU

- Sur les vergers

Réponse de la communauté de communes

La collectivité rappelle les nombreuses plantations d'arbres fruitiers en cours sur le territoire de Breitenbach.

Il conviendrait de compléter l'OAP sur l'obligation de compenser au minimum au 1 pour 1 les arbres fruitiers supprimés pour l'aménagement.

Un des objectifs du projet repose sur la présence de nombreux arbres aussi bien intégrés au projet hôtelier qu'au projet agricole. Une attention particulière sera accordée aux vieux vergers.

Les vergers de la partie haute seront conservés. Ceux de la partie centrale feront l'objet d'une étude. Dans la partie basse, près de la route départementale, un nouveau verger avec de nouveaux fruitiers de hautes tiges a été planté.

Ce projet permettra d'augmenter le nombre de vergers et surtout ceux de hautes tiges.

Les aménagements prévus par la commune ne porteront pas atteinte aux vergers existants.

- Sur les esquisses paysagères

Réponse de la communauté de communes

Le dossier sera complété afin d'insérer un photomontage du site « Espace Nature » depuis le Vogelgesang.

Les échanges avec les services de l'Etat se poursuivent jusqu'à l'instruction du permis de construire.

5. Procès-verbal – complément

5.1. Avis favorable de la CDNPS du 10/12/2013.

- Les surfaces sont exprimées en « surface de plancher » et non en « emprise au sol ».

Réponse de la communauté de communes

Le règlement reprendra les termes de l'autorisation d'UTN.

³ Source : Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, avril 2016

181

**DECLARATION DE PROJET « ESPACE NATURE »
VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE
BREITENBACH ET DU SCOT DE SELESTAT ET SA
REGION**

- La création du restaurant est autorisée priori sur une nouvelle surface de plancher de 100 m², sans référence explicite à la prise en compte ou non de la surface de plancher existante sur le site (NT2).

Réponse de la communauté de communes

A très court terme, seule l'offre hôtelière sera réalisée. Elle ne prévoit qu'une *petite cuisine pour une petite restauration (petit déjeuner)*. (Page 42 du dossier UTN). La surface de plancher utilisée sera celle autorisée par l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2013.

5.2. Bail à ferme contracté le 1^{er} janvier 2014 entre la commune de Breitenbach et m. Christophe BONNEFOY pour la location des prés situés sur le site « Espace Nature »

- Les secteurs NT1 et NT2 empiètent sur les immeubles à usage agricole. Quelle est la cohérence avec le projet Espace Nature, par rapport au projet agricole prévu ?

Réponse de la communauté de communes

Le projet s'appuie sur une logique de développement en circuit court.

Dans le dossier UTN, il est indiqué que

- « *Le programme du projet est mixte et prévoit (...) l'installation d'un agriculteur respectant la charte de l'agriculture biologique, dont la production est tournée vers la production de petits fruits et de fruits (Page 2)*
- *La commune souhaite implanter une activité agricole reposant essentiellement sur l'exploitation de vergers hautes tiges et d'une plantation de framboisiers. L'implantation d'un verger haute-tige est prévue (...). L'activité de vergers s'appuiera également sur les arbres déjà présents sur site. (Page 43)*
- *Le projet hôtelier veillera à se fournir auprès de producteurs locaux. (...) Ainsi le projet d'agriculture devra obligatoirement être labellisé agriculture biologique. La certification biologique et l'approche extensive des productions correspondent donc aux enjeux écologiques de la zone. » (Page 48)*

1.6.8 – LA CONSULTATION POUR RENSEIGNEMENTS :

1.6.8.1 - DE L'INITIATEUR DES PROJETS HOTELIER / RESTAURATION :

Par contact en date du 06 avril 2016, j'ai sollicité M. Emil LEROY JÖNSSON initiateur du projet innovant en hôtellerie insolite et du projet de restauration, afin d'obtenir des informations concernant les emprises au sol des trois bâtiments existants sur le site « Espace Nature », ainsi que les emprises au sol prévisionnelles des futures constructions de ses deux projets précités.

Réponse m'a été faite en retour le même jour, par le détail de toutes les emprises au sol.

Voir les annexes n° 44 et 45, ci-après.



Adèle Vincent <adele.vincent.architecte@gmail.com>

PROJET ESPACE NATURE

1 message

h/s.

Adèle Vincent <adele.vincent.architecte@gmail.com>
À : leroy.jonsson@gmail.com

6 avril 2016 à 16:21

Monsieur LEROY JÖNSSON,

Suite à notre descente sur les lieux en date de ce matin, et compte tenu de l'état d'avancement de votre projet, pourriez-vous me communiquer
le détail des emprises au sol :

- du projet hôtelier correspondant au 650 m2 de surface plancher,
- du restaurant (100 m2 de surface plancher) + des 3 bâtiments existants sur le site.

Dans l'attente de vous lire, et avec mes remerciements anticipés
Cordialement, VINCENT Adèle, commissaire enquêteur

Cet e-mail a été envoyé depuis un ordinateur protégé par Avast.
www.avast.com


Le Commissaire Enquêteur



Adèle Vincent <adele.vincent.architecte@gmail.com>

Breitenbach - PROJET ESPACE NATURE

2 messages

1/2

Emil Leroy Jönsson <leroy.jonsson@gmail.com>

6 avril 2016 à 19:42

À : Adèle Vincent <adele.vincent.architecte@gmail.com>, Jean-Pierre Piela <jppiela@wanadoo.fr>
Cc : GERARDIN David <david.gerardin@bas-rhin.fr>, Quentin Desfarges <Quentin@ra.no>

Bonjour Mme Vincent

Merci pour votre mail, et surtout pour le temps que vous avez pu nous accorder ce matin. Votre relecture des différents documents nous aide aussi fortement, notamment pour le point de la hauteur des constructions.

Hauteur des constructions :

La formulation de la DP (calcul de la hauteur définie par une ligne parallèle au terrain à 9 mètres du sol), nous correspond mieux, le terrain étant en pente. En effet la hytte tree a une pente de toiture qui suit le terrain, avec une hauteur depuis le terrain naturel de 9 mètres environ. Calculer la hauteur par rapport au niveau moyen du terrain d'assiette de la construction ne correspond pas au projet. Pour permettre une pente de toiture légèrement plus importante, l'idéal serait d'autoriser une hauteur maximale localement à 9.50 mètres... mais je ne suis pas sûr que cela soit encore possible.

Surface Plancher

Pour l'instant nous ne maîtrisons que les surfaces planchers des différentes hyttes (entre 20 et 25 m² par hytte). Le bâtiment central est en cours de dessin (pour le réduire), donc je ne pourrais pas m'avancer avec exactitude.

Emprise au sol des constructions existantes

Pour le restaurant (pas prévu pour l'instant dans le programme de l'hôtel), il est prévu dans l'UTN une surface plancher de 100 m² (emprise sol surement un peu plus grande, selon les différents locaux techniques, je dirai entre 120 et 150 m² car il n'y aura peut être pas d'étage). Après analyse du plan de géomètre, voici l'emprise au sol des constructions existantes :

- 2 petits chalets à l'entrée : surface de 45 m²
- Sanitaires : 37 m² (avec auvent et dalle : 62 m²)
- Grande construction : partie semi fermée 50 m², surface totale sous toiture environ 115 m², surface totale (avec dalle) : 161 m² environ

Pour le projet d'hôtel, définir l'emprise au sol est un peu complexe pour l'instant, car le bâtiment central n'est pas figé (en cours de réduction d'emprise), néanmoins voici une première approche :

- hyttes environ : 3 * 13 + 3 * 15 + 4 * 24 soit environ 180 m² (hors terrasses ou autres petits aménagements)
- bâtiment central : entre 150 et 250 m², plutôt vers 150/180 m²

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'information.

En espérant avoir pu répondre à vos différentes questions, je vous souhaite une très bonne fin de journée.

Le Commissaire Enquêteur

Emil Leroy Jönsson

Strasbourg

06 86 98 34 98

Le 6 avril 2016 à 16:21, Adèle Vincent <adele.vincent.architecte@gmail.com> a écrit :
Monsieur LEROY JÖNSSON,

Suite à notre descente sur les lieux en date de ce matin, et compte tenu de l'état d'avancement de votre projet, pourriez-vous me communiquer **le détail des emprises au sol** :

- du projet hôtelier correspondant au 650 m2 de surface plancher,
- du restaurant (100 m2 de surface plancher) + des 3 batiments existants sur le site.

Dans l'attente de vous lire, et avec mes remerciements anticipés
Cordialement, VINCENT Adèle, commissaire enquêteur

Cet e-mail a été envoyé depuis un ordinateur protégé par Avast.
www.avast.com

Adèle Vincent <adele.vincent.architecte@gmail.com>
À : Emil Leroy Jönsson <leroy.jonsson@gmail.com>

7 avril 2016 à 07:46

Bonjour Monsieur LEROY JÖNSSON,

Merci pour votre retour.

1.6.9 – LA PROROGATION DU DELAI DU DEPOT DU RAPPORT-CONCLUSIONS :

Lors des réunions en date des 06 avril 2016 et 12 avril 2016, sur la base des premiers retours des Bureaux d'Etudes ATIP et OTE Ingénierie, du calendrier prévisionnel du rendu du mémoire en réponses, et de la date de réunion du Conseil Communautaire devant délibérer sur le présent dossier de la DECLARATION DE PROJET du projet « Espace Nature » emportant mise en compatibilité du SCoT de SELESTAT et sa Région et, du P.L.U. approuvé de la Commune de BREITENBACH, fixée au mois de juillet 2016, M. Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé et M. Le Maire de la Commune de BREITENBACH m'ont accordé oralement un délai de 1 mois à compter de la réception du mémoire réponses pour déposer mon rapport et mes conclusions, prorogeant ainsi le délai initial qui m'était imparti par l'arrêté du 19 janvier 2016 régissant le déroulement de la présente enquête publique.

1.6.10 – L'ELABORATION PAR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR DU RAPPORT, DES CONCLUSIONS MOTIVEES, ET DE L'AVIS :

Après avoir :

- Réceptionné et analysé le dossier de l'enquête publique,
- Légalisé les registres d'enquête ainsi que toutes les pièces composant les dossiers tenus au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, en Mairie de BREITENBACH, et au siège du Syndicat mixte du SCoT de SELESTAT et sa Région
- Contrôlé la publicité,
- Tenu les sept permanences officielles pour accueillir et informer le public,
- Effectué un suivi de l'enquête par contact régulier et déplacements,
- Inventorié les interventions du public, et annexé aux registres de l'enquête tous les documents réceptionnés,
- Fait les analyses comptables et thématique des requêtes du public,
- Pris connaissance des lieux, lors d'une descente officielle effectuée en présence des Elus locaux avec rencontre des intéressés (porteurs du projet d'hôtelier et du projet agricole),
- Transmis par Procès-Verbal aux Elus locaux, et aux Représentant des Bureaux d'études les doléances du public, mes remarques personnelles par substitution au public, et les thèmes extraits des avis déjà exprimés par l'Autorité Environnementale et les Personnes publiques associées à la procédure,
- Réceptionné et analysé le mémoire en réponses produit par l'ATIP Territoire Sud pour Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé,
- Effectué toutes les recherches nécessaires à l'argumentation de mes conclusions et de mon avis,

J'ai rédigé le présent rapport (première partie) finalisé ce jour, ainsi que mes conclusions motivées et mon avis (deuxième partie) conformément aux prescriptions de l'Arrêté communautaire daté du 19 janvier 2016 pris par Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, et des textes en vigueur régissant les modalités du déroulement de la présente enquête publique.

Fait à SAINTE MARIE-AUX-MINES, le 1^{er} juin 2016

Mme VINCENT Adèle
Commissaire Enquêteur titulaire.



2ème partie

CONCLUSIONS MOTIVEES
DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

ET

DOCUMENTS ANNEXES

2.1 - AVIS PORTANT SUR LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE :

L'enquête publique relative à la DECLARATION PREALABLE DU PROJET « ESPACE NATURE » emportant mise en compatibilité du SCOT DE SELESTAT ET SA REGION et mise en compatibilité du PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) approuvé et en vigueur sur la COMMUNE DE BREITENBACH a été menée conformément aux textes en vigueur régissant la présente procédure, sur la période du lundi 22 février 2016 au jeudi 24 mars 2016 inclus, soit trente-deux jours consécutifs, sans incident.

Le déroulement de l'enquête publique a été relaté en détail dans mon rapport daté de ce jour, en première partie du document, et n'a pas nécessité la tenue d'une réunion d'informations et d'échanges avec le public, qui par ailleurs s'est montré très au fait du projet soumis à la présente enquête publique pour avoir été tenu informé régulièrement de l'état d'avancement de ce projet par l'intermédiaire notamment d'articles parus dans la presse (DNA), les bulletins municipaux et les rubriques du site internet de la Commune de BREITENBACH, comme il en ressort des annexes n° 23 à 29 jointes à mon rapport, 1ère partie, donné en extraits.

Toutes les doléances ont été exprimées pendant la période de l'enquête, hormis le document provenant de l'Office de Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat du Val de Villé qui a été réceptionné en Mairie de BREITENBACH après échéance du délai, en date du 1^{er} avril 2016.

Les thèmes extraits des observations du public, des observations que j'ai formulé par substitution au public, ainsi que les remarques exprimées dans les avis de l'Autorité environnementale et des Personnes Publiques Associées ont fait l'objet d'un Procès-Verbal de clôture, d'un complément, et, d'un mémoire en réponses produit par l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique, TERRITOIRE SUD (ATIP) pour Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé (voir les annexes n° 37 à 43, de mon rapport, 1ère partie).

Les doléances du public sont traitées pour réponses du commissaire enquêteur dans mes conclusions motivées après l'avis global émis sur le présent projet.

2.2 - AVIS PORTANT SUR LE PROJET « ESPACE NATURE », LA DECLARATION PREALABLE, EMPORTANT MISES EN COMPATIBILITÉ DU SCOT DE SÉLESTAT ET SA REGION ET DU P.L.U. DE LA COMMUNE DE BREITENBACH :

CONSIDERANT QUE :

- L'opération projetée sur le site « Espace Nature » placée sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de BREITENBACH prévoit la création d'un espace multifonctions composé de 3 projets évoluant en synergie les uns avec les autres, respectueux de l'environnement naturel :
- **Un projet agricole fondé sur les enjeux de l'agriculture biologique** implanté à la périphérie immédiate des secteurs constructibles, et dédié à la production principalement :
 - De petits fruits : pour 90 % de framboises, et pour les 10 % restants de mûres, cassis, baies gogi et de groseilles,
 - De raisin de cuve et de table, et d'autres petits fruits y compris à coques (baies de sureau, noisettes, ...)
 - De pommes, poires, prunes, cerises, coings, nèfles ... provenant d'une centaine d'arbres fruitiers à haute tige plantés sur un hectare,
 - De miel et produits de la ruche (environ une vingtaine de ruches à terme).
- **Un projet d'hôtellerie insolite de « hyttes » scandinaves de haut de gamme** (niveau 3 étoiles), implanté sur la partie haute du site, d'une surface de plancher inférieure ou égale à 650 m² :
 - A court terme 10 « hyttes » en construction bois non traité / verre, équivalent chacune à une chambre individuelle dont 1 aménagée aux normes PMR et 5 par extension à moyen voire long terme, réparties sur le site à des endroits stratégiques en fonction de leur forme architecturale pour s'intégrer et se fondre au mieux dans le paysage.
Conception de trois modèles aux normes standard :
 - Tree Cabin = « Hytte arbre » adossée à de grands arbres, en retrait, en partie haute du terrain et d'une emprise au sol très limitée de l'ordre de 13 m² (quantité : 3),
 - Ivy Cabin = « Hytte lierre ou arbustes » adossée à une haie arbustive composée d'arbres et d'une emprise au sol de l'ordre de 15 m² (quantité : 3),
 - Grass Cabin = « Hytte prairie » implantée dans les espaces de prairie, avec une hauteur très limitée et un toit végétalisé, d'une emprise au sol de l'ordre de 24 m² (quantité : 3).
 - Et d'un modèle « Hytte prairie aux normes PMR » située à proximité du bâtiment central avec un accès praticable dans la continuité des courbes de niveaux.
 - Un bâtiment central contenant les services collectifs (réception, café et petite restauration, lieu d'exposition, activités culturelles et pédagogiques, magasin de Design), un logement de fonction, et les locaux techniques.
 - Des constructions annexes : « kota grill », annexes privatives, sauna privatif (2) et bain suédois extérieur (1 par type de hytte).
- **Un espace économique** en partie basse, comprenant des activités de restauration et/ou de vente de produits locaux (projet à moyen terme d'une surface de plancher inférieure ou égale à 100 m²).
- Le projet constitue une Unité Touristique Nouvelle (UTN) au sens de la loi « Montagne » du fait que le site « Espace Nature » a été défini en discontinuité du tissu urbain de Breitenbach étant localisé à environ 250 mètres de l'enveloppe bâtie du village.

- En amont de la présente enquête publique, le projet a déjà été :
 - Soumis à l'avis du Conseil Municipal de Breitenbach réuni le 4 octobre 2013, qui après délibération, a approuvé le dossier de demande d'autorisation de créer une Unité Touristique Nouvelle pour le développement touristique de la Commune de BREITENBACH, du Val de Villé et du Massif du Champ du Feu, et mandaté le Maire pour l'établissement de toutes les démarches et formalités nécessaires.
 - Présenté au public à la Mairie de Breitenbach sur la période du 18 octobre au 19 novembre 2013 inclus selon les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2013, dans le cadre d'une consultation qui *« na pas fait apparaître d'opposition ... mais plutôt un soutien des professionnels locaux, qui y voient un moyen de contribuer au développement économique du Val de VILLE tout en renforçant son image " verte " »*.
 - Examiné le 10 décembre 2013 par la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) du Bas-Rhin, réunie en formation UTN, a rendu un avis favorable sur ce projet à la majorité avec deux abstentions (Alsace Nature et le Conservatoire des Sites Alsaciens), (voir l'annexe n° 31 de mon rapport, 1ère partie).
 - Autorisé par arrêté préfectoral en date du 12 décembre 2013 sur le site « Espace Nature » à Breitenbach compte tenu qu'il favorise le développement économique et touristique du territoire sans en compromettre la richesse écologique sur son site d'implantation au Nord du territoire communal, sous condition et peine de caducité de la décision que les constructions autorisées soient entreprises dans un délai de quatre ans à compter de la notification au bénéficiaire.

- Lors de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2013, le Maire de la Commune de BREITENBACH a rappelé que *« le Préfet a autorisé le 12.12.13 la création d'une Unité Touristique Nouvelle sur le site d'Espace Nature. Le projet est porté par MM. Emil LEROY JÖNSSON et Christophe BONNEFOY. Ce dernier souhaite planter des framboisiers, des arbres fruitiers à hautes tiges, de la vigne et des petits fruits sur le site d'Espace Nature, plantations qu'il mènera en culture biologique. Le Conseil approuve un bail rural entre la Commune, bailleur et M. Christophe BONNEFOY, preneur.*

« Ce bail sera adossé à une convention à finaliser qui portera sur :

 - *l'accessibilité au rucher école par les apiculteurs et personnes concernées*
 - *l'utilisation de l'électricité et de l'eau*
 - *l'utilisation du bâtiment situé à l'entrée du site,*
 - *la mise en place de clôtures afin de protéger les cultures de petits fruits*
 - *la circulation sur le site à l'occasion de manifestations communales, associatives et privées ainsi que des nécessités de service de la Commune ».*

Le contrat de bail à ferme pour la location des prës situés sur le site Espace Nature et en périphérie, représentant une surface de 258,59 ares a été signé le 1^{er} janvier 2014 entre la Commune de BREITENBACH représentée par son Maire et M. Christophe BONNEFOY, producteur AB par certification CERTIPAQ.

Les parcelles objet du contrat susvisé portent les références cadastrales suivantes :

- Au lieu-dit « Lippelsbach »
 - section 8 n° 134 pour partie sur 54a 39ca (contenance totale 208a 32ca),
 - section 8 n° 135 pour partie sur 101a 92ca (contenance totale 119a 68ca),
 - section 8 n° 136 : 21a 35ca (en pleine propriété).
- Au lieu-dit « Dicht »
 - section 8 n° 321 pour partie sur 49a 56ca (contenance totale 71a 22ca).
- Au lieu-dit « Fronenberg »
 - section 8 n° 290 : 31a 37ca (en pleine propriété).

Voir l'annexe n° 32 de mon rapport, 1ère partie, dont le document graphique a été publié par l'agriculteur sur sa page facebook « Au fil du Vert » en date du 18 mars 2014.

Qu'en cas d'incompatibilité avérée due à ce contrat de bail à ferme par rapport aux diverses instances et concernant la possibilité dans le futur d'implanter la construction destinée à un usage de restauration, M. BONNEFOY m'a affirmé lors de la descente sur les lieux en date du 06 avril 2016, consentir pleinement à un remaniement du contrat de bail pour exclure la surface nécessaire au projet.

- Diverses actions ont d'ores et déjà été menées depuis janvier 2014 et réalisées sur le site « Espace Nature » par les deux porteurs du projet, au titre de la valorisation agricole (reconquête de terres incultes) et de la valorisation paysagère des lieux (lutte contre l'enfrichement, ouverture des paysages, ...).

D'une part dans le secteur dédié au projet mené en agriculture bio, pour :

- Installer des clôtures de protection, en bois,
- Préparer les sols pour les plantations des framboisiers (2000 plants sur 20 ares actuellement) et autres arbustes à petits fruits tels que mûriers, ...,
- Planter vingt-deux arbres fruitiers à hautes tiges (pommiers, poiriers, prunelliers), dont en partie le long de la RD 425 pour assurer l'intégration des constructions existantes au niveau de la plate-forme d'accès au site et une transition paysagère avec la route,
- Remettre en état le vignoble existant (raisin de cuve),
- Entretenir les terres et préparer l'emplacement d'un futur vignoble pour du raisin de table,
- Augmenter le nombre de ruchers en le portant à neuf,
- Mettre quelques tas de branchages en place pour créer des habitats supplémentaires à la faune, de même que des nichoirs à oiseaux et des nichoirs à frelons.

D'autre part dans le secteur dédié au projet hôtelier, pour notamment :

- Planter une haie le long du chemin d'accès au futur bâtiment central afin d'améliorer en prévisionnel l'insertion paysagère de cette future construction sur le site, et de renforcer le maillage des haies existantes et maintenues en place.
- Reconquérir les prairies de fauche dans les espaces des vergers en déprise par affaiblissement et éradication progressive des ronces, afin de rendre l'herbe et le foin propre à la consommation animale.

Ces prairies de fauche, en prairie extensive, seront données en partenariat à des agriculteurs locaux pour répondre à un besoin d'apport supplémentaire de fourrage pour nourrir le cheptel de leur exploitation.

- Le projet sera mené de façon durable suivant les principes de l'agriculture biologique avec certification et labellisation AB, avec une approche extensive et écologiques, en accord avec l'orientation du site, en partenariat avec les autres acteurs locaux, et économiquement viable, compte tenu que le marché actuel des petits fruits, en bio est très porteur, la demande étant supérieure à la capacité de production.
- La Chambre d'Agriculture – Région Alsace soutient ce projet qui prend « place sur un secteur avec un potentiel agricole actuellement sous-exploité et permet l'installation d'un agriculteur sur la commune de Breitenbach. De plus, les activités de restauration et de vente ont pour ambition une valorisation des produits locaux et s'inscrivent dans la continuité de l'acte de production agricole. La réalisation de ce projet contribuerait à la mise en valeur de l'agriculture locale et selon les informations ... aucune terre agricole ne serait amenée à disparaître ».
- Monsieur ULRICH Jean-Pierre (Ferme Ulrich) producteur également de petits fruits sur le ban communal de Breitenbach, à 90 % du bluet sur 2,5 Ha complété par d'autres petits fruits

(sans transformation et avec transformation pour des confitures, jus, nectar) et des légumes frais de saison, dispose en supplément du point de vente directe à sa ferme sise rue de la Grotte d'un nouveau secteur classé AC au projet de règlement graphique du PLU révisé (faisant l'objet d'une enquête publique spécifique), pour s'il le souhaite y créer des constructions liées à son exploitation et avoir une vitrine pour ses produits tant sur la RD 425 que sur le site « Espace Nature » ; le secteur étant situé juste en limite du secteur NT1 (AT1 en version projet PLU révisé) dédié à la commercialisation, restauration.

- Le projet agricole mené sur le site « Espace Nature » ne devrait de fait pas entrer en compétition avec la production des acteurs locaux actuellement en place.
- Le projet « Espace Nature » dans sa globalité s'inscrit dans la démarche portée par l'Office de Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat du Val de Villé, à savoir « vivre et découvrir la Vallée autrement », reposant sur un tourisme « vert », « 100 % Nature » fortement en croissance ces dernières années, associé au développement durable, d'un tourisme de famille accueillant, et de diversité des produits du terroir.
Il s'inscrit également dans un contexte local favorable ; le site étant desservi par la RD 425, voie de liaison vers le Mont Sainte-Odile, situé près de la station de montagne du Champ du Feu, et dans un périmètre de proximité (15 à 20 km) de la route des Vins, du Château du Haut-Koenigsbourg, de la Montagne des Singes, etc ...

Ce projet est vivement attendu par les acteurs locaux déjà en place. Son initiative a été saluée au cours de l'enquête publique par les gérants de la Villa Mathis, de la Yourte « Un Autre Monde », du Parc Alsace Aventure « Aventure Nature », Le Président du Club Ecole Grand Vol, la famille OTT en sa qualité de producteur de vin de fruits, qui ont tous apporté leur soutien inconditionnel. Il en va de même de certains Elus dont Madame La Conseillère Départementale.

- Le projet « Espace Nature » s'inscrit en renfort de l'offre existante et de l'économie, sur le plan :
 - De la dynamique touristique.
L'étude 2009, Diagnostic Val de Villé, ADT 67 et Office de Tourisme) concernant l'offre d'hébergement au niveau du Val de Villé indique une sous-représentation de l'hôtellerie (3,4%) et une absence d'offre haut de gamme pour l'hébergement touristique ; la configuration de 2009 n'ayant pas évoluée à ce jour (pas d'hôtel créé).
Le projet vise à pallier une carence en offre d'hébergement pour l'accueil des touristes à l'échelle du territoire de la Vallée de Villé, à répondre à une demande « haut de gamme » actuellement non couverte par l'offre locale (diversification des publics, allongement de la durée des séjours, etc ...), et à restructurer le territoire à l'échelle du SCOT de Sélestat et sa région.
 - Du renforcement de l'image de destination nature,
 - De l'hébergement insolite haut de gamme (3 étoiles), remplaçant le mode traditionnel de la chambre d'hôtel, basé sur l'offre individualisée attractive et à forte valeur écologique de dix hyttes scandinaves, rattachées à un bâtiment central collectif et des équipements annexes, en complétant la palette de choix existante.
 - De la création d'emplois en zone de montagne, de taxes : constructeurs et fournisseurs locaux, emplois directs sur le site en temps plein et saisonnier, partenariat avec un restaurateur local, partenariat avec des agents économiques locaux en lien avec le fonctionnement de l'hébergement et de la restauration (blanchisserie, etc ...) et en lien avec les activités proposées (guides, loueurs d'équipements, etc ...),

- Du débouché à la production agricole locale en privilégiant la restauration sur le mode de la filière en circuit court.
- Le projet à une vocation sociale, basée sur :
 - La pédagogie et la sensibilisation à l'environnement par la pratique d'activités adaptées, soit à caractère permanent (location de VTT et e-bike, randonnées y compris pour les personnes à mobilités réduites, découvertes architecturales, sensibilisation au développement durable et aux gestes éco-citoyens, ...) soit temporaire en fonction des saisons (circuit flore et faune, jardinage, raquette, ...) soit thématique (noël scandinave, ...), et par la création d'un lieu d'exposition et de design,
 - Le renforcement des liens locaux par la mise en œuvre de manifestations,
 - La découverte d'un mode de vie différent.
- Le projet est respectueux de l'environnement, de par sa conception architecturale et de par les actions d'ores et déjà menées sur le site et celles programmées :
 - Exemplarité de construction et de fonctionnement : mise en œuvre d'un chantier vert répondant à une charte environnementale prédéfinie placé sous la surveillance d'un coordonnateur environnemental, suivi de la faune et de la flore après réalisation du chantier pour estimer l'éventuel impact et apporter des mesures correctrices, bâtiments de faible emprise au sol implantés sur pilotis avec ancrage au moyen de tiges métalliques filetées (cas des hyttes adossées à la végétation existante (arbres et haies arbustives), constructions à toiture végétalisée lorsque la pente le permet, implantation du bâtiment central plus imposant en partie basse du site pour faciliter son intégration paysagère, constructions bois sans post-traitement, choix de matériaux de construction à faible bilan carbone bio-sourcés, bâtiments à énergie positive équipés de chauffage bois avec récupération de chaleur, système de récupération des eaux pluviales, éclairage LED, compostage et recyclage sur site, etc ... Mesures de réduction R3, R4, R5, R6, R7, R8 (pages 134 et 135 du document « Note de mise en compatibilité du SCOT et du PLU » joint au dossier de l'enquête).
 - Respect du paysage :
Pour mieux visualiser l'implantation des futures constructions, un piquetage matérialisant les emprises au sol des « hyttes » a été effectué sur le site par un géomètre. Ce procédé a permis de mettre en évidence la nécessité de retravailler le plan de masse pour caler les futures constructions au plus près des éléments paysagers auxquels elles doivent s'adosser, afin de respecter le concept architectural et le parti initial retenu d'intégration des futures constructions dans le site arboré existant.
 - Maintien et renforcement de niches écologiques,
 - Lutte et préservation du site contre l'enfrichement.
- Une évaluation environnementale analysant l'état initial de l'environnement et les incidences de la déclaration du projet sur l'environnement a été faite et jointe au dossier de l'enquête publique.

Le site « Espace Nature » porteur du projet étant localisé dans la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Val de Villé et Ried de la Schernetz », cette analyse a été menée au regard des incidences sur le site NATURA 2000 et de la cohérence du réseau Natura 2000 global, après réalisation d'inventaires de terrain.

A ce titre :

Les incidences potentielles du projet sur les habitats d'intérêt communautaire identifiés :

- La chênaie pédonculé ou chênaies-charmaies (code Natura 2000 : 9160) sont jugées nulles compte tenu que le règlement écrit suite à la mise en compatibilité du PLU impose que les constructions devront respecter un recul minimal de 10 mètres des limites forestières (article 7 – N), et que des mesures d'ordre général seront prises lors de la phase chantier afin d'interdire toute opération et d'éviter toute dégradation des lisières.
- Les prairies et pelouses maigres de fauche de base altitude (code Natura 2000 : 6510) sont jugées faibles compte tenu de la surface couverte par ces prairies et de la faible superficie de plancher constructible dans le cadre du projet.
Une mesure a été prévue afin de réduire l'incidence potentielle de la DP du projet à un impact jugé très faible, par le maintien d'une gestion adaptée des prairies dans les secteurs non artificialisés afin de pérenniser ces habitat (mesure R2).

Les incidences potentielles du projet sur les espèces d'intérêt communautaire :

- La chauve-souris Grand Murin seraient jugées de faible à moyen si les lisières forestières devaient être abîmées, ce qui ne devait pas être le cas compte tenu des mesures prises et précitées. A noter que les populations locales de Grand Murin sont surtout localisées au centre du village, dans le clocher de l'Eglise, derrière des parois boisées, etc ... et uniquement potentiellement présentes en alimentation / transit sur le site « Espace Nature ».
De plus le recul précité de 10 m. permettra de conserver un corridor fonctionnel pour le déplacement des chiroptères, ainsi que pour de nombreuses autres espèces.
- La pie -grièche écorcheur, peuvent être qualifiées de moyennes ; cette espèce ayant une nidification avérée au sein de la zone d'étude, dans les grands massifs de ronces.
Une mesure d'Evitement-Réduction-Compensation a été prévue pour préserver les haies existantes et pour en créer 2 nouvelles en complément. Cette mesure fait l'objet d'une transcription écrite et graphique aux orientations d'aménagement du site.
Une mesure de réduction (R1) est également prévue par adaptation du calendrier des travaux en faveur de la pie-grièche écorcheur (et profitant à l'ensemble de l'avifaune) afin d'éviter toute destruction/dérangement sur la période de reproduction entre le 1^{er} mai et la 1^{er} août.
- Les vergers et groupements d'arbres fruitiers sont susceptibles d'être impactés par le projet, de fait ils font l'objet d'une mesure de compensation (C1) pour préserver leur intérêt écologique et patrimonial.

L'étude environnementale et l'ensemble du dossier de l'enquête publique ont fait l'objet d'un examen détaillé par l'Autorité Environnementale et par les Personnes Publiques associées.

L'Autorité environnemental a émis un avis simple, et a estimé que « le rapport environnemental, très fourni, doit être complété sur certains points. En particulier ... d'identifier les enjeux environnementaux et de mieux argumenter l'analyse des incidences.

« La prise en compte de l'environnement dans le projet de mise en compatibilité du SCOT, dont les incidences sur l'environnement sont étudiées dans le nouveau dossier remis, est sérieuse. En ce qui concerne la mise en compatibilité du PLU, la prise en compte de l'environnement est satisfaisante s'agissant de la population de la chauve-souris Grand murin et du milieu forestier. Par ailleurs, des mesures de réduction des incidences négatives du projet d'évolution du PLU sur deux oiseaux d'intérêt communautaire et sur les prairies ont été prévues. Il subsiste néanmoins une incidence sur les vergers qui ne fait l'objet d'aucune mesure de réduction dans le projet de mise en compatibilité du PLU ».

Cet avis a fait l'objet d'une réponse dressée par l'ATIP dans le mémoire en réponses produit pour Le Président de la La Communauté de Communes de la Vallée de Villé, qui a pris l'engagement de compléter :

- Le rapport environnemental pour y intégrer les 2 enjeux principaux du site à savoir la préservation des milieux et de la biodiversité, et, la préservation de la qualité des paysages
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmes concernant les vergers pour imposer « de compenser au minimum au 1 pour 1 les arbres fruitiers supprimés pour l'aménagement.

Il est également préciser qu' « une attention particulière sera accordée aux vieux vergers. Les vergers de la partie haute seront conservés. Ceux de la partie centrale feront l'objet d'une étude. Dans la partie basse, près de la route départementale, un nouveau verger avec de nouveaux fruits de hautes tiges a été planté.

Ce projet permettra d'augmenter le nombre de vergers et surtout ceux de hautes tiges. Les aménagements prévus par la commune ne porteront pas atteinte aux vergers existants. » Voir l'annexe n° de mon rapport, 1ère partie.

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) a statué sur le dossier lors de sa séance du 10 novembre 2015 et a émis un avis favorable sans prescription (voir l'annexe n° 46 ci-après).

- Au regard de tous les éléments énoncés précédemment, la réalisation du projet « Espace Nature » sur le territoire de la Commune de BREITENBACH est justifiée dans son contexte local.

Ce projet respectueux de l'environnement et valorisant peut de fait être déclaré d'utilité publique en l'état, ne générant pas d'incidence notable dommageable sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié le site Natura 2000 au titre de la ZSC « Val de Villé et Ried de la Schernetz ».



PRÉFET DU BAS- RHIN

ANNEXE n° 46.

2/1

Le Commissaire Enquêteur

Direction Départementale des
Territoires
Service Agriculture
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Karine MARSZALKOWSKI
Courriel : karine.marszalkowski@bas-rhin.gouv.fr
Téléphone : 03 88 88 91 59
Télécopie : 03 88 88 91 40

Mairie de Breitenbach
4, Place de l'église
67 220 BREITENBACH

à l'attention de M. Jean-Pierre PIELA

Strasbourg, le 19 novembre 2015

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) a statué, en application de l'article L.112-1-1 du code rural, lors de sa séance du 10 novembre 2015 sur le projet de mise en compatibilité du SCOT de Sélestat et sa Région et mise en compatibilité du PLU en vigueur que vous lui avez soumis.

Après délibération, la CDPENAF émet un **avis favorable** sur le projet de mise en compatibilité du SCOT de Sélestat et sa Région et mise en compatibilité du PLU en vigueur de la commune de BREITENBACH.

Nous vous rappelons que l'avis de la CDPENAF devra être joint au dossier d'enquête publique.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Président de la CDPENAF,

Le Directeur Départemental Adjoint
des Territoires du Bas-Rhin

Arnaud REVEL

196

CONSIDERANT QUE :

Concernant :

LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU SCOT DE SÉLESTAT ET SA RÉGION

- ▶ Le territoire de la Commune de BREITENBACH appartient à l'aire du SCoT de Sélestat et sa région.
- ▶ Le Syndicat mixte du SCoT de Sélestat et sa région a été associé au montage du présent dossier comme il en ressort des éléments portés aux deux compte-rendus des réunions tenues en Mairie de BREITENBACH respectivement en date des 23 avril 2015 et 06 octobre 2015 ; documents joints au dossier de l'enquête publique.
- ▶ Le SCoT de Sélestat et sa région, approuvé le 17 décembre 2013, dispose d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), et d'un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Après analyse il apparaît que le projet « Espace Nature » est en très bonne adéquation avec les principaux choix stratégiques exprimés dans le PADD du SCOT et participe à leur réalisation.

Toutefois et concernant les orientations et les objectifs exprimés au DOO, une mise en compatibilité des dispositions du chapitre 5, partie 5.2 intitulée « en préservant la biodiversité et la trame verte et bleue » est nécessaire pour permettre la réalisation du projet « Espace Nature » dans le réservoir de biodiversité repéré sur la figure n° 4 annexée au document en le mentionnant expressément, ne constituant pas une extension selon les termes employés soit d'une ferme-auberge, soit d'une auberge, soit d'un lieu d'hébergement collectif, existant à la date d'approbation du SCoT.

Le réservoir de biodiversité dans lequel s'implante le projet « Espace Nature » est identifié au SRCE sous l'appellation RB 49 « Coteaux de Triembach » et bénéficie des inventaires et protections suivants :

- La Zone Spéciale de Conservation « Val de Villé et Ried de la Schernetz » qui a justifié le classement en site NATURA 2000,
- La ZNIEFF de type II « Prairie du Val de Villé » (identifiant national 420030407).

L'évaluation environnementale spécifique au projet « Espace Nature » a été menée pour rappel sur la base des inventaires de terrain visant à rechercher les espèces protégées au niveau national au titre du site Natura 2000, et a été examinée aux pages précédentes de mes conclusions.

Le projet a des incidences très limitées sur Natura 2000 du fait des mesures ERC prévues, et participe au maintien de la fonctionnalité du réservoir de biodiversité, notamment en évitant la fermeture paysagère du site, en cours d'enfrichement depuis plusieurs années.

Le rapport de présentation du SCOT en sa partie portant sur l'« évaluation environnementale » est également mis en compatibilité pour citer le projet « Espace Nature », ses principales caractéristiques, les incidences potentielles du projet sur l'environnement, et les mesures correctrices apportées au projet.

- ▶ Les ajouts proposés complètent utilement le dossier du SCoT de Sélestat et sa région sans porter atteinte à la bonne fin des orientations et des objectifs fixés par ce document lors de son approbation en 2013, et sans porter atteinte à sa compatibilité avec la Loi Montagne.

CONSIDERANT QUE :

Concernant :

LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BREITENBACH

1°/ - Les orientations d'aménagement

- ▶ Les orientations d'aménagement sont de deux ordres, littéraires et graphiques, et se rapportent en cohérence avec les autres documents du dossier :
 - A l'implantation et l'aspect des constructions,
 - Les espaces naturels et le fonctionnement écologique,
 - Les cheminements et le stationnement.
- ▶ Ces orientations seront complétées et mises à jour conformément aux données du mémoire en réponses (voir l'annexe n° 43 de mon rapport, 1ère partie), sur les points suivants :
 - Les vergers pour imposer « *de compenser au minimum au 1 pour 1 les arbres fruitiers supprimés pour l'aménagement* »,
 - Les éléments d'aménagement paysager prévus pour les stationnements existants et figurant sur le plan général d'aménagement du projet (intervention n°10, Document n°7 annexé au registre de l'enquête tenu en Mairie de Breitenbach).
 - L'emplacement d'implantation des hyttes afin de correspondre au plus près à la réalité du terrain, et de définir un phasage à court terme et à moyen terme.
 - L'emplacement des haies d'épineux existantes et à créer, en fonction des derniers levés topographiques.

2°/ - Le règlement graphique

- ▶ Pour les besoins de l'opération projetée un nouveau secteur Nt, subdivisé en deux sous-secteurs Nt1 et Nt2, a été créé en annulation et remplacement du secteur Nen inscrit au règlement du PLU approuvé.

Les nouveaux secteurs Nt1 et Nt2 tels qu'inscrits au PLU mis en compatibilité sont moins consommateurs des milieux naturels que le secteur Nen existant au PLU approuvé : 2,49 Ha contre 4,64 Ha, avec un versement du différentiel dans la zone naturelle inconstructible (zone N), et de fait plus respectueux de l'environnement.

La parcelle section 8 n° 305 porteuse de l'accès et d'une partie du parking du site « Espace Nature » est à intégrer au zonage du secteur NT1, dont elle ne peut être dissociée (voir la doléance exprimée par M. HERRMANN au nom de sa famille à l'intervention n° consignée sur le registre tenu à la Mairie de Breitenbach).

3°/ - Le règlement écrit

- ▶ Le caractère de la zone et les articles réglementant le projet « Espace Nature » ont été modifiés et mis en compatibilité avec les dispositions du projet et les mesures correctrices prévues dont le recul de 10 m. imposé pour l'implantation des constructions par rapport aux limites forestières (article 7 - N).

A l'article 2 – N « Occupations du sol soumises à conditions particulières », en sous-secteurs Nt1 et Nt2, sont transcrites fidèlement les surfaces de planchers autorisées par l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2013, à savoir 100 m² pour le secteur Nt1 dédié à la restauration, et 650 m² pour le secteur Nt2 dédié à l'hébergement hôtelier, en application de l'avis favorable rendu le 10 décembre 2013 par la CDNPS du Bas-Rhin réunie en formation UTN.

- Les dispositions prises à l'article 9 – N, à savoir qu' « *en sous-secteur Nt1, l'emprise au sol cumulée de l'ensemble des constructions est limitée à 100 m²* » ne peuvent être respectées en l'état existant et en l'état futur, compte tenu que les constructions existantes en sous-secteur Nt1 totalisent déjà une emprise de plus de 200 m², à laquelle s'ajoutera à moyen terme l'emprise au sol de la construction à destination commerciale du projet « Espace Nature » (le restaurant en bio projeté sur un seul niveau et son éventuelle terrasse d'accueil du public). Voir à l'annexe n° 45 de mon rapport, 1ère partie le décompte des surfaces existantes ayant fait l'objet d'un levé de géomètre.

Le projet de règlement du PLU révisé de la Commune de BREITENBACH, également soumis à une enquête publique spécifique a retenu les surfaces suivantes pour les secteurs AT1 et AT2, équivalents des secteurs Nt1 et Nt2 : 350 m² et 750 m².

Ces deux surfaces d'emprise au sol cumulées étant plus proche de la réalité du terrain, il serait opportun de les retenir et de les faire figurer à l'article 9 -N du présent dossier.

- L'article 10 – N concernant la « Hauteur » ne précise pas le point du Terrain Naturel pris en référence pour déterminer la hauteur maximale des constructions. Le mémoire en réponses propose de revoir cette règle et de la compléter (voir l'annexe n° 43 de mon rapport, 1ère partie).
- L'article 11 – N concernant l' « Aspect extérieur » ne mentionne pas de dispositions réglementaires applicables aux remblais, reprofilage du terrain, etc Le mémoire en réponses (voir l'annexe n° 43 de mon rapport, 1ère partie) propose de revoir cette règle et de la compléter pour prendre en compte « *certaines aménagements légers de reprofilage liés aux voies et aux stationnements, les terrassements nécessaires à la réalisation du bâtiment central et aux travaux de terrassements nécessaires pour la réalisation du bassin incendie/paysager/écologique directement à l'Ouest du bâtiment central ainsi que les légers travaux pour la réalisation des chemins* », en portant une attention particulière sur l'intégration paysagère.

4°/ - Le rapport de présentation

- Le rapport de présentation du PLU approuvé est modifié en son « tableau récapitulatif des surfaces » pour tenir compte des modifications portées au règlement graphique suite à la suppression du secteur Nen, son remplacement par les secteurs Nt1 et Nt2, et le versement du différentiel excédentaire de la surface en zone N.

2.3 - AVIS PORTANT SUR LES DOLÉANCES DU PUBLIC **CONSIGNÉES PAR ÉCRITS SUR LES REGISTRES D'ENQUÊTE :**

2.3.1 – LES MOTIONS DE SOUTIEN EN FAVEUR DU PROJET :

La majorité des interventions et documents recueillis au cours de l'enquête publique sont des motions de soutien favorable à la réalisation du projet « Espace Nature », dont j'ai pris bonne note.

Registre tenu en Mairie de Breitenbach :

- Intervention n° 1, consignée le samedi 19 mars 2016 par M. Christophe BONNEFOY, exploitant agricole, 46 rue du Heyden, 67600 Sélestat.
- Intervention n° 3, DOCUMENT n° 1 contenant 1 feuillet annexé au registre : mail envoyé en date du 22 mars 2016 par M. Jean Claude MESSMER, Président du Club Ecole Grand Vol, Président de la Ligue Alsace-Champagne-Ardenne, Lorrain de Vol Libre (lactal), Pré-sident de l'Assemblée des Présidents des Liges.
- Intervention n° 4, DOCUMENT n° 2 contenant 1 feuillet annexé au registre : mail envoyé en date du 23 mars 2016 par M. Raphaël BISCHOFF, Un Autre Monde (La Yourte).
- Intervention n° 5, DOCUMENT n° 3 contenant 1 feuillet annexé au registre : lettre datée du 23 mars 2016, envoyée par Madame Catherine COMAU, gérante de la VILLA MATHIS Sàrl, Col du Kreuzweg Breitenbach, 67140 Le Hohwald, réceptionnée par mail le même jour en Mairie de Breitenbach.
- Intervention n° 6, DOCUMENT n° 4 contenant 1 feuillet annexé au registre : lettre non datée, envoyée par Monsieur Dominique BOCQUILLON, Gérant de ALSACE Aventure Nature (Parc Alsace Aventure), 4 place de l'Eglise, 67220 Breitenbach, réceptionnée par mail le 23 mars 2016 en Mairie de Breitenbach.
- Intervention n° 7, DOCUMENT n° 5 contenant 1 feuillet annexé au registre : mail envoyé en date du 24 mars 2016 par Monsieur Charles FAHRLAENDER, Adjoint au Maire.
- Intervention n° 8, DOCUMENT n° 6 contenant 1 feuillet annexé au registre : lettre datée du 22 mars 2016, envoyée par la Famille OTT (Monsieur OTT André, Madame OTT-CHOPIN M-Thérèse et Monsieur OTT Yanis), 31 rue du Mont Ste Odile, 67220 Breitenbach, réceptionnée par mail le 23 mars 2016 en Mairie de Breitenbach.
- Intervention n° 9, consignée le 24 mars 2016 par Madame MOZZICONACCI Frédérique, Conseillère Départementale, 6 rue des Vergers, 67220 Villé.

Registre tenu au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé :

- Intervention n° 2, DOCUMENT n° 2 contenant 1 feuillet annexé au registre : mail envoyé en date du 22 mars 2016 par M. Jean Claude MESSMER, Président du Club Ecole Grand Vol, Président de la Ligue Alsace-Champagne-Ardenne, Lorrain de Vol Libre (lactal), Pré-sident de l'Assemblée des Présidents des Liges.
Document faisant DOUBLE EMPLOI, avec le document n° 1 (intervention n° 3) versé au registre tenu à la Mairie de Breitenbach (§ A.1).
- Intervention n° 3, DOCUMENT n° 3 contenant 1 feuillet annexé au registre : mail envoyé en date du 23 mars 2016 par M. Raphaël BISCHOFF, Un Autre Monde (La Yourte).
Document faisant DOUBLE EMPLOI, avec le document n° 2 (intervention n° 4) versé au registre tenu à la Mairie de Breitenbach (§ A.1).
- Intervention n° 4, DOCUMENT n° 4 contenant 2 feuillets annexés au registre : lettre datée du 23 mars 2016 envoyée par Madame Catherine COMAU, gérante de la VILLA MATHIS Sàrl, Col du Kreuzweg Breitenbach, 67140 Le Hohwald, réceptionnée par mail le même jour à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.
Document faisant DOUBLE EMPLOI, avec le document n° 3 (intervention n° 5) versé au registre tenu à la Mairie de Breitenbach (§ A.1).

- Intervention n° 5, DOCUMENT n° 5 contenant 1 feuillet annexé au registre : mail envoyé en date du 24 mars 2016 par Monsieur Charles FAHRLAENDER, Adjoint au Maire.
Document faisant DOUBLE EMPLOI, avec le document n° 5 (intervention n° 7) versé au registre tenu à la Mairie de Breitenbach (§ A.1).
- Intervention n° 6, DOCUMENT n° 6 contenant 1 feuillet annexé au registre : lettre datée du 22 mars 2016, envoyée par la Famille OTT (Monsieur OTT André, Madame OTT-CHOPIN M-Thérèse et Monsieur OTT Yanis), 31 rue du Mont Ste Odile, 67220 Breitenbach, réceptionnée par mail le 23 mars 2016 en Mairie de Breitenbach.
Document faisant DOUBLE EMPLOI, avec le document n° 6 (intervention n° 8) versé au registre tenu à la Mairie de Breitenbach (§ A.1).

2.3.2 – LA DELIMITATION DU SECTEUR NT1 :

Intervention n° 2, consignée le 24 mars 2016 par Monsieur Jean-Claude HERRMANN, pour la famille Herrmann, 32 rue du Mont Sainte Odile, 67220 BREITENBACH, sur le registre tenu en Mairie de Breitenbach.

- « Dans le cadre du projet Espace Nature, la parcelle 8 . 305 est incluse dans le zonage. Remblayée partiellement, elle sert de chemin d'accès et de parking à la zone AT1/plan de zonage, Nt1/plan de règlement, dont elle ne peut être dissociée.
- « Or, elle est toujours propriété de de la famille Hermann Marthe.
- « Je réitère une fois de plus ma demande de régularisation de cette situation, que je souhaite voir réglée à l'amiable, rapidement, ainsi que je l'ai rappelé à de multiples reprises et à M. le Maire de Breitenbach, sans que suite n'ait été donnée à ce jour. »

Le périmètre du secteur Nt1 sera modifié pour inclure la parcelle cadastrée section 8 n° 305 étant effectivement porteuse de l'accès au site et aux stationnements.

Concernant le transfert de propriété dans le domaine de la Commune par voie d'acquisition amiable, les démarches sont à priori en cours à l'Etude notariale, pour identification et recherche de tous les propriétaires concernés, y compris par voie de successions. Le temps nécessaire à la bonne fin de cette demande dépend donc des difficultés rencontrées.

2.3.3 – LE PLAN GENERAL D'AMENAGEMENT DU PROJET ET SON IMPACT EVENTUEL SUR LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLU :

Intervention n° 10, DOCUMENT n° 7 contenant 1 feuillet au format A3 annexé le 24 mars 2016 au registre tenu en Mairie de Breitenbach : plan intitulé « plan général d'aménagement – Indice A du 17.02.2016 - » reçu le même jour de Monsieur PIELA Jean-Pierre, Maire de la Commune.

Ce document a été transmis aux Bureaux d'Etudes pour analyse de faisabilité au regard des données figurant au dossier de l'enquête publique (OAP et règlement du PLU mis en compatibilité).

Le mémoire réponses (voir l'annexe n° 43 de mon rapport, 1ère partie) indique que le document spécifique concernant les orientations d'aménagement sera modifié et complété pour intégrer et rendre faisable les éléments d'aménagement paysager prévus pour les stationnements existants tels que figurant sur le plan général d'aménagement du projet.

L'assainissement autonome avec traitement des eaux usées par roselière est susceptible d'évoluer dans la mesure où une étude est actuellement menée par le SDEA pour examiner la possibilité d'un raccordement à l'assainissement collectif.

La mise en compatibilité des documents du PLU approuvé de la Commune de BREITENBACH, après modification, permet par conséquent la réalisation du projet « Espace Nature » en sa dernière version connue.

2.3.4 – LES INCIDENCES ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE :

Intervention n° 1, DOCUMENT n° 1 contenant 1 feuillet annexé au registre : lettre datée du 18 mars 2016 de Monsieur HERRBACH Michel, 3 rue Beauregard, 67220 Breitenbach ; lettre déposée le même jour à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

- « Dans un document on veut préserver les secteurs à enjeux environnementaux dans l'autre on veut bâtir... Implanté des hébergements et de la restauration sur une zone Natura 2000 un non sens pour l'écologie.. pas du tout à priori.
- « Quoi qu'il advienne il faut aboutir même si c'est au détriment du paysage et aux frais du contribuable.
- « Adduction d'eau avec station de pompage électrique !! (120 000 euros) alors que pour le citoyen lambda c'est à charge d'après le règlement de l'eau, ici c'est la collectivité qui paie !!!!
- « Les valeurs écologiques que l'on souhaite nous inculquer ne vont certainement pas dans ce sens malgré l'argumentation.
- « Autre point de réflexion « l'approvisionnement en eau potable »,
- « A force de vouloir densifier, urbaniser, aménager des zones UTN à vocation hôtelière, l'eau potable va se raréfier, la solution n'est certes pas celle déjà évoquée : le captage de sources, car cela contribuera à réduire le débit de nos ruisseaux qui est déjà faible en été voir néant si les étés caniculaires se succèdent. On pourra peut-être imaginer faire des sentiers découvertes dans le lit des ruisseaux asséchés !!
- « L'annexe du PLU originel faisait déjà ressortir, avec chiffre à l'appui, que dans les périodes d'étiage en période de forte fréquentation cela pourrait conduire à la pénurie.
- « Faut-il en déduire que nos élus envisagent d'inverser les cours d'eau ou de nous faire boire de l'eau provenant de la nappe phréatique ? Quelle ABERRATION !!! ... ».

Le dossier de l'enquête publique comporte une étude paysagère en deux volets « analyse paysagère in situ » et « analyse paysagère ex situ » à laquelle est jointe de nombreuses planches photographiques permettant d'apprécier la situation depuis les points de vue les plus significatifs.

« L'impact paysager du projet » y est également analysé.

Voir le document intitulé « Notice de présentation » en son chapitre 3, paragraphe 3.5 « Vers la préservation des paysages de l'arrière vallée » de la page 14 à 27.

La conclusion de cette étude mentionne que « le projet Espace Nature n'est pas visible depuis le village, néanmoins la partie basse du site est actuellement visible depuis la RD 425. Un verger avec des arbres haute-tiges, rappelant l'identité du site, est en cours de réalisation le long de la RD et renforcera l'écrin végétal encadrant le site tout en permettant de mettre en place une transition paysagère avec la route ». Pour rappel, il convient également de dire que la partie basse du site est déjà occupée par des constructions existantes implantées dans le cadre des manifestations liées à la Fête de la cerise, et que de fait le site est déjà partiellement anthropisé.

« Les constructions hôtelières ... et de restauration ... ne seront que peu perceptibles depuis la RD ... Au niveau du projet hôtelier (partie du site en cours d'enfrichement), les éléments arbustifs et les haies seront maintenus. L'activité économique de l'hôtellerie, dont un des concepts est la bonne intégration à la végétation et aux prairies, permettra de maintenir les paysages ouverts en partie haute. Les constructions se feront en continuité de la prairie avec des toitures végétalisées, garantissant une intégration paysagère optimale ».

Des mesures ERC ont été prises en faveur des sites et des paysages et sont identifiées au dossier de l'enquête publique sous les appellations R 6, R 10 et R 11 (voir les pages 136 à 138 de la « note mise en compatibilité SCOT et PLU »).

En conséquence de quoi le projet architectural retenu est de nature à préserver l'identité du site, et à garantir l'insertion des futures constructions dans le paysage sans engendrer un impact négatif.

En ce qui concerne la possibilité de construire en site NATURA 2000 :

La réponse est également donnée dans le dossier de l'enquête publique, tant à la lecture de l'arrêté préfectoral pris le 12 décembre 2013 autorisant le présent projet sur le site « Espace Nature » de la Commune de BREITENBACH après avis favorable de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) du Bas-Rhin réunie en formation UTN le 10 décembre 2013, qu'à la lecture du compte rendu de la réunion du 06 octobre 2015, au cours de laquelle la Direction Départementale des Territoires (DDT) a estimé que *« l'Etat accorde un véritable intérêt à ce projet innovant. D'autant que l'élaboration de ce projet, intégré à un site Natura 2000 est de nature à démontrer que Natura 2000 n'a pas vocation à empêcher la réalisation de projets, mais à améliorer leur bonne intégration à leur environnement »*.

En ce qui concerne la ressource en eau :

Le dossier de l'enquête publique à la « Note mise en compatibilité SCOT et PLU » apporte une réponse à cette préoccupation du public au chapitre 7 « Mesures envisagées pour éviter, réduire et compenser (ERC) les effets de la Déclaration de Projet », paragraphes 7.2. « Gestion des ressources naturelles », 7.2.1 « Gestion des eaux ».

Il y est fait mention que le projet prévoit des mesures de réduction identifiées :

- R3, pour l'alimentation en eau afin de limiter l'utilisation de la ressource : recyclage des eaux pluviales, robinets « économes », double chasse d'eau ...,
- R5, pour la gestion des eaux pluviales : toitures végétalisées lorsque la pente d'inclinaison du toit le permet, création d'un bassin paysager pour le stockage et recyclage des eaux pluviales servant de bache incendie, réalisation des chemins reliant les différentes hyttes en stabilisé de façon préférentielle plutôt qu'en enrobé sauf contrainte technique (accès à la hytte PMR)

Du dossier spécifique à la révision n° 1 du PLU de la Commune de BREITENBACH, nous pouvons ajouter que :

- Le SDEA a produit une « note relative au réseau d'eau » et y a intégré le projet « Espace Nature », en relevant uniquement que deux solutions de raccordement pourraient être envisagées, et n'a signalé aucun problème spécifiquement engendré par ce projet.
- De nouveaux captages d'eau potable ont été déterminés et autorisés par arrêté préfectoral en date du 14 janvier 2016, notamment sur la commune d'ALBE, affectant le territoire de la Commune de BREITENBACH en sa partie Est. Dès lors, en cas de besoin, de nouvelles ressources en eau sont disponibles pour compléter celles existantes.

En ce qui concerne l'adduction en eau :

Compte tenu que le projet est d'une part placé sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de BREITENBACH et d'autre part reconnu d'utilité publique, il est légitime de mettre le coût des réseaux à la charge de la collectivité.

Le mémoire réponses (voir l'annexe n° 43 de mon rapport, ère partie), précise à ce sujet que *« AEP et assainissement seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale, selon un plan de financement en cours d'élaboration qui ne devrait pas peser fortement sur les finances communales »*.

2.4 - AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :

Vu les données du dossier de l'enquête publique,

Vu mon rapport daté de ce jour, donné en première partie,

Vu mon Procès-Verbal de clôture de l'enquête publique déposé le 29 mars 2016 à M. Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, complété le 04 avril 2016, annexes n° 37 à 40 de mon rapport, 1ère partie,

Vu le mémoire produit par l'ATIP, pour Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, et communiqué en date du 09 mai 2016, annexe n° 41 à 43 de mon rapport, 1ère partie, prenant pour engagements :

- De compléter la note de présentation pour la mettre à jour concernant :
 - La ZNIEFF du « Vallon de l'Erberg » qui n'est plus répertoriée à l'Inventaire National du Patrimoine Naturel,
 - La ZNIEFF de type II « Prairies du Val de Villé » (identifiant national 420030407), par sa localisation sur le territoire communal,
 - La cartographie extraite du SAGE Giessen-Lièpvrette, suite à l'identification par l'ONEMA des Zones Humides Remarquables et des Zones Humides Prioritaires.
 - A la page 94, la correction du renvoi fait au paragraphe 5.1.1 vers les ERC, et la mise à jour de la conclusion,
 - A la page 99, la correction et la mise à jour des articles réglementaires visés,
 - De la page 107 à 146, la correction et la mise à jour des données relatives aux périmètres archéologiques (p. 107), aux surfaces de planchers autorisées pour la création du projet dans les secteurs Nt1 et Nt2 (p. 108, 124, 129), la légende des tableaux figurant au paragraphe 6.3.2 (p. 111 à 113), le tableau récapitulatif du résumé non technique (p. 141 à 146),
 - Les éléments d'analyse des incidences de la DP sur l'environnement (page 93).
 - Les articles réglementaires visés à la page 99.
 - L'insertion d'un photo-montage du site « Espace Nature » vu depuis le Vogelgesang
- De compléter le rapport environnemental pour y intégrer :
 - Les 2 enjeux principaux du site à savoir « la préservation des milieux et de la biodiversité », et, « la préservation de la qualité des paysages »,
 - Le résultat des inventaires de terrain complémentaires qui seront menés en 2016 par le Bureau d'Etude OTE Ingénierie, spécifiquement à la ZNIEFF « Prairies du Val de Villé », et les éventuelles mesures ERC qui seront appropriées aux espèces identifiées,
 - A la définition du plan masse paysager (page 80), les derniers éléments produits par l'architecte Maître d'œuvre du projet suite au piquetage effectué sur le terrain par le géomètre missionné et au levé précis de la végétation existante.
 - Les données relatives aux risques naturels recensés sur le territoire de la Commune de BREITENBACH, en mentionnant les 2 arrêtés de catastrophe naturelle, pris respective-

ment en date des 16/03/1990 pour les inondations et coulées de boue sur la période du 14/02/1990 au 19/02/1990 publié sur le JO du 23/03/1990, et 29/12/1999 pour les inondations, coulées de boue et mouvements de terrain sur la période du 25/12/1999 au 29/12/1999 publié sur le JO du 30/12/1999 ; les mesures qui ont été prises et mises en œuvre par la Commune de BREITENBACH au cours de ces dernières années pour se prémunir contre ces risques, ainsi que la conclusion constatant l'absence d'impact sur le site porteur du projet.

- La mise à jour du tableau inséré dans le résumé non technique
- De compléter les Orientations d'Aménagement et de Programmmations concernant :
 - Les vergers pour imposer « *de compenser au minimum au 1 pour 1 les arbres fruitiers supprimés pour l'aménagement* »,
 - Les éléments d'aménagement paysager prévus pour les stationnements existants et figurant sur le plan général d'aménagement du projet (intervention n°10, Document n°7 annexé au registre de l'enquête tenu en Mairie de Breitenbach).
 - L'emplacement d'implantation des hyttes afin de correspondre au plus près à la réalité du terrain, et de définir un phasage à court terme et à moyen terme.
 - L'emplacement des haies d'épineux existantes et à créer, en fonction des derniers levés topographiques.
- De compléter le règlement écrit du PLU pour préciser la règle édictée à :
 - L'article 10 – N concernant la « Hauteur » par le point du Terrain Naturel pris en référence,
 - L'article 11 – N concernant l' « Aspect extérieur » pour prendre en compte « *certain aménagements légers de reprofilage liés aux voies et aux stationnements, les terrassements nécessaires à la réalisation du bâtiment central et aux travaux de terrassements nécessaires pour la réalisation du bassin incendie/paysager/écologique directement à l'Ouest du bâtiment central ainsi que les légers travaux pour la réalisation des chemins* », en portant une attention particulière sur l'intégration paysagère.
- De compléter le règlement graphique et les OAP pour intégrer la parcelle cadastrée section 8 n° 305 dans le secteur Nt1 (intervention n° 2 inscrite sur le registre de l'enquête tenu en Mairie de Breitenbach).
- De vérifier l'ensemble des pièces du dossier pour mettre en cohérence les données figurant aux orientations d'aménagement, notamment le schéma de principe d'organisation du site « Espace Nature » et les plans de règlement du PLU mis en compatibilité.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 décembre 2013 autorisant la création d'une Unité Touristique Nouvelle à BREITENBACH sur le site « Espace Nature », telle que présentée par la Commune de BREITENBACH notamment en ce qui concerne les surfaces du projet, à savoir :

- 650 m2 de surface de plancher globale pour le projet d'hébergement insolite,
- 100 m2 de surface de plancher pour le projet restauration,

Arrêté pris suite à l'avis favorable rendu à la majorité le 10 décembre 2013 par la CDNPS du Bas-Rhin réunie en formation « Unité Touristique Nouvelle »,

Vu les avis favorables exprimés dans le cadre de la présente enquête publique par l'Autorité environnementale, les Personnes publiques associées, les acteurs économiques locaux, et des Elus dont Madame La Conseillère Départementale,

Vu le recueil d'un seul avis opposé au projet, consigné au cours de l'enquête par un Administré de la Commune de BREITENBACH (intervention n° 1, Document n° 1 annexé au registre tenu au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé), dont les arguments ont été analysés et ont reçu une réponse motivée aux pages précédentes,

Vu les arguments développés ci-dessus dans mes conclusions motivées,

LE COMMISSAIRE ENQUETEUR

EMET

UN AVIS FAVORABLE, SANS RESERVE

**A LA DECLARATION DE PROJET « ESPACE NATURE »
Sur le territoire de la Commune de BREITENBACH (67220)**

Emportant

**MISE EN COMPATIBILITE DU SCOT DE SELESTAT ETSA REGION, et
MISE EN COMPATIBILITE DU PLU APPROUVE DE LA COMMUNE DE BREITENBACH**

EN RECOMMANDANT que

Le règlement du PLU de la Commune de BREITENBACH, mis en compatibilité, soit modifié en son article 9 – N « emprise au sol » pour autoriser une emprise au sol :

- En sous-secteur Nt1 de 350 m2, et
- En sous-secteur Nt2 de 750 m2,

Compte tenu que les quotas sont exprimés en surfaces cumulées de l'ensemble des constructions, incluant de fait les emprises au sol des bâtiments existants.

Fait à SAINTÉ MARIE-AUX-MINES, le 1^{er} juin 2016

Mme VINCENT Adèle
Commissaire Enquêteur titulaire.

